

*Le Premier Ministre*

Paris, le 18 JAN. 1999

53/99/SG

Madame la Sénatrice,

La lutte contre les exclusions représente une priorité de l'action du Gouvernement. L'adoption, en juillet dernier, de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions marque cet engagement. Lors de la discussion de cette loi, le Gouvernement s'est engagé devant le Parlement à dresser un bilan des situations d'exclusion que vivent les français de l'étranger.

Aussi ai-je décidé de vous confier, dans le cadre des dispositions prévues aux articles LO 144 et LO 297 du code électoral, une mission d'analyse et de propositions concernant la situation matérielle des français de l'étranger confrontés à l'exclusion. Vous accomplirez cette mission auprès de Mme Martine AUBRY, ministre de l'emploi et de la solidarité, et de M. Hubert VEDRINE, ministre des affaires étrangères.

Je vous demande en particulier d'identifier et d'analyser les situations d'exclusion de nos compatriotes vivant à l'étranger. Ces situations peuvent varier considérablement en fonction du pays de résidence. Vous aurez donc à vérifier la nature des besoins de ces personnes par zone géographique ou pays d'accueil et à faire l'inventaire des réponses qui y sont aujourd'hui apportées.

Vous vous attacherez également à proposer des solutions à court, moyen et long terme, en particulier en identifiant les initiatives relevant de la compétence des services de l'Etat qui répondent efficacement à ce type de situation, et en recherchant les moyens de les adapter et de les développer.

Enfin, vous vous intéresserez à la réinsertion de nos compatriotes revenant en France. Vous vous attacherez notamment à formuler toute proposition visant à améliorer la coordination entre les différents organismes chargés de l'insertion sociale et professionnelle et le Centre d'entraide aux français rapatriés, afin de mieux prendre en compte les problèmes particuliers qui se posent au retour de ces français dans leur pays, notamment en termes d'emploi.

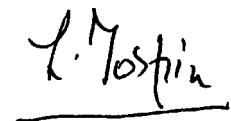
En revanche, ne relèveront pas du champ de votre mission les questions relatives à la couverture maladie universelle et à la caisse des français de l'étranger qui ont déjà fait l'objet de réflexions et de rapports.

Madame Monique CERISIER-BEN GUIGA  
Sénatrice  
Sénat  
Palais du Luxembourg  
75007 - PARIS -

Pour mener à bien votre mission, vous pourrez faire appel aux services relevant du ministère de l'emploi et de la solidarité et du ministère des affaires étrangères. Le ministre des affaires étrangères mettra à votre disposition un collaborateur issu de ses services. Par ailleurs, vous bénéficieriez du soutien de l'Institut national de la statistique et des études économiques, qui mettra également à votre disposition un expert.

Je souhaiterais pouvoir disposer de vos premières conclusions, analyses et propositions pour le 15 avril 1999.

En vous remerciant de votre engagement dans cette mission, je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, à l'assurance de mes respectueux hommages.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "L. Jospin", is written over a horizontal line.

**Lionel JOSPIN**

Ce rapport n'aurait pu s'écrire sans le concours de la Direction des Français à l'étranger, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, la disponibilité des consuls, des personnels consulaires et des assistants sociaux qui m'ont accueillie, sans les témoignages des délégués au CSFE et des sections ADFE à travers le monde que je remercie ici.

Ma reconnaissance à Jean-Paul Blandinières, administrateur de l'INSEE, qui a su recueillir et analyser les données nécessaires à la rédaction de ce travail, et à mes assistantes, Catherine Bourassin et Christine Revault d'Allonnes, qui m'ont soutenue et aidée sans relâche.

## SYNTHESE

Le Premier ministre, M. Lionel Jospin, a demandé, par lettre de mission du 18 janvier 1999, un rapport d'analyse et de propositions concernant la situation des Français à l'étranger confrontés à l'exclusion.

La lutte contre les exclusions est un impératif national et concerne donc tous les Français et les résidents en France. Or, en raison du principe de territorialité, les mesures contenues dans la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ne sont pas applicables aux Français de l'étranger, mais leur transposition est possible et nécessaire.

**Toutefois, le principe de la lutte contre les exclusions dont sont victimes les Français de l'étranger se heurte à trois obstacles:** une image déformée de l'expatriation française, une méconnaissance de la population concernée, qui aboutit à l'ignorance de leur exclusion sociale et, enfin l'absence de mesures destinées à lutter contre cette exclusion, de façon globale, dans le cadre d'une politique consulaire.

**L'exclusion sociale des Français de l'étranger est ignorée**, car elle ne correspond pas à l'image qui est couramment donnée de l'expatriation - réussite économique et représentation diplomatique -. Or, si ce n'est qu'une minorité de Français résidant à l'étranger qui vivent dans la misère, un nombre plus important, de l'ordre du dixième des immatriculés connaissent une précarité immédiate ou différée.

Le rapport rappelle tout d'abord **les difficultés méthodologiques de l'étude** liées à l'insuffisante connaissance statistique des Français de l'étranger et de leurs revenus. Pour pallier au caractère lacunaire des statistiques consulaires, l'étude s'appuie sur une observation empirique de l'ensemble des Français en difficulté dans *cinq communautés types*, une par sous-région (Buenos-Aires, New-York, Tunis, Abidjan et Tananarive), et l'étude statistique du seul segment de la population sur lequel des données plus précises et relativement fiables sont connues : les familles bénéficiaires d'aides à la scolarité pour leurs enfants, élèves du réseau de l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger (AEFE).

**La première partie du rapport présente la sociologie de l'exclusion française à l'étranger.** Environ 960 000 Français sont immatriculés dans le réseau consulaire. Leur répartition socio-professionnelle est marquée par la prédominance du secteur tertiaire à des niveaux de qualification élevés. Des cas de précarité et d'exclusion sont observables même dans ces milieux que leur qualification devrait pourtant protéger. Il s'agit de personnes *victimes d'aléas personnels* (maladie, rupture du lien conjugal, perte d'emploi), ou encore de personnes résidant en Afrique, en Amérique latine et au Proche-Orient dont les revenus peuvent être très inférieurs à ceux des mêmes catégories socio-professionnelles en France.

**Les populations les plus fragiles**, dans tous les pays, sont les familles à revenus très bas ou aléatoires, les femmes seules avec enfants, les personnes privées d'emploi au-delà de l'âge de 50 ans, les personnes privées d'assurance maladie et vieillesse, et les personnes âgées. Un même individu pouvant conjuguer plusieurs de ces caractéristiques.

Les familles aux niveaux de revenus les plus faibles sont les premières victimes de l'exclusion. Mais celles qui bénéficient de revenus intermédiaires sont, quant à elles, en situation de précarité différée si elles n'ont pas de protection sociale. On peut évaluer à 40.000 le nombre de Français résidant à l'étranger en situation de grande pauvreté. Leur nombre s'élève de 60.000 à 80.000 si on ajoute les personnes privées de toute assurance-maladie et assurance vieillesse. Les besoins d'aide sociale à l'étranger sont concentrés sur les deux continents en voie de développement que sont l'Afrique (y compris Madagascar) et l'Amérique latine, et se cristallisent autour de trois grands problèmes : l'accès à l'école, à la formation professionnelle et à la santé.

**La scolarité.** Un tiers des enfants immatriculés fréquente une école française. L'évolution sociologique augmente chaque année le nombre d'élèves défavorisés pour lequel le système élitiste de l'AEFE n'est plus adapté. Or, dans les pays en voie de développement, l'effondrement des systèmes scolaires publics fait que les enfants français qui n'accèdent pas aux écoles de l'AEFE (bourses scolaires trop aléatoires et inaccessibles pour les familles de classe moyenne) et dont les parents n'ont pas les moyens de payer une bonne école privée, ont un niveau scolaire très bas. Au sein des écoles françaises, l'exclusion se produit aussi, en raison de l'absence de filières adaptées aux enfants en difficulté.

**La formation professionnelle.** Pour les jeunes adultes, elle n'existe qu'à Pondichéry et à Madagascar. Ailleurs, les jeunes exclus des écoles françaises et ceux issus des écoles locales (entre 30% et 50% des jeunes immatriculés dans les pays pauvres) n'accèdent pas à l'emploi faute de formation professionnelle.

**La santé.** En Afrique et Océan Indien, en Amérique latine, l'impossibilité de se soigner est l'un des aspects majeurs de l'exclusion sociale dans les communautés françaises. *Cet aspect de l'exclusion sociale déborde de beaucoup les milieux défavorisés. Il touche les classes moyennes, y compris les personnels recrutés localement par les services de l'Etat à l'étranger et par les écoles françaises.* Au-dessous d'un revenu familial de 4.500 FF/mois, les cotisations à la Caisse des Français à l'étranger (CFE) ou à la Mutuelle Familiale France Outre-Mer (MFFOM) excèdent 10% de ce revenu, ce qui constitue une charge insupportable.

**La deuxième partie du rapport propose une politique consulaire de lutte contre l'exclusion sociale** s'appuyant sur la connaissance du public et des secteurs d'exclusion définis dans la

première partie. **L'aide sociale consulaire est limitée dans son action pour des raisons financières, structurelles et politiques.** Le budget est absorbé à 88% par les allocations destinées aux personnes handicapées et âgées, 12% seulement des crédits permettent une véritable action d'aide ponctuelle et d'insertion sociale (secours occasionnels et allocations à durée déterminée). Les limites de l'aide sociale consulaire sont *structurelles* par manque de personnels et notamment d'assistants sociaux (seulement 9 assistants sociaux pour l'ensemble du monde) et liées à une coordination insuffisante du service social dans les grands consulats. Enfin ces limites sont *politiques* car, il a été longtemps plus facile de rejeter ces Français démunis hors de la communauté nationale plutôt que de les secourir et de travailler à leur réinsertion. Faute d'aide appropriée aux groupes de Français frappés par la pauvreté et l'exclusion sociale dans leur pays de résidence, *le rapatriement aux frais de l'Etat*, avec une prise en charge en France (soit, dans le meilleur des cas, un coût total de 390.000 FF pour une famille avec deux enfants, dont la réinsertion dure deux ans), est de plus en plus demandé par des familles qui risquent parfois, en France, une exclusion aggravée par le déracinement.

**La mise en place de cette politique consulaire de lutte contre l'exclusion sociale proposée** dans le rapport nécessite une réorganisation des services sociaux et une politique d'aide différenciée selon les populations exclues, les lieux de résidence, en restant dans les limites d'un coût modéré. L'accent est mis sur la formation scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes, la réinsertion sociale des adultes, la remédiation aux situation de détresse, la définition d'une politique de santé et d'un bon usage du rapatriement.

La réalisation d'un programme actif de lutte contre l'exclusion sociale est réalisable si deux conditions sont remplies progressivement et simultanément: la restitution aux consulats de personnels spécialisés en affaires sociales et la montée en charge des crédits d'action sociale entre 2000 et 2005.

**La mise en œuvre d'une politique de lutte contre l'exclusion sociale à l'étranger** suppose de conférer une large autonomie aux comités consulaires de protection et d'aide sociale (CCPAS), de les rendre plus représentatifs et plus efficaces afin qu'ils soient davantage responsables de l'affectation des crédits d'action sociale. **Le renforcement du personnel spécialisé en Affaires sociales** peut se développer sur une période de 5 ans, en nommant 15 assistants sociaux professionnels en renfort des 9 actuellement en poste, afin de pourvoir tous les consulats de plus de 8000 immatriculés des pays en voie de développement, à raison de trois par an. Simultanément pourrait être **mise en place une formation spécialisée en Affaires sociales**, pour des agents du ministère et pour des personnels recrutés localement, à l'IFAC, afin que tout consulat puisse être doté d'un agent compétent pour le service social, les bourses scolaires et les bourses d'emploi. L'utilisation des crédits serait également modifiée et réorganisée selon les publics visés.

**La politique de progrès pour les jeunes** préconisée dans le rapport peut se définir comme étant une transposition adaptée de mesures existantes en France: *instauration d'une aide à l'enfance -*

sous condition de revenu, pour procurer le minimum vital aux enfants, aide modulée en fonction du coût de la vie et des niveaux des salaires, - attribution de secours occasionnels pour des besoins ponctuels, redistribution de l'allocation destinée aux enfants handicapés.

***La lutte contre l'exclusion scolaire*** doit être prioritaire. Elle passe par un *meilleur financement public du réseau de l'AEFE* notamment par une prise en charge plus importante des salaires des enseignants qui représentent 80 à 90% du budget des écoles. Une meilleure répartition des crédits publics entre les catégories de personnels contribuerait aussi à alléger la charge salariale des établissements. *Le système des bourses scolaires doit être mieux contrôlé* grâce à la mise en oeuvre de plans de stabilisation pluri annuels des frais de scolarité et à la transparence et la permanence des critères d'attribution de ces bourses.

Ce rapport propose également des *outils de remédiation à l'échec scolaire* : scolarisation précoce, apprentissages pratiques, activités d'éveil et formation civique, accueil des enfants les plus démunis dans des foyers internats et réhabilitation de la formation professionnelle en s'appuyant ici sur le modèle des écoles françaises et du Centre de formation professionnelle des Adultes (CFPA) de Madagascar.

Le développement de ***la Formation professionnelle pour les jeunes adultes à l'étranger*** est un point central du dispositif de lutte contre l'exclusion sociale. Avec l'école, c'est l'outil grâce auquel peut être brisé le cercle vicieux de la reproduction de l'exclusion.

***La réinsertion sociale des adultes dans leur pays de résidence*** est peu coûteuse mais elle suppose l'action d'assistants sociaux dotés de crédits progressivement augmentés. Il est proposé de transposer et d'adapter les principes du RMI à l'étranger en remplaçant l'allocation à durée déterminée existante (A.D.D.) par une *Allocation locale d'insertion sociale (A.L.I.S.)*. Cette allocation comprendrait un volet revenu de substitution et un volet insertion. Le montant du revenu de substitution serait fixé par le CCPAS en référence aux niveaux des bas salaires locaux et au coût de la vie. Il devrait être modulé en fonction des charges familiales. *Le coût de l'A.L.I.S. serait de 200 FF à 1500 FF par mois, selon le pays de résidence*. Le volet aide à l'emploi serait pris en charge par les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle (CCEFP) chargés de l'organisation des bourses d'emploi. Le réseau des CCEFP touche 85% des populations françaises à l'étranger et a permis le placement de 3550 demandeurs d'emploi en 1998. Pour aider au traitement des cas les plus difficiles, la bourse d'emploi devrait orienter sa recherche vers des emplois moins qualifiés que ceux que les employeurs proposent spontanément.

Mais certaines personnes se trouvent dans une situation de détresse telle que l'insertion ne peut passer que par un accompagnement moral et matériel, différente de l'insertion professionnelle, inadaptée à leur cas. Aussi, à côté d l'A.L.I.S. est proposée la création d'un *Revenu Local de substitution (R.L.S.)* se présentant comme une allocation différentielle. Les bénéficiaires du R.L.S. seraient accompagnés dans leur réinsertion sociale, avec l'intervention des associations locales,

pour des travaux artisanaux, de garde d'enfants, d'aide aux personnes âgées dépendantes, de soutien scolaire.

La politique relative aux **personnes âgées indigentes** devra nécessairement tenir compte de leur part croissante, d'ici une dizaine d'années, dans la population française à l'étranger. Plutôt que de continuer à augmenter les crédits « allocations de solidarité » auxquels les plus démunis d'entre eux ont droit, il est proposé de réserver une partie de ces augmentations de crédits à une aide au logement ou encore à un fonds de roulement destiné à faire l'avance des frais médicaux (ce public n'ayant pas accès à la couverture maladie des Français de l'étranger, trop onéreuse).

**La politique de santé** décrite dans ce rapport ne traite pas de la protection sociale des Français de l'étranger, sujet écarté du champ de la mission, mais de dispositifs simples, pouvant être mis en place auprès des consulats, pour permettre l'accès aux soins des personnes dépourvues de protection sociale. Ce système serait différent selon les régions et leur environnement médical.

**La politique de rapatriement** développée dans le rapport propose des aménagements au système existant. Le rapatriement n'est pas compris uniquement comme une réponse à l'indigence mais d'abord comme une formule de réinsertion sociale. Le rapatriement est ici étendu à un public plus large pour lequel la prise en charge totale n'est pas forcément nécessaire. Le Comité d'Entraide aux Français rapatriés (CEFR), excellente structure d'accueil et qui fonctionnait essentiellement en milieu fermé, pourrait développer son système ouvert avec *l'élargissement du dispositif d'Allocation Logement temporaire (ALT)*, la mise en place d'un accueil pour aider les Français à leur arrivée dans leurs différentes démarches administrative, la *coordination de l'accueil et de la formation professionnelle*.

Actuellement, le **montant des crédits d'aide sociale** du ministère des Affaires étrangères est de 110 millions de francs, ceux de la formation professionnelle de 5 millions de francs. Pour réaliser les propositions exposées dans ce rapport *il faudrait augmenter, en 5 ans*, de 50% les crédits d'aide sociale et doubler ceux de la formation professionnelle, afin d'atteindre *150 millions de francs pour l'action sociale consulaire et 10 millions de francs pour la formation professionnelle*. Les dépenses actives de lutte contre l'exclusion représenteraient 40% du total pour 12% aujourd'hui. Les dépenses passives de remédiation 60% seulement pour 88% aujourd'hui.

Au total, la lutte contre l'exclusion sociale des Français à l'étranger dans leur pays de résidence est réalisable pour des coûts relativement faibles (à peine 10%) de ceux engagés dans les départements français ayant le même nombre d'habitants (Haute-Garonne, Isère, Essonne) et doit être envisagée de préférence au rapatriement, beaucoup plus onéreux pour l'Etat et dont la réussite est difficile pour les publics les plus démunis.

## PROPOSITIONS

### **1) Activer les dépenses d'aide sociale consulaire**

. Conférer une large autonomie aux comités consulaires de protection et d'aide sociale afin qu'ils mènent une politique d'affectation des crédits d'aide sociale consulaire dynamique et adaptée à la situation locale.

. Supprimer les Allocations à Durée Déterminée (A.D.D.) et les remplacer par l'Allocation Locale d'Insertion Sociale (A.L.I.S.), revenu de substitution assorti d'un volet d'insertion.

. Utiliser l'ALIS soit sous forme d'allocation mensuelle, soit pour le financement d'une formation, soit pour l'aide à la création d'une micro-entreprise.

. Renforcer les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle (CCEFP) et les bourses d'emploi consulaires.

. Doter les consulats de personnels spécialisés en affaires sociales.

. Moderniser les sociétés de bienfaisance.

### **2) Remédier aux situations de détresse**

. Création d'une allocation d'aide à l'enfance pour les plus démunis.

. Développer les actions de soutien scolaire et d'insertion dans la communauté française des enfants français non francophones et démunis (centres aérés, colonies de vacances, foyers-internats pour les élèves des écoles françaises).

. Crédit du Revenu Local de Substitution (RLS), allocation différentielle permanente en remplacement de l'Allocation à Durée Déterminée, pour les personnes de plus de 50 ans sans emploi et sans ressources.

. Moduler l'allocation de solidarité des personnes âgées en fonction du coût de leur logement.

### **3) Lutter contre l'exclusion scolaire**

. **Rendre l'école française financièrement accessible.**

a) Augmenter la participation de l'Etat à la rémunération des enseignants pour faire baisser les droits de scolarité.

b) Stabiliser le système d'attribution des bourses scolaires afin de sécuriser les familles.

c) Revoir les barèmes des bourses pour supprimer les effets de seuil qui écartent de l'école française les enfants de familles à revenus intermédiaires.

. **Rendre l'école française accueillante aux enfants démunis et de familles modestes.**

a) Aménager les horaires d'entrée et de sortie de l'établissement

b) Créer des caisses de solidarité pour qu'aucun élève ne soit exclu des activités scolaires onéreuses et pour faciliter l'accès aux activités para-scolaires.

c) Réduire les exigences en matière de fournitures scolaires. Organiser le prêt de manuels scolaires.

d) Organiser l'accès des installations du lycée, en particulier de la bibliothèque, pour les enfants pauvres et modestes pendant les congés scolaires (cf.2).

**.Lutter contre l'échec scolaire.**

- a) Développer la scolarisation précoce, surtout pour les enfants français non-francophones.
- b) Multiplier les activités d'éveil, les apprentissages pratiques, développer la formation civique, encourager les pédagogies différencierées.
- c) Créer des passerelles entre l'école et la formation professionnelle en adaptant le modèle mis au point à Diego-Suarez (Madagascar).
- d) Accueillir les élèves issus des familles démunies dans des foyers-internats conçus sur le modèle de l'internat de Tuléar (Madagascar).

**4) Offrir des solutions alternatives à l'Ecole Française**

- . Homologuer (par le ministère de l'Education nationale) des écoles locales francophones.
- . Organiser un partenariat entre les écoles homologuées et l'Ecole Française la plus proche.
- . Donner des bourses scolaires aux enfants français pour qu'ils puissent fréquenter des écoles locales, surtout pour accéder à une formation technique.

**5) Développer la formation professionnelle à l'étranger**

- .Tripler les capacités d'accueil du CFPA<sup>1</sup> de Tananarive pour passer de 100 à 300 stagiaires par an.
- .Créer deux centres de formation préparatoire au CFPA à Dakar et Abidjan.
- . Dans les deux à trois ans, créer des formations qualifiantes à Dakar et Abidjan.

**6) Relancer l'accès à la formation professionnelle en France**

- .Améliorer la compétence des responsables des bourses d'emploi pour l'orientation des demandeurs de stage AFPA<sup>2</sup>.
- .Confier au CEFR<sup>3</sup> l'accueil et le suivi des stagiaires AFPA en France.
- .Donner au CEFR les moyens d'offrir aux stagiaires AFPA de l'étranger le même complément de rémunération que celui dont bénéficient les stagiaires des DOM.

**7) Garantir l'accès aux soins médicaux.**

- . Elargir l'accès à la Caisse des Français à l'Etranger par transposition des principes de la CMU.
- .Offrir une structure de soins de base dans les pays pauvres par transformation des centres médicaux sociaux (CMS) de la coopération en CMS consulaires.
- .Organiser le CMS consulaire de manière à ce qu'il soit largement autofinancé par des systèmes d'abonnement et une tarification modulée des actes.

---

<sup>1</sup> Centre de Formation Professionnelle pour Adultes

<sup>2</sup> Association pour la Formation professionnelle des Adultes

<sup>3</sup> Centre d'Entraide aux Français Rapatriés

.En Amérique latine, passer des conventions avec des assurances maladies privées pour faciliter l'adhésion des Français immatriculés.

## **8) Le rapatriement**

. Utiliser une période de versement de l'ALIS (allocation locale d'insertion sociale) pour préparer le demandeur et sa famille (remise à niveau en Français, passation de tests AFPA, informations détaillées sur les processus de réinsertion du CEFR et l'aider à tester sa propre détermination).

. Renforcer le dynamisme du rapatriement en passant d'une terminologie négative (" rapatriement pour indigence ") à une terminologie positive (" rapatriement en vue de l'insertion sociale " ).

. Encourager le rapatriement des personnes âgées de 30 à 40 ans dont les perspectives d'avenir dans le pays de résidence sont trop sombres.

. Assouplir et diversifier les procédures pour répondre à la demande des personnes les plus aptes à la réinsertion.

. Développer les formules d'aide à l'insertion par le CEFR en milieu ouvert (dispositif ALT).

## **9) Se donner les moyens d'observer les conditions de vie des Français à l'étranger**

**.Améliorer les procédures et les outils de gestion des tâches liées à l'immatriculation.**

- a) Appliquer des nomenclatures officielles afin d'assurer la compatibilité des données entre elles et avec les statistiques nationales.
- b) Améliorer la fiabilité de l'enregistrement des caractéristiques des personnes immatriculées et des événements qui les concernent (reformulation des règles de gestion, formation des agents et adaptation des systèmes informatiques).
- c) Mobiliser et exploiter les données tant au niveau des postes consulaires (évolution de l'outil informatique), qu'au niveau national (consolidation des données dans une base centralisée et facilement exploitable).

**.Rendre statistiquement exploitables les informations contenues dans les dossiers de demande de bourses scolaires.**

- a) Constituer une base de données assurant un suivi temporel des situations individuelles sur la base d'un identifiant permanent des familles.
- b) Elaborer un formulaire en deux parties: un tronc commun à tous les postes et un volet spécifique prenant en compte les particularités locales.
- c) Prendre en considération dans le tronc commun les éléments permettant de cerner :
  - la structure de base de la famille (noyau parental, personnes à charges et apportant un revenu)
  - les raisons de l'expatriation
  - la position sociale de la famille (niveau d'éducation et CSP des parents)
- d) Restituer ces données sur support informatique.
- e) Laisser dans le volet spécifique du formulaire les éléments budgétaires.

**.Assurer une observation systématique des conditions de vie des personnes âgées les plus démunies** : constituer une base de données des personnes âgées allocataires du CCPAS prenant en compte les principales caractéristiques des conditions de vie (revenu avant allocation, couverture sociale, logement, environnement familial).

**.Mener des opérations statistiques spécifiques afin de supprimer les "zones d'ombre" sur les problématiques prioritaires** : mener des enquêtes exceptionnelles avec la collaboration de techniciens compétents (INSEE) et l'appui logistique des postes consulaires concernés permettant d'analyser des thématiques jugées prioritaires.

**.Assurer une diffusion systématique et régulière des données et des analyses.**

- a) Assurer une diffusion systématique interne à l'administration publique des informations recueillies par les différents dispositifs mis en place en permettant des accès aux bases de données.
- b) Diffuser les analyses et synthèses réalisées sur la base des observations quantitatives sous forme de rapports périodiques.

## SOMMAIRE

<b>Synthèse</b>	<b>1</b>
<b>Propositions</b>	<b>7</b>
<b>Sommaire</b>	<b>11</b>
<b>Avant propos</b>	<b>19</b>
1. Un rapport issu de la loi n°98-657 relative à la lutte contre l'exclusion sociale	19
2. L'exclusion sociale à l'étranger : un phénomène réel mais d'ampleur limitée	20
3. Les limites de l'étude de l'exclusion sociale à l'étranger	21
4. Les choix méthodologiques du rapport	24
5. Sociologie générale des Français à l'étranger	26
6. Catégories et répartitions géographiques des exclusions sociales	29
7. Evolution de l'exclusion sociale dans les communautés françaises à l'étranger et évaluation du nombre de Français en difficulté	30
8. Causes de l'accroissement du nombre de Français en difficulté à l'étranger	32
<b>1ère partie - SOCIOLOGIE DE L'EXCLUSION SOCIALE DANS LES COMMUNAUTES FRANCAISES A L'ETRANGER</b>	<b>35</b>
<b>I. LES REVENUS DES FRANÇAIS EN DIFFICULTÉ A L'ETRANGER</b>	<b>37</b>
<b>1. Méthodologie : l'exploitation des dossiers de bourses scolaires.</b>	<b>37</b>
1.1. Des échantillons biaisés.	37
. le critère géographique	37
. le critère économique	38
. le critère culturel	38
. le critère de l'âge	40
. les critères d'attribution des bourses scolaires	40
<b>2. Les niveaux de vie infra-normaux</b>	<b>41</b>
. document - un budget familial	
<b>3. Les très faibles revenus - 1er quartile des familles boursières</b>	<b>44</b>
3.1. Revenus des 25% de familles boursières aux revenus les plus faibles	45
3.2. Revenus et coûts de la scolarité	45
3.3. Revenus et protection sociale	46
3.4. Revenus et dépenses des familles	47
. Tananarive	47
. New-York	48
. Buenos-Aires	49
. Abidjan	51

. Tunis	51
<b>4. Le niveau de revenu des "familles intermédiaires"</b>	<b>53</b>
4.1. Dernier quartile des familles boursières et familles à la limite du bénéfice des bourses	53
4.2. Pénalisation des familles exclues du bénéfice des bourses	54
4.3. Les familles à revenus intermédiaires face à l'assurance-maladie	56
<b>5. Les revenus féminins</b>	<b>58</b>
5.1. Des CSP inférieures pour les femmes	58
5.2. Revenus des mères d'enfants boursiers	59
5.3. Revenus des familles monoparentales	61
. Tunis	62
. Abidjan	62
. Buenos-Aires	65
. New-York	67
. Tananarive	67
<b>II. Des formes d'expatriation à risque</b>	<b>71</b>
<b>1. « L'expatriation-fuite » des jeunes adultes</b>	<b>72</b>
. Londres	72
. New-York	73
. destinations exotiques	74
<b>2. « L'expatriation-rupture familiale »</b>	<b>75</b>
<b>III. Des situations difficiles</b>	<b>77</b>
<b>1. Femmes seules avec enfants à l'étranger</b>	<b>77</b>
. une position de faiblesse structurelle	77
. une stratégie financière inadaptée	78
. conséquences du divorce	78
. précarisation des mères de famille isolées	79
. conséquences pour les enfants	79
<b>2. Les personnes âgées de 50 ans au chômage</b>	<b>80</b>
. à Buenos-Aires et Rome	80
. en Afrique	80
. petits investisseurs en PVD	81
. Français d'Algérie émigrés en Argentine	81
<b>3. Les personnes âgées</b>	<b>82</b>
3.1. Peu de personnes âgées, très peu d'allocataires	82
3.2. L'allocation de solidarité : un grand progrès, mais des budgets très serrés	83
. Rome	85
. Buenos-Aires	86
. Tananarive	86

3.3. Effets pervers d'une aide sociale trop exclusivement concentrée sur les personnes âgées	88
3.4. L'accès aux soins médicaux : carence de l'assurance-maladie	88
3.5. Le quatrième âge : la dépendance	89
3.6. Prévisions sur l'indigence des personnes âgées	90
<b>IV. Points cruciaux de l'exclusion sociale</b>	<b>93</b>
<b>1. La scolarisation - l'accès à l'éducation</b>	<b>93</b>
. l'exclusion sociale provoquée par la non fréquentation d'une école française	93
. l'exclusion sociale au sein des écoles françaises de l'AEFE	94
. des bourses scolaires trop aléatoires	94
. l'idéologie élitiste des écoles de l'AEFE	95
. absence de politique d'aide sociale des écoles de l'AEFE	95
. absence d'enseignement technologique et professionnel	96
<b>2. La santé</b>	<b>98</b>
1. L'impossibilité de se soigner	98
2. La faiblesse de l'offre sanitaire en Afrique de l'Ouest et à Madagascar	99
3. L'offre de santé en Tunisie	100
4. Le coût exorbitant de la santé à Buenos-Aires	100
5. L'aide médicale consulaire trop sollicitée	101
6. Coût des soins médicaux en 1999 dans les pays étudiés	101
7. Baisse de l'aide médicale consulaire depuis 1996	102
Conclusion	102
<b>3. Le retour impossible</b>	<b>103</b>
1. Français nés en France	103
2. Français natifs de l'étranger	104
3. Personnes âgées	104
4. Retour en France pour formation professionnelle	105
5. Restriction de l'accès au rapatriement depuis 1996	105
6. Annexe : l'évolution du rapatriement par grandes zones géographiques depuis 1996	107
<b>2ème partie : POUR UNE POLITIQUE CONSULAIRE DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE</b>	<b>111</b>
<b>I. L'aide sociale consulaire : état des lieux</b>	<b>113</b>
<b>1. Les lignes directrices de l'aide sociale consulaire</b>	<b>113</b>
. les mérites de l'aide sociale consulaire	114
. démocratie et citoyenneté par l'aide sociale consulaire	115
<b>2. Les limites de l'organisation de l'aide sociale consulaire</b>	<b>115</b>
2.1. Les limites financières de l'action	115
. tableau de l'évolution des crédits d'aide sociale consulaire de 1996 à 1999	116

. un budget majoritairement absorbé par les allocations	117
. la forte inertie du système d'aide sociale consulaire	117
. des capacités d'action sociale amoindries	117
<b>2.2. Les limites structurelles de l'aide sociale consulaire</b>	<b>118</b>
. le manque de personnel spécialisé	118
. l'absence de coordination du service social dans les grands consulats	118
<b>2.3. Les limites politiques de l'action sociale consulaire</b>	<b>119</b>
. l'action consulaire est une condition du maintien dans la citoyenneté française	119
. coût financier, social et humain de la passivité	120
. conclusion : insertion locale plutôt que rapatriement	123
 <b><i>II. De l'aide sociale à la lutte contre l'exclusion</i></b>	<b>125</b>
<b>1. Conférer une large autonomie aux CCPAS (comités consulaires de protection et d'aide sociale)</b>	<b>125</b>
. des CCPAS différents selon les continents	125
<b>2. Concevoir et organiser une politique locale de lutte contre l'exclusion</b>	<b>126</b>
. la composition du CCPAS	127
. une augmentation de la part des crédits non affectés	127
. une modernisation des sociétés de bienfaisance	128
<b>3. Organiser les services sociaux consulaires</b>	<b>128</b>
<b>3.1. Pays pauvres - communautés françaises paupérisées</b>	<b>129</b>
. organisation du service social dans les pays pauvres	130
* dans les petits consulats	130
* dans les grands consulats	130
<b>3.2. Union Européenne - Pays industrialisés</b>	<b>131</b>
<b>3.3. Casmixtes</b>	<b>132</b>
Conclusion	132
 <b><i>III. Une politique de progrès pour les jeunes</i></b>	<b>133</b>
<b>1. La protection de l'enfance</b>	<b>133</b>
1.1. Création d'une allocation d'aide à l'enfance	133
1.2. Des secours occasionnels à l'enfance	134
1.3. Les enfants handicapés	134
Conclusion	134
<b>2. La scolarité</b>	<b>135</b>
<b>2.1. La lutte contre l'exclusion sociale dans les écoles françaises</b>	<b>135</b>
. les bourses scolaires	136
* plans de stabilisation pluri annuels des frais de scolarité	136
* stabilisation des critères d'attribution des bourses scolaires	136
. l'accompagnement social de la scolarité	137

. la vie scolaire	137
. le foyer internat	138
Conclusion	138
<b>2.2. La remédiation à l'échec scolaire dans les écoles françaises</b>	<b>139</b>
. les apprentissages pratiques	139
. activités d'éveil et formation civique	140
. "aucun enfant ne doit quitter l'école sans formation professionnelle"	140
* les classes de consolidation et d'insertion à Madagascar	141
* le modèle de Diego-Suarez	141
* coût des classes de consolidation et d'insertion	143
<b>3. Les solutions alternatives à l'école française</b>	<b>143</b>
3.1. L'homologation par le MENRT d'écoles locales francophones	144
. recenser les écoles	144
. jumeler les écoles avec un établissement AEFE de référence	144
3.2. L'aide à la scolarisation dans des établissements non homologués	145
<b>4. La formation professionnelle</b>	<b>146</b>
4.1. Le modèle du CFPA de Madagascar	146
. une formation préparatoire	146
. des formations qualifiantes sur le modèle AFPA	146
. des formations en réponse à la demande des industriels locaux	146
. coûts de fonctionnement	147
4.2. Extension du Centre de Tananarive	148
4.3. Adaptation du modèle CFPA de Madagascar aux PVD	148
4.4. Implications budgétaires	148
Conclusion	149
<b>IV. La réinsertion sociale des adultes</b>	<b>151</b>
<b>1. La réduction des ADD (Allocations à durée déterminée)</b>	<b>151</b>
. le facteur budgétaire	151
. le facteur idéologique	151
<b>2. Transposition et adaptation des principes du RMI à l'étranger</b>	<b>152</b>
<b>3. Création de l'ALIS (Allocation locale d'insertion)</b>	<b>152</b>
. exemple de montants pour un adulte	152
. utilisation de l'ALIS pour financer une formation professionnelle	153
. utilisation de l'ALIS pour l'aide à la création de micro-entreprise	154
<b>4. L'aide à l'emploi</b>	<b>154</b>
. rôle des CCEFP (Comités pour l'emploi et la formation professionnelle)	154
. les bourses d'emploi	154
. résultats	155
. porter à 2 MF le financement des CCEFP dès le budget 2000	155

<b>V. Remédiation aux situations de détresse</b>	<b>157</b>
<b>1. Personnes sans ressources de plus de 50 ans</b>	<b>157</b>
. incapacité de trouver du travail et "inemployabilité"	157
. création d'un Revenu Local de Substitution ( RLS )	158
<b>2. Personnes âgées</b>	<b>158</b>
. une modulation de l'allocation en fonction du logement	159
. l'accès à la santé	159
. prévisions	160
. la dépendance	161
. la maison de retraite française	161
. création de maisons de retraite ?	161
. le maintien à domicile	161
<b>VI. Politique de santé</b>	<b>163</b>
<b>1. Pays en voie de développement à environnement médical convenable et financièrement accessible</b>	<b>164</b>
<b>2. Pays en voie de développement à environnement médical insuffisant</b>	<b>164</b>
. transformation des centres médicaux sociaux de la coopération (CMS) en centres médicaux-sociaux consulaires	164
. le CMS consulaire : une économie pour le CCPAS	165
. le CMS de Ouagadougou	166
<b>3. Pays en voie de développement à environnement médical privé convenable mais financièrement inaccessible aux Français à bas revenus</b>	<b>167</b>
<b>4. Pays émergents d'Amérique Latine</b>	<b>167</b>
<b>VII. Le rapatriement</b>	<b>169</b>
<b>1. Le Comité d'Entraide aux Français rapatriés (CEFR)</b>	<b>169</b>
<b>2. Le rapatriement pour indigence</b>	<b>170</b>
. faire évoluer la notion de rapatriement	170
. le rapatriement en vue d'insertion sociale	170
. assouplir et diversifier les procédures	171
. le développement du dispositif ALT (Allocation logement temporaire)	171
<b>3. La coordination de l'accueil et de la formation professionnelle</b>	<b>172</b>
. les rapatriés du CEFR	172
. les rapatriés de CEFR qui ont bénéficié d'une procédure MAE-AFPA	173
. baisse du nombre de stagiaires AFPA	174
	<b>175</b>

<b>VIII. Conclusion de la 2ème partie</b>	<b>175</b>
<b>1. Etude comparée entre l'action sociale pour trois départements d'un million d'habitants et l'aide sociale à un million de Français vivant à l'étranger</b>	<b>176</b>
1.1. Les principes de l'aide sociale consulaire sont dérivés de l'aide sociale métropolitaine	176
1.2. Les allocations comparables	177
. le RMI et l'Allocation à durée déterminée (ADD)	177
. l'allocation adulte handicapé	177
. l'allocation supplémentaire-vieillesse et l'allocation de solidarité consulaire	178
2. Analyse du tableau	181
3. Graphiques	182
<b>2. Réalisation de la lutte contre l'exclusion sociale dans les communautés françaises à l'étranger</b>	<b>187</b>
2.1. Renforcement des personnels spécialisés en affaires sociales	187
2.2. Montée en charge des crédits d'action sociale consulaire	188
2.3. Justification des crédits d'action sociale consulaire	189
. rappel des coûts de l'aide sociale en France	189
. coûts unitaires des actions proposées	190
<b>Conclusion générale</b>	<b>193</b>
<b>Annexes</b>	<b>195</b>
Annexe 1 - Pour une meilleure connaissance des populations françaises à l'étranger	197
note sur les outils statistiques consulaires	197
. quelques recommandations pour l'élaboration des dossiers de demandes de bourses	200
Annexe 2 - Buenos-Aires	205
Annexe 3 - New-York	223
Annexe 4 - Tunis	243
Annexe 5 - Abidjan	257
Annexe 6 - Tananarive	279

## AVANT PROPOS

### ***1. Un rapport issu de la loi n°98-657 relative à la lutte contre les exclusions***

La loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, publiée au Journal officiel du 31 juillet 1998, dispose dans son article 1er : "La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques de la nation (...)".

Les Français établis hors de France font partie intégrante de la nation française et sont donc concernés par cette loi tel que le principe en a été posé dans le 1er alinéa de cet article.

Par ailleurs, l'alinéa 2 de cet article rappelle également le principe de territorialité applicable aux mesures législatives : "la présente loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance".

Les Français de l'étranger confrontés à l'exclusion se trouvent donc dans une situation particulière. Membres à part entière de la nation française, l'Etat doit garantir leurs droits mais ne peut leur appliquer les mesures législatives et réglementaires de "droit commun", puisqu'ils ne résident pas en France. Il appartient donc au ministère des Affaires étrangères de transposer toutes les mesures nécessaires permettant de répondre efficacement à ce type de situation.

L'alinéa 7 de l'article 1 prévoit également qu'en ce qui concerne : "la lutte contre l'exclusion des Français établis hors de France, les ministères compétents apportent leur concours au ministère des Affaires étrangères".

Ce 7ème alinéa garantit la prise en compte de la situation extrêmement difficile et préoccupante de nombreux concitoyens installés à l'étranger, si ce n'est dans cette loi, du moins par voie réglementaire, en application à ce principe, en étendant le champ de compétences à tous les ministères concernés. En effet, le ministère des Affaires étrangères ne dispose pas, à l'heure actuelle, de moyens - financiers et humains - suffisants pour garantir l'accès effectif de tous les Français de l'étranger aux droits fondamentaux. Il ne peut donc pas s'engager dans l'impératif national que constitue la lutte contre les exclusions. Les droits fondamentaux concernés : emploi, logement, protection de la santé, justice, éducation, formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance relèvent des ministères de l'Emploi et de la Solidarité, de l'Education nationale, de la Justice.

Enfin, l'article 158 prévoit que : "le Gouvernement présentera au Parlement [ ... ] un rapport sur la situation matérielle des Français de l'étranger confrontés à l'exclusion. Ce rapport sera rendu public."

C'est dans ce sens que M. Lionel Jospin, Premier ministre, a décidé le 18 janvier 1999 de me confier "une mission d'analyse et de propositions concernant la situation matérielle des Français de l'étranger confrontés à l'exclusion."

## **2. L'exclusion sociale à l'étranger : un phénomène réel d'ampleur limitée**

Les communautés françaises établies dans le monde comptent toutes dans leur sein des individus ou des groupes de personnes frappées par des difficultés sociales dont l'éventail va de la misère à une précarité différée en passant par la pauvreté, la gêne, la précarité immédiate, et ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler l'exclusion sociale.

Leur existence est tantôt ignorée, tantôt surestimée selon les observateurs et leurs références implicites.

### ***Une exclusion sociale ignorée***

Cette exclusion est ignorée par les Français de métropole, tant par l'opinion publique que par les milieux de l'administration, de la politique ou des médias. Ils jugent les Français de l'étranger d'après ceux qu'ils connaissent : camarades de promotion passés par la coopération, collègues enviés, en poste à l'étranger avec un statut et des revenus d'expatriés, personnes rencontrées dans les réceptions des ambassades. Cette exclusion sociale est ignorée, et même parfois niée, au défi de l'évidence, dans les communautés elles-mêmes, par les Français les plus favorisés.

Tout se passe comme si ces personnes en difficulté constituaient une tache honteuse dans le monde "brillant" et quelque peu factice où s'isole la minorité des expatriés qui atteint, par la vie à l'étranger, un niveau de vie et une position sociale très supérieurs à ceux qu'ils auraient en France. Les exclus de la communauté sont ainsi rejetés hors du champ social, hors des "vrais Français" qui les perçoivent comme des résidents permanents "trop intégrés dans le pays", des deuxièmes ou troisièmes générations "qui ne sont plus Français que par intérêt", des métis, des binationaux, des conjoints français d'un mariage mixte.

### ***Une exclusion sociale majorée***

Cette exclusion sociale est majorée dès lors qu'il est question d'y porter remède en rendant les frontières moins étanches à la solidarité nationale. Qu'il faille donner un revenu minimum de substitution à moins de 5 000 personnes âgées sans ressources, une aide financière à 15 000

familles pour scolariser leurs enfants dans les écoles françaises (payantes) de l'étranger, qu'il puisse être question d'aider quelques dizaines de milliers d'adultes et leurs ayants-droit à accéder à une assurance-maladie, c'est le tollé : le budget de l'Etat est en danger. Il semble alors que le plus grand danger qui menacerait les Français et Françaises établis à l'étranger serait de devenir des assistés.

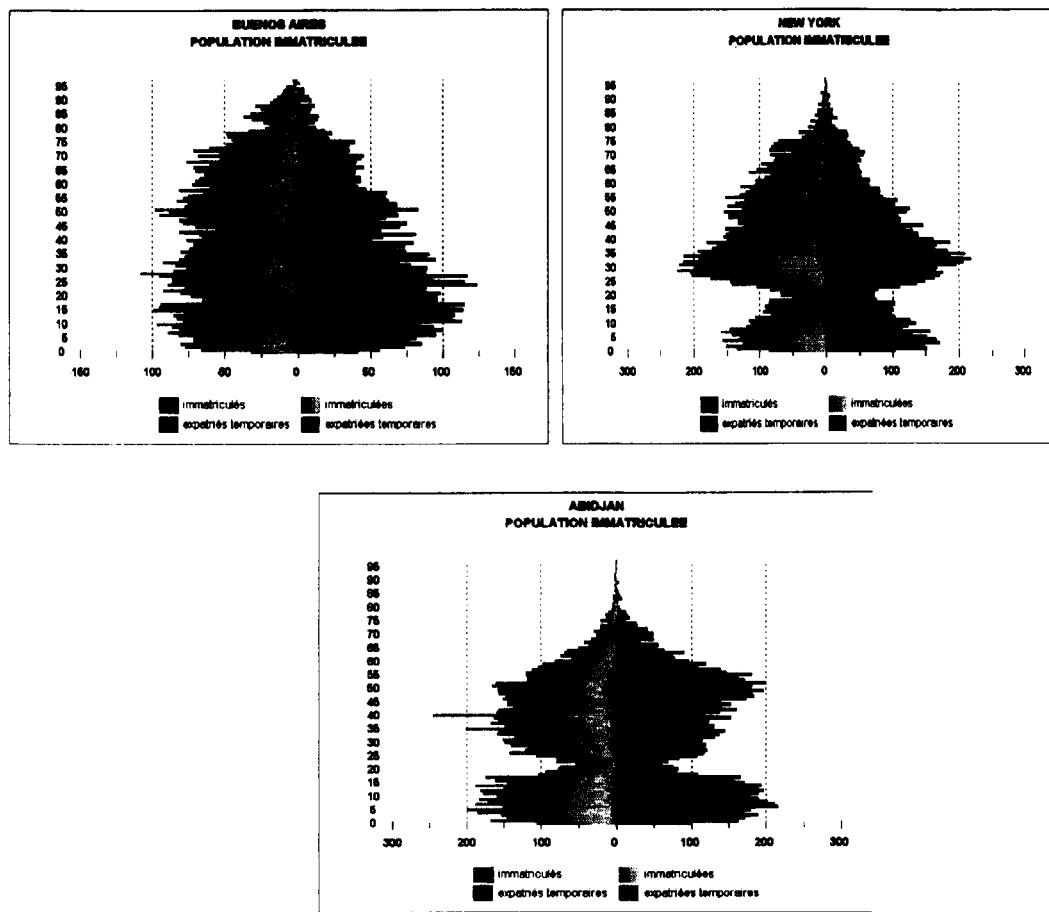
#### ***Une exclusion sociale réelle d'une ampleur limitée***

Ce rapport a pour but de décrire des phénomènes d'exclusion actuels ou prévisibles dans les communautés et ainsi de les relativiser. Oui, il y a bien des Français qui vivent dans la misère à New-York ou à Abidjan, d'autres qui connaissent la gêne à Buenos-Aires ou à Tunis, et ceux enfin dont l'avenir est obéré par l'absence totale de protection sociale au Proche-Orient, en Afrique ou en Amérique Latine.

C'est une minorité, mais elle existe et il est possible de la chiffrer à environ 40 000 personnes, pour les Français vivant dans les pays en voie de développement et les pays émergents.

#### ***3. Les limites de l'étude de l'exclusion sociale à l'étranger / la diversité***

Les limites de l'exercice sont évidentes. On se heurte tout d'abord à la diversité des communautés et à celle de leur environnement politico-économique et culturel. Quoi de commun entre les Français de Buenos-Aires vieillissants, les Français d'âge actif sans enfant de New-York et la démographie dynamique de ceux d'Abidjan ?



Quoi de commun entre la Française âgée des Pays Bas, isolée mais bénéficiaire d'un revenu minimum décent et de soins de santé gratuits et la vieille dame de Rome dont l'aide sociale italienne est suspendue tous les ans durant le premier trimestre et qui n'a plus de relations auxquelles emprunter de l'argent pour faire la soudure jusqu'au versement différé?

Les extrapolations seraient trompeuses. La classe moyenne française de Buenos-Aires s'est prolétarisée à une autre période, sur un autre tempo que celle de Santiago du Chili ou de Sao Paulo, avec des conséquences différentes.

Mais sans se risquer à des généralisations hasardeuses, il est possible de décrire des types de situations, socio-économiques et individuelles, éclairantes pour l'analyse de faits similaires dans des pays de la même zone géographique.

### ***Le caractère lacunaire des statistiques consulaires***

Autre obstacle majeur, le caractère lacunaire des statistiques consulaires : absolument aucune donnée sur les niveaux de revenus, données démographiques réduites, données socioprofessionnelles non conformes aux normes fixées par le ministère du travail.

Le manque d'observation des conditions de vie des Français résidant à l'étranger a certainement contribué à forger et entretenir une image très déformée de la réalité.

Il ne serait pas réaliste de prétendre organiser, pour l'observation de ces populations, un dispositif statistique aussi lourd que celui qui prévaut sur le territoire national. Il serait cependant souhaitable, en particulier pour l'orientation et l'évaluation des politiques menées, de mobiliser efficacement les données de l'administration consulaire. Dans ce cadre, trois sources sont à privilégier : la base de données de l'immatriculation, les dossiers de demande de bourses, et l'information issue de la gestion du CCPAS. Ces sources d'information présentent aujourd'hui des lacunes et des défauts qui en limitent l'utilisation. Ils sont de trois ordres :

- 1) Conceptuel (non-respect des nomenclatures officielles, mauvaise prise en compte des événements, différence de contenu d'un poste à l'autre) ;
- 2) Manque de sensibilisation et de formation des agents à l'importance de la bonne gestion de la donnée ;
- 3) Informatique mal adaptée au traitement de la donnée dans une perspective statistique.

Même si une perspective d'amélioration de la qualité des données aujourd'hui disponibles et des conditions de leur mobilisation ouvre des possibilités importantes en matière de production de connaissances, elle risque de rester lettre morte si on ne dispose pas de ressources humaines qualifiées. Il est donc indispensable de disposer, au sein de l'administration centrale, d'une structure légère dont les missions couvriraient les besoins d'évolution et d'exploitation des données courantes. Elle pourrait en outre assurer la maîtrise d'ouvrages d'opérations statistiques exceptionnelles destinées à mieux connaître des situations cibles de politiques spécifiques.

#### **4. les choix méthodologiques de ce rapport**

Faute de données sur les communautés françaises à l'étranger, nous avons utilisé la méthode des coups de sonde dans des communautés typées en conjuguant l'observation empirique de l'ensemble des Français en difficulté et l'étude statistique du seul segment de la population sur lequel des données plus précises et relativement fiables sont connues : les familles bénéficiaires d'aides à la scolarité (dites "bourses") pour leurs enfants, élèves du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Pour les cinq communautés retenues, une par grande sous-région (Buenos-Aires, New-York, Tunis, Abidjan, Tananarive), l'étude se fonde d'une part sur les statistiques consulaires, d'autre part sur les entretiens avec les Français en difficulté, avec les personnels des services sociaux des consulats, les élus et les responsables d'associations et enfin sur le traitement statistique des dossiers de bourses scolaires et d'aide sociale. Ces communautés sont nombreuses (de 11000 à 25000 immatriculés), très typées. Elles constituent des populations dont l'observation est significative.

Il n'a pas été possible d'étudier une communauté d'Asie faute de moyen, de temps et en l'absence de communauté française suffisamment nombreuse. Pondichéry aurait été un cas à la fois trop atypique et trop proche de Tananarive à bien des égards. Par ailleurs ces deux communautés avaient fait l'objet d'un excellent rapport de Jean-Marc de Comarmond en 1983, que l'étude de Tananarive permet d'actualiser. Notons qu'en Afrique, un groupe tel que celui des Franco-soninkés de la vallée du fleuve Sénégal mériterait une étude particulière, mais cela ne constitue pas un "type" de communauté, dans la mesure où celle-ci, constituée d'anciens émigrés en France et de leur descendance, diffère beaucoup des autres groupes de même origine.

Les phénomènes d'exclusion sociale en Union Européenne sont bien connus. Les Français qui y résident connaissent les mêmes difficultés que leurs hôtes et une étude spécifique ne se justifiait pas. Comme ils bénéficient d'aides du pays d'accueil d'un niveau au moins égal à la France, sauf en Europe du Sud, les postes consulaires ne les connaissent pratiquement pas. Par ailleurs, en Europe, très peu d'enfants français fréquentent les écoles françaises. L'éloignement de l'école, l'intégration dans le pays d'accueil, le coût de l'école française conduisent les familles à choisir l'école locale de proximité. Les populations de familles boursières ne sont donc pas vraiment représentatives des familles à revenus intermédiaires ou faibles susceptibles de connaître la précarité et l'exclusion. L'absence d'informations fiables fournies par les dossiers de demande de bourses scolaires interdisait une étude de cas significative en Europe. C'est pourquoi Londres et Rome n'ont été étudiées que sous des angles particuliers : les jeunes migrants pour Londres, les

femmes en difficulté conjugale et professionnelle à Rome. Cette dernière ville offre aussi des cas significatifs de personnes âgées, semblables à ceux d'Espagne ou de Grèce.

Il n'est évidemment pas possible d'étudier les populations non immatriculées évaluées à 800 000 Français puisqu'il n'existe aucune source d'information les concernant. Mieux vaut reconnaître l'impossibilité que se perdre en conjectures oiseuses car tous les cas de figures se rencontrent dans cette population : l'expatrié temporaire de l'Amérique du Nord ou d'Europe qui n'a pas besoin du consulat, le jeune en rupture de ban, en situation irrégulière qui ne s'immatricule pas "de peur d'être dénoncé", le Français émigré, en cours d'intégration dans le pays résidence, dont les liens administratifs et culturels avec la France se distendent. On compte des exclus parmi eux, dans les mêmes conditions que parmi la population générale du pays de résidence.

Les phénomènes de précarité et d'exclusion observés doivent être placés dans le cadre général de la sociologie contemporaine des Français à l'étranger. Elle se caractérise par la prédominance de ceux que nous appellerons les "résidents permanents" , que les statistiques consulaires qualifient « d'expatriés » et qui constituent plus de 90 % des immatriculés. Ceux qui sont désignés par le terme "détachés" dans ces statistiques consulaires, et qui représentent aujourd'hui moins de 10 % des immatriculés, sont eux appelés communément "expatriés" ou "expatriés temporaires". C'est cette terminologie conforme au sens donné aux mots par les Français à l'étranger eux-mêmes que nous utiliserons dans cette étude.

#### ***Résidents permanents et expatriés temporaires***

La distinction entre résidents permanents et expatriés temporaires est l'élément discriminant de base des communautés françaises à l'étranger. C'est l'absence de perception de cette distinction dans l'opinion en France qui explique la persistance du stéréotype faux d'un Français à l'étranger au très haut niveau de revenus, parti pour quelques années ou faisant carrière d'un pays à l'autre pour s'enrichir. Une partie des expatriés temporaires ne correspond déjà plus à cette image. Les grandes sociétés expatrient de moins en moins de cadres et pour des durées plus brèves. Si leurs bureaux commerciaux, leurs filiales sont établies dans un premier temps avec des cadres français, la relève locale est rapide. En Europe les "rotationnels" qui font le va-et-vient Paris-Londres, Paris-Bruxelles, Strasbourg-Francfort se comptent par dizaines de milliers (Nouvel Observateur, 4-10 mars 1999). Le cadre expatrié est trop coûteux pour les entreprises. Ce statut est en nette diminution. Il concerne moins de 90 000 personnes, familles comprises, établies principalement dans des pays lointains (Asie) ou à risques (Afrique, certains pays d'Amérique Latine) et dans des secteurs professionnels limités (B.T.P, pétrole, banque, administration française, assistance technique, institutions internationales).

#### ***Les résidents permanents***

Les Français à l'étranger d'aujourd'hui, ceux parmi lesquels peut sévir l'exclusion sociale, sont majoritairement des résidents permanents dont la durée de séjour est supérieure à 3 ans et dont le

contrat de travail est de droit local s'ils sont salariés. Leur statut social, leur niveau de revenus sont ceux de leur catégorie socio-professionnelle dans leur pays de résidence. Ils ne bénéficient d'aucun avantage social ou financier lié à leur expatriation.

#### Répartition géographique des Français établis à l'étranger

Régions	1996	% total	1997	% total	Evolution 1996/1997
Union européenne (+Suisse)	450 000	50,5 %	470 000	50,8 %	+ 4,25 %
Europe orientale	11 200	1,2 %	17 400	1,88 %	+ 35,63 %
Amérique du Nord	107 000	12 %	110 000	12 %	+ 2,72 %
Amérique latine	56 500	6,3 %	60 500	6,55 %	+ 6,61 %
Afrique sub-saharienne	118 000	13,2 %	114 000	12,33 %	- 3,50 %
Afrique du Nord	36 000	4 %	35 700	3,87 %	- 0,84 %
Total Afrique	154 000	17,2 %	150 000	16,2 %	- 2,66 %
Proche et Moyen-Orient	63 000	7 %	64 300	7 %	+ 2,02 %
Asie-Océanie	49 000	5,5 %	53 000	5,75 %	+ 7,54 %
<b>Total</b>	<b>890 700</b>	<b>100 %</b>	<b>925 200</b>	<b>100 %</b>	<b>+ 3,72 %</b>

#### Evolutions :

Le nombre de Français immatriculés ne cesse de diminuer depuis 1980. La fonte des communautés affecte essentiellement l'Afrique. L'Afrique du Nord est passée de 105 000 immatriculés en 1980 à 35 700 en 1995 et l'Afrique sub-saharienne de 182 500 à 114 000 dans cette même période de quinze ans.

La population française augmente dans deux parties de monde : le Proche-Orient avec le retour des Franco-libanais au pays, l'Asie-Océanie où l'implantation française est passée de 34 000 à 53 000 entre 1980 et 1995 lorsque cette zone a connu une forte progression économique.

#### Répartition socio-professionnelle des Français établis à l'étranger

Elle se caractérise par la prédominance du secteur tertiaire à des niveaux de qualification élevés.

La répartition socio-professionnelle de la communauté française dans le monde est stable :

Secteur tertiaire :	371 564	soit 85,69 %
Secteur industriel :	49 104	soit 11,32 %
Secteur de l'agriculture :	6 603	soit 1,52 %
Secteur du bâtiment :	6 353	soit 1,47 %

A part le secteur tertiaire qui demeure prédominant dans l'emploi de nos compatriotes à l'étranger, tous les autres secteurs d'activité sont en baisse.

#### Répartition socio-professionnelle du secteur tertiaire :

Cadres, professions intellectuelles	38,22 %
Professions intermédiaires	26,20 %
Employés	35,57 %

Soit près de 65 % des actifs à niveau de qualification élevé, ce qui est une proportion beaucoup plus forte que dans la population générale française et, en particulier, dans les trois départements dont l'aide sociale est comparée à celle des Français de l'étranger dans la seconde partie du rapport.

#### Document

	Haute Garonne		Isère		Essonne		France	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
Agriculteurs exploitants	3,06%	2,07%	2,61%	2,02%	0,44%	0,31%	4,45%	3,63%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	9,99%	5,17%	9,97%	5,90%	6,83%	3,21%	8,91%	5,18%
Cadres	18,45%	10,28%	14,18%	7,84%	21,41%	10,36%	13,36%	7,77%
Professions intermédiaires	22,90%	22,57%	21,62%	21,39%	24,02%	24,68%	19,43%	19,17%
Employés	11,41%	48,25%	8,31%	47,41%	13,13%	52,57%	10,93%	49,22%
Ouvriers	34,19%	10,66%	43,30%	15,44%	34,17%	8,87%	42,91%	15,03%
Taux d'activité	50,81%	27,50%	51,38%	37,83%	54,99%	44,53%	50,51%	37,43%

Part des CSP dans la population active en France et dans 3 départements d'1M d'habitants.

#### Catégorie socio-professionnelle et niveau de revenu

Les Français à l'étranger se caractérisent donc par une bonne qualification intellectuelle et professionnelle : la France exporte de la matière grise. Mais les niveaux de revenus ne peuvent être estimés qu'à partir de l'observation de terrain. Le fait que les Français disposent des revenus

de leur catégorie socio-professionnelle dans leur pays de résidence est une règle fondamentale à observer.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la qualification professionnelle ne protège pas absolument de la précarité et de l'exclusion. Nous verrons qu'il s'agit soit de personnes victimes d'aléas personnels (maladie, rupture du lien conjugal, perte d'emploi), soit de personnes résidant en Afrique, en Amérique Latine et au Proche-Orient où leurs revenus peuvent être très inférieurs à ceux des mêmes catégories socio-professionnelles en France. La meilleure preuve en est l'incapacité de ces Français à accéder à une couverture sociale, même pour la seule maladie. Seules 21 000 personnes étaient affiliées en 1995 à la Caisse des Français de l'Etranger sur 119 500 adultes immatriculés. Il faut ajouter à cela que très peu de Français cotisent pour leur retraite au régime général de la sécurité sociale alors que les caisses d'assurance-vieillesse sont inexistantes ou en faillite dans leur pays de résidence.

Les Français de ces trois zones connaissent donc majoritairement une situation de grande précarité, même s'ils appartiennent à des catégories socio-professionnelles de bon niveau.

## ***6. Catégories et répartitions géographiques des exclusions sociales***

Les populations les plus fragiles dans tous les pays sont :

- 1) les familles à revenus très bas et/ou aléatoires
- 2) les femmes seules avec enfants
- 3) les personnes privées d'emploi au delà de l'âge de 50 ans
- 4) les personnes privées d'assurance maladie/vieillesse

La même personne peut souvent conjuguer plusieurs de ces caractéristiques, ce qui produit les situations de misère et de pauvreté.

Dans les pays d'Europe du Nord et d'Amérique du Nord, ces personnes représentent un pourcentage réduit des communautés françaises. La plupart ne sont pas connues des services consulaires, elles ne s'immatriculent pas ou, si elles sont immatriculées, ne demandent pas d'aide sociale au consulat puisque le système des Comités consulaires de protection et d'aide sociale (CCPAS) n'a pas d'offre réelle de secours pour eux. Elles relèvent de l'aide sociale locale, dans les pays de l'Union Européenne en tant que ressortissantes de l'Union, ainsi qu'aux Etats-Unis, du moins tant que les Etats-Unis ne retireront pas l'aide sociale aux étrangers titulaires d'une carte verte.

En Europe du Sud, la faiblesse ou l'absence de prestations familiales, d'assurance chômage, de système de revenus de substitution de type RMI réduit ces catégories à la pauvreté.

En Afrique, dans l'Océan Indien et en Amérique Latine, ces catégories forment des groupes plus nombreux, de l'ordre de 2 000 personnes à Tunis et à Buenos Aires, de 4 000 à 5 000 personnes à Abidjan, entre un tiers et la moitié des immatriculés à Madagascar soit environ 8 000 à 10 000 personnes.

Les besoins d'aide sociale à l'étranger sont donc concentrés sur ces deux continents en voie de développement, où une forte proportion de la communauté française est pauvre ou en situation précaire et où le consulat de France est le seul recours.

## ***7. Evolution de l'exclusion sociale***

### ***dans les communautés françaises à l'étranger***

#### **• Accroissement du nombre des Français en difficulté à l'étranger**

Ce phénomène est constaté dans tous les postes, mais comme l'offre d'aide sociale est inexistante pour les adultes d'âge actif et les enfants, nous n'en avons qu'un indicateur statistique, celui de l'évolution de l'attribution des bourses scolaires.

Le nombre de boursiers est passé de 14 250 en 1994 à 17 400 en 1998, soit une augmentation de près de 10 % en 1995 et 1996, de près de 4 % en 1997. La baisse constatée en 1998 s'explique par le durcissement des critères d'attribution, qui a conduit à retirer totalement ou partiellement les bourses à des familles qui en auraient bénéficié selon les anciens critères sans que leurs revenus aient changé. Mais la demande, non comptabilisée au niveau mondial, continue à croître de 10 à 12 % dans des postes tels que Tunis, Barcelone ou Abidjan.

En éliminant la part prise par l'augmentation des droits de scolarité dans cette progression et pour ne tenir compte que de la seule impécuniosité des familles, on peut évaluer l'accroissement des populations en difficulté dans une fourchette de 5 à 7 % l'an, au moins en Afrique, Océan Indien et Amérique Latine. Ailleurs l'évaluation n'est pas réalisable, faute de représentativité statistique des familles bénéficiaires de bourses scolaires. Mais l'augmentation du nombre de familles à faibles revenus, qui se manifestent à Londres ou à Barcelone pour demander une bourse scolaire, témoigne d'une modification sociologique du mouvement migratoire français dans une partie de l'Union Européenne. Ce n'est plus le fait des seules élites. Les nouvelles familles demandeuses de bourses constituent un échantillon assez représentatif des Français pauvres ou à revenus modestes qui optent pour une émigration autonome.

Mais si le pourcentage de Français victimes de l'exclusion sociale augmente, il reste peu élevé par rapport à celui qu'on constate en France. Par ailleurs, ceux que nous pouvons et devons aider sont concentrés dans des pays où le coût de la vie est faible. Les sommes à mettre en jeu sont donc beaucoup moins élevées qu'en France pour le même type d'action.

### ***Combien de Français sont frappés par l'exclusion sociale à l'étranger ?***

Dans cette évaluation, mieux vaut exclure les Français en difficulté des pays industrialisés, dont on ne sait pratiquement rien et qui ne relèvent qu'à la marge d'une action de la France puisqu'ils bénéficient des "filets sociaux" de leurs pays de résidence.

En croisant les chiffres relatifs aux jeunes, scolarisés ou non à l'AEFE, bénéficiaires de bourses scolaires, le nombre de secours occasionnels et d'aides médicales, le nombre d'allocataires permanents, âgés et handicapés des consulats étudiés, le nombre d'adhérents à la CFE (maladie) et en extrapolant à leur sous-région, on arrive à l'estimation suivante :

sous-région	immatriculés (*)	% de Français en difficulté	nombre de Français en difficulté
Afrique de l'ouest et Djibouti	100 000	25 %	20 000
Madagascar	20 000	40 %	8 000
Pondichéry	8 000	40 %	3 200
Afrique du Nord	35 000	15 %	5 250
Proche et moyen Orient	64 000	10 %	640
Amérique Latine	60 000	10 %	600
<b>total</b>	<b>287 000</b>		<b>37 690</b>

### ***Estimation des Français en difficulté dans les PVD***

(\*) chiffres arrondis

***Sur ce petit tiers des Français établis à l'étranger, dans des pays sous-développés ou émergents, il y aurait moins de 40 000 personnes relevant, ponctuellement, d'une action de lutte contre l'exclusion, soit un pourcentage de 13 % environ.***

Il est vain de vouloir chiffrer quoi que ce soit sur les besoins d'actions sociales des non-immatriculés dont on ne connaît ni le nombre, ni les caractéristiques sociales et démographiques. On peut seulement conjecturer qu'ils déclarent un jour un besoin d'aide à l'occasion d'une primo-immatriculation ou qu'ils décident de s'immatriculer pour bénéficier d'aide.

**8. Causes de l'accroissement du nombre de Français en difficulté à l'étranger.**

**1°) La dynamique démographique interne en Afrique et dans l'Océan Indien.**

Dans les Pays en voie de développement, la population française est jeune, avec une population d'enfants à charge beaucoup plus nombreuse qu'en France ou dans les pays de l'OCDE. Les pyramides des âges ont une base très aplatie et une pointe aiguë qui témoignent d'une longévité plus faible qu'en France. Le nombre de familles très pauvres ou à revenus insuffisants ne peut qu'augmenter puisque ce sont les pauvres qui ont la natalité la plus élevée.

**2°) Le vieillissement de la population française en Argentine et dans le cône sud**

La misère frappe ici majoritairement un nombre croissant de personnes âgées de plus de 50 ans dont la famille est fixée en Argentine depuis deux ou trois générations, appartenant à la classe moyenne par leur catégorie socio-professionnelle, mais ruinées par l'hyperinflation, l'ouverture du marché fatale aux petites entreprises et le rejet hors du marché de l'emploi dès les 40 à 50 ans.

**3°) La précarisation des classes moyennes et populaires**

Le phénomène est mondial. Il est lié aux conditions dans lesquelles s'effectue la globalisation de l'économie mondiale. Il frappe les Français résidents permanents car ils suivent la condition des nationaux de leur catégorie socio-professionnelle. Seuls les expatriés temporaires échappent à cette logique grâce aux avantages financiers auxquels donne lieu leur statut, dans le public et le privé. Mais ces "détachés" ne constituent plus que 10 % à peine des communautés françaises.

## Première partie

# **Sociologie de l'exclusion sociale dans les communautés françaises à l'étranger**

## **I. LES REVENUS DES FRANCAIS EN DIFFICULTE A L'ETRANGER**

### **1) Méthodologie : l'exploitation des dossiers de bourses scolaires**

Les revenus et le niveau de vie des Français en situation d'exclusion sociale et de précarité immédiate ou potentielle peuvent être appréhendés par l'exploitation des données contenues dans les dossiers des familles qui sollicitent une bourse pour leurs enfants scolarisés dans une école française. Avec les dossiers d'aide sociale, beaucoup moins nombreux et moins détaillés, c'est la seule source d'information sur les niveaux de revenus des Français immatriculés.

L'échantillon de population ainsi constitué n'a d'intérêt que si on tient compte de tous les facteurs qui abaissent sa représentativité.

La population des familles boursières est partiellement représentative des milieux sociaux défavorisés (et même très défavorisés dans le cas de Madagascar) et des familles de la classe moyenne à revenus intermédiaires. Mais des facteurs internes au groupe ainsi constitué et les critères d'attribution des bourses scolaires modifient l'échantillon sur les plans sociologiques et financiers. Toutes les données recueillies doivent être analysées en tenant compte de ces biais mais permettent, à cette condition, d'évaluer les revenus et le niveau de vie des populations étudiées dans ce rapport.

### **2) Des échantillons biaisés**

Les éléments qui biaissent l'échantillon sont les suivants :

- le critère géographique :**

Les Français établis loin des capitales ou, dans les capitales, loin des quartiers résidentiels où est implantée l'école française, n'y scolarisent pas leurs enfants. Les Français les plus pauvres sont donc largement écartés de l'échantillon même s'ils en

constituent une part relative importante. Mais c'est réellement une minorité des familles pauvres ou très pauvres immatriculées qui apparaissent dans l'échantillon. Madagascar, où l'offre scolaire française est abondante et répartie sur tout le territoire, constitue une exception.

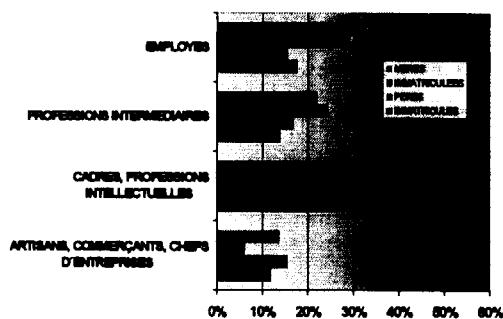
• ***le critère économique :***

Les coûts annexes de la fréquentation d'une école française sont si élevés que des parents à revenus bas ou précaires, qui répondent aux critères d'attribution des bourses, n'en demandent pas. Habillement, équipement scolaire, manuels, activités périscolaires excèdent leurs capacités financières.

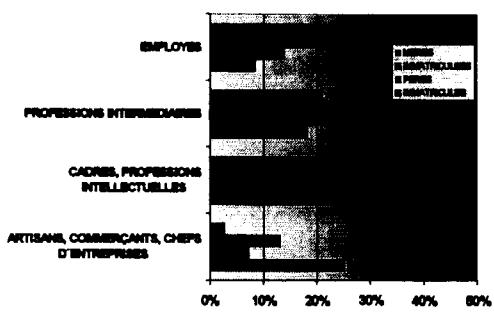
• ***le critère culturel :***

A l'exception de Madagascar et, partiellement, d'Abidjan, c'est un facteur très discriminant. Choisir pour ses enfants « une école de riches », d'un niveau pédagogique réputé, c'est pour des familles pauvres ou à revenus intermédiaires un choix déterminé par une volonté acharnée de réussite et d'ascension sociale pour les enfants. La distorsion entre un niveau de formation convenable ou élevé des parents et des revenus insuffisants (cas de Tunis, d'Abidjan) ou une origine sociale bourgeoise à laquelle on tient à rattacher ses enfants (Buenos Aires) explique un tel choix. Mais il est frappant de voir que les CSP (catégories socioprofessionnelles) des parents de familles boursières sont homologues des CSP de la population générale.

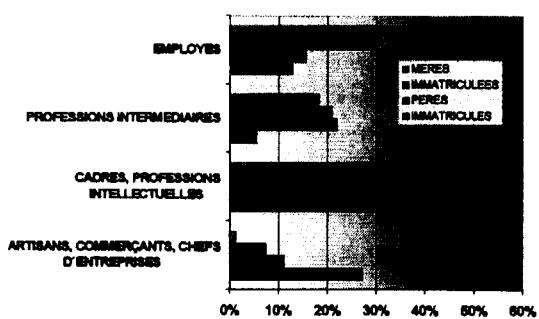
New York



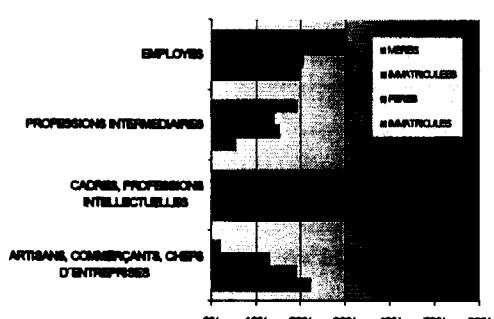
Abidjan



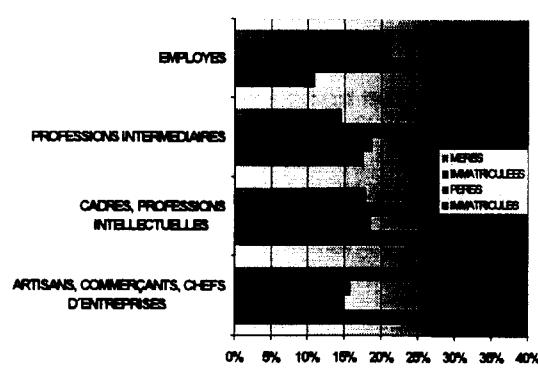
Tunis



Buenos Aires

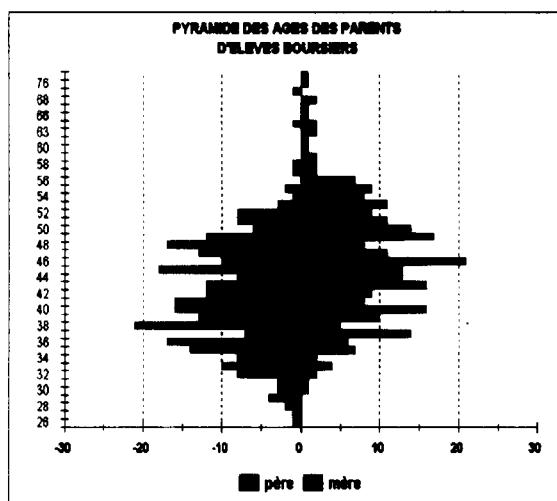


Tananarive



#### • *le critère de l'âge*

Le critère d'âge biaise aussi l'échantillon. Il élimine les jeunes adultes qui ne sont pas encore parents, et les personnes âgées. Tunis est le seul poste où les âges des parents soient enregistrés. Cela donne la pyramide des âges suivante :



Or, dans une population telle que celle de Tunis, les jeunes adultes de moins de 35 ans sont dans une situation nettement plus difficile que la génération précédente car la composition socio-professionnelle des deux groupes d'âges est très différente.

#### • *Les critères d'attribution des bourses scolaires*

Ces critères éliminent beaucoup de familles avec un seul enfant, même à bas revenus, et favorisent les familles à partir de trois enfants, surtout si les droits de scolarité sont très élevés. Il faut vraiment qu'une femme seule avec un unique enfant soit très démunie pour obtenir une bourse scolaire à Abidjan ou à Tunis. En revanche, un cadre supérieur new-yorkais, avec trois enfants, obtient des bourses pour eux avec un revenu mensuel de 6 250 \$ (37 500 FF). En effet, sans la bourse, il ne pourrait pas scolariser ses enfants dans une école française qui est aussi onéreuse que son homologue privée américaine. Mais l'employée recrutée locale de cette école française, parent isolé, devra renoncer à y scolariser son unique enfant avec un revenu mensuel de 3 200 \$ (1 600 \$ de salaire et 1 600 \$ de pension alimentaire) soit 19 200 FF, car la bourse accordée ne serait que partielle et laisserait une part trop élevée à sa charge. Or c'est ce groupe des femmes seules avec enfant dont la situation est la plus précaire, dans les communautés à l'étranger tout comme en France.

Il n'en reste pas moins que les données chiffrées extraites des dossiers de bourses scolaires permettent de vérifier les observations empiriques effectuées au cours de l'enquête sur les groupes sociaux exclus, précaires ou à précarité potentielle.

## 2) Les niveaux de vie infra-normaux

A Madagascar, et à un degré moindre à Abidjan, des Français vivent dans les conditions infra-normales des pays du Tiers-Monde. A Madagascar, ce sont les descendants des colons installés dans la grande île, conformément à la politique de peuplement organisée par Gallieni. Venus de France, de la Réunion, des Comores, ils se sont mariés à des femmes malgaches. Petits colons, prolétarisés dès avant l'indépendance, ou ruinés par les spoliations agraires auxquelles elle a donné lieu, ils sont très souvent réduits à la misère absolue. Micro-agriculteurs de brousse, ouvriers intermittents à Tananarive et dans les villes de la côte, ils n'ont pas de revenus monétaires à déclarer lors de leurs demandes de bourses scolaires. Les gains quotidiens épisodiques qu'ils évoquent sont de l'ordre de quelques francs français. Leur problème majeur est de pouvoir acheter chaque jour quelques centaines de grammes de riz pour chaque membre de la famille. Il en faudrait 500 g. par jour et par personne pour fournir la ration calorique de base. C'est hors de leur portée. A Tananarive, avec des revenus familiaux aléatoires de 150 à 200FF, des dépenses de loyer de 50 à 70 FF sont évoquées, moins fréquemment le coût de l'eau et de l'électricité car les logements n'en sont pas pourvus. Il n'est pas question d'achats de vêtements neufs ni de soins de santé. Nombre de ces défavorisés sont illettrés et ne parlent pas le Français.

La même situation est plus exceptionnelle à Abidjan, mais elle existe. Ce sont surtout des femmes d'origine africaine, abandonnées par les pères français de leurs enfants, qui connaissent cette misère absolue.

L'examen d'un document comptable fourni par une personne âgée, bénéficiaire d'une allocation de solidarité de 720 FF/mois, qui vit avec deux fils lycéens donne, par comparaison, une idée de la misère immédiatement perceptible (maigreur, bouche édentée dès 30-40 ans, posture voûtée, lenteur de la marche, vêtements élimés) à laquelle sont réduits ces Français qui vivent avec 100 à 200 FF/mois.

Le budget de cette famille de 3 personnes, pour 4 semaines - du 30 mars au 26 avril 1999 - se répartit ainsi :

<b>Loyer</b>	<b>100,50 FF</b>
Electricité	22,90 FF
Charbon	30 FF
 <b>Total logement/énergie</b>	 <b>153,40 FF</b>
 Alimentation	 354,60 FF
Hygiène - entretien	48,45 FF
Médicaments	20,10 FF
Frais de transport des 2 lycéens	39,00 FF
Journaux	14,00 FF
 <b>Total des dépenses</b>	 <b>629,50 FF</b>

- Document : budget mensuel d'une famille malgache de 3 personnes avec un revenu de 720 FF (720 000 FMG), les prix sont en francs malgaches.

Liste des principales dépenses permanentes effectuées du 30 mars au 26 avril 1999 pour une période située entre deux paiements, soit 28 jours, pour 1 adulte et 2 adolescents.

Loyer		100 500
Jirama (électricité)	22 900	
Nourriture		
Riz : à raison de 0,5 kg/personne/jour, soit 1,5 kg/jour 1,5 kg x 28 jours x 2 200 - Fmg =	92 400	
Frais de transport.	2000	
Pain : 3 pains/jour, soit : 3 x 600 - Fmg x 28 jours	50 400	
Lait : 0,50 l/jour = 1 500 - Fmg x 28 jours	42 000	
Voafotey (thé local)	500	
Margarine 500 grs : 2 boites x 8 200	16 400	
Sucre : 2 kg x 3 900	7 800	
VIANDE		
-Boeuf : 0,250 kg/jour = 2 000 x 19 jours	38 000	
-Porc : 0,250 kg/jour = 3750 x 4 jours	15 000	
-Poisson : 1 jour/semaine = 3 500 x 4 jours	14 000	
-Poulet : 1 jour/mois	3 500	
Oeufs : 3 unités/semaine = 3 x 600 x 4	7 200	
Patsa (petites crevettes séchées) : 1 boite/semaine 1 000 x 4	4 000	
Brèdes : 750 - Fmg/jour x 19 jours	14 250	
Légumes (hebdomadaire) : 3 500 x 4	14 000	
Carottes : 350 - Fmg/jour x 23 jours	8 050	
Fruits : 500 - Fmg/jour x 28 jours	14 000	
Huile : bouteille 1 l/mois	7 500	
Sel fin : 2 sachets 250 grs/mois = 2 x 200	400	
Manioc : 800 - Fmg/semaine = 800 x 4	3 200	
Charbon :	30 000	
		384 600
Articles d'hygiène : 12 morceaux de savon x 850	10 200	
4 sachets MaD10 x 500	2 000	
1 flacon d'eau de Javel	2 000	
1 éponge de ménage	500	
2 éponges métalliques x 600	1 200	
3 Big Tox x 1 250	3 750	
3 savons de toilette x 1 100	3 300	
1 tube dentifrice	2 000	
1 étui de lames de rasoir	3 500	
		28 450
Laveuse : salaire séance/semaine : 5 000 Fmg, soit 5 000 x 4	20 000	
Médicaments : 2 sachets Rehasina (plantes médicinales) x 2 550	5 100	
2 sachets Fanazava (plantes médicinales) x 2 500	5 000	
Achat hebdomadaire en fin de semaine : paracétamol, chloroquine, sulfaguanidine, etc...	2 500 x 4 =10 000	
		20 100
Frais de transport des 2 enfants		
Du 30/03 au 16/04 inclus = 13 jours à 3 000 Fmg/jour	39 000	
Du 16/04 au 28/04 = en vacances		
Journaux : Participation à l'achat des journaux Midi et Lakroa en association avec un voisin	14 000	
		Total 629 550
A ajouter : fournitures diverses.		
Solde (créditeur) du compte :		
Mis en réserve pour provision destinée à l'achat d'habillement, fournitures scolaires à la rentrée, ...		
Observations :		
« J'estime que les aliments pris actuellement répondent à peu près à l'équilibre alimentaire. Toutefois, au cas où l'on a absolument besoin d'autre chose (cas habillement, fournitures scolaires), le poste "nourriture" est comprimé aux dépens des choses nécessaires. Ainsi, la viande peut être en partie supprimée et remplacée par de la pomme de terre ou des grains secs. Et il en serait de même pour les autres denrées. »		

**3) Les très faibles revenus -  
1er quartile des familles boursières**

On peut considérer que dans les 5 pays étudiés, les familles boursières qui appartiennent au 1er quartile, c'est à dire les 25 % dont les revenus sont les moins élevés, vivent dans la précarité. A Tananarive, à ce niveau de revenus, il s'agit de très grande misère, car c'est l'ensemble des familles bénéficiaires de bourses scolaires qui connaît la précarité. Le chef de famille est retraité, ouvrier ou chômeur et, pour certains, artisan ou petit commerçant. Les personnes qui appartiennent au secteur de l'économie informelle et ne déclarent aucun revenu ou aucun revenu fixe n'entrent pas dans le calcul dont résulte le tableau ci-dessous. **Il y a donc encore des familles beaucoup plus pauvres que celles-ci et leurs revenus échappent à l'analyse.**

**3.1. Revenus des 25 % de familles boursières aux revenus les plus faibles :**

	revenus annuels		revenus mensuels	
	Francs Français	monnaie locale <sup>1</sup>	Francs Français	monnaie locale
Tananarive	1500 FF	1500000 FMG	125 FF	125000 FMG
Abidjan	19651 FF	1965100 CFA	1638 FF	163800 CFA
Tunis	24204 FF	4840 DT	2017 FF	403 DT
Buenos-Aires	44172 FF	7360 pesos	3681 FF	613 pesos
New York	137880 FF	22980 \$	11490 FF	1915 \$

Même en tenant compte d'une certaine sous-déclaration des revenus, dans les professions où cela est possible et dans les pays où ni les bulletins de salaires ni les déclarations de revenus ne sont fiables, les entretiens avec les familles de ce groupe confirment le niveau de pauvreté attesté par les chiffres.

**3.2. Revenus et coûts de la scolarité**

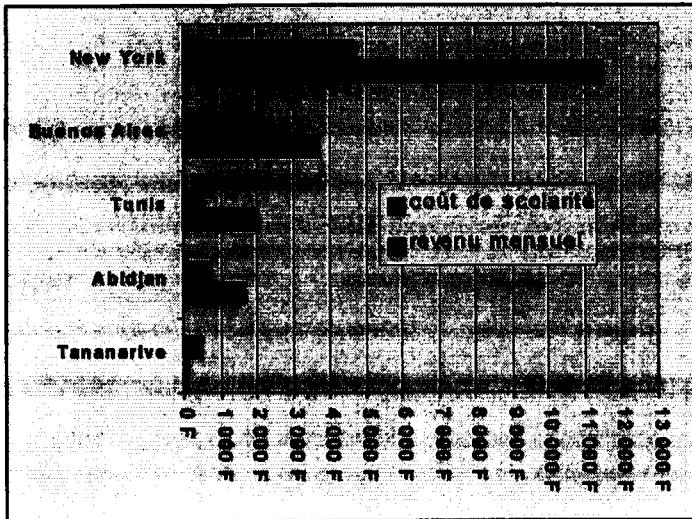
Il est éclairant de situer ces revenus par rapport à la charge qu'ils ont en commun, quel que soit le pays, celle du coût de la scolarisation des enfants.

Pour simplifier, on se référera au coût du collège, intermédiaire entre le primaire et le lycée, pour un seul enfant, sur des bases mensuelles en Francs français.

	revenus mensuels	coût de scolarité	% du coût de scolarité
Tananarive	125 FF	468 FF	374%
Abidjan	1638 FF	683 FF	42%
Tunis	2017 FF	515 FF	26%
Buenos-Aires	3681 FF	2140 FF	58%
New York	11490 FF	4625 FF	40%

<sup>1</sup> Les taux de change arrondis sont les suivants :

1 \$=6 FF, 1 pesos=6 FF, 1FMG=0,001 FF, 1 CFA=0,01 FF, 1 DT=5 FF



Evidemment, aucune de ces familles ne pourrait scolariser un seul de ses enfants à l'école française sans bourse, d'autant qu'aux droits de scolarité s'ajoutent tous les frais annexes : manuels et matériel scolaires, transport, demi-pension.

### **3.3. Revenus et protection sociale**

Il peut être intéressant aussi de situer les revenus de ces familles par rapport au coût de l'assurance-maladie à la CFE (caisse des Français de l'étranger en 3ème catégorie) et au coût d'une protection sociale incluant l'assurance-vieillesse du régime général de la sécurité sociale. Pour Buenos-Aires, nous avons tenu compte du coût de la mutuelle de l'Hôpital Français (« Prepaga CEFRAN »).

	revenus mensuels	assurance maladie (1)	%	Protection sociale (assurance maladie + assurance vieillesse) (2)	%
Tananarive	125 FF	488 FF	390%	1638 FF	1310%
Abidjan	1638 FF	488 FF	30%	1638 FF	100%
Tunis	2017 FF	488 FF	24%	1638 FF	81%
Buenos-Aires	3681 FF	1500 FF	40%	2650 FF	71%
New York	11490 FF	2488FF (3)	21%	3628 FF (3)	31%

(1) assurance-maladie : 6,75 % de 50 % du plafond annuel de la sécurité sociale, soit  
7 239 FF/mois  $\Rightarrow$  488 FF/mois

(2) assurance-vieillesse : 15,90 % de 50 % du plafond annuel de la sécurité sociale, soit  
7239 FF/mois  $\Rightarrow$  1 150 FF/mois

Coût total de la protection sociale : 1 638 FF

(3) New-York - 3ème catégorie de la CFE + 2 000 FF d'assurance complémentaire  
 $\Rightarrow$  2 488

Une assurance maladie de source française reste hors de portée pour ces familles, non seulement à Tananarive, mais aussi à Abidjan et à Tunis. Comment consacrer le quart ou le tiers d'un revenu familial au seul poste de l'assurance maladie ? De toutes façons, à Buenos-Aires comme à New-York, la seule couverture CFE n'a pas d'intérêt, en raison des tarifs médicaux dans ces pays, sans commune mesure avec les tarifs de référence de la sécurité sociale française.

A Buenos-Aires, pour assurer une famille avec deux enfants à une mutuelle privée de bon niveau, tel le plan "D plus" du CEFRAN, "prépaga" de l' "Hôpital Français", il faut 250 pesos /mois (1 500 FF), soit 40 % du revenu.

Il en ressort que ces familles ne sont couvertes par aucune assurance-maladie et encore moins par une assurance-vieillesse. Or, dans les pays où il n'y a pas d'alternative satisfaisante à l'école française (ou à l'école locale homologuée par le ministère français de l'Education nationale) une forte proportion des familles, qu'on ne peut évaluer, faute de données, et qui ne scolarisent pas leurs enfants dans le réseau de l' AEFE, ont des revenus de ce niveau, ou inférieurs à ce niveau.

**En France, ces familles se classeraient, du fait de leur absence de protection sociale, dans les groupes les plus frappés par l'exclusion sociale. Mais en fait, à Abidjan, à Tunis et à Buenos-Aires, tout en étant très pauvres et dans une situation précaire, leur position sociale ne se situe pas dans les plus basses catégories. Il y a bien pauvreté et précarité, mais pas nécessairement exclusion sociale.**

### **3.4. Revenus et dépenses des familles**

Dans la mesure où des sources documentaires et statistiques existent, soit dans les dossiers de bourses scolaires eux-mêmes, soit dans des enquêtes locales sur les dépenses des familles, il est possible de situer le revenu et le niveau de vie de ces familles par rapport à leurs homologues du pays de résidence.

- **A Tananarive, le seul repère valable est celui de la ration de riz.** Pour une famille de trois personnes, il en faut 1,500 kg par jour, ce qui représente une dépense mensuelle de 92,4 FF<sup>2</sup>, soit les 3/4 du revenu total des familles considérées, si elles n'ont qu'un enfant. Or, elles en ont plutôt 5 ou 6.

<sup>2</sup> au prix relevé en mai 1999

- Mais à l'autre extrémité, à New-York, quel est le pouvoir d'achat des 20 familles boursières de ces catégories ?

En se référant aux niveaux de consommation d'un ménage de profil moyen habitant l'Etat de New-York, tel que l'estime le "Consumer Expenditure survey" de 1996-1997, ainsi qu'aux montants réels de dépenses figurant dans les dossiers de bourse, on peut évaluer la dépense annuelle d'une famille d'employés à 37 589 \$ et d'ouvriers à 55 753\$. Les revenus moyens des employés et des ouvriers sont respectivement de 29 405 \$ et de 50 399 \$. Ces deux groupes ont donc un revenu qui ne leur permet pas de satisfaire l'ensemble de leurs besoins puisque, dans les deux cas, le solde est négatif, de 8 184 \$ pour les employés, et de 5 354 \$ pour les ouvriers. Les 25 % de familles françaises boursières les plus pauvres se situent donc à un niveau de consommation très bas puisque leurs revenus sont inférieurs de 22 % à ceux des employés. Si on prend pour référence la dépense des employés, leur solde est négatif de 14 609 \$.

	revenus annuels	dépenses annuelles	solde
ouvriers	50 399 \$	55 753 \$	-5354 \$
employés	29 405 \$	37 589 \$	-8184 \$
25% des familles françaises boursières les plus pauvres	22 980 \$	37 589 \$	-14 609 \$

Les familles françaises concernées sont au nombre de 20. L'échantillon est minuscule parce que les autres familles qui ont le même niveau de revenu scolarisent leurs enfants à l'école publique locale et ne demandent pas de bourse. Elles ne sont pas connues du consulat, mais elles existent. La société de bienfaisance en connaît quelques-unes.

#### ***Un témoignage***

Le témoignage d'une famille avec un revenu aléatoire d'environ 18 000 \$, procuré par la vente dans la rue de masques africains, est significatif. Avec 3 enfants de 9, 10 et 11 ans, la dépense de nourriture n'est que de 75 \$/semaine, soit 3 900 \$ par an (22 % des revenus) parce que la mère fait beaucoup de préparations culinaires. Le couple a pu acheter une maison délabrée à Harlem qu'il rénove lui-même depuis trois ans. Tous les vêtements sont de seconde main et les enfants sont soignés au dispensaire. Les parents n'ont aucune assurance-maladie.

Un enseignant du lycée Français de New-York ou un recruté local des services de l'Etat Français se situe dans cette catégorie. En effet leur salaire mensuel brut moyen est de

2500 \$ et 3320 \$. Par ailleurs, pour ceux d'entre eux qui ont la nationalité française et sont affiliés au régime général de la Sécurité Sociale, le salaire net mensuel moyen est réduit à 2100 \$ et la fourchette des rémunérations mensuelles nettes est comprise entre 1360 \$ et 2700 \$. Ainsi, dans le cas où le salaire versé par l'Etat français est le seul revenu du ménage, il se situe à peine au-dessus du niveau de la famille boursière la plus pauvre (1900 \$ de revenus bruts par mois). Dans tous les cas, le recruté local des services de l'Etat est dans une situation comparable à celle des chefs de familles boursières employés (2450 \$ de revenus bruts par mois). Or, la majorité des recrutés locaux et enseignants ont une formation initiale largement supérieure à celle d'un employé (BAC +5 pour la plupart).

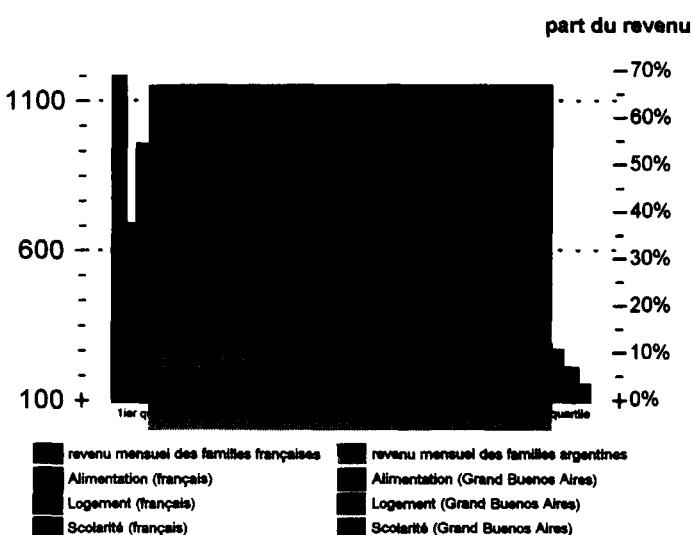
- **A Buenos-Aires**, les 25 % des familles les plus pauvres, soit 40 familles, ont des revenus mensuels de 3 681 FF, qui correspondent au quart du revenu moyen de l'ensemble des familles boursières (15 169 FF).

Les résultats de l'enquête nationale sur les dépenses des ménages de l' INDEC (institut argentin de statistiques) collectés en 1996-1997, fournissent un cadre de référence pour situer le niveau de vie des familles boursières les plus pauvres, compte tenu des différences de nature entre l'enquête de l' INDEC et les dossiers de bourses scolaires (cf. Annexe - Etude statistique de la population des Français résidents dans la circonscription de Buenos-Aires ).

Pour les 25 % "les plus pauvres", groupe pour lequel la comparaison est la plus pertinente, le revenu par tête (et le revenu des familles aussi) des familles boursières est inférieur à celui des familles argentines. Bien qu'ayant un nombre moyen d'enfants comparable, les Français consacrent plus d'un point de revenu supplémentaire aux dépenses de scolarisation. Il faut surtout noter qu'ils dépensent 43 points de plus aux dépenses de logement, car la contrainte résidentielle liée à la scolarisation de leurs enfants est maximale. Il est clair par ailleurs que les familles françaises appartenant à ce groupe, afin de maintenir cette structure de consommation, bénéficient de solidarités ou sont endettées.

	1ier	2ième	3ième	4ième				
<b>Nombre moyen de membres de la famille</b>								
<i>des familles françaises</i>	3,97	4,23	3,92	3,36				
<i>des familles du Grand Buenos Aires</i>	3,72	3,34	2,81	2,42				
<b>Revenu mensuel moyen par tête</b>								
	Pesos	FF	Pesos	FF	Pesos	FF	Pesos	FF
<i>des familles françaises</i>	163	980	386	2317	613	3676	1154	6927
<i>des familles du Grand Buenos Aires</i>	196	1175	302	1815	471	2826	1025	6154
<b>Part du revenu consacré à l'alimentation</b>								
<i>des familles françaises</i>	69,09%	35,53%	26,68%	15,43%				
<i>des familles du Grand Buenos Aires</i>	37,70%	31,51%	27,66%	19,10%				
<b>Part du revenu consacré au logement</b>								
<i>des familles françaises</i>	54,57%	14,73%	16,78%	11,97%				
<i>des familles du Grand Buenos Aires</i>	11,02%	10,20%	11,41%	11,00%				
<b>Part du revenu consacré à la scolarité</b>								
<i>des familles françaises</i>	4,03%	10,55%	17,73%	7,12%				
<i>des familles du Grand Buenos Aires</i>	2,88%	3,39%	3,77%	3,71%				

comparaison entre les dépenses de quatre groupes de demandeurs de bourses et de familles du grand Buenos Aires définis par des quartiles de revenu par tête des familles.



En fait ces familles françaises à revenus très bas ne se sont pas complètement adaptées à une économie de survie comme leurs homologues argentines, d'où l'endettement, le recours aux solidarités familiales, et des dépenses de logement et d'alimentation disproportionnées à leur budget. Les entretiens avec les familles qui ont

revenus confirment l'approche statistique. A Buenos-Aires, ce sont surtout des femmes divorcées avec enfants. Logées par leur famille, ou locataires à "prix d'amis", elles évoquent toutes un lourd endettement, la difficulté à nourrir et à vêtir décemment les enfants, l'impossibilité d'adhérer à une mutuelle pour l'assurance-maladie.

- **A Abidjan**, l'état lacunaire de la statistique locale ne permet pas d'estimer le niveau moyen des dépenses de consommations des différentes catégories de familles. En outre, pour mener une étude sur la structure des dépenses d'une famille française résidant en Côte d'Ivoire, il serait en effet indispensable de distinguer au moins trois modes de vie : le mode de vie " urbain - européen ", le mode de vie " urbain - africain " et le mode de vie " de brousse ". On ne dispose aujourd'hui d'aucun élément chiffré permettant de mettre en œuvre cette classification.

Etant donné le coût de la vie à Abidjan, une famille qui dispose de ce revenu moyen de 1 638 FF habite "au quartier", c'est à dire dans un quartier africain éloigné des écoles françaises où le loyer va de 100 FF pour une seule pièce sans installation sanitaire donnant sur une cour commune, à 500 ou 600 FF pour un petit logement autonome. L'eau courante et l'électricité représentent une dépense de 200 FF si le logement en est pourvu. Le transport est un poste de dépense très lourd à Abidjan en raison de la carence des transports en commun. Une famille de ce type avec 5 enfants scolarisés et ne bénéficiant pas de bourse de transport, car elle réside trop loin d'un itinéraire de ramassage, dépense 20 FF/jour d'école pour le taxi, soit 400 FF/mois.

L'alimentation est à base de riz et de couscous de mil (atieké), très carencée en protéines animales et en fruits.

Ainsi, un ménage, dont les revenus actuels (4 000 FF) sont réduits de moitié par le remboursement des dettes contractées lors d'une période de chômage antérieure de l'épouse, ne peut plus faire face. Le père est professeur de lycée mais son salaire de 2740 FF/mois est amputé de 600 FF par mois pour le transport. La mère, employée de bureau, a un CDD avec l'armée française (salaire de 1 300 FF/mois). Le loyer est de 550FF. Il reste 850 FF pour les dépenses courantes. Les enfants de 6, 4 et 2 ans sont mal nourris et ne seraient ni vaccinés, ni soignés, sans l'aide du consulat.

- **A Tunis**, pour étudier le revenu et les dépenses des 25 % des familles boursières les *plus pauvres*, avec un revenu moyen de 2 017 FF, il a été possible de se référer à une enquête "Budget des ménages 1995" de l'INS<sup>3</sup> tunisien. Les montants sont modulés en fonction de la taille du ménage et de la CSP<sup>4</sup> du chef de famille. Ces revenus ont été

<sup>3</sup> Institut National de la Statistique

<sup>4</sup> Catégorie Socio-professionnelle

extrapolés pour 1997, année pour laquelle sont connus les revenus des familles boursières. Les impôts, dont les montants ne sont pas connus, sont exclus du calcul. Ce niveau de revenus correspond à celui de deux CSP de la population boursière : les exploitants agricoles et les ouvriers non agricoles.

CSP du soutien principal du ménage	revenus mensuels	dépenses mensuelles	solde
exploitants agricoles	2 392 FF	1 976 FF	416 FF
ouvriers non agricoles	1 890 FF	2 184 FF	-294 FF

La majorité des familles boursières étant urbaine, leur niveau de consommation doit être similaire à celui des ouvriers non agricoles, ce qui signifie que leur budget est structurellement déficitaire d'environ 167 FF mensuels hors impôts. La précarité est donc importante. En l'absence de solidarité familiale, tout aléa onéreux de la vie (opération chirurgicale, réparation d'appareil ménager, travaux sur l'habitation) engendre l'endettement.

D'après les témoignages, cette précarité financière est aggravée par le caractère irrégulier des ressources. En témoigne cette famille où seul le père est actif, salarié non déclaré et payé à la commission dans le secteur commercial. Les revenus mensuels varient de 100 DT (500 FF) à 500 DT (2 500 FF), le total atteignant 3 800 DT (19 000FF) pour l'année 1998, soit une moyenne de 1 583 FF/mois. La famille ayant connu des jours meilleurs, elle est propriétaire de sa maison. C'est le seul aspect de sa vie qui ne soit pas marqué par la précarité.

**Le premier quartile des familles boursières des 5 postes étudiés est donc un échantillon représentatif des Français en situation de grande précarité à l'étranger : faiblesse des revenus souvent aléatoires, insuffisants pour couvrir les besoins fondamentaux, absence de protection face à la maladie et à la vieillesse, précarité du droit au séjour lorsque l'emploi non déclaré par l'employeur ou le coût du visa contraint à rester dans une situation irrégulière.**

**4) Le niveau de revenus des "familles intermédiaires"**

**4.1. Dernier quartile des familles boursières et familles à la limite du bénéfice des bourses**

L'étude de la distribution des revenus des familles boursières montre qu'un certain nombre d'entre elles bénéficie de bourses, bien qu'ayant des ressources nettement supérieures au revenu moyen du dernier quartile. Ce sont en fait, dans leur large majorité, des familles de 3 enfants ou plus. Leur présence au sein du groupe des familles boursières nous permet de reconstituer " par extrapolation " le revenu moyen du segment auquel elles appartiennent, celui des " familles intermédiaires " .

	Revenus annuels		Revenus mensuels	
	Francs Français	Monnaie locale	Francs Français	Monnaie locale
TANANARIVE	23 532 FF	23 532 000 FMG	1961 FF	1 961 000 FMG
ABIDJAN	141 600 FF	14 160 000 CFA	11 800 FF	1 180 000 CFA
TUNIS	114 000 FF	22 800 DT	9 500 FF	1 900 DT
BUENOS AIRES	270 000 FF	45 000 pesos	22 500 FF	3 750 pesos
NEW YORK	664 800 FF	110 796 \$	55 400 FF	9 233 \$

Dernier quartile des familles boursières

	Revenus annuels		Revenus mensuels	
	37 000 FF	37 M.FMG	3 080 FF	3 080 000 FMG
Tananarive	37 000 FF	37 M.FMG	3 080 FF	3 080 000 FMG
Abidjan	170 000 FF	17 M. CFA	14 000 FF	1 400 000 CFA
Tunis	141 000 FF	28 320 DT	11 800 FF	2 360 DT
Buenos-Aires	300 000 FF	50 000 pesos	25 000 FF	4 167 pesos
New-York	780 000 FF	130 000 \$	65 000 FF	10 833 \$

Groupe des familles à la limite de l'obtention de bourses.

#### 4.2. Pénalisation des familles exclues du bénéfice des bourses

Les différences de revenus mensuels entre les familles boursières les plus favorisées et celles qui sont exclues du bénéfice des bourses sont variables selon les pays. Mais ce qui est significatif, c'est la comparaison entre le revenu des premières et celui des secondes ? une fois les frais de scolarité payés. Il y a un net effet de seuil.

	revenus mensuel	coût de scolarité 3 enfants	% scolarité/revenus
Tananarive	1961 FF	1404 FF	71,5 %
Abidjan	11800 FF	2049 FF	17,0 %
Tunis	9500 FF	1545 FF	16,0 %
Buenos-Aires	22500 FF	6420 FF	28,0 %
New-York	55400 FF	13875 FF	25,0 %

Dernier quartile des familles boursières - 3 enfants scolarisés.

	revenus mensuels FF	coût de scolarité trois enfants	% scolarité/revenus	revenus disponibles frais de scolarité payés
Tananarive	3 080 FF	1404 FF	45 %	1676 FF
Abidjan	14 000 FF	2049 FF	14 %	11 951 FF
Tunis	11 800 FF	1545 FF	13 %	10 255 FF
Buenos-Aires	25 000 FF	6420 FF	25 %	18 580 FF
New-York	65 000 FF	13 875 FF	21 %	51 125 FF

Groupe des familles à la limite de l'obtention des bourses - trois enfants scolarisés.

Les dossiers de bourses scolaires étudiés ne comportaient pas l'indication de la quotité des bourses obtenues. Toutefois, même en admettant qu'une partie des familles du dernier quartile ne bénéficie pas de bourses complètes, l'effet de seuil est manifeste.

Le revenu disponible, après paiement des droits de scolarité, des familles exclues du bénéfice des bourses scolaires, est inférieur à celui des familles boursières à Tananarive (1 676 FF pour 1 961 FF), à Buenos-Aires (18 580 FF pour 22 500 FF) et à New-York (51 125 FF pour 55 400 FF). Il est à peu près égal à Abidjan et légèrement supérieur à Tunis ( 10 255 FF pour 9 500 FF).

Les familles de la classe moyenne à revenus intermédiaires sont donc pénalisées par le barème d'attribution des bourses scolaires. Est-il concevable qu'une famille consacre 21 % (New-York), 25 % (Buenos-Aires), 45 % (Tananarive) de son revenu au seul poste des droits de scolarité auxquels s'ajoutent tous les frais annexes de la scolarisation ?

Le cas de Tananarive est particulièrement choquant. Ces chiffres confirment en effet l'observation du terrain : les personnels français administratifs recrutés localement par l'ambassade de France, par exemple, avec des salaires de 4 500 FF en moyenne (avant la dépréciation du Franc malgache au 2nd trimestre 1999) ne peuvent pas scolariser leurs enfants à l'école française, faute de bourses scolaires, et n'adhèrent pas à la CFE. En effet, pour se loger modestement, mais décemment, à un standard européen à Tananarive, il faut payer un loyer moyen de 2 500 FF. Cette ponction exercée, il est encore possible de scolariser un seul enfant, sans bénéficier de bourse, pour 515 FF, mais pas deux ou trois. Par rapport aux familles à revenus intermédiaires de Tunis ou d'Abidjan, ces familles sont très défavorisées. Le revenu-plafond des bourses scolaires devrait être nettement relevé à Madagascar.

**4.3. Les familles à revenus intermédiaires  
face à l'assurance maladie**

	revenus mensuels FF	assurance- maladie	%	protection sociale maladie + vieillesse	%
Tananarive	1 961	488	24 %	1 638	83 %
Abidjan	11 800	651 (1)	5 %	2 377 (1)	20 %
Tunis	9 500	651 (1)	6,8 %	2 377 (1)	25 %
Buenos-Aires	22 500	1 530 (2)	6,8 %	3 831 (2)	17 %
New-York	55 400	2 977 (3)	5,3 %	5 278 (3)	9,5 %

**Dernier quartile des familles boursières - coût de la protection sociale - un seul parent actif affilié.**

(1) Abidjan - Tunis. 2ème catégorie CFE-maladie. 651 FF/mois

2ème catégorie CFE-vieillesse. 1 726 FF/mois

total 2 377 FF/mois

(2) Buenos-Aires. Assurance-maladie "CEFRAN D plus" pour 5 personnes :

255 pesos - 1 530 FF/mois

1ère catégorie CFE vieillesse : 2 301 FF/mois

total 3 831 FF/mois

(3) New-York. 1ère catégorie CFE - maladie : 977 FF/mois

Assurance complémentaire (en moyenne) : 2 000 FF

total assurance maladie : 2 977 FF

1ère catégorie CFE - vieillesse : 2 301 FF

total : 5 278 FF

	revenu mensuel	revenu mensuel disponible	coût de l'assurance -maladie	% assurance- maladie/revenu disponible	coût de la protection sociale	% protection sociale/revenu disponible
Tananarive	3 080	1 678	488	29 %	1 638	97,6 %
Abidjan	14 000	11 951	651	5 %	2 377	19,8 %
Tunis	11 800	10 255	651	6,3 %	2 377	23 %
Buenos-Aires	25 000	18 580	1 530	6 %	3 831	15 %
New-York	65 000	51 125	2 977	4 %	5 278	8 %

Groupe des familles à la limite de l'obtention des bourses - coût de la protection sociale par rapport aux revenus disponibles, frais de scolarité payés (un seul parent actif est affilié).

En dehors de Madagascar, l'assurance-maladie peut-être considérée comme accessible à condition que le revenu familial soit le produit du travail d'un seul parent et que l'autre soit ayant-droit. Un taux de cotisation de 6,5 à 7 % du revenu est supportable mais deux cotisations commencent déjà à peser trop lourd (10 à 14 %). La protection sociale

complète (assurance-maladie et assurance-vieillesse) reste hors de portée pour les deux catégories de familles. Sans parler de Madagascar où le taux va de 80 % à près de 100 %, des ponctions de l'ordre de 1/5ème ou du quart du revenu familial, pour la protection sociale d'un seul des parents, sont insupportables.

### Conclusion

Ces familles à revenus intermédiaires, situées à la limite supérieure des familles boursières ou juste au dessus du seuil, appartiennent à la classe moyenne. Leur niveau de revenus les place parmi les cadres et professions intellectuelles, les commerçants. Leur statut social est assez élevé. Il n'en reste pas moins que leur situation est fragile car l'observation empirique prouve que les parents sacrifient souvent l'assurance-maladie au profit des frais annexes liés à la scolarité des enfants, ou préfèrent économiser en vue des études supérieures. Si la maladie frappe, c'est l'effondrement rapide des revenus de la famille.

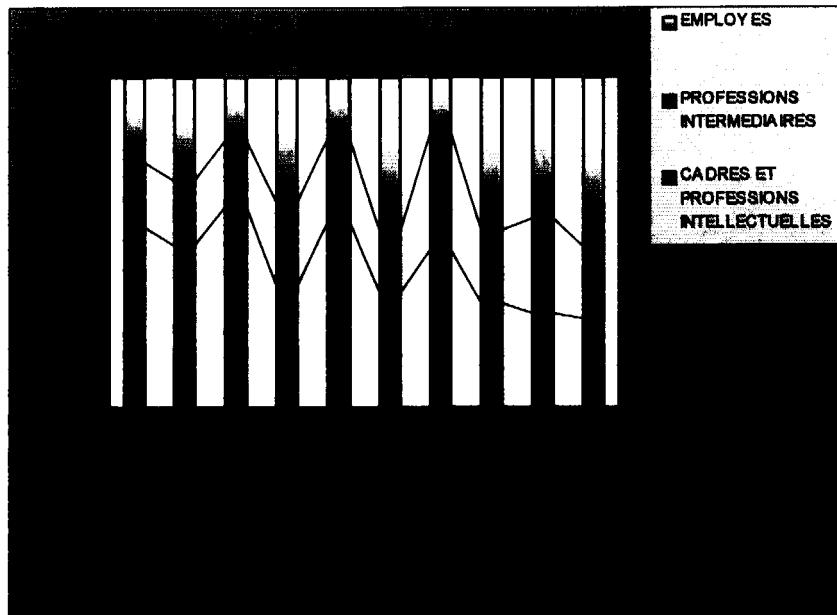
Enfin, la vieillesse n'est pas préparée, alors que les systèmes de retraite locaux ne permettent pas d'espérer une pension suffisante. *A l'étranger, dans les pays privés de système de protection sociale, les classes moyennes sont donc en situation de précarité différée.*

## 5) Les revenus féminins

Les revenus des femmes françaises établies à l'étranger sont, comme en France, très inférieurs à ceux des hommes. Cela résulte d'une nette différence - à leur désavantage - des catégories socio-professionnelles entre les deux sexes et, pour le même CSP, des revenus inférieurs. Le tableau récapitulatif des CSP les plus fréquents dans les familles françaises boursières des cinq postes étudiés le démontre. Cette différence de CSP induit évidemment de fortes distorsions entre les revenus personnels des deux sexes.

### 5.1. Des CSP inférieurs pour les femmes

	BUENOS AIRES		NEW YORK		TUNIS		ABIDJAN		TANANARIVE	
	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	43,51%	47,96%	50,00%	31,51%	47,98%	34,04%	41,02%	29,45%	18,50%	17,94%
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	15,27%	19,39%	16,67%	21,92%	21,97%	18,44%	30,62%	20,94%	18,72%	14,70%
EMPLOYES	20,61%	30,61%	15,48%	32,88%	15,69%	46,10%	13,90%	43,62%	27,97%	34,72%



## 5.2. Revenus des mères d'enfants boursiers

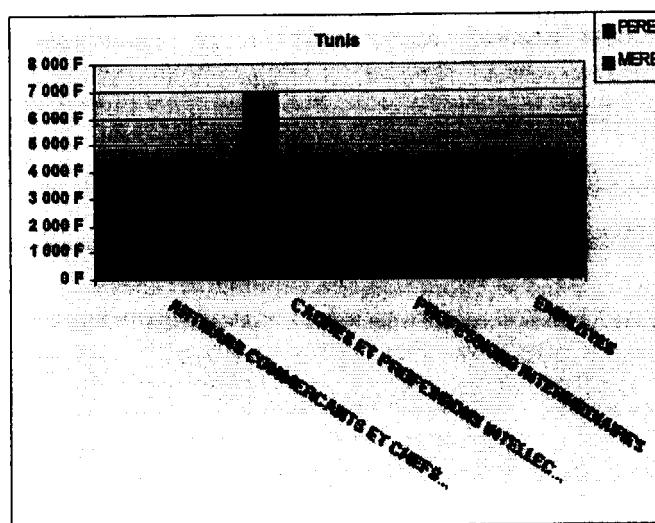
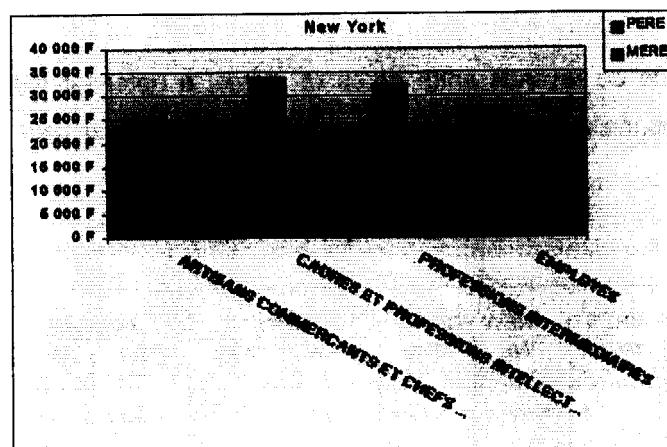
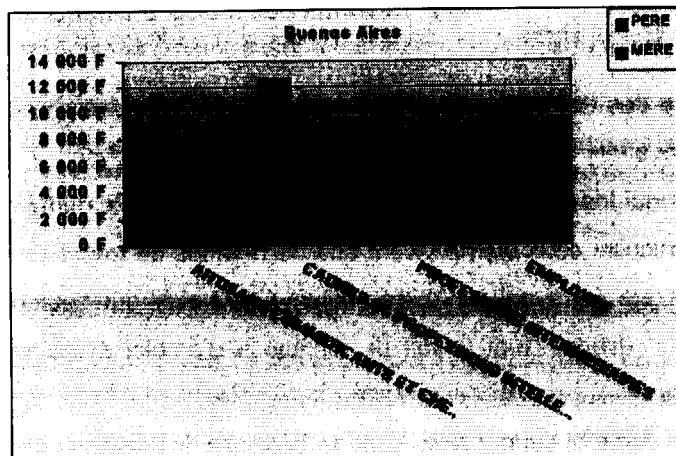
Il a été possible d'extraire des dossiers de bourses scolaires des données comparatives sur les revenus bruts mensuels des pères et des mères. Pour les analyser, il faut tenir compte de deux facteurs qui les biaisent. D'abord, le calcul élimine les parents qui n'ont pas de réel statut, en particulier ceux qui ne vivent que de revenus de transfert (entraide familiale), ce qui explique que les revenus d'Abidjan soient plus élevés que ceux de Tunis. En Côte d'Ivoire, les bas revenus sont le fait de situations d'emploi précaires ou de parents sans emploi défini.

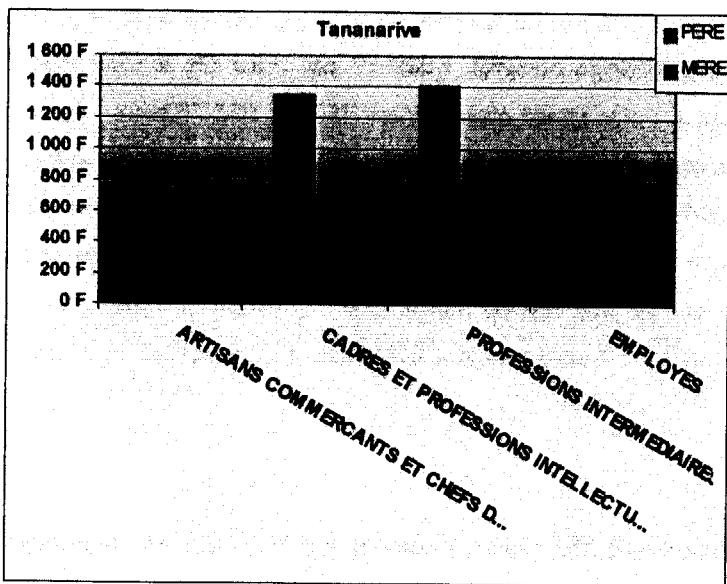
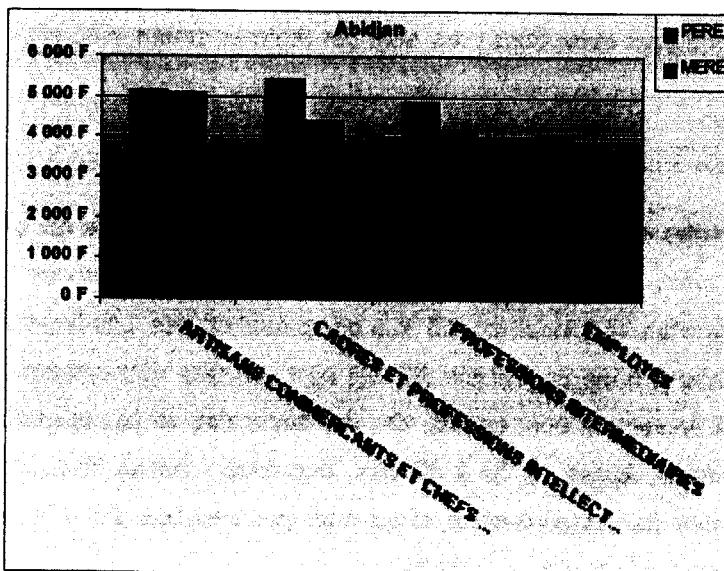
D'autre part, pour Buenos-Aires et surtout New-York, la faiblesse des revenus des cadres féminins s'explique par le fait que ce sont, dans leur majorité, des épouses de cadres qui ne travaillent pas à temps plein. Par contre, les employées sont souvent des femmes seules, soutien de famille.

Malgré tout, la différence de revenus entre pères et mères, à l'intérieur d'une même catégorie socio-professionnelle est forte, surtout dans certains pays et pour certaines CSP.

	BUENOS AIRES		NEW YORK		TUNIS		ABIDJAN		TANANARIVE	
	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère
ARTISANS COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	9 873 FF	3 763 FF	26080FF	12 573 F	3 123 FF	3 010 FF	5 175 FF	5 123 FF	934 FF	287 FF
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	12729FF	6 962 FF	34245FF	11 265 F	7 004 FF	4 660 FF	5 438 FF	4 411 FF	1 355 FF	534 FF
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	11085FF	8 533 FF	32591FF	21 400 F	3 600 FF	2 965 FF	4 881 FF	4 189 FF	1 411 FF	810 FF
EMPLOYES	8 975 FF	7 208 FF	22580FF	11 866 F	2 638 FF	3 147 FF	4 120 FF	3 905 FF	690 FF	545 FF

Cette faiblesse du revenu est liée à la catégorie socio-professionnelle inférieure des femmes chefs de famille monoparentale.





### 5.3. Revenus des familles monoparentales

Le revenu moyen des familles monoparentales représente la moitié du même revenu calculé sur les familles biparentales. Si l'on tient compte du nombre de personnes dans le calcul, il reste inférieur à celui des familles biparentales. Alors qu'un membre d'une famille boursière dispose en moyenne de 1 400 FF par mois, dans le cas d'une famille dont le parent unique est inactif ou chômeur, ce montant tombe à 300 FF.

La faiblesse des revenus féminins a des conséquences lourdes dans le cas des familles monoparentales qui, à quelques exceptions près, sont des femmes seules avec enfants.

• **A Tunis,**

les familles monoparentales se distinguent par leur très bas niveau de revenu qui s'élève seulement à 60 % du revenu moyen de l'ensemble des familles. Dans ce groupe, 20 % des femmes chefs de familles sont inactives, 18 % à peine sont cadres. Les femmes les plus jeunes, majoritairement nées en Tunisie (91 %) sont les plus défavorisées. 13% seulement d'entre elles seulement sont cadres. On voit apparaître ici la catégorie des jeunes femmes binationales, âgées de 30 à 40 ans, divorcées, comme beaucoup de jeunes femmes tunisiennes de leur génération, et qui n'ont pas bénéficié d'une formation scolaire et professionnelle égale à celle de leurs frères.

***Un cas type.***

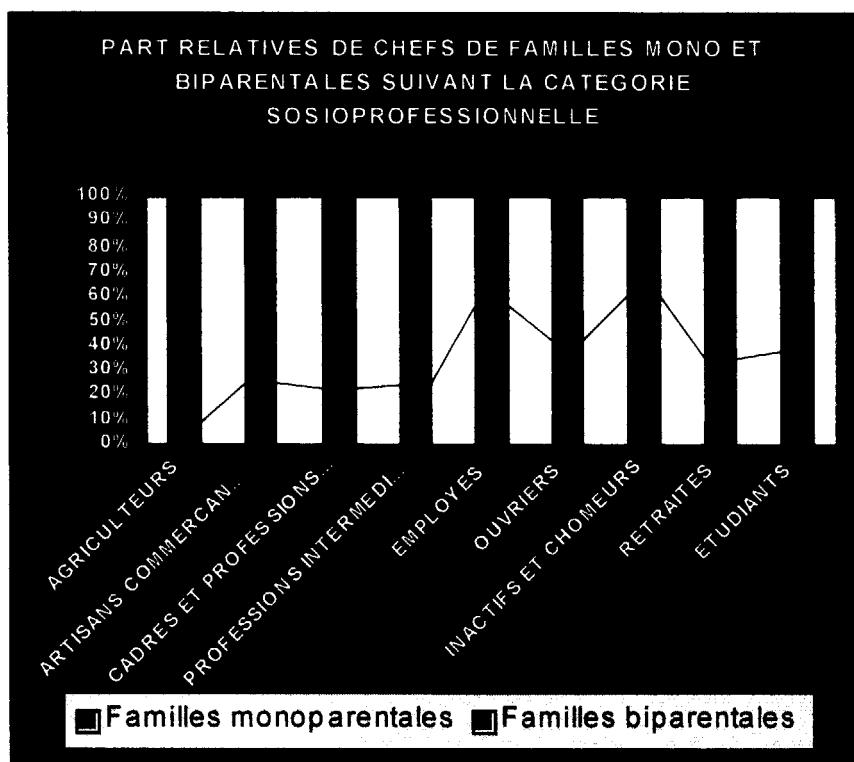
La jeune mère d'un enfant de 4 ans, employée dans un lycée français de Tunis, est rémunérée, pour un emploi à temps complet, 1 500 FF par mois. Or, le loyer d'un studio dans un quartier modeste à Tunis atteint couramment 750 à 1 000 FF/mois ! A ce niveau de revenu, elle dépend donc de l'entraide familiale : elle est logée par sa mère, et sa soeur se charge de conduire l'enfant à l'école et de le ramener, car ses horaires de travail ne lui permettraient pas de l'accompagner elle-même. Le transport absorbe de 150 à 200 FF/mois car elle habite loin de son lieu de travail. Elle n'a évidemment pas d'assurance-maladie et ne pourrait pas faire face seule aux dépenses d'alimentation pour son fils et elle.

• **A Abidjan,**

les femmes seules représentent 237 chefs de famille sur 700 familles boursières, 100 d'entre elles sont célibataires.

Type de famille	nombre
mères célibataires	99
mères divorcées ou séparées	92
mères veuves	32
pères célibataires	5
pères divorcés ou séparés	3
pères veufs	6
sous-total (familles monoparentales)	237
familles biparentales	450
Structure indéterminée	2

Distribution des familles suivant le statut matrimonial des parents à Abidjan.



CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DU CHEF DE FAMILLE	Familles monoparentales	Familles biparentales
AGRICULTEURS	0,4%	2,2%
ARTISANS COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	3,8%	6,0%
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	21,3%	37,3%
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	16,7%	27,7%
EMPLOYES	28,9%	11,4%
OUVRIERS	5,0%	3,6%
INACTIFS ET CHOMEURS	17,2%	5,8%
RETRAITES	5,0%	4,9%
ETUDIANTS	1,3%	1,1%

Distribution des chefs de famille suivant leur catégorie socioprofessionnelle et leur statut matrimonial.

CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DU CHEF DE FAMILLE	Familles monoparentales	Familles biparentales	Ensemble des familles
AGRICULTEURS	60 000 F	61 799 F	61 635 F
ARTISANS COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	37 511 F	73 436 F	64 454 F
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	59 688 F	91 395 F	83 977 F
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	54 327 F	85 549 F	77 934 F
EMPLOYES	47 493 F	66 761 F	55 682 F
OUVRIERS	41 590 F	66 658 F	55 915 F
INACTIFS ET CHOMEURS	10 109 F	62 644 F	29 612 F
RETRAITES	39 481 F	60 747 F	53 242 F
ETUDIANTS	19 767 F	15 038 F	16 811 F
ENSEMBLE	43 307 F	80 320 F	67 248 F

Revenu annuel moyen par famille (en Francs Français) suivant le statut matrimonial et la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille.

Les femmes sont majoritairement employées (29 %) et occupent des emplois intermédiaires (17 %). Les plus défavorisées sont ouvrières et inactives (17 %). Elles vivent donc avec les revenus mensuels moyens suivants :

inactives ou chômeuses	842 FF/mois
ouvrières	3 465 FF/mois
employées	3 957 FF/mois
professions intermédiaires	4 527 FF/mois

Concrètement, cela donne les situations suivantes.

#### Cas 1

Une veuve de 44 ans avec deux fils lycéens de 18 et 16 ans. La famille a des revenus aléatoires tirés de la vente, payée à la commission, de vêtements importés.

La situation s'est aggravée en 1998 avec la perte simultanée de l'allocation à durée déterminée de 500 FF et de la bourse de demi-pension pour les deux garçons.

La famille habite un quartier périphérique, d'où des coûts élevés de transport :

200 FF/mois pour le taxi que prennent les deux garçons en l'absence de transport en commun, et au moins autant pour la mère. Les charges fixes du logement s'élèvent à 550 FF de loyer, 110 FF d'électricité, 60 FF d'eau, soit 720 FF/mois.

Au total, la mère ne peut donner que 5 FF par jour à chacun des garçons pour déjeuner.

## Cas 2

Une femme divorcée de 49 ans avec une fille lycéenne. Infirmière de formation, elle travaillait auparavant dans l'entreprise de son mari. Elle a trouvé un poste d'institutrice à mi-temps dans une école privée :

salaire	3 000 FF/mois
loyer	1 500 FF/mois
électricité/eau	250 FF/mois

Il lui reste 1 250 FF pour toutes les autres dépenses, réduites aux postes de la nourriture et du transport.

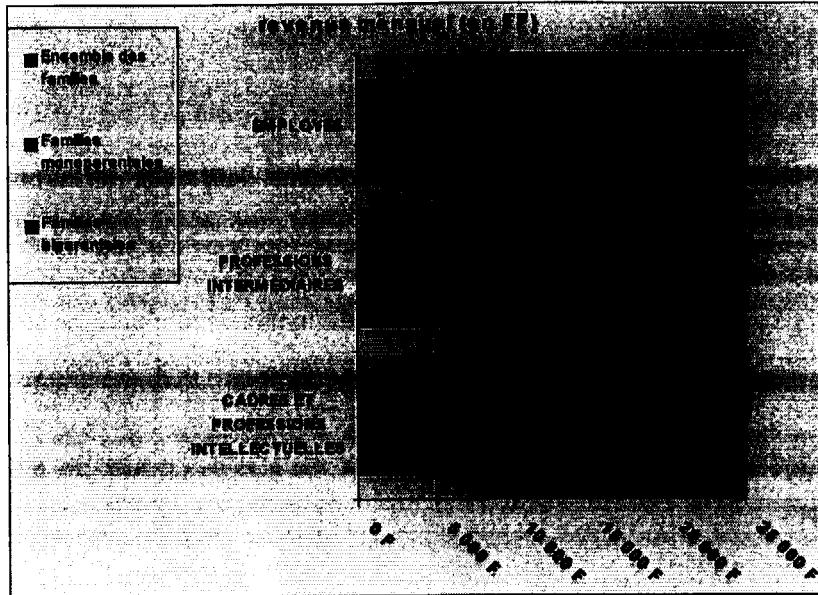
## Cas 3

Une femme divorcée de 34 ans, niveau 1ère G, avec 3 enfants de 14, 9 ans et 18 mois. Elle travaillait à 2 000 FF par mois pour un promoteur immobilier français, aujourd'hui en fuite, qui ne lui a pas payé les quatre derniers mois de salaire. Une pension alimentaire de 200 FF n'est pas versée par le père de sa fille. Le père des autres enfants a disparu. Elle vit d'emprunts, bénéficie d'un logement mis à sa disposition moyennant un loyer à prix d'ami (700 FF) dans un quartier convenable (Riviera) proche des écoles françaises. La famille l'aide pour la nourriture.

### *A Buenos-Aires,*

Ce sont aussi les femmes qui ont les revenus les plus bas dans toutes les catégories socio-professionnelles. La différence de revenus entre familles boursières biparentales et monoparentales s'explique en partie par le fait qu'une part des familles biparentales dispose des deux revenus. Toutefois, cela ne suffit pas à rendre compte de l'ampleur de la différence, car 53 femmes sur 101 seulement perçoivent un revenu (soit 52 %) et ne contribuent que pour 17 % au revenu total des familles.

Buenos-Aires - revenus des familles biparentales et monoparentales :



**Les budgets des femmes seules sont donc extrêmement serrés. Ces femmes dépendent de l'entraide familiale et sont endettées.**

#### **Quelques cas :**

1) Une jardinière d'enfants d'une trentaine d'années avec un fils de 4 ans. Son salaire est de 465 pesos (2 790 FF), auquel s'ajoute une pension alimentaire de 400 pesos, soit un revenu total de 865 pesos (5 190 FF). Elle ne pourrait pas payer un loyer de l'ordre de 500 pesos (3 000 FF). Elle "arrive juste" grâce à la mise à sa disposition provisoire, par sa famille, du logement d'une parente décédée.

2) Une femme divorcée, la quarantaine, 4 enfants de 23, 21, 14 et 10 ans. Les revenus de la famille sont constitués :

- du produit aléatoire des cours particuliers de Français	
donnés par la mère - en 1998 :	700 pesos / 4 200 FF
- d'une aide du mari	60 p. / 240 FF
- du salaire de l'ainé des enfants	600 p. / 3 600 FF
- du produit des petits jobs du second enfant, étudiant	400 p. / 2 400 FF
	-----
	1 760 p. / 10 440 FF

Les charges fixes sont

- |                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| le loyer :                    | - 600 pesos/mois |
| l'énergie et l'alimentation : | - 300 pesos/mois |

Il reste donc 860 pesos (5 160 FF) pour toutes les autres dépenses (transport, vêtements, santé, frais annexes de scolarité), soit 172 pesos (1 032 FF) par personne. La famille n'a pas d'assurance-maladie.

Rappelons que les dépenses de base d'un ménage de 4 personnes sont estimées par l'INDEC à 1 023 pesos (6 086 FF). Si la mère ne trouve pas de cours particuliers, si l'aîné des enfants perd son emploi précaire, les besoins de base de cette femme et de ses quatre enfants ne pourront plus être satisfaits. La précarité immédiate et différée est donc grande.

• **A New-York,**

il a été possible de préciser le revenu des parents selon leur statut matrimonial et de le comparer aux dépenses moyennes calculées selon le "Consumer Expenditure Survey 1996 - 1997). Cela donne le résultat suivant.

Statut matrimonial des parents	REVENU	DEPENSE	SOLDE
mariés	5 776 \$	5 459 \$	317 \$
séparés	3 011 \$	3 770 \$	-758 \$
divorcés	3 643 \$	4 085 \$	-442 \$

Revenus et dépenses mensuelles moyennes suivant le statut matrimonial des parents (en \$US).

Statut matrimonial des parents	REVENU	DEPENSE	SOLDE
mariés	34 659 FF	32 756 FF	1 903 FF
séparés	18 067 FF	22 618 FF	-4551 FF
divorcés	21 858 FF	24 512 FF	-2654FF

Revenus et dépenses mensuelles moyennes suivant le statut matrimonial des parents (en FF).

Dans la population des familles boursières, les chefs de famille mariés étant généralement des hommes et les chefs de famille séparés ou divorcés des femmes, la différence de niveau de revenus est impressionnante.

• **A Tananarive,**

dans une population marquée par la faiblesse et l'extrême précarité des revenus, la situation des femmes est bien pire que celle des hommes. En effet, si les catégories socio-professionnelles des mères de familles boursières ne diffèrent pas sensiblement de

celles des pères - contrairement aux autres cas étudiés - leurs revenus, à catégorie égale, sont toujours très inférieurs.

	<b>Pères</b>	<b>Mères</b>
<b>Se déclarent sans profession</b>	<b>15,9%</b>	<b>58,9%</b>
<b>Déclarent avoir ou avoir eu une profession</b>	<b>84,1%</b>	<b>41,1%</b>
dont :		
Agriculteurs exploitants	5,9%	3,7%
Commerçants, artisans et chefs d'entreprises	13,8%	25,9%
Cadres et professions intellectuelles	17,0%	17,2%
Professions intermédiaires	17,2%	14,1%
Employés	25,7%	33,3%
Ouvriers	12,3%	1,7%
Chômeurs	3,0%	3,0%
Retraités	5,1%	1,0%

Répartitions des parents en fonction du statut professionnel.

	<b>Pères</b>	<b>Mères</b>
AGRICULTEURS	5 317,33 F	1 258,00 F
ARTISANS, COMMERCANTS, CHEFS D'ENTREPRISE	11 207,68 F	3 443,53 F
CADRES, PROFESSIONS INTELLECTUELLES	16 264,71 F	6 403,00 F
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	16 767,85 F	9 721,62 F
EMPLOYES	8 284,88 F	6 535,04 F
OUVRIERS	4 854,24 F	6 753,00 F

Revenus annuels moyens des deux parents en fonction de la catégorie socioprofessionnelle.

L'écart des revenus est particulièrement élevé pour les catégories des agriculteurs et celle des artisans et commerçants où les revenus des femmes équivalent respectivement au quart et au tiers de celui des hommes ! C'est le caractère précaire d'une part importante d'emplois féminins dans cette catégorie professionnelle qui explique l'écart, car la précarité de l'emploi s'accompagne d'une forte différence de revenus.

Or, 22,4% des femmes actives ont un emploi précaire, contre seulement 7% des hommes actifs. 68% des femmes qui ont un emploi précaire sont chef d'une famille monoparentale.

	<b>Pères</b>	<b>Mères</b>
Emplois non précaires	11 194,22 F	4 033,28 F
Emplois précaires	6 017,75 F	1 516,17 F

Revenus et précarité de l'emploi.

La précarité de l'emploi accentue la différence de revenus entre hommes et femmes puisque, dans un emploi stable, les femmes ont un revenu égal au tiers de celui des hommes alors qu'en emploi précaire, il n'est plus que du quart.

Les familles monoparentales, dont la mère est chef de famille, ayant un nombre d'enfants équivalent à celui des familles biparentales dont le revenu principal est celui d'un homme, sont donc encore plus défavorisées que dans les autres pays et ne survivent que grâce à la solidarité familiale.

	%	nombre moyen d'enfants
FAMILLES BIPARENTALES	69,1%	2,68
FAMILLES MONOPARENTALES	30,9%	2,53
dont		
parents célibataires	52,7%	
parents divorcés	27,8%	
parents veufs	19,6%	
ENSEMBLE		2,65

Nombre moyen d'enfants selon la structure de la famille.

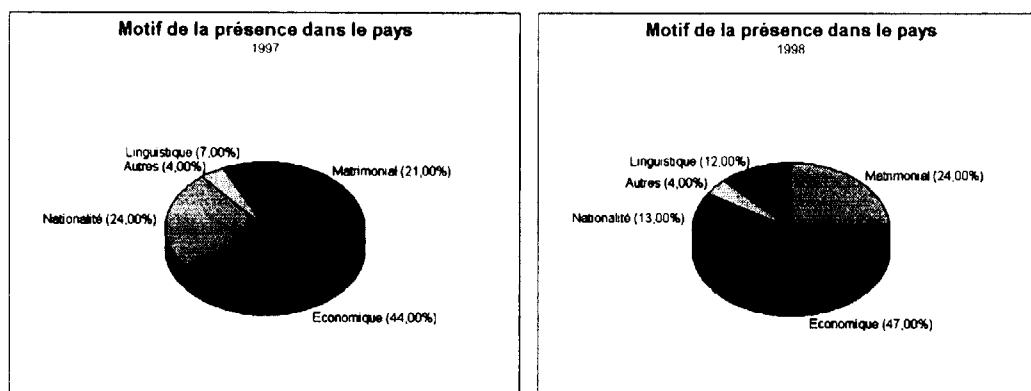
## Conclusion

Que les femmes françaises à l'étranger aient des revenus inférieurs à ceux des hommes n'est pas surprenant. Rappelons qu'en France le différentiel des salaires entre femmes et hommes est de près de 30 %. Mais, dans la situation d'expatriation, le phénomène est aggravé. Si la femme est française mononationale, elle est en double position de faiblesse sur le marché de l'emploi : étrangère et femme, ce sont deux handicaps qui tirent son salaire vers le bas. Binationale dans un pays du Tiers-Monde, elle est en outre victime de la condition générale des femmes, "esclaves d'un esclave", et sa nationalité française ne modifie en rien son statut social et son niveau de revenus.

**La précarité de la situation des femmes françaises à l'étranger est forte, immédiate ou différée selon les pays et les catégories socio-professionnelles, et se manifeste avec une plus grande ampleur dans le cas des mères de famille seules avec leurs enfants.**

## ***II DES FORMES D'EXPATRIATION A RISQUE***

Actuellement, la majorité des Français qui s'installent à l'étranger émigre de leur propre chef, hors de toute structure protectrice. Ils trouvent un emploi à l'étranger à l'occasion d'un séjour pour études, d'une période de travail au pair, par les annonces de l'ANPE international, de l'OMI. De nombreux jeunes coopérants du service national se fixent dans le pays où ils ont effectué leur service. C'est une des principales pépinières d'expatriés. Les motivations à la recherche d'emploi recensées par les bourses d'emploi consulaires donnent une indication sur les raisons pour lesquelles des Français vivent aujourd'hui à l'étranger.



Parmi ces formes d'expatriation, deux modalités qui concernent les jeunes présentent des risques d'échec et de marginalisation assez lourds. Nous les décrivons sous les dénominations d'expatriation-fuite et d'expatriation-rupture familiale.

## **1. « L'expatriation-fuite » des jeunes adultes**

Les mutations économiques en France, la crise de l'emploi qui touche 25% des jeunes, les parcours d'insertion chaotiques qu'ils doivent suivre, de périodes de chômage en emplois précaires et en stages non rémunérés, ont provoqué dans les années 90 un mouvement « d'expatriation - fuite » des jeunes à la recherche d'un avenir plus prometteur ailleurs. Le discours dominant sur l'utilité d'une expérience professionnelle à l'étranger et de la connaissance des langues, et celui sur l'internationalisation des carrières a fait le reste.

Pour les jeunes les mieux formés, ceux qui sont les plus réalistes et aptes à l'adaptation, ce rêve devient une réalité : à Londres, à New-York, à Buenos-Aires, à Singapour, les jeunes professionnels français sont appréciés, obtiennent plus facilement leur premier emploi qu'en France, avec une progression des carrières et des rémunérations liées aux performances et non, comme en France, au diplôme et à l'ancienneté.

Mais pour beaucoup d'autres, qui ont rêvé l'expatriation plus qu'ils ne s'y sont préparés, l'échec est probable, avec des risques de marginalisation plus ou moins élevés selon les destinations.

### **• Londres : un phénomène de masse**

A Londres, où l'Eurostar amène des milliers de jeunes chaque mois, la proximité qui accentue le phénomène contribue à le résoudre : le billet de retour est accessible. Les échecs ne conduisent à des situations d'exclusion durable que dans un petit nombre de cas.

Les jeunes en difficulté à Londres ont sous-estimé le coût de la vie dans cette ville : selon les responsables du centre Charles Péguy, qui accueille et place chaque année un millier d'entre eux, il faut arriver avec 8 000 FF pour faire face aux premières semaines. La plupart n'ont pas 1 000 FF. S'ils bénéficient des prestations chômage en France, ils laissent passer le très court délai (7 jours) de transfert des ASSEDIC au "Job centre" anglais.

Le logement est beaucoup plus onéreux à Londres qu'à Paris, même en logement partagé et vétuste. Les litiges avec les propriétaires (expulsions sans préavis, refus de rendre la caution) sont fréquents et difficiles à régler en l'absence de contrat écrit. Un studio loué 4 300 F à Paris coûte 6300 F à Londres.

Ces jeunes se sont fait aussi des illusions sur l'emploi, parfois sous l'influence de leurs parents qui leur conseillent ce voyage initiatique, porte ouverte sur des carrières brillantes. Leur faible compétence en anglais ne leur ouvre que de petits jobs à £ 2,50 l'heure (23,32 F).

Certains sont victimes d'escroqueries, par des agences, telles que "Euro Agency" qui change fréquemment de nom (Meeting Point, Marco Polo). Après avoir demandé 3000FF avant le départ de France contre la garantie d'un emploi et d'un logement à l'arrivée à Londres, il est à nouveau réclamé 1000 à 2000 FF comme caution du logement... qui se révèle être une chambre de 2 m<sup>2</sup> dans un immeuble délabré avec des sanitaires à partager à six. Comme emploi il n'est le plus souvent proposé que les Fast-food et les "sandwich maker", non déclarés en général.

#### *Londres : les jeunes filles au pair*

Les jeunes filles au pair méritent une mention spéciale. Faute de contrat écrit, nombre d'entre elles se plaignent d'être employées comme femmes de ménage avec des horaires imposés qui leur interdisent la poursuite d'études. Elles sont rarement déclarées et peuvent être jetées à la rue du jour au lendemain. Comme elles étaient mal rémunérées et qu'en général leur dernière semaine de travail n'a pas été payée, elles se retrouvent totalement démunies.

De ces échecs il ne résultera une marginalisation durable que dans les cas minoritaires où le retour en France, conseillé par le service social du consulat qui requiert l'aide des parents, est rejeté : soit refus d'assumer l'échec vis à vis de la famille, soit rejet de celle-ci ou, réciproquement, du jeune à son égard ; ces jeunes finissent sans domicile fixe, "homeless", dormant dans la rue ou dans des centres d'accueil. Cela peut commencer dès l'âge de 16 ans, âge de leur majorité en Grande Bretagne et où, de ce fait, ni leurs parents ni les autorités britanniques ne peuvent s'opposer à leur choix.

Le service social du consulat de France signale que " si l'intégration au sein d'un groupe de SDF est un support énorme pour ces jeunes en dérive, elle peut se révéler aussi être un obstacle pour réintégrer le système. Le fait de vouloir reprendre une vie normale et retourner en France peut être vu comme une trahison et les pressions subies sont énormes".

#### *• New-York - les jeunes adultes en situation irrégulière*

A New-York, les jeunes en difficulté sont plus âgés (plus de 25 ans), d'un meilleur niveau de formation mais marginalisés par l'irrégularité de leur séjour. Ils sont eux aussi confrontés au coût de la vie et du logement (\$700 à 800 - 4 200 à 4 800 FF - pour une

chambre dans un appartement partagé), aux petits emplois mal payés (\$ 600 par semaine) - parfois impayés à la fin de la semaine si le patron veut tirer un profit maximal de leur statut de "sans-papiers". Des jeunes filles de 20 ans, employées au pair, sans visa, sans assurance-maladie et qui ne poursuivent aucune étude, inconscientes des risques encourus, nous ont été signalées.

En principe, un jeune étranger, rentré avec un visa de tourisme, n'a pas le droit de travailler, même bénévolement. L'espoir d'être embauché après un stage non rémunéré est déjà illusoire. Le visa H1B peut être obtenu pour une durée d'un an grâce à un sponsor-employeur mais il est limité à l'emploi par ce seul sponsor et ne peut être renouvelé au-delà de six ans.

La précarité de ces jeunes est inquiétante. La plupart n'ont pas d'assurance-maladie. Pour eux, le retour en France serait vécu comme un échec. Or, sans visa d'immigration, ils n'accéderont jamais à un emploi déclaré, à un logement autonome avec un abonnement d'électricité et de téléphone à leur nom. Selon un médecin du Consulat, les risques de troubles psychiatriques et de déchéance dans la drogue ne sont pas négligeables.

#### • ***Destinations exotiques : le désastre***

Les « expatriations-fuites » des 25-35 ans vers l'Afrique, Madagascar et l'Inde sont beaucoup plus vouées à l'échec que celles qui ont le monde anglo-saxon pour destination. Dans ce cas, la vie à l'étranger est totalement fantasmée (vie facile, pas chère, dans un pays chaud et ensoleillé au milieu d'une société conviviale où il sera facile de trouver des ressources). C'est le départ dans un vol charter, avec en poche le dernier RMI perçu. Et c'est la déchéance très rapide, la clochardisation, la maladie. Cela représente une lourde charge pour les services sociaux des consulats, de plus en plus sollicités. Celui de New-Delhi voit passer de 1 000 à 1 200 jeunes par an. A Madagascar, c'était un cas par semaine en 1998, deux à trois en 1999.

## 2. « L'expatriation-rupture familiale »

Alors que « l'expatriation-fuite » est un phénomène plutôt masculin, « l'expatriation-rupture familiale » est le fait des femmes. Là, toutes les conditions sont remplies pour mener à la marginalisation des femmes de 20 à 35 ans. Voici le scénario :

La jeune femme brûle ses vaisseaux affectifs et matériels. Elle coupe toute relation avec une famille souvent désunie, dont elle ne se sent pas aimée, qu'elle rejette, famille qui condamne son départ et le choix du compagnon étranger. Elle fuit parfois un mari ou un concubin. Cela ferme l'issue du rapatriement tant sur les plans psychologiques (c'est l'échec à assumer) qu'affectif et pratique (personne ne les accueillera en France).

La jeune femme, parfois avec des enfants, est dans une démarche totalement irréaliste, témoins ces lettres adressées à l'ambassade de France à Londres :

- "Cela fait trois ans que je suis au chômage, je perçois le RMI depuis 8 mois et je suis SDF de surcroît... J'ai entrepris de venir m'installer à Londres où je trouverai un job sans problème..."
- "J'aimerais partir un an avec mes quatre enfants. Où puis-je déposer une demande de bourse scolaire et pour bénéficier d'un logement social ?"

Enfin, ces jeunes femmes ont rarement un bon niveau de formation intellectuelle et professionnelle. A Rome, elles sont vendeuses, employées de maison non déclarées et intermittentes, gardes d'enfant. Les conjoints, compagnons ou ex-maris sont chômeurs ou occupent des emplois non déclarés aussi mal rémunérés que ceux de leur femme (600 à 800 mille lires par mois) soit 2000 à 2700 FF.

La plupart d'entre elles ont souffert, en France puis à l'étranger, de la violence conjugale. Vers 35-40 ans ces femmes semblent donc totalement piégées : elles ne croient pas pouvoir améliorer leur situation à Rome, elles ne veulent séparer leur enfant de son père italien, elles ne souhaitent ni ne peuvent revenir en France, où personne ne les attend, sans un solide accompagnement social. Or, les services sociaux les rebutent en raison de leur passé d'enfant de la DDASS, d'enfant tiraillée entre des parents divorcés, trop tôt dépendante de l'aide sociale.

Dans ces situations de détresse extrême qui vont jusqu'à la mendicité, ces femmes gardent une dignité extraordinaire. C'est grâce à cela et à leur volonté de sauver leurs enfants qu'elles résistent.

D'après les délégués au CSFE, cette forme d'exclusion sociale féminine est observable dans toute l'Europe et j'ai pu l'observer également à New-York.

### ***III DES SITUATIONS DIFFICILES***

Deux types de situations fragilisent encore plus qu'en France des personnes installées à l'étranger : le fait d'être une femme seule avec enfants, le fait d'avoir perdu son emploi vers les 50 ans.

#### ***1. Femmes seules avec enfants à l'étranger***

Même si elle a parfois des composantes de rupture avec la famille, l'expatriation matrimoniale est beaucoup plus positive que celle des jeunes qui fuient la France plutôt qu'ils ne partent à l'étranger. Les chances de réussite comme les risques d'échec sont de même nature et de même fréquence que pour tout mariage. La conscience nette de la différence culturelle avec un conjoint étranger est parfois un facteur de consolidation du couple alors que le couple mononational s'illusionne jusqu'à l'échec dans la phase fusionnelle initiale de la vie amoureuse. Il n'empêche qu'en cas de divorce ou de veuvage, que le conjoint soit ressortissant du pays étranger ou français, les risques sont élevés d'être placée en position de faiblesse financière et juridique, de connaître une grande précarité ou même la misère et ce, dans tous les pays étudiés.

#### ***• Une position de faiblesse structurelle***

La position de faiblesse préexiste souvent à la rupture du lien conjugal, sur un plan personnel et psychologique d'abord. La femme suit son mari, étranger ou français. Elle interrompt sa carrière. Faute d'emploi pour elle à l'étranger, elle profite de son temps libre pour élever les enfants. Si elle trouve un emploi, il est fréquemment déqualifié, sous-payé, parfois non déclaré. La non équivalence des diplômes peut servir d'alibi aux employeurs mais c'est surtout la chance d'engager à bon marché une main d'œuvre très qualifiée et

captive qu'ils saisissent, les services de l'Etat français à l'étranger n'étant pas les derniers à profiter de l'aubaine.

Cette position de faiblesse, qui résulte de la dépendance financière totale ou partielle, est accentuée par des facteurs familiaux et culturels dans le cas des mariages binationalis. La femme étrangère "joue sur le terrain" de son mari et non sur le sien. "Le public n'est pas avec elle". Elle ne discerne pas et elle comprend mal les règles implicites de fonctionnement du couple, de la famille et de la société où elle vit, d'où des comportements inadaptés et porteurs de risques.

#### • ***Une stratégie financière inadaptée***

Les Françaises ont l'habitude de confondre leurs intérêts financiers avec ceux de leur mari parce que la communauté de bien intégrale ou réduite aux acquêts est le régime matrimonial le plus commun en France. Elles n'anticipent donc pas du tout le risque de veuvage ou de divorce. Si elles vivent dans des pays où le régime successoral est très défavorable à la veuve, dans des pays où les liquidations de communauté sont très difficiles, dans des pays où la norme du régime matrimonial est la séparation des biens, la rupture du lien conjugal mène droit à la misère.

En Italie, aux Etats-Unis, à Buenos Aires, combien de Françaises ont investi leurs biens propres dans la société de leur mari, sans prendre la moindre précaution, pour se retrouver sans un sou vaillant et seules à 50 ans. En pays musulmans, combien de Françaises ont consacré tout leur salaire et leur héritage familial aux dépenses du foyer pendant que leur mari investissait en son nom propre ! Combien de Françaises se retrouvent sans toit après avoir financé l'achat d'un logement enregistré au nom du seul mari ! Une femme musulmane, au Maghreb ou en Afrique, habituée au régime de la séparation de biens, consciente des risques de rupture par répudiation unilatérale, protège beaucoup mieux ses intérêts.

#### • ***Conséquences du divorce***

Enfin, le nationalisme judiciaire d'une part, la position de force financière du mari d'autre part, font qu'un divorce prononcé à l'étranger est le plus souvent préjudiciable à l'épouse étrangère. Les scénarios sont partout semblables, les variantes minimes et les résultats identiques : des femmes aux ressources financières diminuées qui doivent entretenir par leurs propres moyens, tant les pensions alimentaires sont dérisoires et aléatoirement versées, les enfants dont elles ont tenu à avoir la garde. Elles restent ainsi piégées dans le pays de résidence, soit parce qu'elles veulent maintenir le lien entre les enfants et leur

père, soit parce qu'elles n'ont pas le droit de changer de résidence avec les enfants, comme c'est le cas aux Etats-Unis et dans les pays arabes.

#### • *Précarisation des mères de famille isolées*

Partout *les mères de famille isolées* (terme sexué plus exact que la "famille monoparentale") sont un des groupes les plus précarisés des communautés françaises. Parmi les familles boursières, elles se situent toujours dans le groupe des plus bas revenus. Dans toutes les villes étudiées, ce sont elles qui consacrent le plus fort pourcentage de leurs revenus au logement (43 % à New-York) dont elles sont locataires. A l'exception de l'Europe du Nord, elles n'ont généralement ni assurance-maladie ni assurance-vieillesse. A New-York, les sommes fabuleuses dépensées dans un divorce, rendu encore plus conflictuel qu'ailleurs par le système judiciaire et le mercantilisme des avocats, les laissent ruinées, endettées, spoliées du produit de leur travail.

Pour travailler, elles doivent faire garder leurs enfants, ce qui représente une charge très lourde en Europe et en Amérique du Nord. Cette charge n'est pas toujours comptabilisée dans le calcul du barème des bourses scolaires alors que peu de pays offrent des systèmes collectifs de garde. Pas une école française des pays étudiés n'offre de possibilité de garde avant et après les classes pour les enfants de parents isolés ou bi-actifs.

#### • *Conséquences pour les enfants*

Le niveau de vie des enfants connaît une chute vertigineuse du fait du divorce des parents. A New-York, des enfants qui avaient fréquenté les meilleures écoles privées se retrouvent dans une école publique dégradée. A Abidjan, les mères françaises et africaines que les pères - autant Français qu'Africains - ont abandonnées sans même divorcer (ils "disparaissent") connaissent la misère absolue : logement infect, manque de nourriture, enfants privés de tous soins de santé, parfois déscolarisés.

A Tunis, tel mari puissant obtient la fixation d'une pension alimentaire dérisoire pour la femme et les trois jeunes enfants qu'il abandonne. Il oublie de payer le loyer dont la charge lui incombe d'après la loi et son statut social lui assure l'impunité.

Le divorce n'a jamais enrichi le conjoint en position de faiblesse mais pour une femme résidente permanente à l'étranger, il génère des années de misère. Les veuves ne sont pas dans une situation plus favorable, d'autant que les récits entendus dans tous les pays étudiés laissent à penser que les successions balzaciennes sont un phénomène universel. Malheur à la veuve et à l'orphelin.

## 2. Les personnes de plus de 50 ans au chômage

Que ce soit à Rome, à Tunis, à Abidjan, à Buenos Aires ou à Tananarive tout comme en France, le chômage à ces âges, dès 45 ans pour les femmes, est souvent définitif, même si d'heureuses exceptions confirment la règle. A Buenos Aires, à Rome, ce sont les femmes qui sont les plus touchées, à Abidjan ou à Tananarive les deux sexes sont également concernés.

- **A Buenos Aires et à Rome**, les femmes de cet âge qui recherchent un emploi et se sont fait connaître au consulat ont un bon niveau de formation intellectuelle et souvent de l'expérience professionnelle. Mais leur activité a été discontinue, telle cette dame divorcée ("plaquée" serait un terme plus exact) à plus de 50 ans et qui avait suivi son mari diplomate de poste en poste. Certaines ont travaillé dans l'entreprise familiale. Faillite et divorce venus, elles n'ont aucune économie, souvent des dettes. Leur expérience professionnelle est paradoxalement un obstacle à l'embauche : à Buenos Aires, les employeurs seraient contraints par ce qui reste du droit du travail argentin à tenir compte de leur ancienneté pour fixer leur salaire. Ils préfèrent des jeunes inexpérimentés à bon marché. Polyglottes ou au moins parfaitement bilingues, diplômées de l'enseignement supérieur, formées en bureautique, il ne leur reste plus guère que des cours particuliers de français, des ménages et des gardes d'enfants pour survivre.
- **En Afrique**, l'extrême jeunesse de la population rejette aussi très tôt les quadragénaires et quinquagénaires dans l'inactivité d'une vieillesse anticipée et d'une retraite sans pension. A la belle époque de la Côte d'Ivoire, dans les années 60-70, des cadres intermédiaires et des techniciens français avaient d'excellentes situations « d'expatriés » et des salaires d'1,5 M.F CFA à 2 M.F CFA (30 000 à 40 000 FF avant dévaluation), logement, voiture, assurance-maladie... Licenciés pendant la crise de 89-95, ils ont voulu rester en Côte d'Ivoire et ont connu la décadence. De jeunes Ivoiriens bien formés ont occupé leur emploi. Ils ont donc accepté des salaires locaux de l'ordre de 300 000 à 500 000 F CFA (dépréciés de moitié par rapport au franc, soit 3 000 à 5000FF) sans avantages en nature et surtout sans assurance-maladie. Puis ils ont été licenciés. A quelques années des 55 ans, l'âge légal de la cessation d'activité en Côte d'Ivoire (et dans la plupart des pays d'Afrique francophone), ils sont sans ressources, malades et ne pensent ni ne veulent rentrer en France où ils se sentirraient étrangers.

- **Petits investisseurs en Pays en voie de développement (PVD)**

Appartiennent aussi à ce groupe ***des investisseurs indépendants en Pays en voie de développement*** qui se sont ruinés.

Les petits investisseurs, surtout s'ils n'avaient pas une connaissance suffisante du pays ni l'expérience des affaires, y perdent assez souvent tout leur capital.

A Madagascar, la proportion de ceux qui se ruinent est évaluée à 8 sur 10. Cette proportion est certainement moins élevée en Afrique de l'Ouest mais le scénario est toujours le même. Un Français de 40 à 50 ans liquide son commerce en France, ou salarié licencié, il décide d'investir le capital constitué par son indemnité. Il s'associe à un investisseur du pays étranger qui met en avant sa connaissance du marché et surtout ses hautes relations dans les sphères administratives et politiques. Le Français ne prend pas les précautions élémentaires, telles que des informations bancaires sur le partenaire, la consultation d'un avocat pour la rédaction des contrats, des statuts, dans l'illusion qu'en Afrique ou à Madagascar les choses se font sans formalisme. Après deux ou trois ans d'activités, quand l'affaire commence à être rentable, les ennuis commencent. L'associé français qui, parfois, n'est pas d'une honnêteté scrupuleuse, a commis quelques irrégularités ou son partenaire les lui a fait commettre sciemment. La douane, le fisc effectuent des contrôles... S'ajoutent des problèmes avec le personnel de l'entreprise. Les conflits surgissent alors entre les associés, sont portés devant les tribunaux où le partenaire local a ses relations et ses moyens d'influence. Le Français, progressivement privé de ressources, cesse de cotiser à son assurance-maladie, aux ASSEDIC, à sa caisse de retraite. L'aventure se termine quand il est à bout de ressources et, s'il a été trop imprudent, par une incarcération.

A cet âge la ruine est définitive; le retour en France est quasi impossible. L'exclusion sociale s'installe : santé dégradée, logement insalubre, expédients pour la survie quotidienne.

#### • *Français d'Algérie émigrés en Argentine*

Les quelques centaines de Français d'Algérie qui se sont installés en Argentine en 1962 terminent leur vie un peu dans la même situation, mais pour des raisons différentes. L'accord franco-argentin sous l'égide duquel ils ont émigré n'offrait pas les conditions de la réussite : exploitations trop petites pour l'Argentine (600 h) sur des terres peu fertiles. Après un travail acharné, des tentatives culturelles diverses ont abouti très souvent la faillite, l'endettement, le domaine hypothéqué. Ces agriculteurs n'avaient pas suffisamment de capitaux pour faire face aux aléas. L'hyperinflation suivie de l'ouverture du marché agricole argentin aux produits d'importation leur a été fatale. Beaucoup d'entre eux vivent aujourd'hui pauvrement dans des villes telles que Cordoba San Juan ou dans les banlieues de Buenos Aires.

### **3.1. Peu de personnes âgées - très peu d'allocataires**

A l'exception de la communauté de Buenos Aires, vieillissante, où les plus de 60 ans représentent 20 % des immatriculés, les personnes âgées ne comptent que pour 13 % à Tananarive, 11 % à Tunis et 9,6 % à Abidjan. La jeunesse des communautés françaises et la faible longévité conjuguent leurs effets pour réduire les pourcentages à des chiffres très bas, beaucoup plus faibles qu'en France où les plus de 60 ans représentent 20 % de la population. Le nombre de personnes âgées décroît vite avec le vieillissement : les plus de 65 ans ne sont plus que 8,6 % des immatriculés à Tananarive, de 8 % à Tunis et de 5,4 % à Abidjan.

	Allocataires	Personnes âgées + 65 ans	%	total des immatriculés	%
Tananarive	206	956	21,50%	11 015	1,87%
Tunis	136	1010	13,40%	12 477	1,09%
Abidjan	96	1026	9,30%	18 922	0,51%
Buenos-Aires	123	1922	6,30%	13 275	0,93%

#### **Les bénéficiaires de l'allocation de solidarité**

L'essentiel de l'aide sociale consulaire se concentre donc sur une infime partie de la communauté française : 206 allocataires sur 956 personnes âgées soit 21,5 % à Tananarive (11 015 immatriculés), 136 allocataires sur 1 010 soit 13,4 % à Tunis (12 477 immatriculés), 96 allocataires sur 1026 soit 9,3 % à Abidjan (18 922 immatriculés), 123 allocataires sur 1922 soit 6,3 % à Buenos-Aires.

A contrario, c'est le signe qu'à l'exception de Madagascar, le nombre de Français âgés dont les ressources sont inférieures au minimum vital défini par les CCPAS n'est pas très élevé. Ces pourcentages reflètent bien l'appartenance des Français à l'étranger aux classes moyennes et attestent que la majorité d'entre eux ont eu des revenus suffisants, pendant leur vie active, pour se constituer une retraite ou des rentes.

### • L'allocation de solidarité : un grand progrès

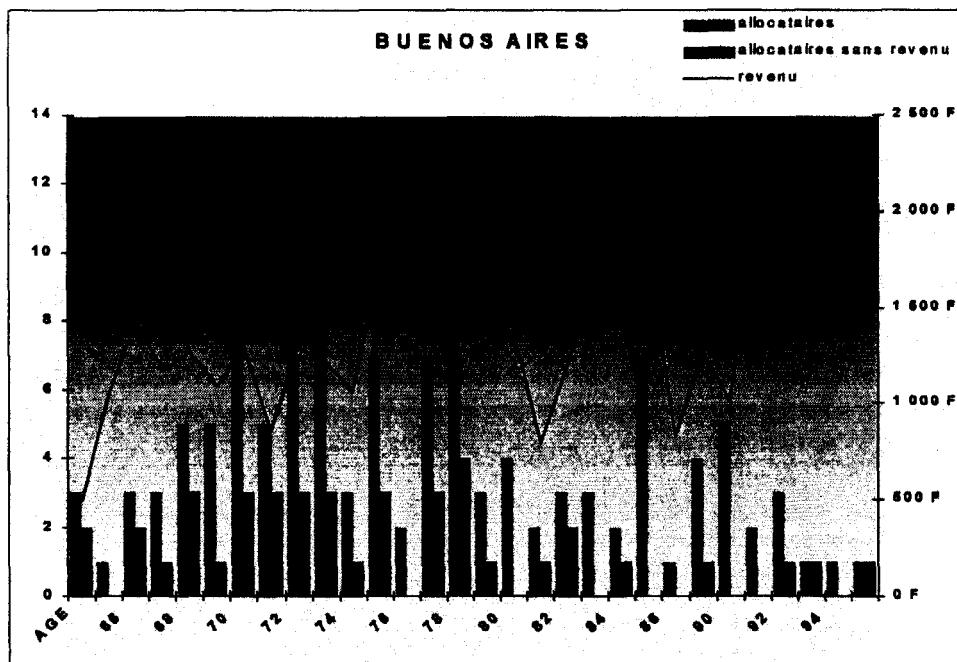
L'allocation de solidarité pour les personnes âgées a constitué un grand progrès. Le niveau de vie qu'elle permet d'atteindre est variable selon les pays et les cas particuliers mais, dans l'ensemble, les allocataires ont conscience d'échapper, grâce au consulat, à une vieillesse misérable. En effet, des pourcentages importants d'entre eux n'ont aucun revenu hors allocation.

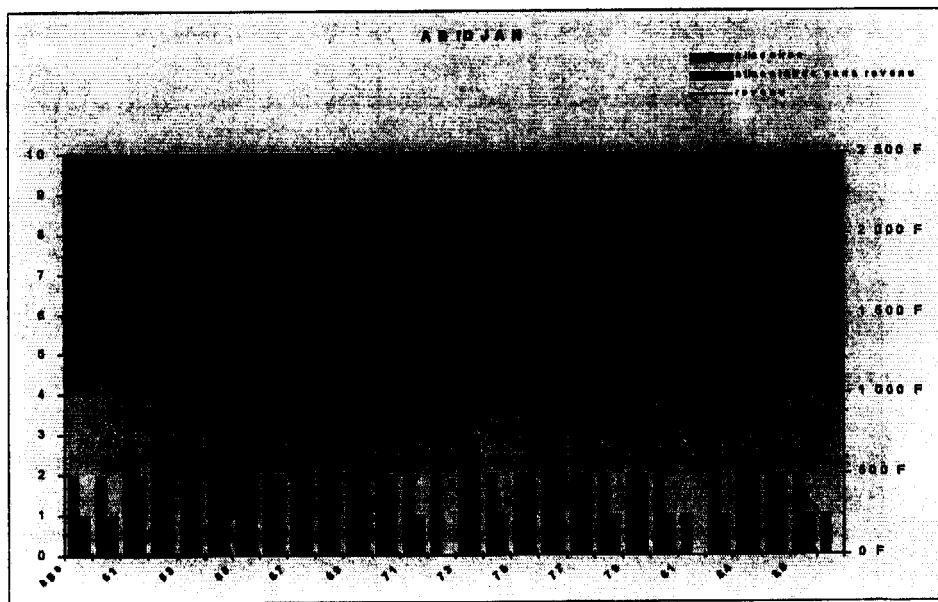
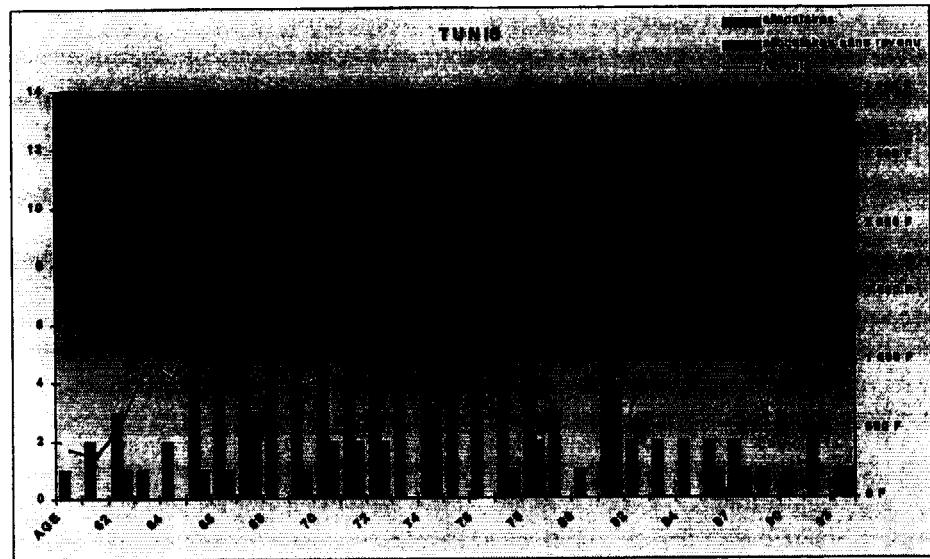
Buenos-Aires : 31 %

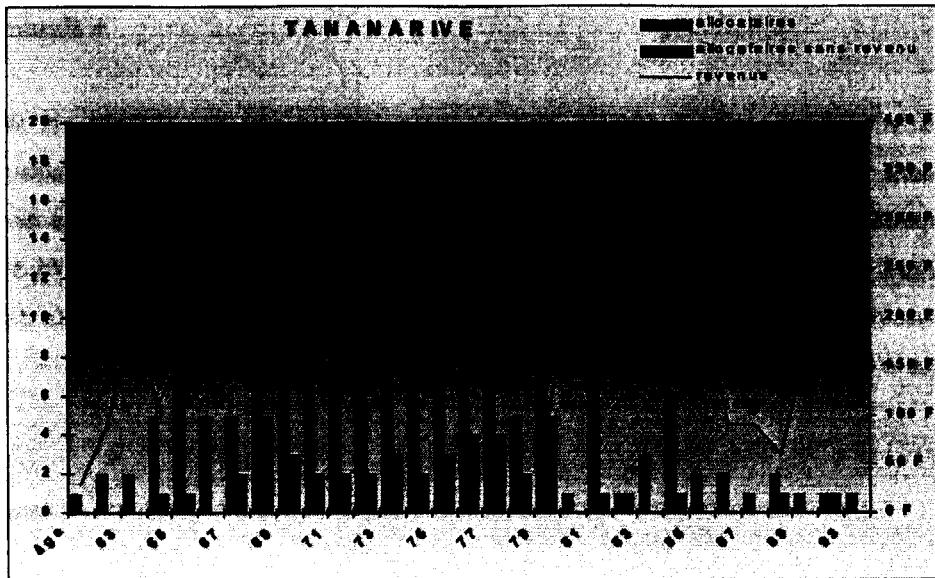
Tunis : 20 %

Abidjan : 60 %

Tananarive : 22 %







• **Rome**

C'est dans les pays développés, au coût de la vie élevée, que l'allocation de solidarité, qui ne peut être supérieure au minimum vieillesse français, laisse les allocataires dans la situation la plus difficile. Les vieilles dames interviewées à Rome ont un budget très serré avec leurs 3 200 FF par mois (soit 944 000 lires). Ainsi cette dame de 80 ans, ancienne couturière, qui n'a presque pas pu cotiser pour une pension, mais qui, propriétaire de son logement, débourse 422 000 lires de charges fixes mensuelles :

charges de l'immeuble et chauffage :	322 000 lires	soit 1070 FF
téléphone	: 30 000 lires	soit 100 FF
électricité	: 30 000 lires	soit 100 FF
gaz	: 30 000 lires	soit 100 FF

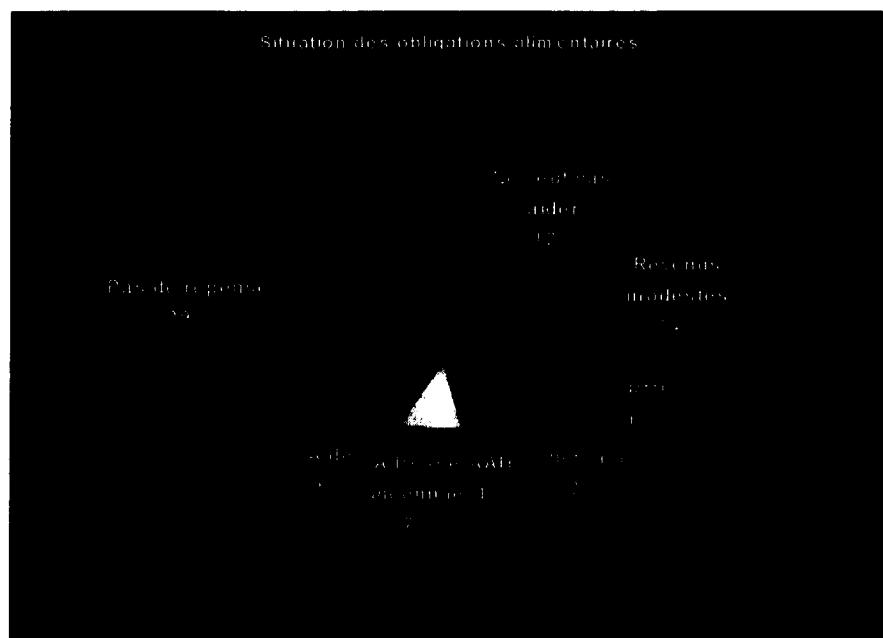
Elle économise sur tout, chauffe l'eau de la toilette quotidienne sur le gaz pour n'allumer le chauffe-eau (grand consommateur d'énergie) qu'une fois par semaine, reçoit des communications téléphoniques mais évite d'en donner. Il ne lui reste que 357 600 lires (1192 FF) pour sa nourriture et ses autres frais. Elle consomme de la viande une fois ou deux par semaine et n'achète aucun vêtement, coquette tout de même avec les vêtements hérités de sa mère et ceux de l'époque où elle travaillait. Mais il suffit de peu pour déséquilibrer le budget : les 80 000 lires (266 FF) pour la réparation de sa télévision lui ont été offerts par la société des Dames de St Louis (association de Bienfaisance). Cette dame garde toute sa dignité et ne se plaint pas, mais les médiocres ou mauvaises gestionnaires de Rome vivent dans des logements devenus insalubres, sont mal vêtues et se nourrissent mal.

• **Buenos-Aires**

A Buenos-Aires, avec 3 400 FF (566 pesos), c'est un peu plus difficile car la vie est encore plus chère qu'à Rome. A Tunis et à Abidjan, la situation est meilleure avec respectivement 2 750 FF et 2 950 FF, mais le budget reste serré avec des économies portant sur l'alimentation et les vêtements. Le faible coût du logement, 171,32 FF en moyenne pour les allocataires de Tunis, donne de la marge pour les autres dépenses, mais le coût de l'énergie a renchéri ces derniers temps.

• **Tananarive.**

A Tananarive, le niveau de vie des allocataires est plus difficile à évaluer et très variable selon les situations de famille. Avec 720 FF par mois, les allocataires propriétaires de leur logement ou bénéficiant d'un bas loyer vivent convenablement (au standard malgache) s'ils n'ont pas trop de charges familiales. Mais nombre d'entre eux ont des enfants, des petits enfants à leur charge. Quand dix personnes vivent de l'allocation de solidarité du père ou du grand-père, le niveau de vie familial est misérable. Par ailleurs, le consulat applique assez strictement la notion d'obligation alimentaire. Tout enfant vivant à Paris ou à la Réunion est censé donner 100 FF par mois à ses ascendants. Mais l'enquête effectuée récemment prouve que 6 % des enfants des allocataires seulement leur versent une aide.



L'allocation est donc fréquemment réduite à 200 et 300 FF alors que la personne âgée ne bénéficie d'aucune aide. On peut s'interroger sur la légalité de cette pratique qui n'est pas mise en oeuvre en France, l'Etat se réservant le droit sur l'héritage de la personne âgée bénéficiaire d'aides.

**• Effets pervers d'une aide sociale trop exclusivement concentrée sur les personnes âgées**

Les effets pervers d'une aide sociale concentrée sur les seules personnes âgées et handicapées éclatent à Madagascar. L'aide donnée à la personne âgée maintient le reste de la famille dans l'assistanat. Des actions ciblées d'insertion sur chacun des membres de la famille (scolarité, formation professionnelle, don ou prêt pour création de micro-entreprise) coûteraient-elles plus cher que la dépense passive de l'allocation ?

**• L'accès aux soins médicaux - carence de l'assurance-maladie**

Le vrai problème c'est qu'en France, l'assurance-maladie personnelle, payée par le conseil général, s'ajoute au minimum-vieillesse alors que la majorité des allocataires âgés n'ont pas, à l'étranger, d'assurance-maladie.

La situation est relativement favorable à Tunis avec 48 % d'assurés dont 40 % à la CFE. Cela tient à plusieurs facteurs : 42 % des allocataires de Tunis bénéficient d'une pension française d'un montant moyen de 1 603 FF. Ils peuvent donc adhérer à la CFE au régime retraité, qui reste accessible, même dans le nouveau régime (217 FF par mois, qui représentent tout de même une ponction de 7,8 % sur leur revenu). Par ailleurs, au début des années 90, puis en 1997-1998, à l'occasion de la période de suspension de la rétroactivité, les allocataires ont été incités à adhérer à la CFE. Mais, au tarif de la 3ème catégorie (488 FF par mois), soit une ponction de 17,45 %, et c'est excessif.

A Buenos-Aires où le coût des soins médicaux est très élevé, l'accès à la santé est le problème majeur des personnes âgées. Certaines font l'effort énorme d'une affiliation à une mutuelle privée au détriment de tous les autres postes de dépense, alimentation comprise. Pour une dame de 70 ans, cela représente 260 pesos par mois sur un revenu de 677 pesos, soit 38,40 % !

A Tananarive et à Abidjan, les allocataires dépendent totalement de l'aide médicale consulaire pour se soigner.

Les personnes âgées françaises à l'étranger échappent donc, grâce à l'aide consulaire, à la misère qu'elles connaissaient avant les années 80. Elles vivent pauvrement, souvent dans un grand isolement, et leur grand problème reste celui des soins médicaux, qui est crucial à leur âge.

#### • ***Le quatrième âge - la dépendance***

Le problème se pose dans les pays où l'espérance de vie se maintient encore à un niveau élevé dans la classe moyenne (Buenos-Aires) ou s'élève nettement (Tunis). A Abidjan et à Tananarive, le bas niveau de santé accélère l'apparition de la dépendance.

Le consulat de Tunis, dans son rapport de 1998, expose ainsi la situation :

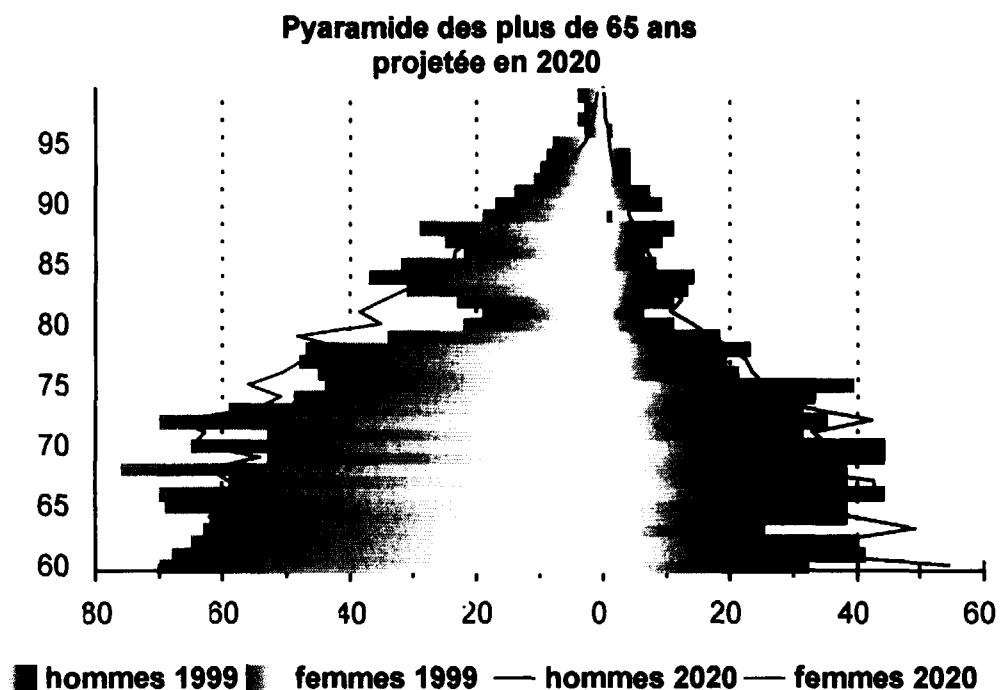
"Un nouveau phénomène se fait jour concernant les personnes âgées : l'allongement de l'espérance de vie conduit au développement d'un quatrième âge, souvent synonyme de vie contrainte par le handicap; le fait que les personnes installées depuis l'indépendance soient souvent coupées de tout lien familial impliquera sans doute à leur sujet une prise en charge de plus en plus importante. De ce point de vue, tant la question des aides médicales que celle de l'hébergement proposés à cette population va bientôt se poser. En 1997, 3 % de la population française, soit 360 individus, avait plus de 75 ans".

A Tunis, l'hébergement au Foyer Familial Delarue-Langlois, financé par l'allocation, offre une solution. A Madagascar, les maisons de retraite d'Antsirabé, Diego-Suarez, Tamatave, ont le mérite d'exister. Celle de Tamatave est très bien tenue par l'association de bienfaisance. La situation est mauvaise à Buenos-Aires où les conditions d'accueil de 23 vieux Français au "Foyer des Vieillards de l'Association française philanthropique et de bienfaisance" sont franchement déplorables. Les personnes âgées y sont parfois traitées sans ménagement, fondent en pleurs quand elles cherchent à s'exprimer. Les chambres sont exiguës et pauvrement meublées, les personnes incontinentes qui n'ont pas les moyens de s'acheter des protections baignent dans leur urine, la nourriture est essentiellement composée de féculents. L'hygiène laisse plus qu'à désirer.

Tout comme en France, la dépendance sera le défi qu'auront à relever les CCPAS dans un proche avenir et cela aura un coût élevé, d'autant plus difficile à évaluer qu'il est difficile de faire des projections démographiques sur cette population.

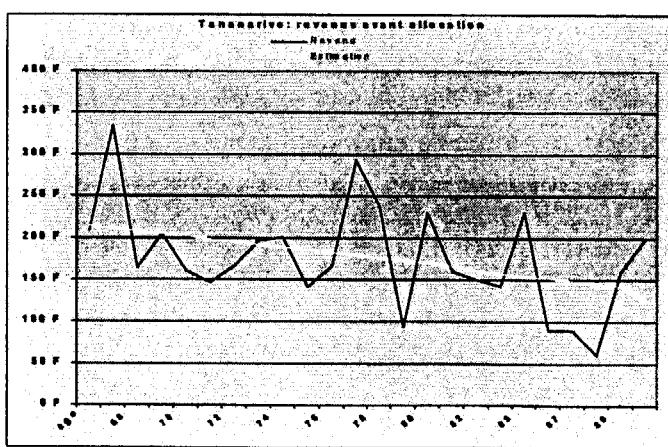
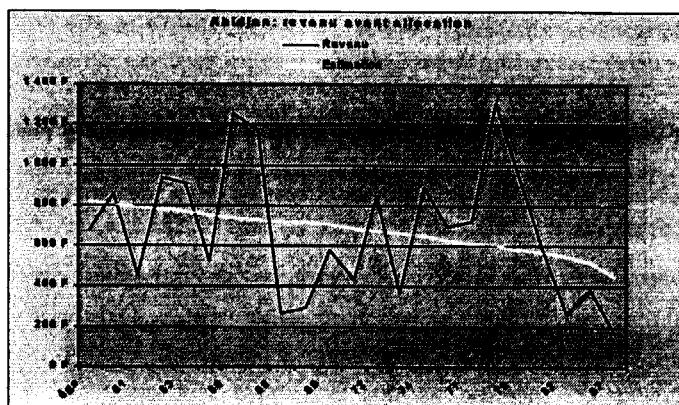
• Prévisions sur l'indigence des personnes âgées

Faute de tables de longévité pour trois des quatre pays étudiés, il n'a été possible de faire de projection démographique que pour Buenos-Aires.

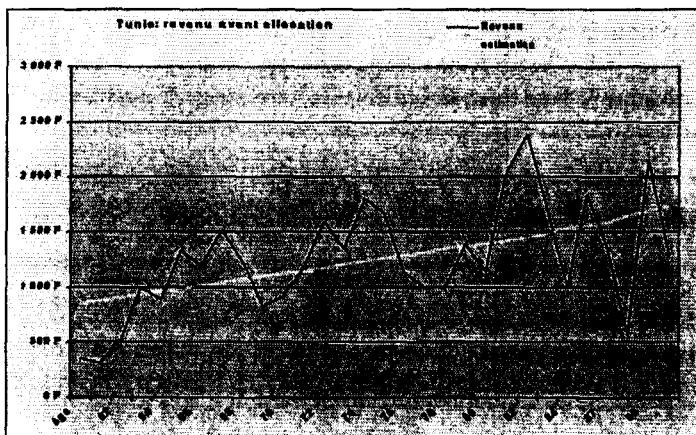
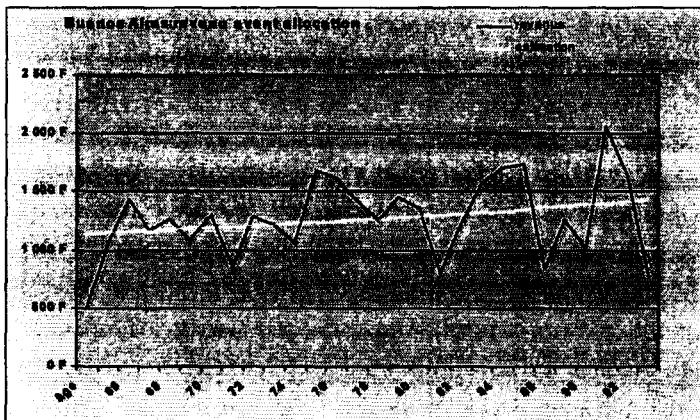


La superposition des deux fractions de pyramide des plus de 65 ans en 1999 et en 2020 montre qu'il y a peu de changements à attendre dans l'évolution de la structure de cette sous population, mis à part la disparition du déficit des 80-85 ans. Ceci signifie en fait que sans modification forte du solde des immatriculations, l'importance relative des personnes âgées augmente. Si l'on formule maintenant la double hypothèse, non quantifiable, mais très probable, d'un niveau faible d'installations nouvelles de Français en Argentine et d'une dégradation sensible des conditions de vie des personnes âgées dans ce pays, on peut anticiper une croissance du nombre de personnes âgées immatriculées sur la période (le surplus venant des immatriculations nouvelles).

Le revenu avant allocation tend à baisser pour les allocataires de Tananarive et d'Abidjan.



Ce revenu est quasi stationnaire à Buenos-Aires et tend à augmenter à Tunis.



Il est probable que le nombre de personnes âgées augmentera très lentement, car la longévité reste très faible. Mais à constater le nombre important d'adultes qui ne peuvent cotiser pour aucune assurance-vieillesse, y compris dans la classe moyenne, le nombre d'allocataires commencera certainement à croître très fortement d'ici une dizaine d'années.

#### ***IV POINTS CRUCIAUX DE L'EXCLUSION SOCIALE***

Toutes les manifestations de l'exclusion sociale auxquelles la loi sur l'exclusion tend à remédier existent à l'étranger : endettement, logement insalubre, illétrisme, chômage, mais celles qui sont les plus discriminantes à l'étranger sont l'exclusion scolaire, la privation de soins de santé et l'impossibilité de rentrer en France. Ce sont les points sur lesquels une action sociale française doit être menée.

##### ***1) La scolarisation - l'accès à l'éducation***

Un tiers seulement des enfants immatriculés dans les consulats fréquentent une école française du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Cela ne signifie pas que les 2/3 restants soient menacés d'exclusion sociale par défaut de scolarisation ! Partout où les systèmes scolaires locaux, publics ou privés, offrent une formation de qualité, à proximité du domicile familial, les familles françaises, et plus encore les familles bi-nationales, optent pour l'enseignement du pays d'accueil.

##### ***• L'exclusion sociale provoquée par la non fréquentation d'une école française***

	<b>Total des enfants scolarisables ( primaire et secondaire)</b>	<b>Enfants scolarisés dans les système AEFE</b>	<b>%</b>
<b>Tananarive</b>	3216	2889	89,83%
<b>Abidjan</b>	5015	2241	44,68%
<b>Tunis</b>	3466	2164	62,44%
<b>Buenos Aires</b>	2974	867	29,15%

Dans les pays en voie de développement, l'effondrement des systèmes scolaires publics fait que les enfants français qui n'accèdent pas aux écoles de l'AEFE, et dont les parents n'ont pas les moyens de payer une bonne école privée, ont un niveau scolaire très bas. Leur capacité d'accéder à une formation professionnelle du type AFPA est faible, comme en témoigne le taux d'échec aux tests AFPA passés par des candidats français de l'étranger (58/300 en 1998 soit 17 %). En Afrique de l'Ouest comme à Madagascar, la réussite scolaire est un exploit dans des classes d'une centaine d'élèves avec des enseignants peu formés et épisodiquement rétribués.

- ***L'exclusion sociale au sein des écoles françaises de l'AEFE***

Mais, l'exclusion sociale se produit aussi dans le cadre des écoles de l'AEFE pour plusieurs raisons : le bénéfice des bourses scolaires est trop aléatoire, les écoles sont élitistes et n'ont que rarement une politique sociale, l'enseignement professionnel et technologique est quasi inexistant.

- ***Des bourses scolaires trop aléatoires***

Le système permet à 17 400 élèves (en 1998) de fréquenter l'école, moyennant une prise en charge totale ou partielle des droits d'écolage par les bourses de l'AEFE pour un budget total de 217 MF. Environ 30 % des élèves français du réseau bénéficient d'une bourse scolaire.

La principale difficulté vient du fait que l'enveloppe globale des crédits de bourses scolaires n'augmente jamais en proportion de l'augmentation des droits d'écolage et de celle du nombre de familles à bas revenus. Cette situation provoque des effets pervers qui accroissent l'insécurité des familles et des enfants face à la scolarisation. On constate d'abord qu'un effet de ciseau prive progressivement les familles à revenus intermédiaires du bénéfice des bourses scolaires. Si elles arrivent à faire terminer leur scolarité aux enfants qui y étaient engagés, elles cherchent d'autres solutions pour les cadets. Paradoxalement, l'exclusion de l'école française par perte du bénéfice d'une bourse scolaire frappe donc essentiellement les familles de classe moyenne à revenus intermédiaires.

Le caractère aléatoire du bénéfice d'une bourse s'accentue d'année en année. Pour adapter la demande à l'enveloppe de crédits, on fait varier les critères chaque année. Les familles ne peuvent plus faire de prévisions, puisque, sans changement de leurs revenus,

leur quotité de bourse varie d'une année à l'autre. Une scolarité, de l'école maternelle au baccalauréat, dure 14 ans. De nombreuses familles n'osent plus engager leurs enfants dans un système scolaire dont elles ne sont pas assurées de pouvoir assumer le coût jusqu'au bout.

**• *L'idéologie élitiste des écoles de l'AEFE***

En second lieu, les écoles de l'AEFE sont marquées par une idéologie élitiste. Conçues pour accueillir des enfants d'expatriés temporaires à haut niveau de revenus, elles ont pour objectif d'obtenir les taux les plus élevés possibles de réussite au baccalauréat dans les filières générales de prestige. On recherche en priorité les mentions au Bac et les prix au Concours Général.

Depuis quelques années, des chefs d'établissement et des enseignants qui voient le public scolaire changer, tentent d'introduire des pratiques pédagogiques nouvelles pour favoriser la réussite des enfants en difficulté. Mais ce n'est pas la norme et ils se heurtent aux parents d'élèves les plus favorisés - qui contrôlent souvent les APE (Associations de Parents d'élèves) - et aux réticences d'autres enseignants à modifier des pratiques éprouvées pour s'adapter à un nouveau public d'élèves en difficulté.

**• *Absence de politique d'aide sociale des écoles de l'AEFE***

Par ailleurs, ces écoles n'ont presque jamais de politique d'aide sociale envers les élèves défavorisés. Quand les parents tardent à verser les droits de scolarité, c'est l'exclusion de la classe, la relégation en salle de permanence. On imagine la souffrance morale des enfants soumis à de telles pratiques. La suppression des bourses de demi-pension depuis un an, dans des villes telles que Buenos-Aires et Abidjan, a accentué la relégation sociale des enfants les plus pauvres. Mal nourris chez eux, ils déjeunent d'un sandwich sous un préau ou dans les rues avoisinantes pendant que leurs camarades bénéficient d'une cantine climatisée. A Buenos-Aires, il faut acquitter un droit pour accéder à une salle surveillée et y faire réchauffer son repas dans un four à micro-ondes. Lorsque les deux parents travaillent ou que la mère est seule, rien dans les horaires ne leur facilite la vie. Pas d'accueil le matin avant les classes, pas de permanence le soir après les classes. Tout est parfait pour les familles qui emploient un chauffeur ou une baby sitter. Que les autres se débrouillent. Enfin, les activités para-scolaires sont généralement inaccessibles aux élèves défavorisés, exclus de la participation aux classes transplantées (de mer, de montagne, classe verte), faute d'un financement social. L'inégalité sociale flagrante entre des enfants d'expatriés à très hauts revenus et ceux issus de familles résidentes permanentes à bas revenus engendre une forte frustration pour les seconds,

avec des effets contrastés sur la réussite scolaire : acharnement au travail pour compenser chez les uns (cas signalés de boursiers au Lycée Français de Tananarive), découragement, révolte et refus de l'école chez les autres.

**• Absence d'enseignement technologique et professionnel**

L'enseignement professionnel et technique brille par son absence. Seuls quelques établissements offrent des filières technologiques et professionnels.

Pays	Côte d'Ivoire	Espagne	Île Maurice	Inde	Maroc	Mexique	Sénégal	Tunisie	Madagascar	Total
Effectifs candidats	50	17	68	23	145	50	32	54	52	491
Filières bacca lauréat	STT	STT	STTAC/CC/SG	STT	STTAC/A/ACC/CG/IG	STI	STT	STTAC/C/AG	STTC/STG	
Types	Tertiaire	Tertiaire	Tertiaire	Tertiaire	Tertiaire	Industriel	Tertiaire	Tertiaire	Tertiaire	

Sur cet ensemble, seul le Mexique possède une formation de niveau IV de type industriel, le reste des classes techniques ne concernant que le secteur tertiaire.

Il convient d'ajouter à cela environ 67 élèves en BEP dans le reste du monde, là encore presque exclusivement en séries tertiaires, soit un total d'environ 600 élèves scolarisés en filière technique.

A titre de comparaison, on a, en France métropolitaine, sur une année :

Baccalauréat technologique + baccalauréat professionnel	272957	45 %
Baccalauréat général	337846	55 %
Total	610813	100 %

Ce qui, transposé à l'étranger, donne :

Baccalauréat technologique + baccalauréat professionnel	491	7 %
Baccalauréat général	6649	93 %
Total	7140	100 %

Les chiffres sont suffisamment éloquents : l'effort fait en matière d'enseignement technique à l'étranger peut être considéré comme négligeable.

Tableaux extraits du rapport du ministère des Affaires étrangères "La formation professionnelle et l'emploi des Français à l'étranger", mars 1999.

Il n'y a donc presque pas de possibilité de réorientation des élèves en difficulté dans la filière générale vers une filière technologique. Les voies qui restent sont le maintien dans la filière générale, en situation d'échec, ou bien l'exclusion dénommée "orientation vers la vie active".

La possibilité d'aller suivre une formation en France est quasi nulle pour des jeunes d'origine locale, sans relations familiales en France et sans moyens financiers. Et le manque de filières CAP/BEP se fait cruellement sentir puisqu'elles seraient les plus adaptées aux élèves qui ont des lacunes en langue française.

Effectifs scolarisés	en France	A l'étranger
Enseignements de niveau V	<b>413625</b>	<b>67</b>
Enseignements de niveau IV	209175	491
% des niveaux V rapportés au total des enseignements techniques	<b>66 %</b>	<b>12 %</b>

" Les populations en situation ou en voie d'exclusion, à la frange de la mouvance française, en échec scolaire, ou qui, faute de moyens, n'ont pas été scolarisées, n'accèdent donc à aucun dispositif d'enseignement technique ou de formation professionnelle. Le seul dispositif existant actuellement au niveau local, extrêmement réduit, est un dispositif de haut niveau nécessitant, entre autres, la maîtrise totale de la langue. "

Extrait du rapport du ministère des Affaires étrangères "la formation professionnelle et l'emploi des Français à l'étranger", mars 1999.

Les perspectives sont donc assez sombres car l'évolution sociologique des communautés françaises à l'étranger augmente chaque année le nombre d'élèves issus de milieux défavorisés ou modestes, peu préparés culturellement par leur famille à l'école française, et qui auraient besoin d'y être mieux accueillis, d'y trouver un accompagnement pédagogique et des filières technologiques à leur portée. Mais les expériences réalisées à Madagascar prouvent que les écoles françaises des PVD peuvent contribuer

efficacement à la lutte contre l'exclusion sociale et que des solutions hors du réseau de l'AEFE sont susceptibles d'être mises en oeuvre.

## 2) La santé

### • L'impossibilité de se soigner

En Afrique et Océan Indien, en Amérique latine, l'impossibilité de se soigner est l'un des aspects majeurs de l'exclusion sociale dans les communautés françaises. C'est le souci principal des travailleurs sociaux des consulats. C'est l'angoisse de tous les Français à revenus faibles et intermédiaires rencontrés. Cet aspect de l'exclusion sociale déborde de beaucoup les milieux défavorisés. Il touche les classes moyennes, y compris les personnels recrutés localement par les services de l'Etat à l'étranger et par les écoles françaises. Au dessous d'un revenu familial de 4 500 FF/mois, les cotisations à la Caisse des Français à l'étranger (CFE) ou à la Mutuelle Familiale France Outre-Mer (MFFOM) excèdent 10 % de ce revenu, ce qui constitue une charge insupportable.

Tous les phénomènes décrits en France à l'occasion de la préparation de la loi sur la couverture maladie universelle se rencontrent, dans ces communautés, mais sous une forme aggravée : consultations médicales reportées au delà du moment où la maladie était curable, sélection des médicaments les moins chers de l'ordonnance sans considération de leur efficacité, maladies chroniques, telles que le diabète, non soignées pour cause de traitement permanent trop onéreux, aucune prévention, vaccinations des enfants limitées à celles que les politiques de santé publique locales rendent accessibles dans un dispensaire. Evidemment, pas de soins dentaires ni d'examen ophtalmologique.

### • La faiblesse de l'offre sanitaire en Afrique de l'Ouest

En Afrique de l'Ouest, à l'exception de Dakar, d'Abidjan et de Bamako, aucune clinique privée n'offre une alternative aux hôpitaux publics dégradés. C'est la même situation à Madagascar. La seule issue, pour la chirurgie et les maladies graves, est le rapatriement sanitaire vers la France et, pour Madagascar, la Réunion. Mais au-dessous de 4 500 FF de revenus mensuels, on ne bénéficie plus d'assurance rapatriement que d'assurance-maladie.

• ***L'offre de santé en Tunisie***

La situation est moins difficile en Afrique du Nord. En Tunisie, certains services d'hôpitaux publics offrent un plateau technique et une qualité de soins satisfaisants. Ce sont l'hébergement et les soins infirmiers qui laissent encore à désirer. Plusieurs cliniques de qualité ont été ouvertes dans les grandes villes. Le corps médical atteint le même niveau de compétence qu'en France à des tarifs moins élevés. Par ailleurs, les salariés des grandes entreprises et les fonctionnaires bénéficient d'assurance-maladie avec remboursement à l'acte. La classe moyenne française n'est donc pas, comme en Afrique, privée d'accès à la santé. Mais les personnes à faibles ressources doivent supporter les conditions difficiles d'accès à l'hôpital public : attente pour les consultations, délais pour les soins, pour la chirurgie, manque d'hygiène.

• ***Le coût exorbitant de la santé à Buenos-Aires***

A Buenos-Aires et, d'après les témoignages au CSFE, dans les autres pays de l'Amérique latine, les systèmes publics d'assurance-maladie ont cessé en pratique d'exister. Les hôpitaux publics se sont dégradés. Il ne reste qu'une médecine aussi onéreuse qu'aux Etats-Unis à laquelle donnent accès des assurances privées. Ainsi la "prépaga" (mutuelle) de l'Hôpital Français (qui avait été fondé par des Français, mais n'est plus français que de nom et n'a pas de lien avec l'ambassade) offre-t-elle, suivant le tarif, l'accès à un réseau plus ou moins complet de soins médicaux, hospitaliers, et la fourniture gratuite de certains médicaments dans des officines agréées. Pour une famille avec deux enfants, le plan « D plus » coûte 1 530 FF par mois.

	jeune	familial	plan "A"	plan "A plus"	plan "D plus"	plan "d'or"
1 personne	40	35	69	87	123	163
2 personnes		58	95	126	168	218
3 personnes		78	115	153	212	278
4 personnes		97	133	177	250	323
5 personnes		106	134	183	255	333
6 personnes		111	136	187	258	338
7 personnes		116	138	191	262	343
individuel + 21 ans		30	49	84	86	113
supplément + 60 ans		23	23	23	38	50

**Tarifs de la mutuelle de l'Hôpital Français (CEFRAN) - 1999**

tarifs en pesos - 1 pesos = 6 Francs environ

• ***L'aide médicale consulaire trop sollicitée***

Il résulte de cette carence d'accès à la santé qu'en 1998 la plus grande part des crédits de secours occasionnels accordés aux consulats est absorbée par l'aide médicale, au détriment de toutes les autres actions sociales nécessaires, en particulier en direction de l'enfance et des personnes frappées par une brutale disparition de leurs revenus. En 1998, à Tunis, l'aide médicale a absorbé près de 130 000 FF sur les 263 000 FF des secours occasionnels (soit près de 50 %), à Abidjan 31 180 FF sur 145210 FF (soit près de 22 %), à Tananarive 46 000 FF sur 840317 FF (soit 54 %), à Buenos-Aires l'aide médicale a absorbé 58 529 FF sur les 77 800 FF de secours occasionnels (soit 75 %).

**• Coût des soins médicaux en 1999 dans les pays étudiés**

**Tunisie :**

- coût moyen d'une consultation de généraliste : 15 DT - 75 FF
- coût moyen d'une consultation de spécialiste : 25 DT - 125 FF
- coût moyen d'une analyse de sang standard : 27 DT - 135 FF
- coût moyen d'une ordonnance avec un antibiotique et deux médicaments : 35 DT - 175 FF
- coût moyen d'une journée dans une clinique convenable : 60 DT - 300 FF
- coût moyen d'un accouchement en clinique : 500 DT pour l'acte seulement (2 500 FF) + 100 DT la journée d'hospitalisation obligatoire. A la maternité du secteur public, coût de l'acte : 200 DT (1 000 FF)

**Côte d'Ivoire :**

- coût moyen d'une consultation de généraliste : 150 FF
- coût moyen d'une consultation de spécialiste : 175 FF
- coût moyen d'une consultation d'une analyse de sang de base (sucre, cholestérol...) : 71 FF + 25 FF la prise de sang, soit un coût total de 96 FF

En ce qui concerne les coûts suivants, j'ai pris exemple d'excès-palustre, car les prix varient selon la maladie ou la raison de l'hospitalisation :

- coût moyen d'une ordonnance avec un antibiotique et deux médicaments : entre 110 et 130 FF
- coût moyen d'une journée dans une clinique convenable : 750 FF
- coût moyen d'un accouchement : entre 4 500 et 5 000 FF

**Argentine :**

- coût moyen d'une consultation : de 20 à 200 pesos - 120 à 1 200 FF
- coût moyen d'une ordonnance avec 2 médicaments : 30 pesos - 180 FF
- coût moyen d'une journée dans une clinique convenable : 300 à 600 pesos - 1 800 à 3 600 FF
- coût moyen d'un accouchement : 800 à 2 000 pesos - 4 800 à 18 000 FF

**Madagascar :** tarifs très variables

- coût d'une consultation de généraliste : de 5 à 12 FF à l'Hôpital militaire  
20 FF à la polyclinique d'Ilefy  
en ville de 25 à 125 FF
- coût d'une consultation de spécialiste : de 14 à 75 FF dans les deux institutions ci-dessus  
en ville : 150 FF
- coût d'hospitalisation : clinique d'Ilefy, de 100 à 250 FF  
Hôpital militaire, de 200 à 1 000 FF
- coût d'un accouchement : clinique d'Ilefy, 1 000 FF  
Hôpital militaire, de 200 à 1 000 FF
- coût des analyses à l'institut Pasteur : prix expatrié d'un hémogramme classique (B 40), 60 FF  
prix non-expatriés, 20 FF

**• Baisse de l'aide médicale consulaire depuis 1996**

De plus, cette capacité à aider nos compatriotes à se soigner a baissé en chiffre absolu et en pourcentage des crédits totaux entre 1996 et 1999.

Secours occasionnels		
1996	6 261 320 FF	6,65 % du chapitre 46-94-11-10
1999	5 157 170 FF	5,08 % " " " " "

Le ministère des Affaires étrangères a donc été amené à donner l'ordre aux consulats de restreindre les prises en charge - sauf cas exceptionnels - des personnes âgées et des handicapés allocataires. Ainsi, à Madagascar, les 400 enfants et conjoints des allocataires qui bénéficiaient auparavant d'une carte d'accès au centre médico-social en ont été privés.

La situation d'ensemble est donc très sombre pour la santé des Français pauvres et à revenus intermédiaires dont on peut évaluer le nombre aux 60 000 adultes qui ne cotisent pas à la CFE et à autant d'ayants droit en Afrique et Amérique Latine. Leur mauvais état de santé chronique nuit à la réussite scolaire des enfants et diminue la capacité de travail des actifs.

#### • Conclusion

Les modalités d'un meilleur accès des Français à faibles revenus à l'assurance maladie par adhésion à la Caisse de Français de l'Etranger n'entrent pas dans le champ d'étude fixé par la lettre de mission du Premier ministre.

En tout état de cause, l'examen des niveaux de revenus de la majorité des Français de la classe intermédiaire et des milieux défavorisés d'une part, l'offre de soins dans leur pays de résidence d'autre part, incitent à penser que l'adhésion à la CFE améliorerait la situation des seules personnes dont les revenus ne sont pas inférieurs à 4 500 FF soit aux deux tiers du demi-plafond de la sécurité sociale. En effet, les niveaux de revenus des familles bénéficiaires de bourses scolaires - qui ne sont pas les plus pauvres - ceux des 200 personnes en difficulté que j'ai interviewées montrent que les Français très démunis relèvent d'autres modalités d'accès à la santé. Avec 200 ou 300 FF de revenus mensuels à Madagascar, 2 000 à Tunis ou à Abidjan, il est impossible ou très difficile d'avancer les frais d'une consultation et d'une ordonnance et d'attendre le remboursement pendant 6 à 8 semaines. Ne parlons pas d'examens biologiques et radiologiques, de chirurgie et d'hospitalisation. La situation est la même à Buenos-Aires avec des revenus de 3 000 à 7 000 FF.

Nous proposerons donc des solutions d'accès à la santé diversifiées selon les pays, en laissant le soin à chaque CCPAS de déterminer les modalités d'organisation les plus adaptées à la population et à l'offre sanitaire du pays, dans le cadre d'une enveloppe de crédits déterminée par la commission permanente de protection sociale.

### **3) Le retour impossible**

Revenir en France après un séjour durable à l'étranger, ou s'y installer lorsqu'on est un Français né à l'étranger, n'est possible que si l'on dispose d'un capital suffisant et de revenus assurés en France. Pour les Français frappés par l'exclusion sociale, ce retour ou cette insertion n'est pas réalisable sans appui institutionnel. Il faut, en effet, résoudre simultanément les problèmes suivants : accès au logement, recherche d'emploi, scolarisation des enfants, démarches administratives nombreuses, et le tout dans un pays qui a tellement changé que le Français de retour s'y sent étranger. Or il arrive un moment où la conjonction d'une situation personnelle difficile et de l'environnement social politique ou économique dégradé du pays de résidence font de l'installation en France le seul espoir de réinsertion sociale.

En ce qui concerne les adultes, deux cas sont à distinguer :

- les Français nés en France installés à l'étranger à l'âge adulte,
- les Français natifs de l'étranger.

#### **• Les Français nés en France**

Les Français qui ont migré à l'âge adulte et qui connaissent l'échec dans leur expatriation ont beaucoup de peine à envisager le retour, surtout si ce sont des femmes (cf. "expatriation-rupture familiale") : ils avaient, en effet, conçu leur installation à l'étranger comme permanente et l'obligation de partir correspond à un échec à la fois personnel et matériel. "Revenir en France, c'est tout recommencer" dit l'une, à 31 ans. "Personne ne m'attend en France" dit une autre. Elles s'incrustent donc, au delà de toute raison, dans une situation impossible : isolées avec leurs enfants, avec des ressources insuffisantes ou aléatoires, dans des emplois non déclarés, et sans possibilité de se constituer une retraite. C'est vrai parfois aussi des couples de 30 à 40 ans. Pour ces cas-là, il faudrait que les services sociaux du consulat puissent aider à la prise de conscience et à la

décision, et que l'appui du CEFR (Comité d'Entraide aux Français Rapatriés) puisse être obtenu, parce qu'il est encore temps d'échapper au piège.

Les mêmes réticences au retour sont le fait des chômeurs de plus de 50 ans, des victimes d'une faillite mais, dans ces cas, l'aide sociale locale est probablement préférable au retour en France.

#### • *Les Français natifs de l'étranger*

Les Français natifs de l'étranger en très grande détresse n'ont pas les mêmes réticences car ils ignorent les difficultés de la vie en France : la France est pour eux l'inconnu, à la fois attrayant et terrifiant. Le rôle du service social du consulat est de les aider à préparer cette migration au lieu de la fantasmer. Les circonstances locales, par exemple le chômage massif à Djibouti et dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, rendent parfois l'insertion impossible sur place. Pour des célibataires, et surtout pour des couples de 30 à 40 ans avec de jeunes enfants, qui ont un minimum de formation scolaire et sont capables d'accéder à une formation professionnelle, le rapatriement doit être accordé : les résultats du CEFR prouvent en effet que leur insertion en France peut être une réussite dont bénéficieront tout particulièrement les enfants.

#### • *Personnes âgées*

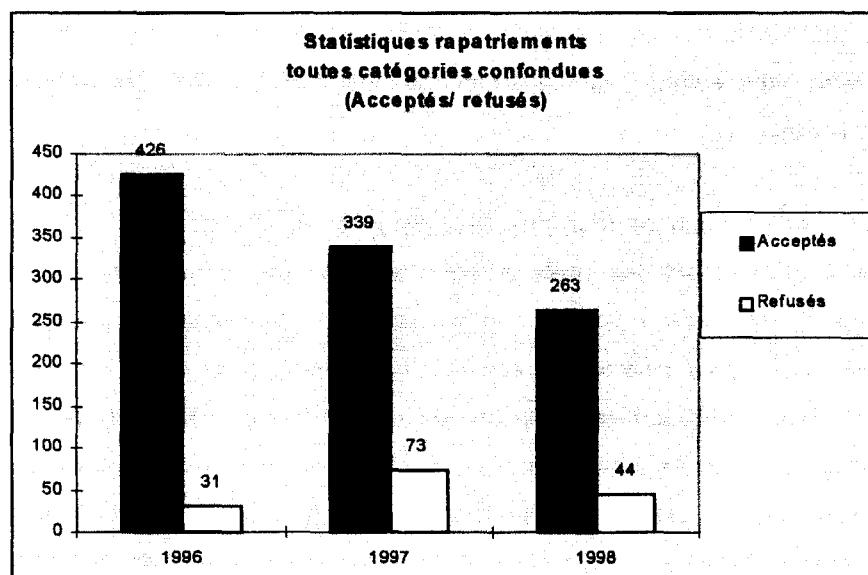
En ce qui concerne les personnes âgées, isolées et malades, dans les pays où aucune structure d'accueil locale n'existe, le rapatriement avec hébergement dans une maison de retraite est la bonne solution, si l'opportunité en est offerte assez tôt à une personne encore capable de supporter le déracinement.

• ***Retour en France pour formation professionnelle***

Enfin, une politique de rapatriement et de formation professionnelle est nécessaire pour les jeunes qui ne peuvent pas bénéficier de formation sur place - solution bien préférable au demeurant, de même pour les adultes qui ont besoin d'un recyclage.

• ***Restriction de l'accès au rapatriement depuis 1996***

Le ministère des Affaires étrangères a été amené, faute de crédits, à restreindre les rapatriements pris en charge depuis 1996 comme en témoignent le tableau et les graphes ci-dessous.



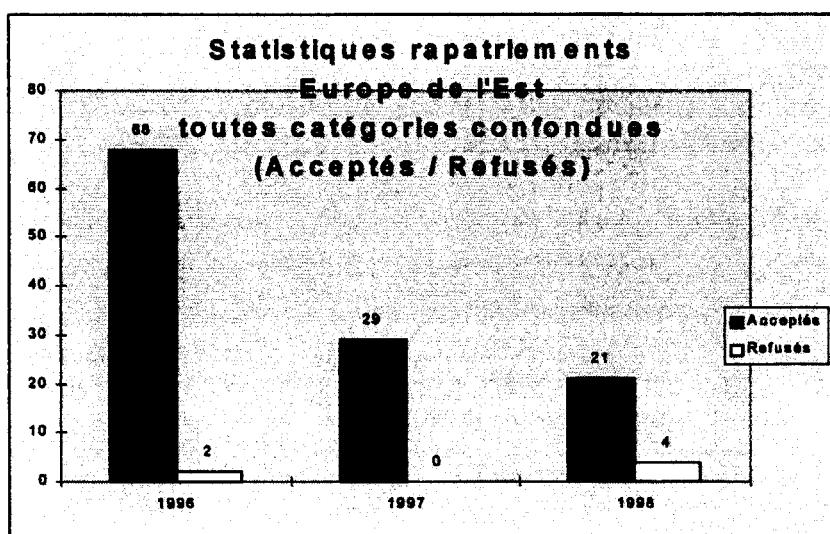
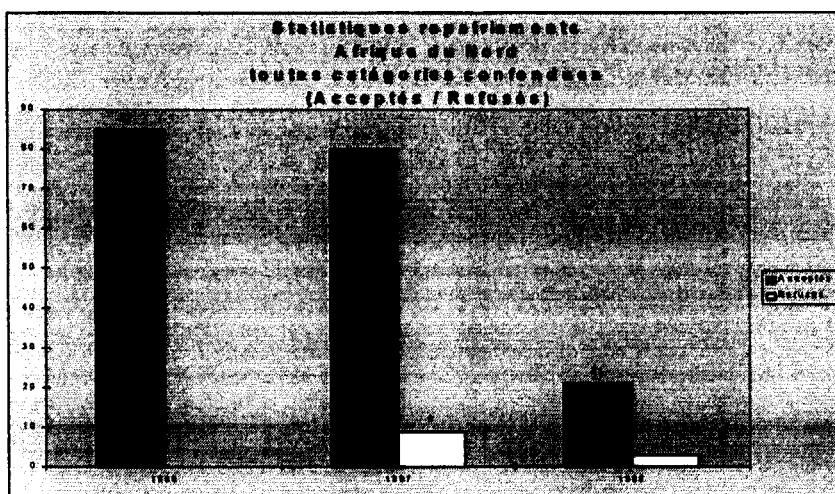
	1996		1997		1998	
	Acceptés	Refusés	Acceptés	Refusés	Accepté s	Refusés
<b>Afrique du Nord</b>	85	0	80	9	21	3
<b>Afrique francophone</b>	151	25	161	55	153	33
<b>Afrique non francophone</b>	0	0	7	0	8	0
<b>Amérique centrale et du Sud</b>	26	0	14	7	14	0
<b>Amérique du Nord</b>	11	2	2	1	7	0
<b>Asie/Océanie</b>	47	0	33	0	14	4
<b>Europe</b>	18	2	11	1	9	0
<b>Europe de l'Est</b>	68	2	29	0	21	4
<b>Proche/ Moyen Orient</b>	20	0	2	0	16	0
<b>Total</b>	426	31	339	73	263	44
<b>Pourcentage</b>		7%		18%		14%

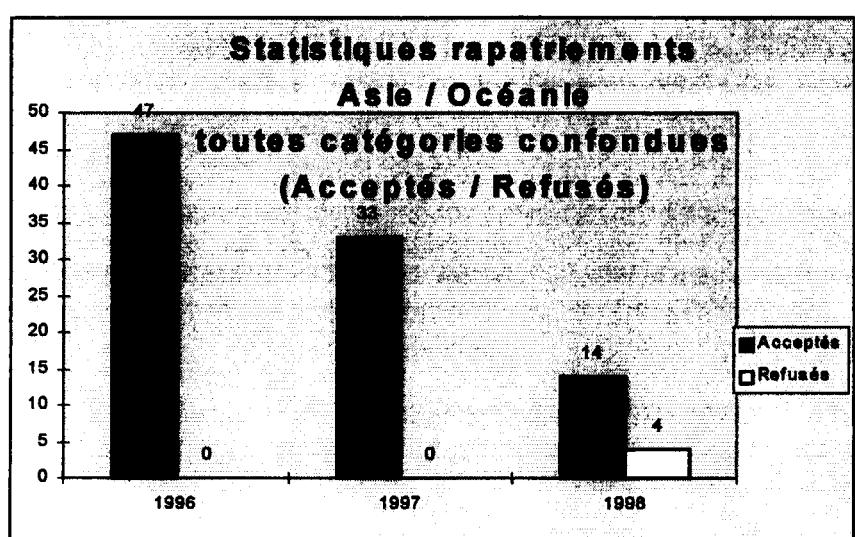
#### Statistiques rapatriements (toutes catégories confondues) - Acceptés / Refusés

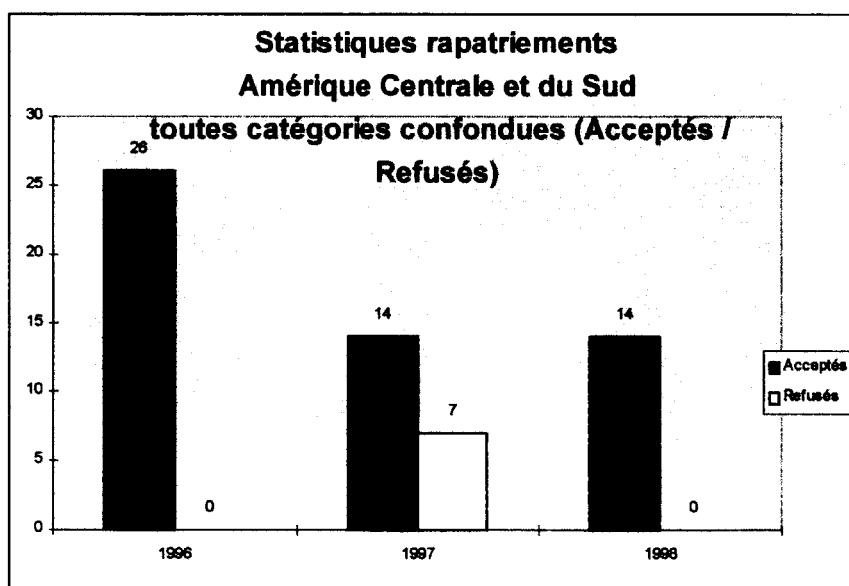
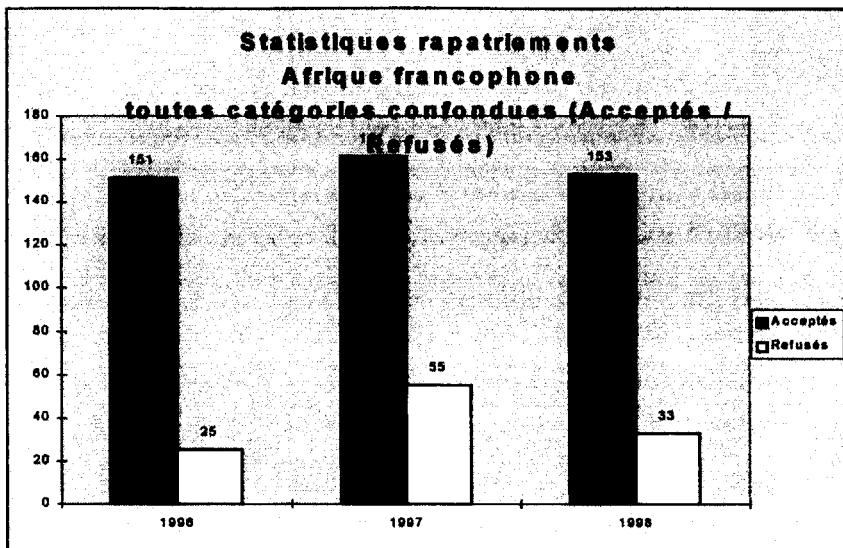
Les rapatriements pour indigence forment l'essentiel du total. Les rapatriements sanitaires, pour études supérieures et formations professionnelles n'atteignent pas 5 unités par an.

Le faible pourcentage de refus s'explique par le fait que les consulats ne constituent des dossiers que s'ils ont des chances d'être acceptés par le ministère. La demande est bloquée en amont. Or, l'enquête prouve qu'elle a augmenté au fur et à mesure que les allocations à durée déterminée étaient supprimées. La privation de cette ressource pousse depuis trois ans les Français les plus démunis à Madagascar et Abidjan, à demander leur rapatriement. Faute de l'obtenir, la famille s'endette pour payer le voyage du père ou d'un fils. Une fois le RMI obtenu, cet éclaireur s'efforcera de faire venir le reste de la famille. *Toutes les conditions sont ainsi remplies pour garantir l'échec de l'insertion professionnelle et sociale de ces Français de l'étranger très démunis.*

• Annexes : évolution des grandes zones géographiques depuis 1996







## Deuxième partie

# **Pour une politique consulaire de lutte contre l'exclusion sociale**

## ***IL L'AIDE SOCIALE CONSULAIRE - ETAT DES LIEUX***

Au début des années 80, le gouvernement socialiste a marqué sa volonté d'étendre la solidarité nationale aux Français établis à l'étranger. C'est de cette époque que date l'architecture et les règles de fonctionnement de l'aide sociale aux Français de l'étranger.

### ***1 Les lignes directrices de l'aide sociale consulaire***

Trois instances représentatives locales, sous la présidence du consul, orientent et contrôlent l'aide sociale consulaire.

- le CCPAS- Comité consulaire pour la protection et l'aide sociale
- la CLB                    - Commission locale des bourses
- le CCEFP- Comité consulaire pour l'emploi et la formation  
professionnelle

L'aide sociale est consentie sous forme d'allocations à durée indéterminée, pour les enfants et adultes handicapés et les personnes âgées de plus de 65 ans (60 ans en cas d'incapacité de travail), et d'allocations à durée déterminée pour des personnes considérées comme étant en difficulté ponctuelle. Le service social du consulat répond aux situations d'urgence par des secours occasionnels, souvent sous forme de paiement de soins mais aussi par des aides aux enfants démunis.

Le système est coordonné, au niveau mondial, par deux instances - la commission permanente d'aide sociale pour les CCPAS, la commission nationale des bourses pour les CLB. Les commissions locales de bourses répartissent les bourses de scolarité et les bourses annexes en fonction d'un barème mondial, adapté, dans des limites assez étroites, au contexte local.

Les CCEFP, derniers nés, en 1985, ont été à l'origine des bourses d'emploi consulaires - parfois implantés à la chambre de commerce française - et d'actions de recyclage professionnel.

#### **. *Les mérites de l'action sociale consulaire***

*Cette organisation de l'action sociale consulaire a eu plusieurs mérites, pour ceux auxquels elle est destinée tout d'abord :*

- *les personnes âgées démunies et les adultes handicapés* qui dépendaient autrefois de la charité publique bénéficient aujourd'hui d'un minimum vital qui leur assure des *conditions de vie pauvres mais décentes* dans la plupart des pays.
- *les enfants handicapés* bénéficient d'une aide modeste (de 700 à 850 FF) mais qui soulage un peu des budgets familiaux alourdis par la charge du handicap.
- *17 500 enfants français* sur les 60 000 qui sont scolarisés dans les écoles françaises bénéficient d'une *prise en charge totale ou partielle des droits de scolarité* (moyenne mondiale : 1 400 FF par enfant et par an)
- à défaut d'assurance-maladie, les allocataires et les personnes en difficulté bénéficient ponctuellement d'une *prise en charge des frais de santé*, d'opérations chirurgicales, parfois d'un rapatriement sanitaire. Dans certains pays, le consulat a négocié avec la mission de coopération leur accès gratuit au centre médico-social (consultation et fourniture de médicaments).

Les CCEFP et leurs bureaux pour l'emploi placent un nombre croissant de demandeurs sur le marché local du travail (3 550 en 1998).

### *. Démocratie et citoyenneté par l'aide sociale consulaire*

Cette organisation de l'action sociale consulaire a eu aussi le mérite *d'introduire*, dans les communautés françaises, *un début de vie démocratique*. Les élus au CSFE, les responsables d'associations mandatés par les Français, constitués en conseils ad hoc, participent à une prise de décision collective et contrôlable.

Enfin, une partie des Français démunis de l'étranger a commencé à échapper à la charité octroyée aux pauvres pour bénéficier *de droits sociaux reconnus aux citoyens*.

## **2- Les limites de l'organisation de l'aide sociale consulaire**

Ces limites sont financières, structurelles et politiques.

### **2.1. Les limites financières de l'action :**

Le budget d'aide sociale du ministère des Affaires étrangères a plafonné en 1999 à 107 MF. C'est le dixième des dépenses d'un conseil général pour un département démographiquement équivalent aux Français immatriculés dans les consulats.

*. Evolution des crédits d'aide sociale des consulats*

	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>
<b>Allocations solidarité</b>				
Dépenses	54 428 122 FF	56 267 750 FF	52 600 080 FF	58 634 921 FF
Nombre de personnes aidées	3 323	3 324	3 288	3 320
<b>Allocations à durée déterminée</b>				
Dépenses	9 338 924 FF	7 354 066 FF	5 192 998 FF	6 806 540 FF
Nombre de personnes aidées	1 285	869	752	648
<b>Secours occasionnels</b>				
Dépenses	6 261 320 FF	4 504 712 FF	3 231 058 FF	5 157 170 FF
<b>Dépenses au titre du 46.94.11.10.</b>	<b>70 028 366 FF</b>	<b>68 126 528 FF</b>	<b>61 024 136 FF</b>	<b>70 598 631 FF</b>
<b>Allocations adultes handicapés</b>				
Dépenses	21 421 807 FF	24 617 334 FF	22 026 893 FF	27 314 826 FF
Nombre de personnes aidées	951	1 095	1 136	1 155
<b>Allocations enfants handicapés</b>				
Dépenses	2 718 577 FF	3 184 334 FF	2 066 578 FF	3 529 149 FF
Nombre de personnes aidées	223	262	278	273
<b>Dépenses au titre du 46.94.11.20.</b>	<b>24 140 384 FF</b>	<b>27 801 668 FF</b>	<b>27 946 473 FF</b>	<b>30 843 975 FF</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>94 168 750 FF</b>	<b>95 928 196 FF</b>	<b>88 970 609 FF</b>	<b>101 442 606 FF</b>

### *. Un budget majoritairement absorbé par les allocations*

La volonté de donner aux allocataires un pouvoir d'achat qui les place au-dessus du seuil de pauvreté de leur pays de résidence - objectif qui n'est pas atteint dans les capitales d'Amérique Latine ou celles d'Afrique où la vie est aussi chère, sinon plus chère qu'en France - a conduit à concentrer les crédits sur le poste des allocations de solidarité et adultes handicapés.

Or la stagnation des crédits en 1996 et 1997 et la baisse de 1998 n'ont pas été totalement compensées par la progression de 10 % en 1999, que ce soit en valeur absolue ou relative.

Le nombre des personnes âgées et de handicapés aidés reste stationnaire. Il ne s'élève qu'à **4 750 bénéficiaires**. Mais les allocations qui leur sont consenties absorbent, en 1999, **88 % de l'ensemble des crédits d'aide sociale** mis à la disposition des postes.

### *. La forte inertie du système d'aide sociale consulaire*

L'inertie du système d'aide sociale à l'étranger est donc très lourde. L'augmentation de 1999 n'a pas été suffisante pour commencer à y remédier. **Les seuls crédits qui permettent une politique ciblée et réactive d'action sociale sont ceux qui sont affectés aux secours occasionnels et aux allocations à durée déterminée.** Ils constituaient **16,57 % des crédits totaux en 1996**, et n'en représentent plus que **12 % en 1999**. Le nombre d'allocation à durée déterminée - qui jouaient un peu le rôle du RMI - est passé de 1285 à 648 - alors que la demande s'accroît.

### *. Des capacités d'action sociale amoindries*

Les capacités d'action des services sociaux consulaires ont donc continué à s'amoindrir, sauf dans quelques postes jugés prioritaires tels qu'Abidjan ou Tananarive. Pourtant, même dans ces postes, aucune véritable politique de remédiation aux détresses des mères de famille isolées, des orphelins, des personnes frappées par la perte d'emploi ou une grave maladie, aucune action de prévention de l'exclusion scolaire et sociale ne peut être mise en place. Il faut être très âgé ou handicapé pour bénéficier d'un secours régulier. Tous les autres cas de pauvreté et d'exclusion sociale qui seraient secourus en France sont largement abandonnés à eux-mêmes à l'étranger.

Des assistants sociaux dynamiques sauvent ici et là des enfants, des familles, et affectent l'essentiel des secours occasionnels à la prévention sanitaire, à l'accès aux soins. Mais ces actions isolées mises bout à bout ne peuvent pas constituer une véritable politique de lutte contre l'exclusion.

## ***2.2. Les limites à l'aide sociale consulaire sont aussi structurelles***

### ***. Le manque de personnel spécialisé***

Quand le système d'aide sociale consulaire a été instauré, 25 travailleurs sociaux étaient en poste dans les consulats. Il en reste 9. Et ces neufs assistants doivent souvent consacrer une partie de leur temps à des tâches administratives de secrétariat et de comptabilité, faute d'adjoints. Une assistante sociale pour 17 000 Français répartis dans trois consulats à Madagascar, sur un territoire grand comme une fois et demi la France, une assistante sociale pour 18 000 immatriculés à Abidjan, à Dakar pour 13 000 personnes, à Tunis pour 11 500 personnes. Et les Français de passage, qui donnent souvent le plus de travail, s'ajoutent aux immatriculés.

La réponse aux appels de détresse, le suivi des cas dramatiques supposent de la part des travailleurs sociaux un immense dévouement, tout au long de journées dont les heures ne sont pas comptées.

Dans tous les postes dépourvus de travailleur social, des agents du ministère des Affaires étrangères, des personnels recrutés locaux apprennent le métier sur le tas, entre un passage à l'immatriculation et un autre à l'état civil. La qualité intellectuelle et humaine de bon nombre d'entre eux supplée à la formation. Toutefois, il n'est pas normal de soumettre des personnes qui n'y ont pas été préparées - par une formation et une préparation psychologique adéquate - au choc quotidien et permanent de détresses désespérées ou agressives, et ceci sans vrai moyen d'y remédier.

### ***. L'absence de coordination du service social dans les grands consulats***

Dans les petits postes, la même personne gère l'aide sociale, les bourses scolaires et parfois le bureau de l'emploi. Si elle en a la compétence et la volonté, elle peut effectuer une prise en charge globale des familles concernées : recherche d'emploi pour un des

parents demandeurs de bourse scolaire, soins médicaux aux enfants, secours occasionnels pour une facture d'eau, pour aider à payer un loyer.

Dans les grands postes, le travailleur social s'occupe exclusivement de l'aide sociale. Les bourses scolaires sont gérées par un autre agent, souvent contractuel ou même vacataire, ce qui réduit les possibilités de suivi de l'action. Le bureau pour l'emploi travaille de son côté, surtout s'il est implanté dans une chambre de commerce. Si ces différentes personnes ont de bonnes relations et communiquent, une coordination au moins informelle se met en place. Mais ce n'est pas toujours le cas, et il est difficile de traiter dans sa globalité le cas de la femme de 40 ans, abandonnée avec ses trois jeunes enfants alors qu'elle avait cessé toute activité professionnelle dix ans plutôt et dont la réinsertion supposerait une action concertée des trois services (aide sociale, bourses scolaires et emploi).

### **2.3. Les limites politiques de l'action sociale consulaire**

L'opinion est largement répandue, dans la haute administration, que la France en fait trop pour les Français à l'étranger : trop de consulats, trop de services publics rendus (délivrance sur l'heure de cartes d'identité et passeports, services d'état civil), souci excessif de l'action sociale ("les consulats ne sont pas fait pour ça") et comparaison avec les pays qui ont un réseau et une action consulaire réduits (Grande-Bretagne, Allemagne) sans jamais la moindre référence aux pays qui en font beaucoup (Portugal).

Le discours dominant, qui influence les politiques, est donc celui de l'autosatisfaction ("le réseau français est le plus grand réseau diplomatique après celui des Etats-Unis"), teintée du regret de voir les deniers de l'Etat ainsi gaspillés dans les deux hémisphères.

*. Or l'action consulaire est une condition  
du maintien dans la citoyenneté française*

On oublie tout simplement *qu'appartenir à la nation française c'est être citoyen d'un Etat* qui a préexisté à la nation et sans lequel la nation se dissout. *Rester Français à l'étranger suppose de garder une vie administrative et civique* : déclarer les naissances, mariages et décès à l'état civil, être inscrit sur les listes électorales, sont les faits constitutifs de la possession d'état, faute de laquelle le Français établi à l'étranger perd sa nationalité après 50 ans de négligence. C'est la "désuétude".

*Les services d'un consulat sont donc essentiels à la pérennité de la nationalité des expatriés. Il n'en est pas de même des Allemands, par exemple, dont la nationalité n'est pas liée à la permanence d'une vie administrative, mais à la filiation.*

Par ailleurs, comment faire fi pour les Français établis à l'étranger, de ces deux principes de la maxime républicaine : "égalité" et "fraternité". Ce sont les fondements de toute politique sociale de la France. Dire ou laisser entendre que l'action consulaire n'est pas un devoir de la nation envers les Français qui ont quittés le territoire national c'est, au fond, les en exclure.

*Choisir de mener une politique active de lutte contre l'exclusion sociale dans les communautés françaises, c'est accomplir, à l'étranger, le progrès recherché par la loi sur l'exclusion sociale de 1998, c'est donner un caractère effectif à des droits qui restent abstraits pour les plus défavorisés.*

En ce domaine, l'idéal rejoint le réalisme. En effet, nous constatons que faute d'aides appropriées aux groupes de Français frappés par la pauvreté et l'exclusion sociale dans leur pays de résidence, le rapatriement aux frais de l'Etat, avec une prise en charge en France, est de plus en plus demandé par des personnes et surtout des familles aux abois. Si le rapatriement, comme il arrive fréquemment, est refusé, l'un des membres de la famille s'endette, gagne la France par ses propres moyens, sans y être préparé, s'ajoute aux millions de bénéficiaires de revenus de substitution et tente de faire venir le reste de sa famille. Aucune des conditions d'une insertion ou réinsertion réussie en France n'est remplie. Des personnes qui auraient été aptes à remettre le pied à l'étrier dans leur pays de résidence viennent en France pour y connaître une autre exclusion aggravée par le déracinement.

#### *. Coût financier, social et humain de la passivité*

*Il faut calculer le coût financier, humain et social de cette attitude passive face aux situations d'exclusion sociale de Français à l'étranger qui ne laisse que le rapatriement (aidé) ou le retour (sans aide) comme solution.*

Prenons le meilleur cas, celui qui offre le plus de garanties d'insertion réussie en France, le rapatriement avec prise en charge par le CEFR (Comité d'entraide aux Français rapatriés). En sus du voyage, la prise en charge pendant 6 à 8 mois revient à 56 000 FF par personne. Puis, pendant la période de deux ans qui sépare généralement la sortie du CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) de l'accès à un véritable emploi

rémunéré, la famille rapatriée vivra de revenus de substitution, RMI, allocation parent isolé, allocations familiales, aide médicale gratuite et assurance personnelle, soit 6 830 FF/mois hors aide au logement.

*C'est un total de 390 000 FF que coûte le retour en France d'une famille de quatre personnes, dans le meilleur des cas.*

**Evaluation du coût de l'insertion en France d'une famille avec deux enfants**

**1) Accueil par le CEFR :** **224 000 FF (56 000 x 4)**

**2) Aide sociale pendant 2 ans**

RMI :	4500 Francs/mois	
Allocations familiales :	687 Francs/mois (majoration : enfant de plus de 11 ans=193 F/mois) enfant de plus de 16 ans=343 F/mois)	
Allocations de rentrée scolaire :	3200 Francs/an	
Aide médicale gratuite :	460 Francs/mois	[4 étiquettes/mois/personne (pour consultation médecin, spécialiste, dentiste... donc pour les honoraires : impossible de déterminer à l'avance. Mais si le besoin est supérieur, par exemple 15 étiquettes par mois, il y a systématiquement accord, donc impossible d'en évaluer le coût). En revanche, on peut estimer, qu'en moyenne, la famille utilisera 4 étiquettes représentant 115 Francs par mois.]
Assurance personnelle :	2500 Francs/trimestre	minimum pris en charge par la CPAM (couverture sociale - maladie, maternité).
Aide à l'énergie :	1000 Francs/an (maximum)	
Allocation logement :		<b>F.S.L.</b> : accès ou maintien (aide de l'Etat) dépend du loyer de base, pour prise en charge maximum, soit le dépôt de garantie et 6 mois de loyer. <b>A.P.L.</b> : dépend du loyer de base (entre 20% et 60% de ce montant) versé par la CAF. <b>Important</b> : F.S.L. et A.P.L. ne sont pas destinés en priorité à RMiste car, vu sa situation financière, aucun bailleur ne lui propose de logement.
Total (partiel) sur deux ans : (hors allocation logement)	<b>163.928 Francs</b>	sans compter les aides au logement, ni les aides municipales et départementales concernant la restauration scolaire et les centres de loisir puisque certaines collectivités locales réservent leur accès aux enfants dont les parents travaillent et excluent ainsi les familles RMistes.
<b>TOTAL</b>	<b>387 928 FF</b>	

*En regard de cela, combien coûte l'aide locale à l'insertion d'un Français résident permanent, souvent natif de son pays de résidence ? Nous évaluons chacune de nos propositions mais c'est sans commune mesure avec le coût d'un rapatriement. Il suffit d'un prêt de 1 000 à 5 000 FF à une Française d'Afrique pour monter la micro-entreprise artisanale ou commerciale qui assurera durablement sa subsistance, celle de ses enfants, et lui permettra de se réinsérer dans la société après un aléa de la vie familiale. Avec une allocation de 1 000 FF/mois à Abidjan ou à Tunis et un appui du bureau de*

l'emploi pour un recyclage et un accès à l'embauche, un chômeur retrouvera un niveau de vie décent sur place sans se déraciner.

Le meilleur exemple est celui de la formation professionnelle à Madagascar dont les résultats sont excellents puisque 80 % des stagiaires trouvent un emploi pour des coûts qui représentent le sixième de la même formation à l'AFPA en France (12 000 FF pour 80 000 FF).

*. Conclusion : insertion locale plutôt que rapatriement*

Le rapatriement est parfois un choix positif de l'individu. Dans ce cas il doit être facilité car il correspond à la volonté de prendre un nouveau départ et il confère un caractère effectif au droit de résider sur le territoire national. Mais, pour beaucoup de Français natifs de l'étranger ou installés de longue date, le rapatriement est un dernier recours, douloureusement vécu comme un échec. Nous estimons qu'il serait à la fois plus efficace et plus économique pour la France de proposer des solutions alternatives pour le maintien dans le pays de résidence. **Cela suppose de passer du stade de l'aide sociale à celui d'une politique consulaire de lutte contre l'exclusion.**

## ***II. DE L'AIDE SOCIALE CONSULAIRE A LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION***

Pour passer de l'aide sociale consulaire à la lutte contre l'exclusion, il faudrait conférer une large autonomie aux CCPAS afin qu'ils conçoivent et organisent une politique locale avec l'appui de services sociaux renforcés et réorganisés.

### ***1. Conférer une large autonomie aux CCPAS (Comités consulaires de protection et d'aide sociale)***

La diversité des communautés françaises et la multiplicité des formes de l'exclusion sociale imposent une adaptation locale des politiques menées par les CCPAS. Ceux-ci doivent donc disposer d'une plus grande autonomie. Ils ne devraient plus être, comme ils le sont parfois, la chambre d'enregistrement des aides décidées, en fonction du règlement, par le service social du consulat. Il ne faudrait plus qu'une de leur seules fonctions soit de demander annuellement une augmentation du taux des allocations et de discuter du bien-fondé de la subvention à la société de bienfaisance locale et de son montant.

### ***. Des CCPAS différents selon les continents.***

La fonction du CCPAS ne peut pas être la même en Europe du Nord, où la France n'a pratiquement pas d'aide sociale à distribuer puisque le système local y pourvoit, et en Amérique Latine ou en Afrique, où le consulat est le seul recours du Français en détresse.

En Europe, le CCPAS et le CCEFP gagneraient à mieux coordonner leur action car l'aide la plus utile à nos compatriotes, sur ce continent, est l'appui à la recherche d'emploi. Cette coordination ne peut que donner des résultats plus efficaces dans le reste du monde. Dans les pays où une antenne OMI est implantée, sa collaboration avec le CCPAS et le CCEFP serait des plus profitables. Mais en Afrique, en Amérique Latine, les CCPAS devraient être plus actifs, pouvoir se réunir une fois par trimestre, avoir un bureau exécutif et, le cas échéant, des commissions spécialisées. Car, dans ces pays, face à plusieurs centaines et jusqu'à plusieurs milliers de Français en difficulté, il faut décider d'une politique et se donner les moyens de la mettre en oeuvre.

## ***2. Concevoir et organiser une politique locale de lutte contre l'exclusion***

Dans les pays où l'exclusion sociale frappe une partie notable de la communauté française, chaque CCPAS pourrait élaborer un projet d'action tri-annuel - ajustable chaque année - fondé sur une étude des situations particulières de pauvreté et d'exclusion sociale dans la circonscription consulaire. Ce projet répertorierait les actions souhaitables et les actions possibles en direction des publics en difficulté. Il fixerait des priorités et un échéancier. Sur le plan budgétaire, les instructions consulaires pourraient préciser, comme c'est le cas actuellement pour les allocations à durée déterminée, les montants maxima des allocations de secours d'une part, et des actions de prévention ou de remédiation d'autre part, que le CCPAS pourrait répartir sans autorisation préalable du ministère. Le contrôle de l'affectation de ces crédits serait réalisé comme aujourd'hui par un rapport annuel d'évaluation de l'activité du CCPAS comportant un volet comptable enrichi d'un volet descriptif. Un rapport d'évaluation tri-annuel permettrait d'évaluer l'action sur la période de trois ans écoulée et de préparer le programme d'action tri-annuel suivant.

**Une telle montée en puissance des CCPAS n'est possible qu'aux conditions suivantes :**

- une composition plus représentative et plus "professionnelle".
- une augmentation de la part de crédits non affectés du CCPAS.
- une modernisation des "sociétés de bienfaisance".

### *. La composition du CCPAS<sup>1</sup>*

Actuellement, le CCPAS est nommé par le consul. Sa composition actuelle doit être maintenue, mais il devrait être possible de donner l'initiative aux deux associations reconnues d'utilité publique, ADFE<sup>2</sup> et UFE<sup>3</sup>, de désigner à parité des personnalités répondant à des critères sociaux et techniques déterminés par les instructions consulaires : personnes déjà impliquées dans l'action sociale au sein des diverses associations françaises, des sociétés de bienfaisance, travailleurs sociaux qualifiés professionnels de la santé. Pour les postes consulaires dont la population est répartie entre plusieurs villes, le critère géographique devrait aussi être retenu pour la nomination de quelques uns des membres du CCPAS. L'ADFE et l'UFE assumerait ainsi pleinement, aux yeux de la communauté, la responsabilité de la bonne marche du CCPAS aux côtés de l'administration. Ces désignations pourraient se faire par consensus entre les deux présidents des associations, après consultation de leurs bureaux respectifs, et ils reviendrait au consul, président du CCPAS, d'arbitrer en cas de désaccord. Les délégués au CSFE resteraient membres de droit. En fonction de l'ordre du jour, fixé par le bureau exécutif, un représentant de la CLB et du CCEFP pourraient être invités, avec voix consultative.

### *. Une augmentation de la part des crédits non affectés*

Il faut sortir du système rigide actuel, avec 88 % des crédits affectés aux seules allocations permanentes, au profit d'un système qui permette d'activer le plus de dépenses d'aide sociale possibles. Cela implique que les augmentations de crédits d'aide sociale soient prioritairement affectées, à l'avenir, aux allocations à durée déterminée et aux secours occasionnels. Nous proposerons la suppression des A.D.D et leur

---

<sup>1</sup>Composition du CCPAS

Des membres de l'administration :

- le chef de poste (président)
- le trésorier
- l'assistante sociale (ou, s'il n'y en a pas, le conseiller social du poste) assurant également le secrétariat du CCPAS
- le médecin du poste s'il existe

Des membres de droit :

- le ou les délégués au CSFE
- les représentants des associations représentatives des Français expatriés : ADFE - UFE (reconnues d'utilité publique)
- le ou les représentants des associations à caractère social (représentation qui devrait être limitée aux associations qui bénéficient de subvention, qui ont une gestion claire de leur patrimoine, de leurs recettes et des actions menées, et qui font le jeu de la démocratie et du pluralisme : participation des élus du CSFE et des présidents de l'ADFE et de l'UFE au conseil de gestion de l'association...).

<sup>2</sup> Association Démocratique des Français de l'Etranger

<sup>3</sup> Union des Français de l'Etranger

remplacement par des allocations plus modulées, plus ciblées, et des formules telles que le prêt pour micro-investissements, dont le CCPAS aurait l'initiative et la responsabilité.

#### ***. Une modernisation des sociétés de bienfaisance***

Actuellement, une proportion notable des sociétés de bienfaisance est sclérosée, que ce soit dans la composition de leurs instances, rarement renouvelées et rajeunies, ou dans leurs modalités d'action. Là où elles ont su s'ouvrir, sans exclusive, à la diversité de la communauté française, là où elles sont devenues des associations d'entraide, travaillant en bonne complémentarité avec le CCPAS, le comité consulaire pour l'emploi et la commission des bourses scolaires, un réel progrès a été enregistré. Cela ne peut pas se décréter. Mais le ministère des Affaires étrangères pourrait fixer à ses ambassadeurs, assistés par les consuls, l'objectif d'aider ces structures à évoluer. C'est une tâche dans laquelle un diplomate peut prouver qu'il a les talents de sa fonction.

Une association d'entraide périodiquement renouvelée et rajeunie, donc dynamique, pluraliste sur les plans sociologiques et politiques, pourrait développer des actions innovantes dans une logique d'insertion, sur le modèle des "associations-relais" du consulat de Pondichéry : organisation d'activités périscolaires en milieu francophone telles que des centres de loisir, des colonies de vacances, des foyers-internats pour les élèves du réseau AEFE, etc.

#### ***3- Organiser les services sociaux consulaires***

"La mission des assistants sociaux est d'aider les personnes, les familles et les groupes connaissant des difficultés sociales, à faciliter leur insertion et à rechercher les causes qui compromettent l'équilibre psychologique, économique et social de ces personnes" (décret du 1-8-91 relatif aux assistants sociaux des administrations de l'Etat).

Si le travail social en France est déjà confronté à de nombreuses contradictions, entre les individus et les institutions, entre l'action sociale et l'assistance, entre les besoins exprimés et les réponses possibles, il prend à l'étranger un caractère encore plus complexe. Les assistants sociaux français y sont confrontés à deux législations, la loi française et la loi locale, et à des populations diverses : Français venus de France, Français natifs du pays, double nationaux, conjoint(e)s de ressortissant(e)s du pays d'accueil. Autant de groupes dont la culture, les attentes sociales et les besoins sont très différents.

Une bonne connaissance de la législation française est nécessaire aux assistants sociaux pour diffuser une information fiable aux immatriculés. Leur formation de base leur confère la capacité de s'initier à la législation locale et aux conventions bilatérales ou multilatérales qui régissent pour partie la vie des Français à l'étranger.

Or, pour faire face à une tâche plus lourde et plus ardue qu'en France, le ministère des Affaires étrangères, à l'exception de 9 postes consulaires, ne dispose pas d'assistants sociaux de métier.

***La création de postes d'assistants sociaux est donc impérativement le préalable à toute politique de lutte contre l'exclusion dans les communautés françaises à l'étranger.***

Imagine-t-on, en France, une ville de 12 000 habitants avec une seule assistante sociale ? C'est le cas de la communauté française de Tunisie. Une ville de 17 000 habitants avec une seule assistante sociale ? C'est le cas de la communauté française de Madagascar. Une ville de 3000 à 5000 habitants sans aucune assistante sociale ? C'est le cas des communautés françaises du Bénin, du Cameroun, du Mali, du Togo, de Colombie, du Pérou, de Pologne etc., communautés où la population des résidents permanents connaissent de réelles difficultés.

En fait, on distingue deux types de communautés françaises qui ont besoin de services sociaux et d'agents aux caractéristiques spécifiques, certains cas étant mixtes : les pays pauvres avec des communautés françaises paupérisées et les pays développés où les néo-émigrants français affluent.

### ***3.1. Pays pauvres - Communautés françaises paupérisées.***

Une communauté française paupérisée a absolument besoin d'un(e) assistant(e) social(e) professionnel(le) et bien formé(e) aux particularités du travail à l'étranger. Qu'il s'agisse d'un assistant social détaché au ministère des Affaires étrangères ou d'un assistant social de formation française recruté localement, à la limite, peu importe. L'essentiel est qu'il y en ait un, parfois deux pour les communautés les plus nombreuses, et qu'ils puissent se consacrer à leur fonction en étant déchargés des tâches administratives de gestion des allocations.

Pour répondre réellement aux besoins, il faudrait idéalement que tous les postes de plus de 3 000 immatriculés résidents permanents, dont une proportion notable a de faibles revenus, soient dotés d'un assistant social de métier et de 2 assistants au-dessus de 10000 à 11 000 immatriculés : un assistant social au Bénin, au Burkina Faso, à Djibouti,

au Gabon, au Mali, au Togo, au Chili, au Mexique, au Venezuela, en Thaïlande, en Pologne, en Turquie, en Egypte, à Jérusalem; deux assistants sociaux en Tunisie, au Cameroun, en Argentine, au Brésil, en Israël, au Liban, à Pondichéry ; trois assistants sociaux au Maroc et à Madagascar. **Soit un total de 37 postes.**

Or, le ministère des Affaires étrangères ne dispose actuellement que de 9 postes et subit depuis 1993 de sévères réductions d'effectifs qui ont particulièrement dégarni les consulats. Quand on sait que de nombreux postes n'ont plus suffisamment de personnels qualifiés pour le service de l'état civil ou celui des immatriculations, il peut paraître évidemment irréaliste d'affirmer que 37 postes d'assistants sociaux sont nécessaires pour ces pays. Il n'en reste pas moins que l'objectif de donner aux consulats la capacité de remplir convenablement une mission de lutte contre l'exclusion sociale est un objectif qu'il faut se fixer, sous peine de se condamner à l'impuissance. Il n'y a aucune raison de se résigner à ce que les Français établis à l'étranger restent les parents pauvres du service public.

#### *. Organisation du service social dans les pays pauvres*

- **Dans les petits postes (3 000 à 5 000 immatriculés)** le même assistant social de métier est apte à gérer les trois pôles de la lutte contre l'exclusion sociale.
  - action sociale (prévention - remédiation)
  - bourses scolaires
  - bureau pour l'emploi

C'est le meilleur cas de figure car l'assistant social est en mesure de prendre en considération la personne en difficulté dans son contexte familial et social, et les différents aspects qui concourent à son exclusion : mauvais état de santé, insuffisance de ressources, difficulté à scolariser les enfants, etc.

Là, le lien indissociable entre formation, emploi, action sociale est assuré, surtout si une bonne collaboration est établie avec l'école, l'association d'entraide, le bureau de l'OMI s'il y en a un.

- **Dans les grands consulats,** de 10 000 à 20 000 immatriculés, on se heurte à la difficulté d'organiser la cohérence d'un service social où les tâches sont réparties entre trois responsables et leurs adjoints. La coordination, condition d'efficacité, n'est pas réalisée par des échanges rapides à l'occasion de rencontres dans les couloirs. L'envoi des personnes en difficulté d'un bureau spécialisé à un autre est un premier pas, mais il n'est pas suffisant. Il est nécessaire que les trois services - action sociale, bureau pour

l'emploi et bourses scolaires - fassent un point, bimensuel par exemple, sur les cas qu'ils traitent, afin de confronter leurs perceptions respectives de la personne et de sa situation, leur connaissance de la famille, des antécédents, ce qui permettrait de mettre au point une stratégie commune d'action sociale, en collaboration avec les acteurs extérieurs (école, centre de formation professionnelle, AFPA<sup>4</sup>, CEFR<sup>5</sup>, association d'entraide, etc.). Il serait bon que cette coordination soit placée sous la responsabilité d'un des adjoints directs du consul, ce qui valoriserait le service social et sa fonction.

### ***3.2. Union européenne - pays industrialisés***

Le plus grand nombre de Français est fixé ou émigré dans l'Union Européenne et en Amérique du Nord. Dans ces pays, la fonction essentielle serait d'informer les Français sur les notions de base relatives au droit social, au droit du travail, à l'organisation des services sociaux du pays où ils s'installent. Il ne s'agit pas de se substituer aux structures locales. Il s'agit simplement d'initier et d'orienter les Français. Un bon exemple, celui du consulat de France à Londres qui publie des fiches très pédagogiques sur le système de santé, les retraites, etc.

Dans ces pays, il faut donc recruter un agent doté d'une bonne formation juridique de base, bon connaisseur du pays d'accueil et qui en maîtrise la langue. Il s'agit plus d'un(e) "conseiller(e) social(e)" que d'un(e) assistant(e) social(e). Comme le titre de "conseiller social" est déjà porté par un agent du poste diplomatique, le terme « d'agent social » marquerait le fait que la fonction est assez différente de celle remplie par l'assistant social dans les pays pauvres. Il serait d'ailleurs souhaitable que le conseiller social de l'ambassade ait un lien avec le consulat et soit l'expert auquel le service social peut avoir recours. Le cloisonnement des services est particulièrement contreproductif dans ce domaine.

Ce type d'agent social serait nécessaire dans les consulats de l'Union Européenne, au Canada, aux Etats-Unis côte Est et côte Ouest, en Suisse (un à Genève ou à Zurich), soit une vingtaine d'agents.

L'aide à la réussite de l'expatriation serait moins coûteuse que la réparation des échecs, même si, pour obtenir ce résultat, la création d'emplois dans les postes consulaires est nécessaire.

### ***3.3. Cas mixtes***

---

<sup>4</sup>AFPA : Association pour la formation professionnelle des adultes

<sup>5</sup>CEFR : Comité d'entraide aux Français rapatriés

Certains pays d'Europe reçoivent beaucoup de migrants précaires : Londres, Barcelone, Madrid, Milan, Rome, etc. Dans ces postes l'assistant(e) social(e) a les deux fonctions à jouer : information et assistance, et il y faut des professionnels de tout premier ordre.

## **Conclusion**

La forte volonté politique qui avait conduit le ministère des Affaires étrangères, de 1981 à 1985, à donner une dimension sociale à l'activité consulaire doit être réactivée et adaptée aux communautés françaises actuelles : depuis lors, elles se sont appauvries et fragilisées dans le Tiers-Monde et comportent partout une majorité de résidents à revenus locaux, plus sensibles aux aléas de la vie et de la conjoncture économique que les expatriés à hauts revenus dejadis.

Donner aux consulats les personnels nécessaires à l'accomplissement de leur tâche administrative et de leur fonction sociale seraient deux signaux politiques forts d'une prise en compte des besoins réels de la population française installée à l'étranger, dont la France a besoin pour son rayonnement et ses échanges commerciaux.

### ***III. UNE POLITIQUE DE PROGRES POUR LES JEUNES***

#### ***1. La protection de l'enfance***

La politique familiale française s'arrête aux frontières. Ni les allocations familiales attribuées en France à toutes les familles sans condition de revenus, ni les allocations spécifiques destinées aux familles à revenus bas ou modestes ne bénéficient aux Français établis à l'étranger.

Le bas niveau de vie d'un pourcentage réduit de familles françaises établies à l'étranger et, parmi elles, la détresse des familles monoparentales, justifieraient une transposition de l'aide aux familles qui résident en France, modulée selon le coût de la vie, dans le cadre des CCPAS.

Certains d'entre eux, Abidjan et Tunis - et dans ce dernier exemple, avec un solide appui de la Société Française d'Entraide et de Bienfaisance - mènent une politique d'aide à l'enfance qu'il faudrait développer, financer et étendre à tous les postes où la population française compte des enfants démunis.

##### ***1.1. La création d'une allocation d'aide à l'enfance***

La création d'une allocation d'aide à l'enfance, sous condition de revenu, devrait être instituée afin de procurer aux enfants le minimum vital: nourriture, vêtements, chaussures, matériel scolaire. A Tunis, ces aides sont attribuées trois fois par an pour un montant annuel de 250 à 500 FF par enfant. C'est très peu.

A Tunis ou à Abidjan, une aide de 200 à 300 FF par mois et par enfant serait nécessaire pour des familles dont les revenus ne dépassent pas 1000 FF dans ces deux pays. Elle pourrait être modulée, pour éviter les effets de seuil, pour les familles dont les revenus

sont inférieurs à 2 000 FF. Dans le reste de l'Afrique de l'Ouest, il faudrait moduler cette aide à l'enfance en fonction du coût de la vie et des niveaux des salaires.

### ***1.2. Des secours occasionnels à l'enfance***

Des secours occasionnels à l'enfance devraient être attribués, comme cela se fait à Abidjan et à Tunis, pour des séances d'orthophonie, des inscriptions en colonies de vacances locales, des achats de livres et fournitures scolaires. Il faudrait que le CCPAS dispose, à cette fin, d'une ligne de crédit spécifique.

Au lieu d'être versées aux parents, ces deux types d'aides pourraient être allouées au paiement d'un internat dans un établissement scolaire local, hors du réseau AEFE, pour des enfants que les familles ne peuvent pas prendre en charge. Rappelons que la moitié des enfants français à Tunis et à Abidjan ne fréquentent pas le réseau de l'AEFE et que les plus pauvres sont mal scolarisés ou, à Abidjan, pas scolarisés du tout.

Ces mesures sont indispensables à Madagascar, à Pondichéry, en Afrique et dans certains pays d'Amérique Latine.

### ***1.3 Les enfants handicapés***

Ils méritent une mention particulière. Ils sont les seuls à percevoir une allocation, sans condition de ressources, dont le montant varie de 500 à 950 FF/mois selon les pays. C'est trop ou pas assez. C'est trop si le pays de résidence a une politique de prise en charge du handicap (allocations, institutions). Ce n'est pas assez si le pays en est totalement démunis.

C'est à chaque CCPAS de recenser les besoins et l'offre locale afin que les crédits d'aide aux enfants handicapés soient répartis d'une façon plus efficace.

## **Conclusion**

Pour les enfants, il faut sortir de la politique du tout ou rien. Tout en France, rien à l'étranger et, sur le plan scolaire, tout pour les enfants scolarisés dans le réseau de l'AEFE, rien pour les autres.

Il est possible, en restant réaliste, d'adapter la politique familiale française pour en faire bénéficier les enfants français de l'étranger issus de familles pauvres ou modestes.

## **2- La scolarité**

### **. La scolarité à l'école Française**

L'accès aux écoles françaises est en principe garanti par le système des bourses scolaires qui est censé corriger, pour les Français, le caractère onéreux des établissements du réseau de l'AEFE. En réalité, les contraintes géographiques (distance de l'école) et sociologiques (milieux très défavorisés sur le plan culturel) font que l'école française, généralement localisée dans un quartier résidentiel où le ton est donné par la minorité des enfants de milieux privilégiés (Français expatriés - bourgeoisie locale - autres étrangers) n'est pas fréquentée par la majorité des enfants de nationalité française. Il est donc nécessaire d'élargir l'accès à cette école, d'y adapter la politique de vie scolaire et la pédagogie aux enfants de milieux modestes ou très défavorisés, mais aussi de mettre en place des solutions alternatives, l'objectif étant qu'aucun enfant français de l'étranger n'atteigne l'âge adulte sans une solide formation scolaire de base.

#### **2.1. La lutte contre l'exclusion scolaire dans les écoles françaises**

**Elle passe d'abord par un meilleur financement public du réseau de l'AEFE.** Actuellement, en moyenne mondiale, les écoles sont financées pour moitié par l'Etat, pour moitié par les familles. Le coût de l'accueil des nouveaux élèves français et des investissements pèsent, pour l'essentiel, sur les établissements qui augmentent en conséquence leurs droits d'écolage.

Le budget d'une école étant pour 80 à 90 % constitué de charges salariales, il est nécessaire que l'Etat prenne à sa charge une part plus importante des salaires des enseignants, en proportion des élèves français scolarisés, dans les mêmes conditions que pour l'enseignement privé en France. C'est le seul moyen de stopper l'inflation des droits d'écolage. Cela suppose une augmentation progressive de la subvention de l'Etat à l'AEFE. Il est certain qu'une meilleure répartition des crédits publics entre les catégories de personnels contribuerait aussi à alléger la charge salariale des établissements.

## **. Les bourses scolaires**

L'objectif à atteindre est de sécuriser les familles dans la durée afin qu'elles soient assurées, lorsqu'elles engagent leurs enfants dans le cursus scolaire français, d'avoir l'aide nécessaire, le cas échéant, pour le leur faire achever. Cela est réalisable à plusieurs conditions :

- \* Plans de stabilisation pluriannuels des frais de scolarité.

Il faut instaurer par contrat, des plans de stabilisation pluri annuels des frais de scolarité entre l'AEFE et les établissements (conventionnés et homologués). L'adéquation des crédits de bourses scolaires avec les montants des frais de scolarité pourrait ainsi être programmée. L'inflation, les variations de change, le nombre des élèves bénéficiaires, ne sont pas prévisibles et laisseraient nécessairement une marge d'incertitude importante, mais une base de programmation pluri annuelle est indispensable.

- \* Stabilisation des critères d'attribution des bourses scolaires

Les critères d'attribution des bourses scolaires doivent cesser de subir des modifications annuelles destinées à occulter la véritable demande et à la faire coïncider avec l'enveloppe des crédits. Il en résulte que les familles ont le sentiment d'être soumises à un arbitraire incompréhensible. Or, culturellement, pour les Français, l'école est le lieu d'une forte aspiration à l'égalité et à la justice. Cette contradiction est très vivement ressentie. Elle est à l'origine d'un sentiment très vivace d'être victime d'une exclusion de la nation.

Le mieux étant l'ennemi du bien, il faut cesser de remanier sans cesse les barèmes, les coefficients, les revenus minima, les abattements et les points de charge. Une remise à jour, tous les trois ans par exemple, fondée sur l'observation des dérives, effectuée en concertation avec les membres de la commission nationale après consultation des commissions locales, suffirait à assurer un minimum de cohérence au système et une justice qui restera, quoi qu'on fasse, toujours approximative. Cette remise à jour périodique des critères devrait être largement expliquée aux familles. Les variations de bourse que cette mise à jour entraînerait, devraient être examinées au cas par cas afin de ne pas provoquer des interruptions de scolarité.

### *. L'accompagnement social de la scolarité*

Pour les enfants des familles les plus défavorisées, la bourse scolaire ne prévient contre l'échec scolaire que si elle est assortie d'aides complémentaires.

***Il faut changer la dénomination des bourses*** de demi-pension, de transport et d'entretien, qualifiées " d'annexes " qui induit l'idée qu'elles sont secondaires. Or ces bourses sont, pour les plus démunis, la condition de la scolarisation. Je propose le terme de ***bourses de soutien (ou d'accompagnement)*** qui correspond mieux à la réalité. Les familles les plus pauvres habitent toujours loin des établissements, situés dans les quartiers résidentiels. Le coût du transport et du repas de midi représente une ponction importante sur des budgets si serrés qu'ils sont calculés au jour le jour à Abidjan ou à Tananarive. ***Quant aux bourses d'entretien,*** elles correspondent à l'allocation de rentrée scolaire. Dans le cas de familles très démunies, comme il y en a à Madagascar, certains établissements gèrent la bourse d'entretien afin qu'elle soit réellement affectée à la scolarité de l'enfant. Le procédé peut paraître paternaliste, mais lorsque des parents doivent choisir entre l'achat d'un cahier ou celui d'un kilo de riz, c'est le riz qui l'emporte et l'enfant va à l'école sans cahier. La gestion de la bourse d'entretien par l'école ou un comité émanant du CCPAS doit être conseillée dans les situations les plus difficiles. C'est ainsi que procèdent les conseils généraux pour leur participation au financement de la restauration scolaire.

### *. La vie scolaire*

Les enfants des milieux modestes et défavorisés doivent se sentir chez eux à l'école française. ***La création d'une caisse de l'école, d'un fond collégien et lycéen,*** s'impose dans chaque établissement afin de permettre à tous les élèves d'accéder aux activités de classes onéreuses et à des activités périscolaires payantes, même si leurs parents sont impécunieux. ***Un pourcentage des droits d'écolage devrait être affecté à une politique d'encadrement extra-scolaire*** et de soutien pour les enfants en difficulté : accueil et tutorat dans la période qui précède les cours et celle qui les suit, pour les enfants de familles dont les horaires de travail sont difficilement conciliables avec l'emploi du temps scolaire. ***Les exigences de l'école en matière de manuels et de matériels scolaires devraient tenir compte du pouvoir d'achat des familles.*** Les changements très fréquents de manuels pénalisent les familles modestes en les privant du recours aux livres de seconde main. C'est toute la vie des établissements qui doit être repensée en fonction des capacités contributives et des besoins des élèves de condition modeste,

alors qu'aujourd'hui une politique de prestige conforme aux attentes des plus favorisés est la plus répandue.

#### *. Le foyer internat*

Le foyer internat se révèle être, à Madagascar, la meilleure garantie de réussite scolaire pour les enfants dont les familles vivent dans des conditions infra normales. le modèle de Tuléar devrait être réalisé dans les autres villes de l'Ile et pourrait être adapté en Afrique de l'Ouest. 80 internes et 60 demi-pensionnaires venus de brousse ou de régions éloignées (Fort Dauphin, Morondava), mais aussi des familles les plus démunies de la ville, bénéficient, dès l'âge de 4 ans, de l'hébergement, de la nourriture, de l'hygiène et de l'encadrement pédagogique grâce auxquels ils réussissent au Collège Français de la ville. Ils y apprennent et pratiquent le Français qui n'est pas parlé dans leur famille. Les aménagements et l'alimentation restent dans la norme malgache, mais à un bon niveau. Pour un coût quotidien de 13,50 FF, les internes bénéficient de quatre repas par jour dont un déjeuner et un dîner équilibrés avec une ration de protéines, des légumes et des fruits en plus du riz. Le prix de l'internat est de 5 850 FF par an, la demi pension de 1 600 FF par an.

Ce type de foyer internat peut être mis en place avec des crédits des CCPAS et de l'AEFE et géré, en liaison avec la communauté éducative, enseignants et parents bénévoles, par une association caritative de droit local sous le contrôle du consulat. La souffrance affective des pensionnaires du centre J. Henrion de Majunga, qui accueille des enfants français scolarisés au collège et totalement abandonnés par leurs parents, prouvent que si ce type de réalisation est peu coûteux, il suppose un fort investissement personnel des bénévoles et un soutien actif du consulat car la détresse des enfants est immense.

#### ***Conclusion.***

Donner des bourses de scolarité à des enfants de familles très démunies, et parfois désocialisées, sans offrir un accompagnement social, qui doit aller jusqu'au foyer internat pour leur donner quelques chances de réussite scolaire, c'est gaspiller l'argent public. C'est faire aussi le malheur d'enfants que l'école française aura extrait pendant 6 à 8 ans de leur milieu, sans réel profit pour eux mais avec un risque d'inadaptation sociale élevé. Pour les élèves les plus pauvres, l'aide à la scolarité doit être largement comptée. Dans ce cas, la générosité est de bonne économie.

## ***2.2. La remédiation à l'échec scolaire dans les écoles françaises***

Aux difficultés linguistiques et cognitives des enfants qu'on connaît en France, s'ajoute le décalage culturel. Le Français n'est pas la langue de communication de la famille des enfants français défavorisés à Madagascar ou en Afrique de l'Ouest. Mais, surtout, leur milieu de vie n'a rien de commun avec les références des programmes. Le problème de la pratique du Français se pose aussi dans des pays plus favorisés parce que la majorité des jeunes Français sont binationaux et que leur langue de communication courante est celle de leur pays de résidence. La faiblesse en Français est pour eux une cause importante d'échec scolaire à laquelle il faut remédier.

Les meilleures remédiations sont mises en place à Madagascar, dans les écoles de province confrontées aux enfants les plus démunis, et pourraient être transposées dans les écoles qui accueillent ce même public.

La scolarisation précoce, dès trois ans, avec une bourse scolaire, stimule l'éveil sensoriel et intellectuel, accélère la socialisation des enfants. A Diego-Suarez, une institutrice bilingue fait travailler les enfants en malgache afin d'améliorer leurs compétences dans leurs deux langues de communication et de les aider à surmonter confusions et interférences.

### ***. Les apprentissages pratiques***

Il s'agit de toutes les activités manuelles nécessitées par la vie quotidienne : travail du bois, du fer, du tissu, électricité, plomberie, petite mécanique, cuisine, hygiène personnelle et domestique, jardinage et petit élevage, etc. Elles ont une fonction d'éveil sensoriel et intellectuel qu'on néglige trop dans le système scolaire français contemporain. Leur introduction à l'école, ou dans les activités périscolaires, permet de suppléer à la déficience de ces apprentissages en famille, déficience qui est une des sources du handicap scolaire. Freinet, le grand pédagogue du début de ce siècle, l'avait bien compris, ainsi que tous les pédagogues des écoles professionnelles agricoles grâce auxquelles les ruraux français ont accédé à la modernité au cours de ce siècle. Ces activités valorisent l'habileté manuelle et permettent d'acquérir des comportements et des démarches intellectuelles rationnelles face aux problèmes concrets, indispensables aux jeunes qui n'accèdent pas au secondaire, ou le quitteront dès la fin de la 5ème et qui voudront entrer en apprentissage ou suivre une formation A.F.P.A.<sup>6</sup> C'est la base du programme "la main à la pâte" inspiré par Charpak.

---

<sup>6</sup>A.F.P.A : Association pour la formation professionnelle des adultes

Dans les pays plus riches, les enfants en difficulté gagneraient à pratiquer davantage d'activités sportives et artistiques qui peuvent les valoriser. Il faudrait que plus d'écoles les intègrent dans leur projet pédagogique.

En conclusion, le développement de ces formations, dès l'école primaire, serait un élément de la lutte contre l'échec scolaire et préparerait les élèves à la formation professionnelle. Cela n'empêcherait en rien les plus doués d'entre eux de poursuivre les études secondaires jusqu'à leur terme, mais au moins la majorité aurait-elle développé à l'école primaire, la seule école qu'elle fréquente le plus souvent, les aptitudes nécessaires à une bonne insertion professionnelle et sociale.

#### **. Activités d'éveil et formation civique**

Les enseignants se plaignent à juste titre que leurs élèves soient privés de l'environnement culturel dont bénéficie le plus défavorisé élève de Z.E.P en France : l'absence de télévision, de magasins, d'animations de quartier, élargit le fossé qui sépare les programmes et méthodes réglementaires des centres d'intérêt et motivations de leurs élèves. Il ne s'agit pas pour autant de plonger artificiellement ces enfants dans l'univers citadin d'un élève français contemporain ! Mais il faudrait au moins que les B.C.D<sup>7</sup> et C.D.I<sup>8</sup> des établissements les plus pauvres bénéficient d'une priorité pour leur installation et leur équipement. Une B.C.D de 20 m<sup>2</sup> à Tamatave, pauvrement lotie de livres anciens, n'est pas digne d'une école française, et surtout pas à la mesure des besoins des élèves pour lesquels l'école est le seul ouverture culturelle. L'abonnement à l'Alliance Française est actuellement un palliatif, mais cela ne remplace pas les activités que des instituteurs d'aujourd'hui organisent dans le cadre d'une B.C.D normale.

Enfin, plus encore qu'en France, l'école française est le creuset de l'intégration nationale. Les activités éducatives qu'on y organise pour que les enfants reçoivent non seulement une instruction, mais une éducation civique, sont essentielles.

#### **. "Aucun enfant ne doit quitter l'école sans formation professionnelle"**

Plus qu'en France, cet objectif de la loi quinquennale sur l'emploi et la formation professionnelle de 1993 doit être atteint. Il faut savoir, en effet, si nous voulons continuer - de génération en génération - à maintenir sous perfusion des communautés françaises démunies, ou si nous voulons les faire progresser. Etant donné le délabrement de l'économie malgache, la faiblesse de certaines économies africaines et le faible niveau de

---

<sup>7</sup>BCD : Bibliothèque et centre de documentation

<sup>8</sup>CDI : Centre de documentation et d'information

qualification de beaucoup d'adultes français, le système d'assistanat n'a guère d'alternative. Mais pour les jeunes, le progrès est possible, comme le démontre le taux de placement des élèves issus de l'A.F.P.A à Madagascar. Il suffit d'un faible avantage relatif de formation pour gagner convenablement sa vie dans un pays très pauvre. Cet avantage, nous pouvons le donner aux enfants des communautés françaises, et à peu de frais.

#### *. Les classes de consolidation et d'insertion à Madagascar*

Des initiatives très intéressantes ont été prises en ce sens à Diégo-Suarez, dans le cadre du projet d'établissement. Au lieu de jeter à la rue, en raison de leur retard scolaire, et en les privant de bourse, des adolescents en fin de 5ème, une classe d'initiation pré-professionnelle en alternance (C.I.P.A) a été organisée depuis 1993. Les élèves partagent leur temps entre deux semaines de stage en entreprise et deux semaines d'enseignement au lycée. A raison de huit stages dans l'année, les jeunes prennent contact avec les métiers existants à Diégo-Suarez afin de déterminer le métier pour lequel ils ont goût et aptitude, et de rechercher un contrat d'apprentissage.

A la rentrée 1999, c'est une centaine d'élèves, souvent issus des écoles de brousse et pour lesquels une remédiation précoce n'a pu être mise en place, qui suivront un cycle d'enseignement professionnel à partir de la 6ème.

#### *. Le modèle de Diégo-Suarez*

**6ème de consolidation :** 25 élèves. Il s'agit d'élèves en grande difficulté dont on sait par avance que l'immense majorité d'entre eux (22/25) relèvera plus tard d'un enseignement pré-professionnel.

**5ème de consolidation :** 23 élèves. En 5ème, comme pour la 6ème, il est essentiel d'envisager un enseignement de la technologie relativement important, à la fois pour les familiariser avec cette discipline inconnue dans les établissements malgaches de la ville, et pour les amener à concevoir tout l'intérêt que représente pour eux une orientation ultérieure en cycle de préformation professionnelle.

**4ème AS (4ème d'aide et de soutien) :** 25 élèves. Deux ou trois élèves au maximum pourront se voir proposer un redoublement en 4ème de type collège. Les autres seront affectés en 3ème IS.

**3ème IS (3ème d'insertion) :** 23 élèves prévus en 1999-2000. Cette classe fonctionnera selon le même dispositif que celui prévu pour l'ancienne CIPA qu'elle remplace : deux semaines d'enseignement général au lycée, deux semaines d'initiation professionnelle sous forme de modules divers (menuiserie, soudure, mécanique automobile, BTP, couture, cuisine, informatique, électricité, électronique), deux semaines d'application en entreprise.

**A la fin de l'année, ces élèves devront s'orienter de la façon suivante :**

- . l'AFPA de Tananarive ou d'Antsirabé après réussite aux tests psychotechniques,
- . contrat d'apprentissage,
- . réorientation vers un BEP (essentiellement vers la Réunion qui a abandonné le système des quotas appliqués aux élèves venant de Madagascar),
- . réorientation, quand cela est possible, vers le système malgache d'enseignement technique,
- . passage pour quelques-uns, en 2nde IS.

**2nde IS (2nde d'insertion) :** une dizaine d'élèves pourraient être affectés en 1999-2000 dans cette classe, qui est en fait une CPA dont la dénomination a été modifiée afin de rendre la section plus attractive. L'effectif pourrait être plus important (23/25) en 2000-2001.

Ces élèves proviennent :

- . de 3ème d'insertion,
- . de 3ème de collège (élèves âgés et ne pouvant être admis en 2nde),
- . élèves de 2nde âgés et manifestement incapables de suivre avec profit un enseignement de 1ère et de terminale.

A la fin de la 2nde d'insertion, les orientations offertes sont les mêmes que celles proposées en 3ème IS.

Le système d'enseignement pré-professionnel s'est développé dans les autres écoles de province qui mobilisent les ressources locales, collèges techniques privés, entreprises, pour organiser la formation et l'insertion professionnelle des élèves. Une proportion notable d'entre eux passent à un degré supérieur et réussissent les tests du CFPA (Centre de Formation Professionnelle des Adultes) de Tananarive et d'Antsirabé.

Ce type de passerelle entre le collège et l'apprentissage ou la formation professionnelle est un modèle adaptable pour les enfants qui connaissent un grand retard scolaire dans les écoles françaises d'Afrique de l'Ouest (627 élèves ont de 1 à 4 ans de retard à Abidjan sur 3 702 élèves). Des financements AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) et AFPFE (Association pour la Formation professionnelle des Français à l'étranger) et le mécénat local d'entreprises sont nécessaires pour assurer les investissements.

#### *. Coût des classes de consolidation*

A Diego-Suarez la mise en place des classes CIPA, CPA, devenues "classes de consolidation et d'insertion" a nécessité un investissement de 60 000 FF par an pendant 5 ans, **soit un total de 300 000 FF**. Transitoirement, les droits de scolarité pour ces classes ont été doublés en 1996 et 1997, ce qui était une façon, pour l'AEFE, de participer au financement via les bourses scolaires. Ces coûts vont baisser de 40 % à la rentrée scolaire 1999. La mission emploi-formation du ministère des Affaires étrangères a concouru pour un montant de 127 000 FF.

Il faudrait prévoir, en Afrique de l'Ouest, des coûts un peu plus élevés, car la vie y est plus chère qu'à Madagascar. Par ailleurs, il n'est pas sain que de telles initiatives dépendent pour l'essentiel d'un financement sur fonds propres de l'établissement et que le biais du doublement des droits de scolarité déséquilibre des crédits de bourses scolaires dont la finalité n'est pas de financer des investissements. Un financement programmé sur les 3 à 5 ans qui sont nécessaires à la mise en place de ce type de formation devrait être équitablement réparti entre l'établissement, l'AEFE et la Direction des Français à l'Etranger (mission emploi-formation).

### *3- Les solutions alternatives à l'école française*

"Hors de l'AEFE, point de salut", telle semble être la maxime implicite de la politique de scolarisation française à l'étranger. C'est une erreur coûteuse pour la France et dramatique pour les jeunes. En effet, soit l'école française est accessible dès le jeune âge, et l'enfant bénéficiera d'une bourse scolaire et des bourses de soutien, soit, dans le cas contraire et majoritaire, l'enfant français, même très démunie, ne bénéficiera d'aucune aide à la scolarisation. Or, un grand nombre d'enfants n'accède pas à l'école française dans des pays où il n'existe guère de solution alternative satisfaisante. Paradoxalement, c'est dans le pays le plus pauvre, Madagascar, que l'offre scolaire française, abondante

est répartie sur l'ensemble du territoire, que les enfants accèdent le mieux à l'école française. Mais, en Côte d'Ivoire, c'est plus de la moitié des jeunes français (55 %) qui sont scolarisés dans les écoles locales, alors que seules quelques écoles privées donnent encore un enseignement de qualité. En Tunisie, c'est 38 % des élèves français qui fréquentent l'école tunisienne où le système public maintient quelques filières de qualité.

	Total des enfants scolarisables	Enfants scolarisés dans le système AEFE	%
Tananarive	3216	2889	89,83 %
Abidjan	5015	2241	44,68 %
Tunis	3466	2164	62,44 %
Buenos-Aires	2974	867	29,15 %

Pour que tous les enfants aient une formation scolaire de base, plusieurs solutions se présentent :

### ***3.1. L'homologation par le ministère de l'Education nationale d'écoles locales francophones***

Partout en Afrique et à Madagascar, l'effondrement du système scolaire public a mis au premier plan des écoles privées qui pré-existaient. Cet effondrement a aussi provoqué des créations d'écoles, en réponse à la demande des familles. Parmi elles, il y a de bons établissements.. A Tananarive, Abidjan, Dakar, certaines de ces écoles sont homologuées par le MENRT, ce qui garantit la qualité de la formation dispensée. 50 % des enseignants ont des diplômes français et les programmes du MENRT sont respectés. Le coût de scolarité y est inférieur à celui des écoles du réseau AEFE, plus accessible aux familles et moins onéreux pour le budget des bourses scolaires.

Il faut aller dans deux directions :

- **recenser les écoles** susceptibles d'être homologuées et les aider, par un programme de partenariat, à atteindre les critères de l'homologation. Il faudrait privilégier les écoles situées dans des quartiers éloignés des écoles AEFE et en province, afin de rapprocher l'offre scolaire de la demande des familles.
- une fois les écoles homologuées, **les jumeler avec un établissement AEFE de référence**, à charge pour lui de concourir à la formation continue des enseignants de

l'école homologuée et de lui apporter un appui pour son équipement pédagogique (CDI - Laboratoires).

Une telle politique offrirait des possibilités de scolarisation convenables à plus d'enfants français et contribuerait au relèvement du niveau d'enseignement offert aux autres élèves. Ce serait une aide efficace au développement dans des pays où le bas niveau général de formation est la première entrave au progrès. Cela supposerait de mieux coordonner l'action de la coopération française et celle de l'AEFE au niveau local.

### ***3.2. L'aide à la scolarisation dans des établissements non homologués***

Certains établissements qui ne remplissent pas les conditions de l'homologation en matière de pourcentage d'enseignants à diplômes français pourraient malgré tout être sélectionnés par le service culturel de l'ambassade et le consulat pour accueillir certaines catégories d'enfants :

- enfants à l'habitat trop éloigné d'une école AEFE ou homologuée,
- enfants en trop grand retard scolaire pour le cursus français,
- enfants très démunis ou abandonnés qui doivent bénéficier d'un internat,
- enfants redéposables d'un enseignement professionnel.

Il s'agit là d'enfants déjà très lourdement frappés par l'exclusion sociale et auxquels des solutions adaptées, très peu coûteuses d'ailleurs, doivent être proposées afin qu'ils arrivent à l'âge adulte socialisés et alphabétisés, aptes à se préparer à une formation professionnelle de type AFPA.

Ces aides à la scolarisation devraient être décidées par le CCPAS et financées par le CCPAS et/ou par l'AEFE.

## **4- La formation professionnelle**

**La formation professionnelle dans des structures installées par le ministère des Affaires étrangères à l'étranger avec le soutien financier et technique du ministère de l'Emploi et de la Solidarité est le moyen privilégié de la lutte contre l'exclusion pour les communautés françaises des Pays en voie de développement.** Adaptation au public, à l'environnement économique local, à une éventuelle poursuite de formation en France, taux de réussite élevé, excellent taux de placement des stagiaires sur le marché de l'emploi local, promotion sociale des stagiaires et de leur famille, coût dérisoire par rapport aux mêmes formations en France, tels sont les atouts de ces structures mises en place en 1987 à Pondichéry et à Madagascar. C'est le modèle de Madagascar qui est le plus achevé et qui peut être adapté dans les pays d'Afrique de l'Ouest, à commencer par Abidjan et Dakar.

### **4.1. Le modèle du CFPA (Centre de Formation Professionnelle des Adultes) de Tananarive et d'Antsirabé.**

. **Une formation préparatoire** pour mettre à niveau des publics hétérogènes par :

- => la remédiation cognitive
- => une remise à niveau linguistique ou scolaire du niveau de l'ancien certificat d'étude primaire
- => une familiarisation à des métiers divers de l'industrie

. **Des formations qualifiantes sur le modèle de l'AFPA** en France, mais avec un cursus adapté aux capacités des stagiaires et au milieu industriel local pour aboutir aux diplômes certifiés par l'AFPA.

. **Des formations en réponse à la demande des industriels locaux**, calquées sur le modèle AFPA, mais adaptées au milieu.

Ce sont des formations en alternance grâce au partenariat avec les entreprises portant selon les années sur l'électricité, la plomberie, les opérations de saisie informatique, la conduite d'installations et de machines automatiques.

Une autre variante est la formation sous traitée à un centre de formation local (ex : le centre intégré à la concession Mercedes) pour la mécanique auto, l'électricité et l'électronique sur véhicule.

#### *. Coûts de fonctionnement*

Pour 100 stagiaires/an à Tananarive et Antsirabé

Fonctionnement des centres	1 MF
Salaires des 4 agents expatriés	1,3 MF

Le coût total pour les formations qualifiantes conduites par l'AFPFE (Association pour la Formation Professionnelle des Français à l'Etranger subventionnée par le MAE et le MES) peut n'atteindre que 4F/heure/stagiaire.

Le coût d'une formation industrielle de 10 mois au centre CFPA est de 12000 FF par stagiaire. La même formation en France revient à 80 000 FF.

Le coût d'une formation en alternance pour 10 mois à Tananarive est de 9000 FF par stagiaire.

La rémunération mensuelle d'un stagiaire en France est en moyenne de 3 000 FF. Elle est de 80 FF à Madagascar. L'Etat engage donc pour 5 mois de stage une dépense de 40 000 FF à Madagascar et de 1,5 MF en France pour 100 stagiaires.

10 à 11 sur 12 des stagiaires de formations qualifiantes obtiennent les diplômes certifiés AFPA. Selon les formations, le taux de placement varie de 70 à 100 %.

La plupart des stagiaires bénéficié d'une réelle progression de leur salaire en 2 ou 3 ans, ce qui assure leur promotion sociale :

Ex : salaire de début : 200 à 300 FF par mois

salaire après 1 à 3 ans : 600 à 700 FF, et jusqu'à 2 500 FF

Les niveaux de salaires atteints en quelques années sont bons pour Madagascar et permettent une vie décente.

Certains stagiaires, après quelques années d'expérience, demandent à bénéficier d'une formation AFPA de niveau supérieur en France. Soit ils s'intègrent en France, soit ils reviennent à Madagascar où ils obtiennent des postes de cadres.

#### **4.2. Extension du centre de Tananarive**

La demande de formation excède des 2/3 l'offre actuelle du CFPA. L'extension réduirait encore les coûts marginaux déjà faibles. **La productivité sociale du dispositif et sa contribution au développement de Madagascar dans le secteur industriel plaident pour une extension rapide du centre de formation.**

#### **4.3. Adaptation du modèle CFPA de Madagascar aux Pays en voie de développement**

1ère étape : créer à Dakar et à Abidjan deux centres de formation préparatoire à l'AFPA France, avec une vocation régionale (accès pour les Français de la zone sahélienne et du golfe de Guinée). Des foyers d'accueil doivent être prévus pour les stagiaires venus des pays de la sous-région.

2ème étape : sur la base de ces deux centres, monter progressivement des formations qualifiantes calquées sur celles de l'AFPA, débouchant autant que possible sur un diplôme certifié AFPA France et correspondant à la demande du milieu économique local.

#### **4.4. Implications budgétaires**

L'investissement de l'Etat dans la formation professionnelle doit connaître une progression sensible d'ici 2003. Les financements devront continuer à se répartir équitablement entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité via l'AFPFE.

La commande publique du ministère de l'Emploi et de la Solidarité à l'AFPFE devrait atteindre en 4 ans environ 4 MF et les autres dotations 1 MF pour monter au total à 5 MF.

Le MAE devra continuer à détacher des formateurs, pour partie en succession de la Coopération. Il faudrait atteindre 5 formateurs en 4 ans pour réaliser l'extension de Tananarive et les centres de Dakar et Abidjan.

Les investissements nécessaires et les coûts de fonctionnement nécessitent un peu plus que le doublement dans les deux ans à venir de la subvention du MAE pour atteindre 4,5 MF à 5 MF. Mais les capacités d'auto-financement du centre de Tananarive, résultant des travaux des conseils en entreprises effectués par les enseignants d'une part, et la

montée en charge rapide des effectifs dans les futurs centres d'autre part, assurent ensuite un coût stable de la formation par stagiaire et du fonctionnement des trois centres.

### ***Conclusion***

Si les jeunes les plus défavorisés socialement des communautés françaises de Madagascar et de l'Afrique de l'Ouest ne bénéficient pas en grand nombre de l'insertion professionnelle locale à laquelle ils aspirent, ils migreront vers l'île de la Réunion ou la France métropolitaine.

Or, dans de nombreux pays, ce n'est pas ce qu'ils souhaitent. Selon les données recueillies par le bureau de l'emploi du consulat d'Abidjan, plus de 76 % des franco-ivoiriens préféreraient trouver un emploi en Côte d'Ivoire. Investir 9 à 10 MF par an dans la formation professionnelle de quelques centaines de jeunes à l'étranger, c'est économiser à terme des dizaines de millions de Francs de traitement de l'exclusion sociale où sombrerait l'immense majorité de ces jeunes transplantés sans formation en France. Investir 9 à 10 MF, c'est permettre leur promotion personnelle et familiale dans leur pays de résidence, améliorer le niveau socioculturel et économique de la communauté française et participer efficacement au développement de ces pays d'Afrique de l'Ouest et de Madagascar.

## ***IV LA REINSERTION SOCIALE DES ADULTES***

Préférable dans bien des cas à un rapatriement en France, la réinsertion sociale des adultes dans leur pays de résidence est peu coûteuse mais suppose l'action d'assistants sociaux dotés de crédits progressivement augmentés. Dans le système actuel, c'est l'allocation à durée déterminée (ADD) qui est censée donner à une personne en détresse, brutalement privée de revenus, les moyens de subsister le temps de retrouver une activité rémunératrice. Elle concerne le plus souvent des femmes de 30 à 50 ans, seules avec enfants à charge.

### ***1. La réduction des A.D.D.***

En pratique, deux facteurs se sont conjugués pour réduire le nombre des ADD à moins de 700 ( 50 % de réduction entre 1996 et 1999) et à faire appliquer la notion de durée déterminée à la lettre.

- . ***Le facteur budgétaire*** : la stagnation et la réduction des crédits d'aide sociale du ministère des Affaires étrangères entre 1996 et 1998 a contraint à la réduction des crédits affectés à cette allocation et aux secours occasionnels.
- . ***Le facteur idéologique*** : le bénéfice d'une ADD, et surtout sa prolongation au-delà d'un an, installerait le bénéficiaire dans l'assistanat. L'instruction est donnée de limiter les ADD à 6 mois, 8 mois, même si l'allocataire n'a pas retrouvé de moyens de subsistance dans l'intervalle. En général, il s'agit de femmes chargées de famille et toutes celles interviewées pour ce rapport étaient retombées dans la misère après la suppression de l'ADD en 1997 ou 1998, à Abidjan, Tunis et Tananarive.

## **2. Transposition et adaptation du principe du RMI à l'étranger**

Les effets pervers et démobilisateurs d'une aide sociale non assortie d'un plan de réinsertion sont en effet bien connus. Ils ont conduit à créer le RMI avec un volet insertion, impliquant des devoirs de l'allocataire, mais aussi des obligations de l'institution qui l'assiste.

A l'étranger, les principes fondateurs du RMI - allocation de subsistance assortie d'un plan d'insertion - peuvent être transposés et adaptés aux conditions particulières locales, à la condition impérative que les consulats soient à nouveau dotés d'assistants sociaux. Si l'ADD actuelle est si peu efficace en matière d'insertion, c'est qu'elle n'est assortie d'aucun accompagnement social. Mais rejeter brutalement des familles dans la misère absolue pour éviter qu'ils ne deviennent des assistés comme le ministère des Affaires étrangères a été contraint de le faire depuis 1997, c'est inacceptable.

## **3. Crédation de l'ALIS (Allocation locale d'insertion sociale)**

Nous proposerons donc de supprimer les allocations à durée déterminée (ADD) et de les remplacer par une **Allocation locale d'insertion sociale (ALIS)**

Cette allocation comprendrait un volet "revenu de substitution" et un volet "insertion".

Le montant du revenu de substitution, différentiel, serait fixé par le CCPAS en référence aux niveaux des bas salaires locaux et au coût de la vie. Il devrait être modulé en fonction des charges familiales.

\* Exemples de montants pour un adulte.

Abidjan	- 1 000 FF environ
Tunis	- 1 000 FF "
Tananarive	- 200 FF "

Un supplément par enfant à charge devrait s'y ajouter. A Tunis et à Abidjan, il pourrait être de l'ordre de 200 à 300 FF, à Tananarive, de 50 à 75 FF.

Les montants de ce revenu de substitution pour les pays d'Afrique de l'Ouest seraient de l'ordre de ceux d'Abidjan ou de Tunis. Dans les grandes villes d'Amérique Latine où la vie est très chère, le montant devrait être de l'ordre du RMI en France.

Organiser une réinsertion sociale et professionnelle suppose tout autant de rechercher un emploi que d'aider à retrouver un logement, de prévoir la garde des enfants en relation avec l'école, de conseiller pour la rédaction des CV et lettres de candidature, etc.

Tous les appuis doivent être mobilisés, les trois domaines d'action du service social et le réseau de relations des associations.

#### ***. Utilisation de l'ALIS pour financer une formation professionnelle***

Pour les personnes qui ont un bon niveau scolaire et professionnel de base, souvent des femmes avec une formation aux métiers du tertiaire devenue obsolète, surtout après interruption de l'activité professionnelle, le bénéfice de l'ALIS pourra être mis à profit pour se recycler et pour retrouver confiance en soi.

Dans le cas où l'environnement économique local ne donne aucune chance de réinsertion, le bénéfice de l'ALIS laissera les délais nécessaires à la préparation qui conditionne la réussite d'un rapatriement.

#### ***. Utilisation de l'ALIS pour l'aide à la création de micro-entreprises***

Mais dans les Pays en voie de développement, l'accès ou le retour à une activité salariée n'est pas nécessairement le seul et le meilleur moyen de se procurer un revenu, surtout pour des hommes et femmes à faible niveau de qualification. La création d'une micro-entreprise est souvent préférable. Dans ce cas, l'ALIS pourrait être versée simultanément sous deux formes différentes :

- allocation mensuelle de substitution de quelques mois dans le cadre du plan d'insertion
- don d'un capital équivalent à quelques mois d'ALIS pour l'investissement nécessaire à la création de la micro-entreprise.

Dans les Pays en voie de développement, on gagne, petitement, mais on gagne sa vie, grâce à des micro-activités artisanales (secteur textile et alimentaire) et commerciales. L'achat d'une machine à coudre, d'une cuisinière à gaz avec un four, la mise de fonds pour les premiers mois de location d'un étal au marché, pour l'achat du premier lot de friperie dont on fera commerce, tous ces investissements qui ne dépassent pas les 1000 à 2000 FF en Afrique de l'Ouest permettraient à certains allocataires de remettre le pied à l'étrier. Mais la réussite suppose un suivi social. Les expériences de ce type ont souvent échoué faute d'avoir apporté une formation de gestion au bénéficiaire et de l'avoir aidé à contrôler ses finances pendant les premiers mois.

*L'ALIS substitue donc une logique active d'insertion à la logique passive d'assistance de l'allocation à durée déterminée. Sa réussite dépend d'une plus grande souplesse dans l'utilisation des crédits d'aide sociale mais surtout de la présence de travailleurs sociaux de métier et de la mobilisation de l'administration et des associations.*

#### **4. L'aide à l'emploi**

##### ***. Rôle des CCEFP (comités pour l'emploi et la formation professionnelle)***

Dans les communautés françaises de l'étranger comme en France, le chômage est l'un des principaux facteurs d'exclusion sociale.

A l'initiative du CSFE, le ministère des Affaires étrangères s'est ouvert aux questions d'emploi et de formation des Français à l'étranger depuis une quinzaine d'années. C'est un axe d'action essentiel de la politique de lutte contre l'exclusion sociale.

##### ***. Les " bourses d'emploi "***

Les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle (CCEFP), créés par arrêté du 5 février 1986, réunissent, autour du chef de poste, les principaux acteurs de la communauté française concernés par l'emploi des résidents français : conseiller commercial, conseiller social, délégués du CSFE, président de la chambre de commerce française, proviseur du Lycée français, etc.

Il s'agit de structures consultatives qui confient la gestion pratique des opérations à une "bourse d'emploi" qui est créée en tant que de besoin sous la responsabilité d'un conseiller emploi-formation, généralement un agent recruté localement pour sa connaissance du milieu et de la langue. Cette bourse d'emploi fonctionne comme un mini-service public de l'emploi, réunissant les fonctions d'emploi de l'ANPE et de formation de l'AFPA. Cette bourse d'emploi est située dans le cadre du consulat - c'est la meilleure formule - mais sa gestion peut également être confiée à un organisme extérieur : association de solidarité ou chambre de commerce française à l'étranger.

Ce réseau comprend une centaine de comités, dont une soixantaine ont généré une bourse d'emploi, avec un taux de couverture de 85 % des populations françaises à l'étranger.

#### **. Résultats**

Ces structures ont permis en 1998, en traitant environ 9000 offres et 11000 demandes d'emploi, le placement de 3550 chômeurs dont 50 % locaux. Cette action vient en appui de l'action conduite par l'ANPE (2187 placements) et de l'OMI<sup>9</sup> (1696 placements, ce dernier organisme faisant d'ailleurs actuellement et pour partie double emploi avec le réseau des comités).

Pour aider au traitement des cas les plus difficiles, la bourse d'emploi devrait orienter sa recherche vers des emplois moins qualifiés que ceux que les employeurs demandent spontanément au consulat de France, en particulier en Europe.

**Ces 3 550 placements représentent pour le MAE un coût spécifique de 1 200 FF par placement, le budget des comités étant, en 1998, à l'intérieur du budget de la Mission emploi-formation (MEF), de 4,1 MF.**

#### **. Porter à 2 MF le financement des CCEFP dès le budget 2000**

Ce coût dérisoire, au regard des coûts des opérateurs publics en France, milite pour un accroissement de 2 MF du budget de cette mission pour la loi de finances 2000, à la fois pour l'accroissement des capacités locales de traitement des demandeurs d'emploi et pour la coordination des réseaux informatiques avec le réseau public de placement international qui vient d'être créé entre l'ANPE et l'OMI, et dont font partie les comités pour l'emploi.

---

<sup>9</sup>OMI : office des migrations internationales

## **V REMEDIATION AUX SITUATIONS DE DETRESSE**

Les conditions économiques qui prévalent dans les pays pauvres, l'age, l'état de santé d'une partie du public en difficulté, parfois son faible niveau de formation font que ce serait se payer de mots que de prétendre mener une action d'insertion professionnelle et sociale en faveur de tous les indigents. La seule action possible est de remédier dans la mesure du possible à la détresse matérielle et morale des plus démunis.

### **1 - PERSONNES SANS RESSOURCES DE PLUS DE 50 ANS**

#### *. Incapacité de trouver du travail et "inemployabilité"*

Quand l'activité économique atone génère un sous-emploi chronique dans une population très jeune, situation classique dans les pays d'Afrique et d'Amérique Latine, une personne de plus de 50 ans qui perd son emploi a encore moins de chances d'en retrouver qu'en Europe où son avenir professionnel serait déjà compromis. A ce handicap de l'âge s'ajoute souvent un état de santé physique et psychique dégradé et, assez fréquemment, l'alcoolisme chez les hommes de plus de 50 ans. Beaucoup de diabètes, d'hypertension n'ont jamais été soignés faute de moyens. Les crises de paludisme ont laissé leurs séquelles. La station debout est pénible, la vue baisse sans qu'on puisse acheter une paire de lunettes. Le vieillissement est précoce. De toutes façons, en Afrique, l'âge légal de la cessation d'activité est de 55 ans. Mais la pension de retraite est insignifiante ou inexiste<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup>Rapport de l'IGAS : " Evaluation de la protection vieillesse des Français expatriés dans les pays de la zone franc " - juillet 1996

Dans ces cas-là, la COTOREP évaluera le handicap à 50%, 70%. Les 80% fatidiques qui déclenchent l'attribution de l'allocation adulte handicapé ne sont pas atteints. Or, avec un handicap à 50%, qui vous astreint à marcher avec deux cannes, aucun employeur ne vous embauche. Aussi les instructions consulaires prévoient-elles et autorisent-elles l'octroi d'allocations à durée déterminée renouvelables. Mais, faute de crédits, elles sont fréquemment supprimées, ou refusées.

#### *. Créditation d'un revenu local de substitution*

Mieux vaudrait donc accorder le vocabulaire et les règlements avec les situations réelles. Pour ces incapacités de travail - ou ces "inemployabilités" - mieux vaudrait remplacer l'allocation à durée déterminée, inadaptée par définition à des situations chroniques, par un "**Revenu Local de Substitution**" (RLS). Cette allocation serait différentielle, comme l'allocation de solidarité. Son montant maximal serait défini par le CCPAS en référence au taux de l'allocation de solidarité, comme l'actuelle ADD, et chaque allocation serait adaptée à la situation particulière des demandeurs. Elle n'empêcherait pas d'inciter et d'aider le bénéficiaire à se procurer des ressources par des petits travaux, des emplois intermittents, mais elle assurerait un minimum vital aux personnes les plus démunies, surtout en Afrique et en Amérique Latine, mais aussi en Europe du Sud.

Pour ceux qui sont frappés par une réelle incapacité de se réinsérer sur le marché du travail, le maintien dans une vie sociale suppose une forte intervention associative. Ces personnes ont souvent des compétences pour des travaux artisanaux, pour s'occuper d'écoliers et assurer un soutien scolaire. Même si ces activités sont de faible profit, elles peuvent être organisées dans le cadre d'un club d'entraide et rendre aux plus marginalisés la conscience de leur utilité sociale.

## **2 - Personnes âgées**

Les personnes âgées et les handicapés sont actuellement les principaux bénéficiaires de l'aide sociale consulaire. Cela ne signifie pas qu'ils vivent dans l'opulence ! Mais grâce à l'aide consulaire, ils ont recouvré leur dignité.

Des adaptations sont nécessaires.

#### *. Une modulation de l'allocation en fonction du logement*

L'allocation est différentielle mais elle n'est pas modulée en fonction des charges fixes de l'allocataire. Cela induit une forte inégalité relative au logement : l'allocataire propriétaire, ou bénéficiaire d'un très bas loyer - grâce à des lois du type de celle de 48 en France - a réellement de quoi vivre et, à Tunis, il peut s'affilier à la CFE. Mais celui qui doit louer au prix du marché actuel doit sacrifier au moins un tiers de son allocation, à Abidjan ou à Tunis, pour le poste logement.

Plutôt que de continuer à augmenter globalement le taux des allocations, mieux vaudrait réserver une partie des augmentations de crédit, en fonction de la demande du CCPAS, à un complément destiné au logement pour ce groupe d'allocataires.

#### *. L'accès à la santé*

C'est le problème majeur. Il ne sera résolu que le jour où la CFE créera une 4ème catégorie dont le montant de cotisation sera accessible pour les allocataires au revenu égal ou supérieur à environ 3 000 FF. Une cotisation assise sur 1/3 du plafond de la sécurité sociale serait aujourd'hui de 325 FF/mois. Une pension de 11 % sur le revenu d'une personne âgée, qui lui garantirait de pouvoir se soigner, serait supportable.

Pour les pays où l'allocation est inférieure à 3 000 FF, un complément d'allocation destiné à financer l'affiliation à la CFE devrait être accordé.

Il faudrait compléter ce dispositif par ***un fonds de roulement***, accordé au CCPAS, ***pour faire l'avance des frais*** aux allocataires dans l'attente d'un remboursement et, dans le cas où le fonds d'action sociale de la CFE n'y pourvoirait pas, pour contribuer à la part des frais restée à la charge du malade, sous le contrôle du CCPAS.

Dans les pays pauvres et sous-médicalisés, la conjugaison des centres médico-sociaux consulaires et de l'affiliation à la CFE des personnes âgées et handicapées coûterait certainement plus cher que l'aide médicale actuelle, mais elle garantirait un niveau de soins très supérieur et restaurerait pleinement la dignité des allocataires, dans l'esprit de la CMU qui vient d'être instituée en France.

Le cas de l'Amérique Latine mérite une approche particulière. Il faudrait comparer précisément le coût et la rentabilité d'une adhésion à une mutuelle locale à ceux de la CFE. En Argentine, la première solution est la plus adaptée, mais pour les autres pays, les CCPAS doivent effectuer une étude au cas par cas.

## **Prévisions**

Dans les quatre pays où la situation des personnes âgées et des handicapés a été étudiée, il apparaît que ***le nombre des personnes âgées sans ressources personnelles suffisantes va augmenter.***

Comme on l'a vu, il n'est pas possible de chiffrer précisément dans quelles proportions et à quel rythme cette progression va se produire, mais elle est certaine. Il faut donc à la fois la programmer dans des prévisions budgétaires annuelles, mais aussi en relativiser le coût.

Actuellement, les trois départements français d'un million d'habitants - homologues des Français immatriculés dans les consulats - dépensent respectivement pour l'allocation supplémentaire vieillesse 62 MF (Essonne), 127 MF (Isère) et 224 MF (Haute Garonne), sans compter l'allocation dépendance et la future CMU. L'allocation solidarité des Français âgés de l'étranger a coûté 0,586 MF en 1998<sup>11</sup>.

***Même si les besoins augmentent pour les Français à l'étranger, ce ne sera jamais dans des proportions comparables à la France, pour trois raisons :***

- la répartition socioprofessionnelle des Français à l'étranger place la majorité d'entre eux dans des classes moyennes qui peuvent préparer leur vieillesse. C'est une minorité, beaucoup moins nombreuse qu'en France, qui atteint la vieillesse sans ressources.
- le problème est presque entièrement circonscrit aux pays pauvres où ne vivent que 200 000 Français. Pour l'Union Européenne, les systèmes sociaux des pays d'accueil traitent totalement ou partiellement (Europe du Sud) le problème.
- les sommes nécessaires pour assurer des conditions de vie dignes à une personne âgée sont inférieures, dans la majorité des pays pauvres, à celles qui le sont en France.

***Il faut donc prévoir une augmentation progressive et lente des crédits d'aides aux personnes âgées, sans majorer son importance. 3 % sur dix ans serait une hypothèse vraisemblable.***

---

<sup>11</sup>cf. p. (conclusion)

### ***La dépendance***

Comme en France, l'allongement de la durée de la vie va faire augmenter le nombre de personnes âgées dépendantes. Ce sera aux CCPAS de définir, en fonction du contexte local, les meilleures formules de prise en charge.

### ***La maison de retraite française***

Là où elle existe déjà, il faut la moderniser et y installer des chambres médicalisées. Des crédits publics sont généralement nécessaires. Leur octroi doit être conditionné à une meilleure liaison entre le CCPAS et l'association gestionnaire, comme à une réelle transparence financière. Il n'est pas acceptable que l'octroi des fonds publics serve à enrichir le patrimoine immobilier d'une société privée qui n'est pas liée par contrat à l'Etat. Ce fut le cas à Tunis avec le Foyer Delarue Longlois, ou à Buenos-Aires avec "l'Hôpital (dit) Français". A Tunis, contrairement à Buenos Aires, les pensionnaires en ont bénéficié. Mais dans tous les cas, une relation juridique et financière entre les deux parties, Etat et association, devrait être le préalable à toute subvention.

### ***Création de maisons de retraite ?***

Cela n'est guère envisageable que pour les communautés très nombreuses et, pour en assurer l'équilibre financier, il faut prévoir la participation et l'accueil d'étrangers-tiers, à commencer par les ressortissants de l'Union Européenne. Une solide étude de marché prospective est un préliminaire indispensable à des investissements qui devraient être effectués dans les conditions suivantes :

- 1) mobilisation des ressources locales pour faire jouer la solidarité interne à la communauté française
- 2) subvention publique proportionnelle aux capitaux mobilisés localement
- 3) projet cadré de manière à ce que le coût de journée n'excède pas l'allocation de solidarité (amortissement des investissements hors subvention et coût de fonctionnement), au moins en chambre non médicalisée et pour les personnes indépendantes.

### ***. Le maintien à domicile***

Les formules coûteuses mises en oeuvre par les collectivités locales en France ne paraissent pas transposables à l'étranger pour des personnes à l'habitat très dispersé dans des villes étendues. La seule formule praticable, dans les pays où subsiste une forte

tradition de solidarité familiale et de respect des anciens, serait l'hébergement dans des familles d'accueil rétribuées à cet effet, ce qui procurerait des ressources à des familles en difficulté connues du consulat. Mais cela nécessite un contrôle étroit dont le service social du consulat ne peut pas être chargé, et qu'il faudrait déléguer à l'association d'entraide, si elle est dynamique.

## **VI. POLITIQUE DE SANTE**

Il nous paraît souhaitable de distinguer plusieurs catégories de pays en fonction de l'environnement médical, de son coût et des caractéristiques de la communauté française.

1) Pays en voie de développement à environnement médical public et privé convenables à des coûts proportionnés au niveau de vie de la classe moyenne pour le privé.

ex: Afrique du Nord.

2) Pays en voie de développement à environnement médical insuffisant et médecine privée hors de portée des Français à bas revenus.

ex : Madagascar, pays du Sahel.

3) Pays en voie de développement à environnement médical privé convenable mais dont les coûts sont hors de portée des Français à bas revenus.

ex : Dakar, Abidjan.

4) Pays d'Amérique Latine à environnement médical très onéreux.

### ***1. Pays en voie de développement à environnement médical convenable et financièrement accessible.***

C'est le cas de la Tunisie. L'offre publique et privée est de qualité. La classe moyenne et une partie de la classe intermédiaire bénéficient d'une assurance maladie locale ou de la CFE. Une partie des allocataires du CCPAS sont affiliés à la CFE. Deux axes pourraient être dessinés pour la politique locale du CCPAS.

- 1) Création d'un fonds de roulement pour avance de frais à certains adhérents de la CFE ou d'assurance privée.
- 2) Convention avec des médecins généralistes (Tunis et ville de province) pour des consultations à prix réduits et des fonds de secours occasionnels pour les hospitalisations et les examens liés aux pathologies lourdes, les soins dentaires et la lunetterie.

### ***2. Pays en voie de développement à environnement médical insuffisant.***

Ce sont Madagascar et les pays d'Afrique de l'Ouest - à l'exception des villes d'Abidjan et de Dakar -. Là, tous les obstacles se renforcent :

- . nombreux Français à très bas revenus
  - . système de santé publique dégradé
  - . médecine privée onéreuse
- . La solution résiderait dans ***une transformation des centres médicaux sociaux (CMS) de la coopération française en "centres médicaux sociaux consulaires".*** Fermer ces centres sans les réutiliser au motif de la déflation des assistants techniques serait une perte sèche d'investissements importants. Ce serait aussi, dans la plupart de ces pays, réduire à néant la sécurité sanitaire pour les Français, mais aussi pour les étrangers-tiers qui recourent actuellement au CMS, faute de solution alternative. Le CMS est, dans de nombreuses capitales, le seul lieu où les soins médicaux courants sont prodigués, mais aussi où la préparation d'une évacuation sanitaire peut-être réalisée dans des conditions sûres.

Le CMS consulaire serait tenu, soit par un médecin volontaire international, soit par des médecins francophones recrutés localement et avec lesquels le CCPAS, qui exercerait la tutelle de l'institution, passerait une convention.

*Le CMS serait financé par les recettes suivantes :*

- . adhésions individuelles
- . adhésions d'employeurs institutionnels pour leurs personnels  
(consulat, ambassade, AFD, ONG, écoles françaises)
- . adhésions effectuées par le consulat au profit des Français indigents
- . paiement des actes médicaux

La tarification serait fixée sur la base de la médecine conventionnée en France. Une modulation pourrait y être apportée pour les Français qui n'ont pas d'assurance maladie. Les Français indigents n'auraient qu'un ticket modérateur symbolique à payer et les médicaments (génériques) pourraient leur être fournis gratuitement.

Il ne devrait rester à la charge du CCPAS qu'un pourcentage de la rémunération des médecins et des personnels auxiliaires.

Le CMS consulaire permettrait un progrès qualitatif dans l'accès à la santé de tous les Français à revenus intermédiaires et dépourvus d'assurance, ainsi que des plus pauvres : maladies chroniques prises en charge, protection maternelle et infantile, soins prodigués en temps utile.

#### *. Le CMS consulaire : une économie pour le CCPAS*

Le CMS consulaire représenterait aussi une économie pour le CCPAS car ses dépenses d'aide médicale, rationalisées, diminueraient. Le cas du CMS qui a fonctionné à Majunga (Madagascar) du 25 septembre 1997 au 28 février 1998 (5 mois) est significatif. Pendant cette période, le CCPAS a fait une économie de 2 millions de FMG (2 000 FF) par mois alors que le nombre global de consultations des bénéficiaires de l'aide médicale consulaire a augmenté. Les principaux bénéficiaires en ont été les enfants (154 consultations de pédiatrie) et 31 malades chroniques. Pendant ces 5 mois, 211 Français (soit 11,7 % des immatriculés) à très bas revenus ont bénéficié d'un réel accès à la santé tandis que les expatriés temporaires (volontaires d'ONG, assistants techniques, enseignants) ont vu leur sécurité sanitaire garantie.

Il faut insister sur le faible coût des soins dans une telle structure. Hors rémunération des personnels, la prise en charge annuelle par le CMS de Tananarive des 14 agents malgaches du consulat et de leurs 10 enfants est évalué à 10 000 FF par an, médicaments, vaccins et examens divers compris, soit 417 FF par personne et par an.

#### *. Le CMS de Ouagadougou*

**Bénéficiaires du CMS :** le CMS de Ouagadougou a été largement ouvert aux Français résident par le biais de la mutuelle des Français du Burkina à laquelle adhèrent les Français pour bénéficier des soins au CMS. Ce système garantit la sécurité sanitaire aux 2 600 immatriculés (1 900 résidents permanents et 700 expatriés temporaires). En 1998, 550 Français de passage ont aussi été soignés au CMS. 58 familles franco-burkinabés bénéficient de la subvention de 12 000 FF allouée à l'association des familles franco-burkinabés pour le remboursement des frais médicaux.

**Activités du CMS :**

**Nombre de consultations**

- 3296 Français coopérants et assimilés (ONG reconnues, religieux fonctionnaires des institutions françaises, ambassade, pairie, AFD, etc.)
- 1064 Français résidents privés (consultations dans le cadre de la Mutuelle des Français du Burkina, association d'usagers)
- 550 Français de passage (touristes et hommes d'affaires)

**Nombre d'admissions de courte durée au CMS (moins de 48 h d'hospitalisation)**

- 27 Français coopérants et assimilés
- 9 Français résidents privés
- 42 Français de passage

**Nombre d'évacuations sanitaires**

- 23 Français coopérants et assimilés
- 14 Français résidents privés
- 32 Français de passage

**Budget du CMS**

Le budget alloué par la coopération pour le CMS est de 200 000 FF/an pour son fonctionnement.

Personnel : 1 médecin militaire détaché + 1 CSN + 1 infirmière sous contrat local coopération + 1 chauffeur.

***3. Pays en voie de développement à environnement médical privé convenable mais financièrement inaccessible aux Français à bas revenus.***

C'est le cas d'Abidjan et de Dakar.

Un CMS consulaire du même type que celui précédemment décrit est nécessaire pour l'importante population de Français à très bas revenus de la communauté ( 3 000 à 4 000 personnes à Abidjan).

***4. Pays émergents d'Amérique Latine***

L'accès des Français d'Amérique Latine à la santé mériterait une étude particulière, car il serait risqué d'extrapoler le cas de Buenos-Aires à l'ensemble du sous-continent. La distorsion entre des niveaux de revenus très inférieurs à ceux d'Amérique du Nord et des coûts de santé au moins aussi élevés rend le problème de l'accès à la santé particulièrement aigu. La CFE n'a d'intérêt qu'avec assurance complémentaire, ce qui est trop cher pour une partie des Français. Il faudrait étudier, pays par pays, les possibilités offertes par les assurances privées locales et, dans la mesure du possible, négocier avec elles des conditions particulières pour les Français immatriculés.

## **VII LE RAPATRIEMENT**

### ***1. Le Comité d'Entraide aux Français rapatriés***

La structure d'accueil aux Français de l'étranger de retour en France est le Comité d'Entraide aux Français Rapatriés (CEFR). Fondé en 1940, il est régi par l'article 185 du code de famille (accueil en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)), le décret d'application n°76-526, article 46 qui prévoit, à l'alinéa 3, le cas des "personnes et familles sans logement, de nationalité française, rapatriées de l'étranger", et de la convention de 1979 réunissant les ministères des Affaires étrangères, de la Santé et de la Famille (MES actuel).

Le CEFR bénéficie du régime général de financement des CHRS par le ministère de l'Emploi et de la solidarité et d'une subvention du ministère des Affaires étrangères. Bien géré, il a pu améliorer ses installations (le centre d'accueil de Vaujours, la maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes des Brulis, etc.) sur ses fonds propres.

Le CEFR organise :

- . l'accueil des rapatriés : bilan médical, évaluation de la situation administrative et sociale, informations et conseils sur la vie pratique,
- . l'orientation des rapatriés à partir du Centre de Vaujours vers l'un de ses 9 centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), vers un foyer spécialisé en vue d'une adaptation sociale, ou une maison de retraite. Les foyers classiques ou en unités éclatées assurent l'hébergement, le suivi administratif, l'adaptation à la vie française, l'insertion professionnelle, l'aide à la recherche de logement pendant une durée de 6 à 8 mois.

Sur environ 832 accueils effectués par le CEFR en 1997, 360 l'ont été dans la tranche d'âge des 18-44 ans (dont 166 hommes et 194 femmes).

En dehors des crises politiques où les rapatriements collectifs sont organisés par le ministère des Affaires étrangères avec le concours du CEFR, l'aide au retour en France, dite "rapatriement", peut être accordée pour motif "d'indigence", pour motif sanitaire, pour formation professionnelle ou études. L'intéressé présente une demande au consulat et constitue un dossier. Celui-ci est examiné par la sous-direction de personnes de la DFAE au ministère des Affaires étrangères. L'accord du CEFR est demandé s'il s'agit d'un rapatriement sanitaire.

## **2. Le rapatriement pour indigence**

Dans le cadre de ce chapitre, nous n'aborderons que le rapatriement pour indigence pour évoquer les améliorations qui pourraient y être apportées. Pour l'essentiel, il faudrait en faire évoluer la notion dans un sens positif, assouplir et diversifier les procédures.

### **. Faire évoluer la notion de rapatriement.**

La référence à "l'indigence" qui provoque le départ, renforce le sentiment d'échec du migrant. C'est une notion dévalorisante qui prive le migrant de l'estime de lui-même et du dynamisme qui en découle. Or, c'est de son dynamisme que dépend sa capacité de réinsertion. Mieux vaudrait donc parler de "rapatriement en vue d'insertion sociale", terminologie tournée vers un avenir positif.

**. Le "rapatriement en vue d'insertion sociale"** serait alors proposé ou accordé sur leur demande à des personnes encore jeunes, en difficulté grave mais non marginalisées, animées par une forte motivation, un vif désir de progrès social. C'est le cas de parents de jeunes enfants. Actuellement, on décourage plutôt la demande au motif de la situation de l'emploi en France et de l'incapacité présumée des demandeurs à s'adapter. Or l'expérience prouve que des personnes qui ont connu des difficultés majeures dans des pays pauvres sont prêtes à tous les efforts, une fois en France, pour sauver leurs enfants. Le souci de la santé et de l'éducation des enfants est la principale motivation des familles rapatriées.

***. Assouplir et diversifier les procédures  
est possible et nécessaire.***

Un premier progrès a été accompli en novembre 1998 quand le CEFR a été autorisé à accueillir, à leur arrivée en France, des familles qui n'avaient pas bénéficié de l'aide au rapatriement par le ministère des Affaires étrangères. Il faut se féliciter que la prise en charge des frais de transport par le ministère des Affaires étrangères ne soit plus une condition de l'accueil par le CEFR car cela écartait les personnes les plus aptes à la réinsertion, celles qui ont encore un emploi, des ressources, mais dont les perspectives d'avenir à l'étranger sont trop mauvaises (salariés de droit local, femmes seules avec enfants d'Europe, etc.).

Cette procédure directe ouvre une brèche dans le système trop rigide du rapatriement pour indigence mais elle n'offre pas suffisamment de garanties, tant pour les rapatriés que pour le CEFR. Dans tous les cas où la prise en charge du voyage n'est pas nécessaire, il faudrait privilégier une démarche de concertation où le service social du consulat a un rôle à jouer. Le départ doit être préparé tant sur les plans matériel que psychologique, surtout s'il y a des enfants. Il faut que l'individu ou la famille soit bien informé du parcours d'insertion tracé par le CEFR, que leur attente soit réaliste, à bonne distance de l'épouvantail du "foyer social" et du confort émollient d'une prise en charge intégrale et permanente.

Le CEFR devrait enfin pouvoir aider des personnes non démunies mais dépassées par les démarches à accomplir. Cette fonction de conseil pourrait être remplie par un agent détaché à la Maison des Français de l'étranger, apte à conseiller les personnes elles-mêmes ou les travailleurs sociaux qui les reçoivent en province.

***. Le développement du dispositif ALT  
(Allocation Logement Temporaire)***

Le CEFR a maintenant vocation à accueillir aussi des familles moins démunies que celles qui sont rapatriées aux frais de l'Etat. L'hébergement en CHRS n'est pas nécessairement adapté dans ces cas. Il faudrait que le CEFR puisse développer le mode d'accueil en ALT qui avait prouvé son efficacité lors du repli des Français d'Algérie de 1994 à 1997.

Des appartements dont le CEFR est locataire sont mis à la disposition de familles revenues en France, pour une durée de six mois éventuellement renouvelable. Les familles sont admises à bénéficier de ce dispositif après étude de leur cas et entretien d'évaluation. Elles doivent acquitter la part du loyer qui n'est pas couverte par l'ALT. Elles

bénéficient d'un accompagnement social pour les aides sur le plan administratif et social, pour obtenir l'ouverture de leurs droits, les conseiller dans leurs projets d'investissement, le relogement, pour les problèmes des enfants (santé, scolarité), etc. A la sortie du dispositif ALT, les familles qui n'auraient pas retrouvé leur pleine autonomie pourraient être aidées par le dispositif "suivi logement" RMI ou FSL.

### ***3. La coordination de l'accueil et de la formation professionnelle.***

C'est actuellement le seul point faible du dispositif. Plusieurs cas de figure sont à envisager et il peut être remédié aux carences pour chacun d'eux.

#### ***. Les rapatriés du CEFR***

Evacués ou rapatriés pour "indigence", leur situation au regard de la formation professionnelle n'a pas été réglée en concertation entre l'AFPA<sup>12</sup> et le CEFR avant le départ du pays de résidence.

Alors que le CEFR ne les prend en charge que 6 à 8 mois, les délais d'affectation de l'AFPA peuvent atteindre un an. Les rapatriés n'ont donc pas le temps, pendant leur durée de prise en charge, d'intégrer une formation. Pour le centre de Lyon, sur les années 96-98, seuls deux demandeurs ont pu être affectés à l'AFPA sur 103.

La directrice de ce CHRS parle à juste titre de "l'inaccessible AFPA". Les rapatriés sont donc orientés vers des organismes de formation linguistique car ils ont souvent des problèmes de maîtrise du Français, puis ils sont aiguillés vers l'emploi. Leur situation restera précaire puisqu'ils n'auront pas intégré un parcours de qualification.

Il faut donc impérativement que la convention signée voici quelques années entre le CEFR et l'AFPA, et restée lettre morte depuis, soit activée et actualisée afin que l'AFPA réduise ses délais d'attente à moins de 6 mois pour les rapatriés du CEFR.

Il faut aussi que des psychologues de l'AFPA interviennent au centre d'accueil de Vaujours et que, localement, l'AFPA collabore avec les CHRS pour les évaluations de compétence professionnelle et les bilans psychotechniques.

---

<sup>12</sup> AFPA Association pour la formation professionnelle des adultes

*. Les rapatriés du CEFR qui ont bénéficié  
d'une procédure MAE-AFPA<sup>13</sup>.*

La procédure MAE-AFPA permet de sélectionner les futurs stagiaires AFPA dans leur pays de résidence soit par passation de tests au consulat, soit par sélection lors d'une mission d'un psychologue de l'AFPA. C'est la meilleure formule, mais elle n'a bénéficié qu'à 11 personnes en 1997 et 15 en 1998. Il faudrait développer cette formule dans trois directions :

- a) *systématisation de la passation des tests AFPA lors de la préparation du rapatriement* dans le pays de résidence, afin de réduire les délais d'accès au stage lors de l'arrivée en France, et accroissement, dans les pays de résidence, des missions d'orientation et de sélection financées au titre de la commande publique.
- b) *augmentation du nombre de bénéficiaires au titre de la formation professionnelle de la procédure de rapatriement.* Accorder le bénéfice du rapatriement, et donc l'accès au CEFR, à tout futur stagiaire AFPA de moins de 25 ans, sans référence antérieure d'emploi, dont la famille ne peut assurer le complément de financement de 1 000 F/mois pendant la durée du parcours de formation et d'insertion (12 mois). Ces stagiaires bénéficieraient d'un complément de rémunération de 1 000 F/mois.
- c) *facilitation de l'accès au CEFR de stagiaires de 26 ans et plus, non bénéficiaires de la procédure de rapatriement pour :*
  - . l'accueil initial.
  - . l'accueil inter-stage pour les stagiaires effectuant un parcours de formation AFPA (stage préqualifiant, stage diplômant) et cela pour une durée de 3 mois avec un module de formation organisé par le CEFR pour tirer le meilleur parti de cette période d'attente.
  - . l'accueil post-formation lié aux actions d'insertion ( 3 mois maximum).

---

<sup>13</sup>MAE : Ministère des Affaires étrangères  
AFPA : Association pour la Formation professionnelle des adultes

#### **. Baisse du nombre de stagiaires AFPA**

Le nombre de stagiaires AFPA en provenance de l'étranger a chuté entre 1994 et 1998 de 148 à 22. Cela est dû à une baisse de la proportion d'admis aux tests AFPA, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Année	1994	1995	1996	1997	1998
examinés	278	274	261	263	299
admis	144	62	30	37	58
<b>Formés</b>	<b>148</b>	<b>156</b>	<b>122</b>	<b>53</b>	<b>22</b>

Mais les délais d'attente sont rédhibitoires et provoquent des abandons. En outre, un stagiaire de moins de 25 ans, sans référence d'emploi antérieure, ne peut pas vivre avec les 2 002 FF de rémunération qui lui sont accordés. Aux stagiaires venus des DOM, il est donné un complément de rémunération de 1 000 F, indispensable pour une personne qui ne bénéficie d'aucun accueil familial en France. Il faudrait trouver un financement pour une allocation mensuelle de subsistance destinée à ces jeunes Français de l'étranger. L'aide sociale du ministère de l'Emploi et de la Solidarité pourrait l'assurer. Il en coûterait de 0,4 à 0,7 MF/an.

## ***CONCLUSION DE LA 2ème PARTIE***

La comparaison entre les coûts de l'action sociale en France et l'action consulaire à l'étranger montre qu'il est tout à fait possible de mener une lutte contre l'exclusion sociale des Français dans leur pays de résidence pour des coûts sans commune mesure avec ceux de leur rapatriement.

1) Comparatif

2) Réalisation

**Etude comparée entre l'action sociale de trois départements d'1 million d'habitants  
et l'aide sociale à 1 million de Français vivant à l'étranger**

***1. Les principes de l'aide sociale consulaire sont dérivés de l'aide sociale métropolitaine.***

Destinée aux personnes dont les ressources sont trop faibles pour faire face aux besoins engendrés par le handicap, l'âge, la maladie, les difficultés sociales ou économiques, l'aide sociale est attribuée lorsque les autres formes de protection sociale ou de solidarité familiale sont insuffisantes ou inexistantes.

Que ce soit sous la forme de prestations en nature ou en espèces, cette aide permet à des familles en difficulté d'assurer l'éducation de leurs enfants ou à ces derniers d'échapper aux situations familiales pouvant les mettre en danger. Elle favorise le maintien à domicile des personnes handicapées pouvant bénéficier de l'assistance d'une tierce personne, des personnes âgées pouvant recourir à l'aide ménagère. Enfin, l'accès aux soins est ouvert aux malades les plus démunis.

L'aide sociale légale (dite "obligatoire") comprend l'ensemble des prestations dont les conditions d'attribution sont fixées par la loi (Code de la Famille et de l'Aide Sociale : C.F.A.S.) et qui donnent lieu à un financement obligatoire dans un budget public (article 35 de la loi du 22 juillet 1983).

Au 1er janvier 1984, date d'entrée en vigueur des lois de décentralisation (lois du 7 janvier et du 22 juillet 1983), la quasi-totalité de l'aide sociale a été transférée au département qui est désormais la collectivité publique de droit commun en matière d'aide sociale. L'Etat garde une compétence d'exception pour certaines prestations bien définies.

L'aide sociale consulaire est régie par des instructions consulaires, base légale insuffisante. Cette lacune devrait être comblée par la publication d'un décret d'application de l'article 1 de la loi sur le RMI complété par deux arrêtés.

L'aide sociale consulaire, très restreinte, n'est comparable à l'aide sociale départementale que pour quelques allocations :

- . Le RMI et l'allocation à durée déterminée

- . L'allocation aux adultes handicapés (même dénomination pour l'étranger)
- . Le minimum vieillesse et l'allocation de solidarité consulaire.

Pour effectuer la comparaison, trois départements d'un million d'habitants ont été sélectionnés car leur nombre d'habitants se rapprochait du nombre des Français immatriculés dans les postes consulaires à l'étranger. Leurs spécificités ont été prises en compte. En effet, l'Essonne est un département urbain, la Haute-Garonne un département à fort potentiel économique que nous appellerons semi-urbain et l'Isère que nous avons retenu comme étant semi-rural.

- . l'Essonne (1 084 824 habitants) Ile de France
- . la Haute-Garonne ( 925 962 habitants) mi-urbain/mi-rural
- . l'Isère (1 016 228 habitants) semi-rural

Nous formulons le postulat que, a priori, pour un même nombre d'habitants, les besoins en aide sociale peuvent varier compte tenu de l'environnement socio-économique (et politique) et, grâce à ce panel varié, la comparaison avec la situation des Français de l'étranger, qui vivent eux aussi dans des pays à environnements socio-économiques différents, sera plus objective.

Cette étude comparative est présentée sous la forme d'un tableau d'ensemble (voir pages suivantes) dans lequel les types d'aides sociales consulaires ont été rapprochées des principales aides sociales départementales.

#### *. **Le RMI et l'allocation à durée déterminée (ADD)***

Ainsi, nous avons associé le RMI à l'allocation à durée déterminée car les conditions d'attribution sont les mêmes (niveau de revenus). En revanche, la comparaison s'arrête nécessairement là, car le RMI est une allocation versée à long terme et accompagnée d'autres aides sociales (santé, logement, etc.) et surtout d'un volet insertion par l'économique conséquent (emploi); alors que l'ADD est une allocation ponctuelle (à durée déterminée) et qu'elle ne s'accompagne daucun autre type d'aide.

#### *. **L'allocation adulte handicapé***

L'allocation adulte handicapé attribuée aux Français de l'étranger a été comparée à l'allocation compensatrice et à l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI). En revanche, il ne nous a pas été possible de faire une comparaison graphique des deux types d'allocations distribuées par le département avec l'AAH consulaire car nous n'avons pas

pu disposer des résultats relatifs à l'ASI en Essonne, les statistiques étant élaborées pour l'ensemble de la région Ile de France.

#### ***. L'allocation supplémentaire vieillesse et l'allocation de solidarité consulaire***

Concernant le soutien aux personnes âgées, l'allocation de solidarité consulaire a été comparée à l'allocation supplémentaire vieillesse (nombre de bénéficiaires et coûts). La prestation spécifique dépendance est également inscrite dans le tableau mais ne connaît pas d'équivalent pour les Français de l'étranger.

Enfin, concernant les aides en matière de soins, il n'existe aucune aide consulaire spécifique aux problèmes de santé mais une enveloppe budgétaire destinée à répondre aux secours occasionnels qui est souvent utilisée pour rembourser les frais de santé d'urgence (40 % de l'enveloppe budgétaire globale des secours occasionnels est consacrée aux remboursements de soins). Il s'agit, comme l'ADD, d'une aide ponctuelle. Par ailleurs, l'aide médicale française ne s'arrête pas à la prise en charge des cotisations d'assurance-maladie personnelle puisque les bénéficiaires du RMI ou d'une allocation handicapé ou encore d'une allocation vieillesse bénéficient également de l'aide médicale gratuite. D'autre part, la participation des départements (Conseil général, CAF départementales, CPAM) se traduit aussi par la prise en charge des IVG.

**Etude comparée de l'action sociale départementale**

**Haute Garonne – Isère – Essonne – Français à l'étranger**

Action sociale	Essonne	Haute-Garonne	Isère	France métropolitaine	DOM-TOM	France entière	Français à l'étranger
<b>Nombre d'habitants vieillesse</b>	1.084.824	925.962	1.016.228	58.492.000 (1)	1.647.000 (2)	60.139.000 (2)	960.939
<b>Fonds national de solidarité</b>							
aide sociale / allocation simple							
<b>allocation supplémentaire vieillesse (nombre de bénéficiaires)</b>	<b>4.085*</b>	<b>14.790*</b>	<b>8.395*</b>	<b>730*</b>			
a.s.v. coût (en millions de francs)	62 MF*	224 MF*	127 MF*				
aide ménagère	1.143	1.857*	647	76.780*			
accueil	1.390	2.183*	1.111	128.690*			
nombre de bénéficiaires au 31 12 98	682	1.351	1.473				
<b>Prestation spécifique dépendance (estimations)</b>							
nombre de bénéficiaires au 31 03 99	932	1546					
coût en millions de francs (au 31 12 98)	15 MF	25 MF	37 MF				
<b>Santé Aide médicale</b>							
cotisation assurance personnelle	6.665	3.081*	4.626	267.810*			
<b>Enfants confiés à l'ASE</b>	2.111**	1.390**	1.578**				
<b>Total dépenses</b>							
Résultats au 31 12 98 (MES)							
*Résultats au 31 12 97 (MES)							
**Résultats au 31 12 96 (MES)							
(1) Estimations INSEE 1997							
(2) Estimations INSEE 1998							

**Etude comparée de l'action sociale départementale**

**Haute Garonne – Isère – Essonne – Français à l'étranger**

Action sociale	Essonne	Haute-Garonne	Isère	France métropolitaine	DOM-TOM	France entière	Français à l'étranger
<b>Nombre d'habitants RMI</b>	1.084.824	925.962	1.016.228	58.492.000 (1)	1.647.000 (2)	60.139.000 (2)	960.939
<b>nombre d'allocataires</b> montant des prestations versées par les CAF (en francs) volet emploi: taux de couverture allocation logement prise en charge des soins	12.768 287.809 FF 12% 28.012*	23.229 500.784 FF 16% 18.648*	12835 257.412 FF 22,90% 14.866*	975.457 20.322.710 FF 19,90%		1.089.648 23, 9 MF* (tous régimes)	<b>Allocation à durée déterminée</b>  648 68.065 FF emploi 0 logement 0 aide médicale 0
<b>Handicapés</b>							<b>Allocation adulte handicapé</b>
<b>AAH (adultes)</b>	<b>nombre de bénéficiaires</b>  5.210* 4.618 10.550 pour l'ensemble de l'Ile de France 144 MF pour l'ensemble de l'Ile de France ND	<b>11.350*</b> 4.038* 1.431 22,1 MF ND	<b>9.547*</b> 1.964 1.492 22,1 MF ND	<b>627.693*</b> 258.060* 2.550* 102.457 1.591 MF ND	<b>649.198*</b> 258.150* 2.550* 102.457 1.591 MF ND	<b>nombre de bénéficiaires</b>  1155 258.150* 2.550* 102.457 1.591 MF ND	<b>Allocation adulte handicapé</b>  1155 258.150* 2.550* 102.457 1.591 MF ND
<b>AES (enfants)</b>							<b>Allocation enfants</b>  273 35.291 FF

Résultats au 31 12 98 (MES)

\*Résultats au 31 12 97 (MES)

\*\*Résultats au 31 12 96 (MES)

(1)Estimations INSEE 1997

(2)Estimations INSEE 1998

## **2. Analyse du tableau**

Une première lecture rapide du tableau synthétique permet de voir la part minime de l'aide sociale dans les consulats français à l'étranger comparée à l'action sociale en France.

Même si ce tableau ne retranscrit pas in extenso les aides départementales, leur part est beaucoup plus forte que l'aide consulaire, en quantité et en coût.

De plus, le traitement du besoin social en France se caractérise par sa durée, les bénéficiaires étant des allocataires qui disposent de ces aides en fonction de leur revenu, et cela aussi longtemps qu'ils en ont besoin. En revanche, les aides budgétaires sont délivrées ponctuellement, d'abord en fonction de l'enveloppe budgétaire mise à disposition. En effet, comme on l'a vu dans les pages précédentes, toutes les demandes ne sont pas satisfaites, et celles qui le sont correspondent aux cas de détresse ; même pour ceux-là, les réponses restent ponctuelles.

On peut remarquer également que les trois départements sélectionnés présentent des caractéristiques différentes dans les nombres et les coûts des aides sociales attribuées.

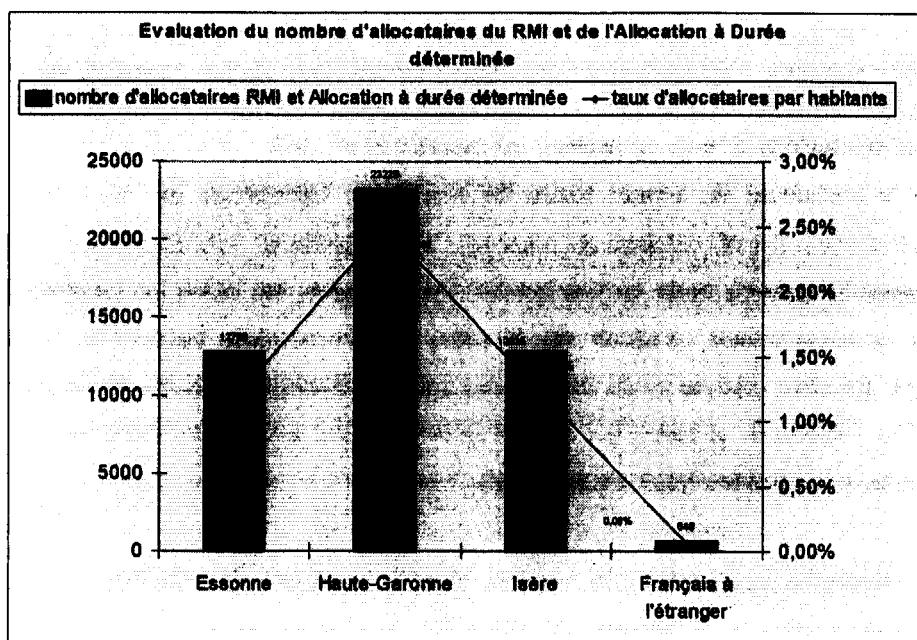
La Haute-Garonne se démarque nettement des autres départements. En effet, malgré une population totale moins importante que dans l'Isère ou dans l'Essonne, son nombre de bénéficiaires d'aide sociale est plus élevé. Le contraste avec les Français de l'étranger est d'autant plus saisissant.

Les Français à l'étranger creusent l'écart de façon encore plus nette dans leur taux d'allocataires par rapport à l'ensemble des Français de l'étranger immatriculés - notamment dans le comparatif RMI/ADD qui témoigne d'une nécessaire réforme de cette aide (graphique P. 1 et 2) - et dans le coût que représente pour le ministère des Affaires étrangères, via les enveloppes budgétaires consulaires, le traitement des aides proposées.

Ainsi, l'évaluation des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire vieillesse (voir graphique p.4) fait apparaître une certaine proximité entre les nombres de bénéficiaires de l'allocation de solidarité (équivalent pour les Français de l'étranger) avec 3 320 personnes. Le coût pour le département de l'Essonne - simplement pour l'allocation, sans tenir compte des autres aides en découlant - est de 62 millions de Francs, il est de 0,586 millions de Francs pour le ministère des Affaires étrangères.

En dehors de cette proximité quantitative du nombre de bénéficiaires de l'allocation vieillesse pour les départements et des allocations de solidarité pour les Français de l'étranger, le montant de l'aide sociale consulaire attribuée à l'étranger reste dix fois inférieure à celle distribuée en métropole, l'aide sociale consulaire est bien inférieure.

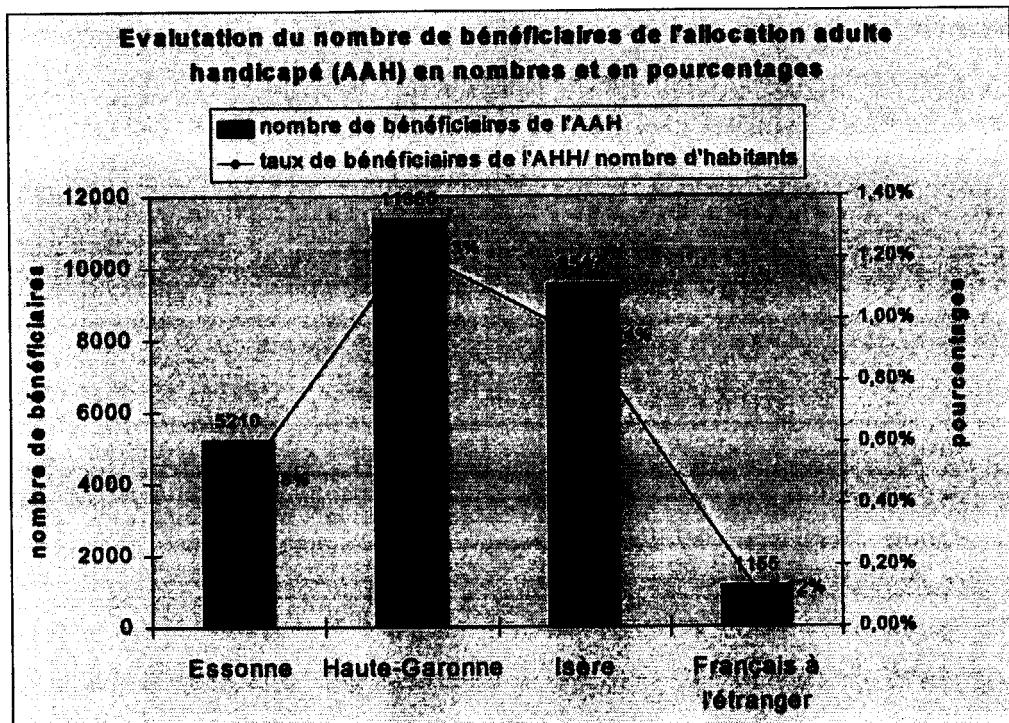
### 3. Graphiques



#### Evaluation du nombre d'allocataires du RMI et de l'allocation à durée déterminée.

Le nombre d'allocataires du RMI est nettement plus important que le nombre de bénéficiaires de l'allocation à durée déterminée. Il y a 20 fois plus de bénéficiaires du RMI en Essonne et en Isère, et 40 fois plus de bénéficiaires en Haute-Garonne que d'allocataires A.D.D. dans les consulats français à l'étranger.

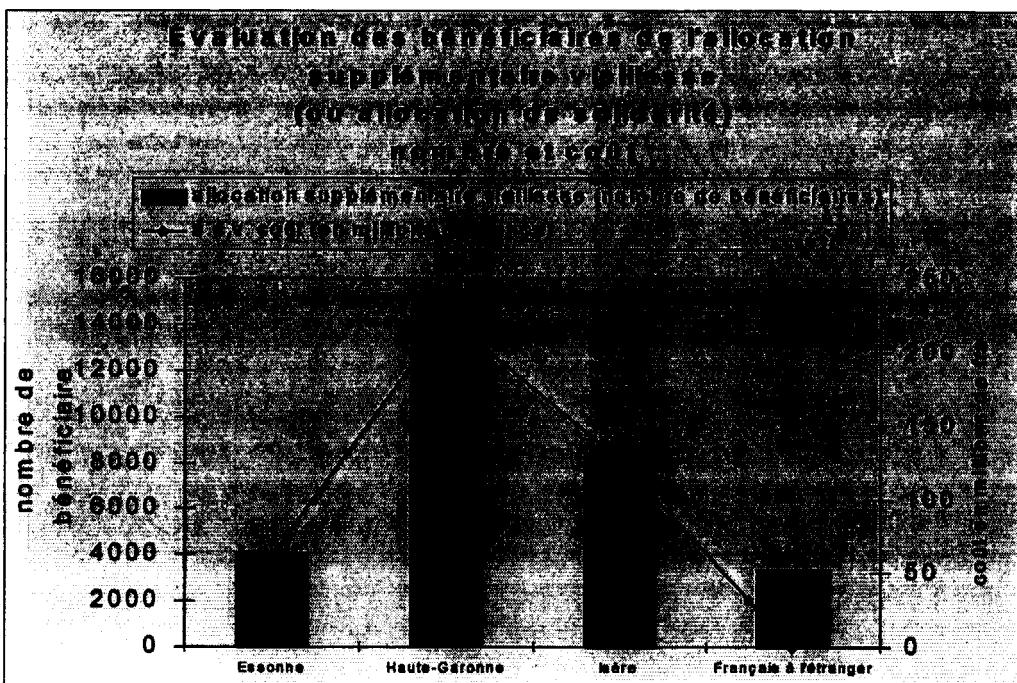
En outre, le RMI garantit non seulement un revenu minimum par le versement de l'allocation différentielle, mais permet aussi l'accès aux droits sociaux : aide médicale, allocation de logement, et propose aussi l'insertion. Les différents contrats d'insertion relevant du volet de l'emploi : les CIE, CES, CEC, SIFE, stage AFPA, NS, NE, ACCRE (on peut voir les taux de couverture de ce volet emploi dans les 3 départements en se reportant au tableau). En revanche, l'A.D.D. est une aide ponctuelle qui n'ouvre aucun accès aux droits sociaux. Le nombre de bénéficiaires a diminué de moitié entre 1986 et 1999, faute de crédits.



#### Evaluation du nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée (AAH) en nombres et en pourcentages.

On remarque avant tout la faible couverture du taux de bénéficiaires à l'étranger comparativement aux trois départements métropolitains. Le taux de bénéficiaires est environ 10 fois supérieur en Isère et surtout dans la Haute-Garonne à celui concernant les Français à l'étranger. Ce taux est ramené à 5 pour l'Essonne.

De la même façon que le RMI, l'AHH départementale ouvre automatiquement des droits sociaux : aide médicale et allocation logement, alors que l'AHH à l'étranger en est dépourvue.

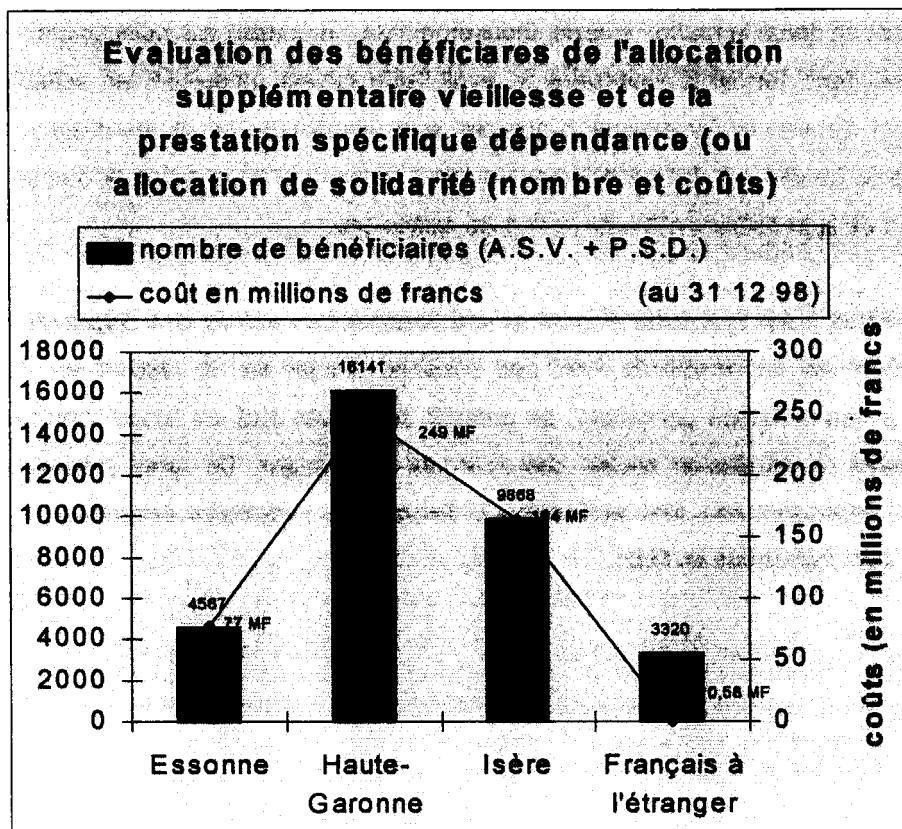


**Evaluation des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire vieillesse (ou allocation de solidarité) - nombre et coût.**

Le paysage est tout à fait différent d'un département à l'autre. La Haute-Garonne se démarque toujours par son nombre important de bénéficiaires et de ce fait par le coût engagé par le département. L'Isère a moins de bénéficiaires, mais proportionnellement participe financièrement de façon non négligeable. L'Essonne a beaucoup moins d'allocataires et se rapproche en cela du nombre de bénéficiaires de l'allocation solidarité à l'étranger ( 4 085 contre 3 320). Le contraste est alors d'autant plus saisissant dans l'utilisation des crédits affectés à ces allocations puisqu'il est de 62 millions de Francs en Essonne, contre 586 mille Francs à l'étranger, soit plus de 10 fois moins !

Par ailleurs, les bénéficiaires de l'allocation supplémentaire vieillesse ont également accès à l'aide médicale, à l'allocation logement, à l'aide ménagère, à l'exonération de la

redevance audiovisuelle, autant de prestations restant à la charge pleine et entière des Français à l'étranger.



**Evaluation de l'allocation supplémentaire vieillesse et de la prestation spécifique dépendance (ou allocation de solidarité) - nombre et coût.**

Ce graphique est à rapprocher du précédent, sauf qu'ici nous avons associé l'allocation supplémentaire vieillesse à la prestation spécifique dépendance. L'écart se creuse forcément avec l'aide consulaire puisque ce dispositif n'existe pas pour les Français à l'étranger.

## **Conclusion**

L'objet de cette étude était de montrer qu'à population égale, l'aide sociale consulaire était largement en deçà de l'action sociale départementale. Le constat est indiscutable.

Il apparaît donc normal et nécessaire de revoir l'aide sociale consulaire car, actuellement, le champ d'action et l'enveloppe consacrée sont insuffisants et ne remplissent pas la garantie de l'accès aux droits fondamentaux pour l'ensemble de la nation tel que le prévoit l'article 1 de la loi relative à la lutte contre les exclusions.

En revanche, il est tout aussi évident qu'une transposition exacte des dispositifs mis en place dans les départements n'est pas possible. L'objet de ce rapport est donc de proposer des solutions permettant de garantir ces droits tout en tenant compte de la particularité de l'exclusion sociale des Français à l'étranger. De telles propositions ne peuvent cependant pas être applicables si l'enveloppe budgétaire consacrée à l'action sociale était maintenue en l'état.

## ***Réalisation de la lutte contre l'exclusion sociale dans les communautés françaises à l'étranger***

La réalisation d'un programme actif de lutte contre l'exclusion sociale à l'étranger est réalisable si deux conditions sont remplies progressivement et simultanément : la restitution aux consulats des personnels spécialisés en affaires sociale d'une part, et la montée en charge des crédits d'action sociale entre 2000 et 2005 d'autre part. Il ne sert en effet à rien d'augmenter les crédits sociaux si le personnel apte à en assurer l'utilisation optimale n'est pas affecté aux consulats. Mais réciproquement, nommer des agents dépourvus de moyens est une aberration.

### ***2.1. Renforcement des personnels spécialisés en affaires sociales***

Sur une période de 5 ans il est possible, d'une part, de nommer 15 assistants sociaux professionnels en renfort des 9 actuellement en poste et de pourvoir ainsi tous les consulats de plus de 8000 immatriculés des Pays en voie de développement, à raison de 3 par an.

Simultanément, il faudrait mettre en place une formation spécialisée en affaires sociales, pour des agents du ministère et pour des personnels recrutés localement à l'IFAC, afin que tout consulat de Pays en voie de développement puisse être doté d'un agent compétent pour le service social, les bourses scolaires et les bourses de l'emploi.

Enfin, dans les pays de l'Union Européenne, le recrutement local pourvoirait, comme c'est déjà le cas à Londres, à la création de postes "d'agents sociaux" pour le conseil et l'orientation des Français.

Cela représente la création en 5 ans d'environ 30 postes de nature et de coût différents et la formation spécialisée de 15 agents du ministère :

- 15 assistants sociaux professionnels contractuels
- 15 agents sociaux recrutés localement en Europe
- 15 agents du ministère formés aux affaires sociales.

## ***2.2. La montée en charge des crédits d'action sociale consulaire***

On peut évaluer le coût annuel de la politique de lutte contre l'exclusion sociale décrite dans ce rapport à 160 MF.

- 150 MF pour l'action sociale consulaire
- 10 MF pour la formation professionnelle.

Actuellement le montant des crédits d'action sociale du ministère des Affaires étrangères est de 110 MF, ceux de la formation professionnelle de 5 MF. Pour réaliser les propositions exposées dans ce rapport, il faudrait donc, en 5 ans, augmenter au total de 50 % les crédits d'action sociale et doubler ceux de la formation professionnelle.

A l'échéance 2005, l'action sociale consulaire se répartirait ainsi :

- Allocations permanentes	91 MF
- ALIS - RLS	25 MF
- Aide à l'enfance	1 MF
- Subventions aux CMS et aide médicale	25 MF
- Autres dépenses	9 MF

(création de foyers internat, aide aux détenus Français et aux Français de passage, subvention aux associations et maisons de retraite).

***Les dépenses actives de lutte contre l'exclusion représenteraient 40% du total pour 12% aujourd'hui. Les dépenses passives de remédiation, 60% seulement pour 88% aujourd'hui.***

### **2.3. Justification des crédits d'action sociale consulaire**

Ces sommes évaluées ci-dessus équivalent à moins de 50% des crédits consacrés au seul RMI dans le département de l'Essonne ou à la réinsertion sociale de 400 familles de 4 personnes rapatriées par le CEFR et prises en charge ensuite pendant 2 ans par les services sociaux départementaux.

(cf. encadré : coût de la réinsertion d'une famille rapatriée de 4 personnes, p.122)

#### ***Pourquoi suffit-il de si peu de crédits pour mener une politique active de lutte contre l'exclusion sociale à l'étranger ?***

D'abord parce que le nombre de Français qui relève d'une action d'insertion ou d'une aide sociale ne dépasse pas les 40 000 et d'autre part parce que la majorité d'entre eux vit dans des pays en voie de développement ou des pays émergents où le coût de la vie est beaucoup plus bas qu'en France.

Les montants et le nombre des aides à attribuer, le coût des actions à mener, celui d'investissements tels que les foyers internats pour les écoliers et lycéens, et même les maisons de retraite sont beaucoup moins élevés qu'en France.

#### ***. Rappel des coûts de l'aide sociale en France***

RMI : 2600 FF par mois + CMU

Une mère sans emploi avec deux enfants :

- API 5: 5500 FF/mois
- Allocations familiales : 687 FF/mois
- Allocations de rentrée scolaire : 1 700 FF/an
- Assurance-personnelle : 12 000 FF/an

Soit un coût pour la collectivité de 9 000 à 10 000 FF/mois, sans compter la scolarisation des enfants ( 34 000 FF/an/enfant).

Une personne âgée sans ressource

- Minimum vieillesse : 3 800 FF
- Allocation logement (montant variable)

- Assurance-personnelle : 12 000 FF/an
- Allocation dépendance (montant variable)

Soit un coût total pour la collectivité de 6 000 à 7 000 FF/mois, 72 000 à 84 000 FF/an.

#### **. Coûts unitaires des actions proposées**

***Les coûts unitaires des actions que nous proposons, modulés en fonction des pays, seront toujours beaucoup moins élevés qu'en France.***

- Allocation locale d'insertion sociale (ALIS) de	200 à 1500 FF/mois
- Revenu local de substitution (RLS)	de 200 à 1500 FF/mois
(rappel : RMI 2600 FF)	
- Aide à l'enfance	de 50 à 300 FF/mois
(rappel France: allocations familiales 687 FF)	
- Allocations aux personnes âgées	de 720 à 3400 FF/mois
(rappel France: minimum vieillesse 3800 FF)	
- Pension d'un élève en foyer internat	
à Madagascar	585 FF/mois pour 10 mois
- Prise en charge des soins et des	
médicaments au CMS de Tananarive	417 FF/personne/an
- Coût de la formation d'un stagiaire AFPA	
à Tananarive pour 10 mois	12000 FF
(rappel France : 80 000 FF)	
- Rémunération d'un stagiaire AFPA	
à Tananarive	80 FF/mois
(rappel France 3000 FF)	

## ***Conclusion***

La lutte contre l'exclusion sociale des Français à l'étranger dans leur pays de résidence aurait une rentabilité sociale considérable. La moitié des Français à l'étranger sont binationaux. Beaucoup sont nés dans leur pays de résidence où ils souhaitent rester. Ceux qui sont installés de longue date auraient beaucoup de peine à se réadapter à la France. Leur rapatriement et leur insertion dans la société française sont très coûteux. Mieux vaut donc, en dotant les consulats des personnels et des crédits nécessaires, prendre les mesures adaptées sur place pour aider et insérer les personnes en difficulté, éviter que l'image de la France ne soit ternie aux yeux de l'opinion locale par sa négligence envers ses exclus, et assurer le dynamisme maximal à des communautés françaises dont la France a besoin pour garder sa place dans le concert des Nations.

## **CONCLUSION GENERALE**

Arrivée au terme de ma mission, j'en conclus que deux principes doivent guider l'action des pouvoirs publics envers les communautés françaises établies à l'étranger. Il faudrait :

- . se donner les moyens de connaître les communautés françaises installées à l'étranger. Créer à cette fin un observatoire permanent des Français à l'étranger ;
- . transposer les priorités de l'action gouvernementale pour les Français de l'hexagone aux Français de l'étranger.

Améliorer la connaissance de l'expatriation française est un préalable. L'intérêt des informations issues du recensement décennal, publiées au moment où nous écrivons, fait ressortir cruellement, par contraste, le caractère lacunaire et souvent erroné des données relatives aux Français de l'étranger. Avec des moyens artisanaux et en travaillant sur des données qui n'avaient pas été collectées à des fins d'étude, il nous a été possible de constituer un répertoire de données démographiques et socio-économiques sur des communautés françaises types. Il suffirait d'une convention entre le ministère des Affaires étrangères et l'INSEE pour mobiliser les données recueillies dans les consulats afin de disposer d'un **observatoire permanent des communautés françaises à l'étranger**.

D'autre part, si nous voulons donner pleinement vie à la notion d'unité du peuple français, il faut que **les priorités définies pour l'action gouvernementale inspirent aussi l'action en direction des Français de l'étranger**. Toutes les propositions que nous avons faites pour la lutte contre l'exclusion sociale dans nos communautés sont guidées par le principe de cohérence : en matière d'accès à la santé, de protection de l'enfance, de scolarisation des enfants, de formation professionnelle, d'insertion et de réinsertion des adultes, de secours aux personnes âgées, **les solutions efficaces pour les Français à l'étranger peuvent être différentes de celles retenues en France, mais l'objectif et les principes de l'action doivent être les mêmes**.

L'Etat a constitué la France en rassemblant des populations aussi variées que leurs provinces natales pour en faire une nation, devenue, grâce à 1789, une nation de citoyens égaux. Aujourd'hui encore, la France a cette particularité que l'existence de la nation, l'unité du peuple et l'action de l'Etat restent étroitement imbriquées. La loi contre les exclusions renforce cette unité des citoyens - liés les uns aux autres par l'égalité de leurs droits - en posant le principe que les droits légaux doivent devenir effectifs pour tous. Etre exclu, de fait, de l'exercice d'un droit, c'est être exclu de la Nation. Les Français établis à l'étranger, déjà marginalisés par l'éloignement géographique et les particularités qui en découlent, ne peuvent rester membres à part entière de la communauté nationale que si l'action de l'Etat envers eux répond concrètement à leur adhésion à la Nation et à l'effort qu'ils accomplissent pour rester français.

# **Annexes**

## Annexe 1

### Pour une meilleure connaissance des populations française à l'étranger

#### *· Note sur les outils statistiques et d'observation des populations françaises établies à l'étranger*

#### **Introduction.**

L'absence de données fiables et représentatives sur les caractéristiques et les conditions de vie des Français résident à l'étranger a certainement contribué à entretenir une image déformée et par trop optimiste de la réalité. La différence de traitement, en matière d'étude, d'observation et de statistiques, entre les Français résident sur le sol national et leurs compatriotes de l'étranger, est considérable. Cette inégalité est d'autant plus flagrante que l'on ne peut compter sur les dispositifs statistiques des pays d'accueil pour les cerner. Ils sont trop peu nombreux pour être discerner, et pour certains d'entre eux, double-nationaux, ils ne sont pas considérés comme des étrangers.

Bien qu'il soit démesuré de vouloir établir un dispositif statistique lourd et permanent pour observer ces populations, les mutations qu'elles subissent et les conséquences que ses dernières impliquent sur la dégradation des conditions de vie, plaident pour une meilleure mobilisation des données existantes, et même, le cas échéant, pour l'organisation d'opérations spécifiques à certaines thématiques, à mener dans les pays qui en sont les plus porteurs.

C'est bien sûr dans la gestion consulaire quotidienne que l'on trouvera les seules données mobilisables à court terme.

#### **1. Les données de l'immatriculation.**

Les données dérivées de la gestion des immatriculations ont vocation à constituer l'épine dorsale de tout système d'observation des Français établis hors de France. En l'absence de recensement, et dans l'impossibilité de faire appel au système statistique du pays d'accueil, le "répertoire" des français immatriculés, disponible dans chaque consulat, parmi les instruments d'observation disponible, est celui qui assure la meilleure couverture. Il va sans dire qu'une proportion de Français résidant à l'étranger, variable suivant les pays, ne sont pas immatriculés. On ne peut que considérer qu'ils échappent à toute tentative d'observation, et ceci aussi longtemps qu'ils n'auront pas à recourir aux services consulaires.

Malgré son importance stratégique en matière de gestion et d'observation, le système de l'immatriculation, bien que renfermant des données dont la nature est comparable à celles du recensement général de la population, reste d'une utilité limitée pour la production de statistiques opérationnelles. La difficulté d'utilisation de ces données, dans le cadre d'études statistiques, découle tant de la mise en œuvre des tâches liées à l'immatriculation que de l'organisation et des fonctionnalités de l'informatique consulaire.

##### **1.1. Les problèmes liés à la mise en œuvre des tâches liées à l'immatriculation.**

On peut classer ces problèmes en deux catégories :

- Ceux qui relèvent de la prise en compte des divers "événements" gérés dans l'immatriculation ;
- Ceux qui relèvent du renseignement des caractéristiques des immatriculés.

### **1.1.1. Les problèmes liés à la prise en compte des "événements" gérés dans l'immatriculation.**

Ils concernent d'abord les conséquences de rupture d'immatriculation, soit que la personne laisse passer le délai de réimmatriculation et est alors considérée, lorsqu'elle est réintroduite dans le système d'information, comme une nouvelle immatriculation, soit, pour les enfants qui atteignent l'âge de la majorité, qu'ils sont rayés de l'immatriculation, s'ils ne font pas une nouvelle démarche, point de procédure qui peut être méconnu des intéressés.

Il s'ensuit, d'une part que les statistiques concernant le temps de séjour des familles à l'étranger sont largement biaisées et que d'autre part les pyramides des âges accusent un déficit, difficilement interprétable, pour les classes d'âges comprises entre 18 et 25 ans ; Or tant dans un cas comme dans l'autre, on laisse dans l'ombre des éléments clefs pour la compréhension de l'expatriation (durée des séjours et comportement des enfants en âge de faire des études supérieures).

Pour remédier à la mauvaise prise en compte des réimmatriculations tardives, il suffirait de conserver, pendant une période suffisamment longue, sur un support de type CD-ROM, les sauvegardes annuelles des bases de données, pour pouvoir récupérer les caractéristiques de l'ancienne immatriculation lorsque la personne se présente à nouveau aux services consulaires et non pas le considérer comme un primo-immatriculé.

Le second point est plus difficile à solutionner, du moins tant que l'intéressé ne s'est pas représenté auprès des services de l'immatriculation. Par ailleurs, on peut imaginer que pour certains pays, le devenir des enfants majeurs fera l'objet d'une étude spécifique.

### **1.1.2. Les problèmes liés au renseignement des caractéristiques des immatriculés.**

La nature et la quantité des caractéristiques retenues par le système de l'immatriculation, dans la perspective d'une utilisation statistique, sont tout à fait satisfaisantes. Cependant, lors de la mise en œuvre des procédures, le mode de renseignement de ces caractéristiques en altère la fiabilité, et ceci pour trois raisons principales :

Les non-application des nomenclatures officielles existant en France (c'est flagrant pour les secteurs d'activités et les catégories socioprofessionnelles) ;

La mauvaise formulation des questions (par exemple pour déterminer si l'immatriculé est réellement inactif ou bien à la recherche d'un emploi) ;

L'inadaptation des concepts aux réalités locales (par exemple en matière de condition sous-normales de vie des Français résidant en brousse en Afrique et à Madagascar).

Sur les deux premiers points un effort pourrait être fait en matière de respect de nomenclatures officielles (qui au demeurant ont souvent force de loi), d'instructions, de formation des agents et d'aides informatiques à la codification. Le dernier point est plus difficile à corriger et relèverait plutôt d'une observation spécifique.

## **1.2. Les problèmes liés à l'organisation et aux fonctionnalités de l'informatique consulaire.**

Le point central dans ce paragraphe est celui des conditions de mobilisation des données. En effet les données produites par la gestion de l'immatriculation sont abondantes, pertinentes et certainement indispensables à l'observation des populations françaises résidant à l'étranger. Cependant elles constituent un gisement d'information qui reste difficile à exploiter, et ceci pour deux raisons principales.

### **1.2.1. Des fonctionnalités informatiques mal adaptées aux besoins et aux moyens.**

Le système informatique de gestion de l'immatriculation, dont dispose chaque consulat, est doté d'un module d'interrogation de la base de données correspondante. Ecrit dans un langage "exotique" (au regard des produits existant aujourd'hui sur le marché et dont l'adaptation à la problématique de l'immatriculation eut été certainement plus aisée, plus efficace et moins onéreuse que les développements spécifiques), la mise en œuvre de ce module se heurte à des obstacles qui sembleront anachronique à tout utilisateur averti. Nous citons ceux qui nous ont parus les plus caractéristiques, sachant que le travail réalisé ne s'apparente aucunement à un audit de ce système informatique.

#### **1.2.1.1. Limitations dans la programmation logique des procédures de requêtes (queries).**

Cette limitation porte tout autant sur le nombre de critères (variables) qui peuvent figurer dans une même requête que sur la nature des variables que l'on y peut inclure. Ainsi il est impossible de faire figurer sur un même tableau la répartition des immatriculés binationalis par sexe et âge. Plus grave encore il est impossible d'inclure dans une requête des conditions portant sur les liens de parenté. Il est donc impossible de calculer le nombre moyen d'enfants par famille ou de dresser la répartition des familles suivant le nombre de leurs enfants.

#### **1.2.1.2. Impossibilité de réaliser systématiquement des sorties sur support informatique.**

Parmi les fonctionnalités liées aux requêtes, il n'a pas été prévu d'option permettant de stocker les résultats sur support informatique. Seules les requêtes standard de fin d'année bénéficient de cette fonctionnalité, mais précisons qu'elles sont stockées dans un format qu'aucun tableur ou traitement de texte courant ne peut lire. Le fait de devoir saisir les tableaux qui ne sont éditables que sous forme "papier" rend impossible toute exploitation statistique de grande échelle.

#### **1.2.1.3. Le manque de motivation légitime des agents qui opèrent le système.**

Outre les limitations évoquées précédemment, le module d'interrogation de la base de l'immatriculation apparaît comme désuet aux yeux des agents rompus à l'informatique et abrupt aux yeux de ceux qui ont peu de goût pour l'informatique. Il est légitime que les agents aspirent à disposer d'outils fonctionnels, ergonomiques et d'usage courant.

Par ailleurs les services consulaires n'ont pas vocation à développer des missions d'observation, il semble donc difficile de faire investir fortement les agents dans des techniques qu'ils ne mettront en œuvre que sporadiquement. Il s'ensuit que le développement d'une fonction d'observation sur la base des données de l'immatriculation se heurte à une autre caractéristique de l'informatique consulaire, sa gestion totalement fragmentée.

### **1.2.2. Une informatique totalement fragmentée.**

Chaque consulat est dépositaire d'un jeu de versions de la base de données des immatriculés relatives à des dates différentes. Il n'y a ni copies, ni consolidation, ni accès en administration centrale. Il en résulte qu'aujourd'hui, toute exploitation non conventionnelle de ces données nécessite une sollicitation des services consulaires. Ceci constitue un frein considérable au développement, même sporadique, d'activités statistiques à prétention représentative, puisqu'elles impliquent la mobilisation d'un nombre conséquent de consulats, sur des tâches non traditionnelles.

Dès lors il est clair que le développement de telles activités passe par une mobilisation, depuis Paris, des données de bases. Des solutions techniques existent. Chacune a ses avantages et ses inconvénients, la décision mérite certainement une étude. Un tel dispositif devrait comporter des fonctionnalités de requêtes permettant cette fois-ci l'utilisation pleine et entière des potentialités du gisement.

En conclusion, il semble important de modifier les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre, dans les consulats, certaines tâches liées à l'immatriculation, de façon à améliorer la qualité de

l'information recueillie, mais il n'est pas réaliste, du moins à court terme de bouleverser le système informatique. Une mobilisation et un traitement des données au niveau central devrait suffire à satisfaire les besoins en matière statistique.

· ***La production d'information liée aux missions sociales des consulats.***

Les missions sociales assurées par les consulats offrent bien sur une possibilité de collecte d'information. Il convient de signaler d'emblée que cette possibilité est limitée puisque les populations cible de ces missions se limitent à quelques groupes sociaux : Personnes âgées, handicapés, familles ayant des enfants en âge de fréquenter l'école. Donc des segments important de la population de français établis à l'étranger restent hors du champ de cette action sociale, c'est le cas en particulier des jeunes adultes pour lesquels on a déjà signalé les défauts de l'observation par le système de l'immatriculation. Il est toutefois important, sur les groupes cibles, de faire évoluer les aspects liés à la mobilisation de l'information, non seulement dans le but d'observer les conditions de vie de ces Français, mais aussi pour améliorer la gestion des procédures ainsi que la pertinence et l'opportunité des décisions qui en découlent.

## **2.1. La constitution des dossiers de bourses.**

Les contours de la population concernée par les dépôts de dossiers de bourse, c'est à dire les familles qui estiment pouvoir bénéficier d'une aide au financement de la scolarité d'un ou plusieurs enfants, sont définis par deux sortes de contraintes. D'une part les contraintes liées à l'offre éducative qui joue principalement sous l'angle géographique, et d'autre part les contraintes liées aux règles d'attribution des bourses qui sélectionne généralement à partir du revenu et de la composition de la famille. D'un pays à l'autre ces contraintes jouent très différemment, configurant des situations très diverses, comme en témoignent les études menées sur New York et Tananarive. Il serait donc illusoire de vouloir faire rentrer toutes les circonscriptions consulaires dans le moule d'un formulaire unique. Cependant il est légitime, tant pour l'observation des conditions de vie que pour la gestion des crédits de bourses, de vouloir mettre en perspective les diverses situations. La seule façon de parvenir à concilier la nécessité de comparer les diverses circonscriptions consulaires et la grande disparité des réalités sociales est de concevoir un formulaire axé sur un " tronc commun ", rempli dans toutes les circonscriptions, reprenant des caractéristiques qui sont à la fois fortement discriminantes des conditions de vies et suffisamment " universelles " pour pouvoir être collectées partout.

4 groupes de données ont été identifiés :

- Celles qui permettent de définir la composition de la famille.

Il convient de connaître la nature du noyau parental (un ou deux parents) et l'origine des familles monoparentales (dissolution d'une union, veuvage, parent célibataire). Il convient en outre de connaître le nombre réel de personnes à charge, en distinguant entre les adultes et les enfants, avec pour ces derniers les caractéristiques de leur scolarisation (non scolarisés, dans le système AEFE, hors du système AEFE). Enfin il faut recenser toutes les personnes qui apportent au budget du ménage (parents, grands-parents, enfants etc.).

- Celles qui permettent de cerner les raisons de la présence de la famille dans le pays.

Les principales situations sont les suivantes :

- Les parents sont nés dans le pays (et dans beaucoup de cas binationaux) et la famille s'y est constituée et s'y est éventuellement dissoute (cas de non-migration) ;
- La famille s'est constituée au cours d'un couple " mixte ", l'un des parents est français, l'autre est citoyen du pays de résidence (ou parfois binational), ils ont pu, par ailleurs séjourner, en France avant de s'installer à l'étranger et éventuellement y divorcer (cas de migration partielle) ;
- La famille s'est constituée en France autour de deux parents français qui, plus tard, ont décidé de s'installer à l'étranger.

Un certain nombre de famille échappent à cette classification, mais leur nombre reste limité, il s'agit en particulier des familles dont seuls certains enfants ont la nationalité française, ou de couple de Français, nés en France, qui auraient fondé une famille après leur arrivé dans le pays d'accueil.

Afin de classer les familles dans l'un de ces groupes, il est important de demander un certain nombre d'informations simples :

Date, lieu de naissance et date d'arrivée dans le pays des parents

Nationalité (y compris double des parents)

Date de l'union des parents (mariage ou concubinage)

Date de la séparation ou du divorce s'il y a lieu.

- Celles qui permettent de situer socialement la famille.

Il s'agit principalement de l'emploi occupé par les parents, informations qui sont généralement demandées par tous les postes, mais en l'absence d'instructions claire, les résultats obtenus sont parfois difficilement interprétables.

Il convient en premier lieu de déterminer si le père (ou la mère) fait partie de la population active, les inactifs étant les retraités, les jeunes scolarisés (étudiants dans ce cas) et les personnes qui déclarent ne pas travailler et ne pas chercher un emploi. Dans le cas où l'un des parents est actif, il convient de déterminer s'il occupe réellement un emploi ou s'il est demandeur d'emploi (i.e. au chômage), et dans le second cas depuis combien de temps est-il au chômage.

Pour les parents qui déclarent travailler trois notions sont intéressantes pour le situer socialement :

Le secteur d'activité (agriculture, bâtiment travaux public, industrie, etc.), la qualification dans le poste occupé (cadre moyen, cadre supérieur, employé, ouvrier, etc.) et la qualification absolue (niveau d'éducation). Dans les trois cas il existe des nomenclatures officielles qu'il serait bon de mettre en œuvre, une formation des agents qui ont à codifier les formulaires est souhaitable.

- Celles qui permettent d'apprécier la situation économique de la famille.

C'est dans ce domaine qu'il semble difficile de constituer un tronc commun à tous les postes, il serait bon toutefois de définir clairement, dans chaque poste la nature des revenus et des dépenses qui figurent au dossier et en assure la cohérence avec les autres éléments (profession des parents, personnes à charges, etc.).

On lui adjoindrait un module spécifique à la circonscription consulaire qui reprendrait les éléments absents du tronc commun et permettant d'apprécier les situations dans le contexte local.

Le tronc commun ferait l'objet d'une saisie systématique, centralisée à l'AEFE, et mis à disposition aux responsables d'études et d'observation.

Enfin, il serait bon d'assurer le suivi intertemporel des dossiers en gérant un identifiant de l'unité familiale qui survive aux divorces et aux remariages et qui ne soit pas qu'un simple numéro de dossier.

## 2.2. La gestion du CCPAS.

Dans la perspective de contribuer à l'observation des conditions de vie des Français résident à l'étranger, ce sont principalement les données relatives aux personnes âgées bénéficiaires d'allocations qui présentent un intérêt. Deux remarques peuvent être faites sur la gestion présente de ces informations.

- Les données disponibles sur support informatique sont réduites au minimum (situation familiale, revenu hors allocation, et parfois couverture sociale et statut du logement). Pour une étude significative des ses populations, il serait important de retenir systématiquement l'origine des revenus, la nature et le coût des couvertures sociales, les conditions de logement, ainsi que des éléments sur l'environnement familial (situation des enfants).

- Il n'y a pas d'outil informatique unique utilisé pour gérer ces données, les situations vont du simple tableau en traitement de texte demandé en fin d'année, à des programmes spécifiques sur tableur calculant les allocations. Dans l'hypothèse d'une utilisation systématique de ces informations dans des travaux statistiques, il serait bon d'en standardiser la gestion.

### **3. La nécessité d'opérations statistiques spécifiques.**

Les données issues de la gestion consulaire ne sauraient à elles seules alimenter la totalité des études nécessaire aux actions de prévision de suivi et d'évaluation normalement associée à la mise en œuvre des politiques destinées à l'amélioration des conditions de vie des Français établis à l'étranger. Un certain nombre de facteurs plaident pour l'organisation d'opérations statistiques spécifiques :

- L'existence de " zones d'ombre " dans l'information consulaire (jeunes adultes, familles résidant loin des établissements recevant des élèves français, etc.) ;
- L'existence de problème et de situations spécifiques (extrême pauvreté en Afrique et à Madagascar, émigration précaire de jeunes vers certains pays attractifs, paupérisation de peuplements vieillissants).

Dès lors certains " coups de projecteur " semblent nécessaires si l'on veut apprécier les situations et surtout prévoir leur évolution. Ils nécessitent la mise en place d'opérations statistiques ponctuelles, thématiques et limitées à certains territoires. Elles ne peuvent être menées que depuis les consulats concernés, qui sont les seuls à disposer à la fois de l'information permettant de construire un échantillon représentatif et des connaissances de terrain indispensables à l'élaboration d'un questionnaire réaliste. Cependant il serait bon de les confier à des statisticiens publics qui maîtrise techniques et méthodes afférentes.

#### **Recommandations :**

##### **1- Améliorer les potentialités d'exploitation des données courantes produites par les consulats dans le cadre des travaux d'études sur les Français établis hors de France. Pour ce faire, il convient en particulier de :**

- Améliorer la qualité de ces données en particulier en renforçant les instructions et la formation données aux agents consulaires qui les gèrent ;
- Assurer la comparabilité avec le référentiel national en imposant et respectant, autant que faire ce peut, les standards, normes et nomenclatures en vigueur au sein du Système Statistique National ;
- Faire évoluer les divers dispositifs informatiques dont disposent les consulats vers des outils de gestion et d'observation ;
- Rendre les principales sources d'information sur les Français établis hors de France accessible depuis le niveau central en mettant en œuvre des dispositifs de consolidation de ces sources.

##### **2 Mener à bien des opérations destinées à produire et diffuser des connaissances sur les Français vivant à l'étranger :**

- Rapports périodiques sur les conditions de vie des Français résidant hors de France ;
- Opérations statistiques exceptionnelles sur des thèmes jugés prioritaires et/ou dans des régions présentant un intérêt particulier ;
- Site Internet pour une diffusion large des données, études et connaissances produites.

**2 Organiser, afin de mettre en œuvre les recommandations précédentes, au sein de l'administration centrale une structure "légère" et lui confier les missions suivantes :**

- Assurer la consolidation et la gestion et l'exploitation des données de bases sur les Français établis hors de France (et tout particulièrement celles qui proviennent de l'immatriculation) ;
- Elaborer les recommandations et mettre en œuvre les dispositions visant à améliorer la qualité des données produites par les postes consulaires (immatriculation, Etat civil, bourses, CCPAS, etc.) ;
- Participer à la définition du cahier des charges des différents systèmes informatisés de gestion mis en œuvre dans les consulats, ainsi qu'à leur évolution ;
- Diffuser les données concernant les Français établis hors de France sous diverses formes (rapports périodiques, publications thématiques, site Internet, etc.) ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage d'études et d'opérations statistiques exceptionnelles, dont la maîtrise d'œuvre sera confiée à des organismes tiers ;
- Etablir un lien permanent avec les diverses composantes du Système Statistique National productrices et détentrices de données, d'outils, de méthodes et de compétences utiles à la connaissance des Français vivant à l'étranger.

## Annexe 2

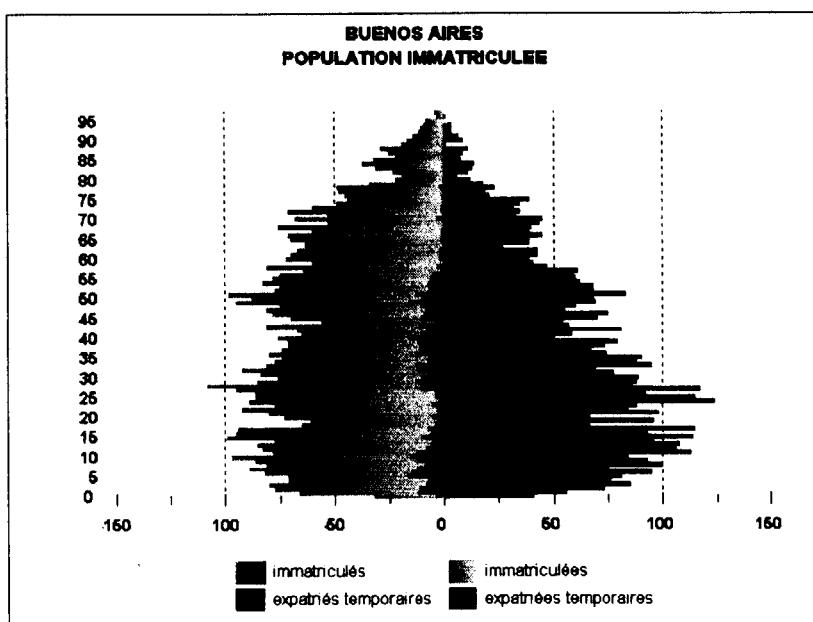
### BUENOS-AIRES

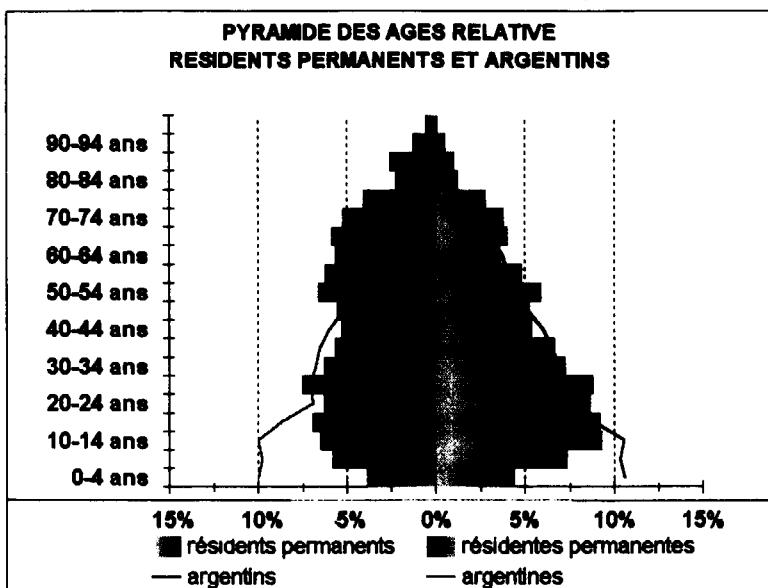
#### La population des immatriculés

##### **approche démographique**

L'image dominante de la communauté française (près de 12 000 immatriculés) est celle d'une population installée de longue date, vieillissante, dont la situation économique s'est dégradée et dont les enfants ne se revendiquent plus comme Français par l'immatriculation. Un phénomène d'ampleur limitée rajeunit la population, celui de l'arrivée de jeunes adultes nés en France et qui débutent leur vie professionnelle en Argentine vers 25 ans. Cette génération compte 1/4 de plus d'hommes que de femmes alors que, passé vers 65 ans, il y a deux fois plus de femmes que d'hommes du même âge.

Mais la tendance au vieillissement ne peut être freinée, et encore moins renversée, par l'apport démographique des expatriés temporaires, dont la contribution aux immatriculations reste limitée : 10,4 % de la population totale, 8,3 % pour les femmes, 14,7 % pour les hommes. Cette contribution varie fortement selon les classes d'âge, négligeable après 65 ans, elle est généralement comprise entre 15 et 18 % pour les 40-50 ans avec un maximum à 25 % pour la classe des 41 ans, ce qui correspond à la présence de cadres expatriés. Pour les 25-39 ans, elle est contenue entre 11 et 14 %.





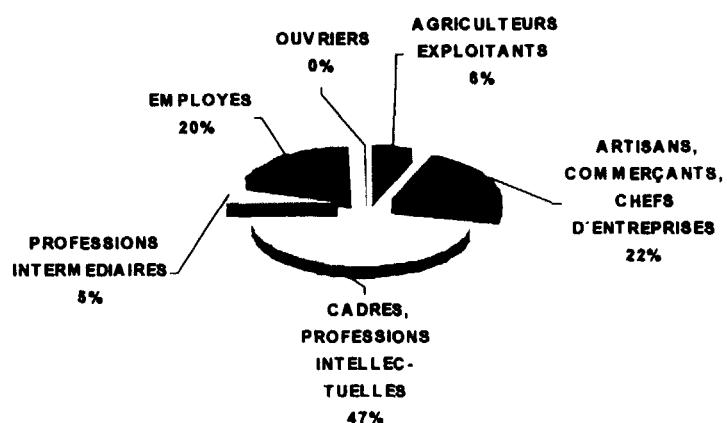
### Revenus

L'absence de données consulaires sur les revenus des expatriés temporaires et leur quasi absence parmi les demandeurs de bourses scolaires laisse penser qu'ils bénéficient des très hauts revenus des cadres argentins (15 000 à 20 000 \$ mensuels) ou au moins de revenus très confortables. En revanche, les familles boursières interviewées, résidentes permanentes, évoquent fréquemment des revenus familiaux inférieurs à 1 000 dollars.

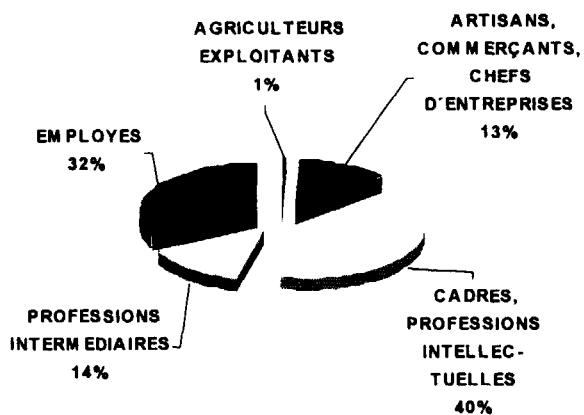
### Catégories socioprofessionnelles

La disparité des revenus empiriquement observables pourrait paraître en contradiction avec la répartition des catégories socioprofessionnelles. En effet l'examen de la répartition, dans les catégories socioprofessionnelles et les secteurs d'activité, des immatriculés ayant un emploi, révèle deux particularités fortement liées. D'une part un pourcentage élevé de cadres et professions intellectuelles (43 %), suivis par les employés (24 %). D'autre part une localisation des emplois majoritairement dans le secteur tertiaire (80 %). La communauté française fournit au marché argentin une main d'œuvre qualifiée de niveau intellectuel élevé.

## HOMMES



## FEMMES



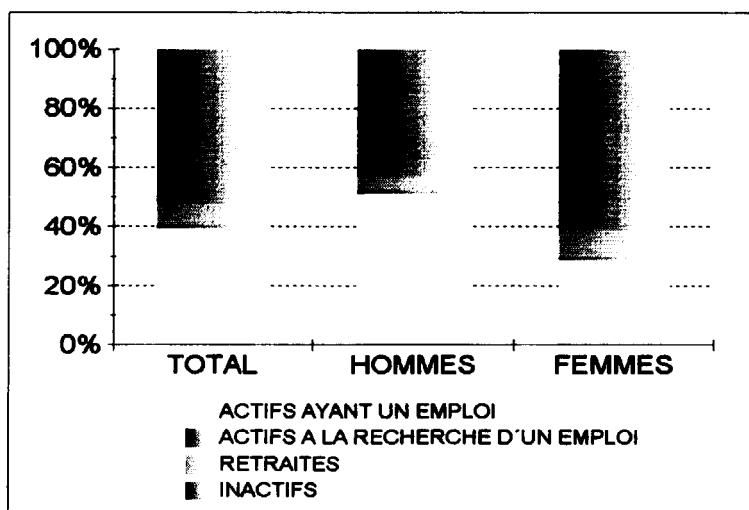
Il ne s'ensuit pas pour autant des revenus homogènes élevés. Passé 40 ans, un chômage quasi définitif touche des résidents permanents qualifiés et les secteurs non marchands (enseignement, recherche) sont très mal rémunérés (1 000 \$ pour un chercheur docteur d'état par exemple).

### **Taux d'activité**

Les statistiques consulaires font apparaître un taux d'activité élevé, y compris chez les femmes. Mais étant donné l'âge élevé de la population et le petit nombre d'enfants, mieux vaudrait établir le ratio des actifs dans la tranche d'âge 20-65 ans.

	TOTAL	HOMMES	FEMMES
ACTIFS AYANT UN EMPLOI	4686	2866	1820
ACTIFS A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI	135	69	66
RETRAITES	852	264	588
AUTRES INACTIFS	6186	2389	3797
TOTAL	11859	5588	6271

Tableau 1 répartition des immatriculés suivant leur statut occupationnel.



Entre 20 et 65 ans, environ une femme sur deux s'immatricule en ayant une activité professionnelle. Le taux d'activité dans la population immatriculée est de 40,6 %, il est de 30 % pour la population féminine. Le nombre relativement faible des chômeurs déclarés auprès des services consulaires est peu fiable et ne corrobore pas les témoignages recueillis par ailleurs.

### **L'exclusion sociale**

Si on applique à l'ensemble des Français le pourcentage des personnes âgées indigentes secourues par le consulat par rapport à leur classe d'âge, la grande pauvreté frapperait de 6 à 7 % de la communauté française. Cet ordre de grandeur n'est valable que si on admet l'hypothèse que les actifs de moins de 65 ans connaissent des situations équivalentes à celles de leur aînés. En raison du taux de chômage élevé (12,4 %) et surtout de l'emploi informel (40 % des salariés, 60 % des

indépendants) rémunéré de 20 à 40 % de moins que les emplois déclarés, eux mêmes faiblement rémunérés, en raison aussi de la dégradation des systèmes de santé et d'enseignement, on peut craindre que le pourcentage de Français d'âge actif en difficulté dans la population des résidents permanents soit plus élevé que chez leurs aînés.

Les entretiens avec une vingtaine de familles boursières en grande difficulté (revenus très bas, chômage, faillite, femmes seules avec enfant) et avec des personnes âgées donnent de ces Français l'image d'un groupe victime d'une très forte dégradation des revenus et de la position sociale au cours des 30 dernières années. Les parents de 50 à 60 ans ont connu l'aisance dans leur jeunesse. Cadres, commerçants, ils étaient propriétaires de leur logement et avaient des biens (mobilier, immobiliers, terres). Leur situation a commencé à se dégrader à l'époque de la dictature militaire. Puis l'hyperinflation a été un traumatisme auquel ils n'ont pas su adapter leur train de vie. Des accidents de la vie professionnelle ou privée leur ont été fataux à cette époque, ou dans les années qui ont suivi. Endettés, ils ont du vendre des biens hypothéqués et parfois jusqu'à leur logement. Il est souvent fait état de faillite de petites ou moyennes entreprises familiales qui ont englouti tout le patrimoine familial. Une longue maladie, une perte d'emploi définitive ont eu le même résultat. Aujourd'hui ces personnes vivent dans un logement plus petit et moins confortable qu'il y a 30 ans, dont ils ne sont pas propriétaires ou qu'ils se préparent à vendre car il est hypothqué. Ils survivent grâce à l'entraide familiale : prêts d'argent, dons alimentaires, logement partagé avec les enfants qui ont commencé à gagner leur vie.

Les 30 à 40 ans évoquent toujours des parents plus aisés qu'eux. Ils ont reçu une bonne instruction au lycée français et tiennent à donner la même chance à leurs enfants. Si la situation de leurs parents n'est pas trop dégradée, ils reçoivent une aide importante d'eux : mise à disposition d'un logement ou don d'une petite partie des capitaux nécessaires à son achat, garde des enfants, habillement de ceux-ci. Mais une moitié des familles rencontrées disent vivre à crédit et être lourdement endettées faute d'aide venue d'une famille appauvrie.

Aucune des familles interviewées n'a les moyens d'adhérer à une "prépaga" (80 à 260 pesos par mois), assurance-maladie qui permet de recourir à un réseau de soins médicaux gratuits ou à tarif réduit pour les adhérents. Aucune de ces familles ne cotise à une assurance-vieillesse. La majorité des parents qui ont un emploi ne sont d'ailleurs pas déclarés.

Les situations les plus inquiétantes sont celles des femmes : les femmes encore jeunes, 30 à 40 ans, seules avec leurs enfants, disposant de revenus de 800 à 1 000 pesos, soit moins que les dépenses de base officiellement admises pour une famille de 4 personnes

(1 023 pesos soit 6 086 F), des femmes de 50 à 60 ans, seules, définitivement privées d'emploi en raison de leur âge et quelle que soit leur qualification, absolument sans ressources.

Cette situation économique dégradée se manifeste par des vêtements usagés, une extrême maigreur parfois, qui témoigne de privations alimentaires et d'un mauvais état de santé, physique et psychique.

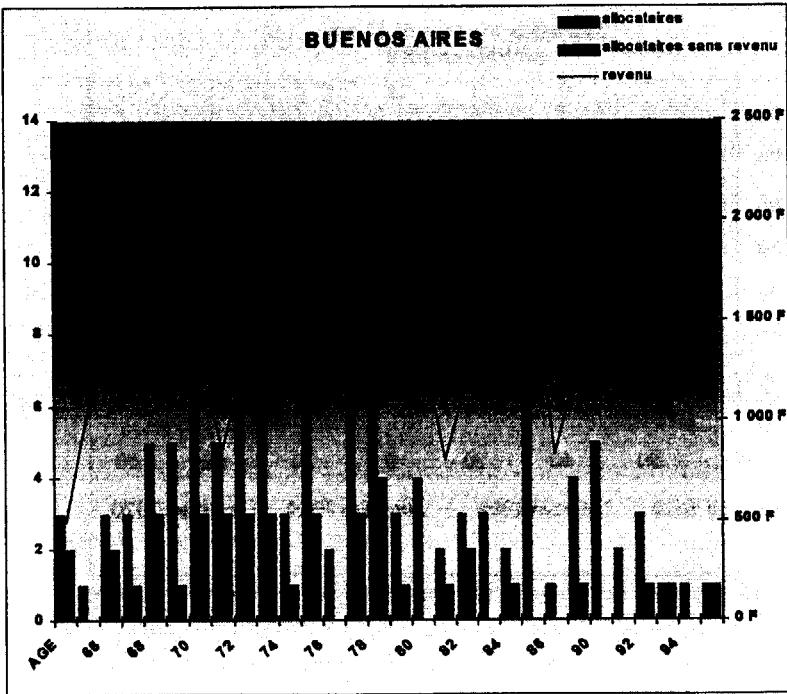
Ces Français ont encore assez de dynamisme pour essayer de sauver leurs enfants mais leur présent et leur propre avenir est très noir : petits emplois instables, non déclarés, chômage durable, définitif, semble-t-il, passé la quarantaine, en dépit de leur bon niveau professionnel et de leur expérience.

**Les personnes âgées de plus de 65 ans** en difficulté sont les mieux connues du consulat qui leur verse une allocation mensuelle d'un montant maximum de 3400 F. 6,4% des personnes âgées de plus de 65 ans y ont droit. Sans cette allocation les 123 bénéficiaires vivraient dans la misère puisque la retraite minimale en Argentine est de 141 pesos (846 F) par mois, soit moins que le seuil de pauvreté.

	Revenu mensuel moyen des allocataires	Nombre d'allocataires
Bénéficiant uniquement d'une pension argentine	205 pesos	1233 F
Bénéficiant uniquement d'une pension française	200 pesos	1205 F
Bénéficiant d'une pension argentine et d'une pension française	300 pesos	1810 F
Ne bénéficiant d'aucune pension	0 pesos	0 F
		41

Tableau 2: revenu mensuel avant allocation suivant le type de pension versée.

En moyenne, un foyer d'allocataires dispose, avant versement de l'allocation, d'un revenu mensuel de 1 327 FF (220 pesos), incluant, s'il y a lieu, les revenus du conjoint. Toutefois ce revenu moyen varie sensiblement si l'on prend en compte les situations familiales, de 1022 FF (170 pesos) pour les hommes mariés à 1431 FF (238 pesos) pour les femmes seules. Notons qu'un quart des allocataires ne perçoit aucune pension, et de ce fait n'a aucun revenu hors allocation. Par ailleurs, les moins de 75 ans (48 personnes), avec un revenu mensuel moyen avant versement de l'allocation de 1000 FF (166 pesos) sont désavantagés par rapport à leurs aînés (75 personnes) qui perçoivent 1600 FF (266 pesos) en moyenne.



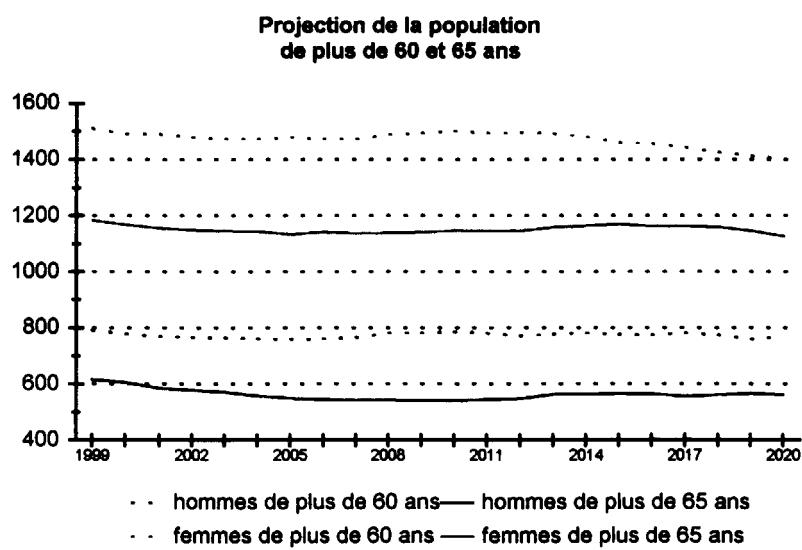
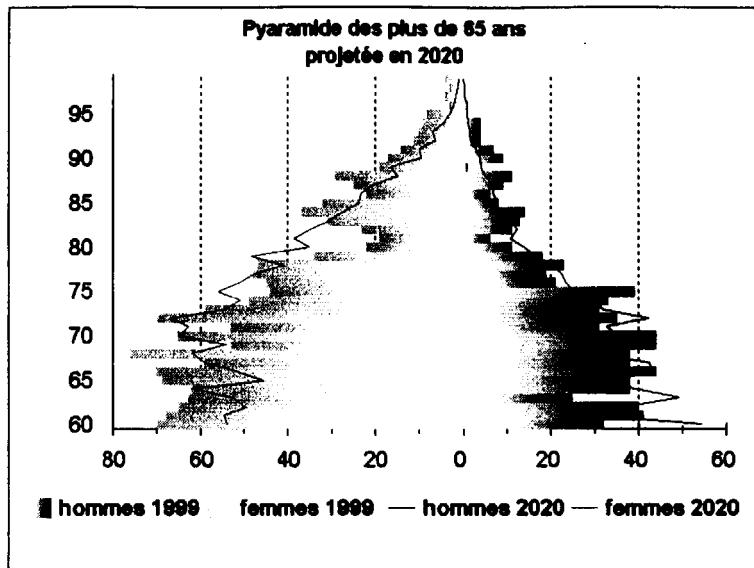
Avec 550 pesos par mois les personnes âgées vivent chichement mais le plus grave est le caractère inaccessible des soins médicaux pour la majorité d'entre eux. Une bonne "prépaga" coûte environ 260 pesos pour une personne de leur âge. Seule l'aide médicale donnée au cas par cas par le consulat leur permet de se soigner.

**La population des personnes âgées augmentera-t-elle dans les 20 ans à venir ? Et parmi eux celle des indigents ?**

Pour répondre à cette question on a opéré une projection de la population à l'horizon 2020 avec les deux hypothèses suivantes :

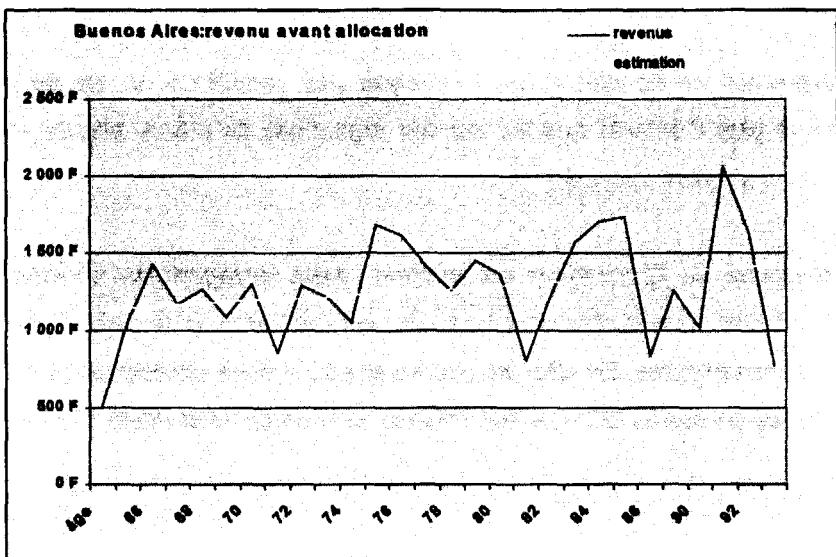
- la mortalité de la population française résidente en Argentine est semblable à la mortalité de la population Argentine;
- il n'y a pas, à partir de 1999, de nouvelles immatriculations ou radiations.

Ces deux hypothèses étaient incontournables, puisque n'existe aucune information fiable sur la mortalité réelle de la population des immatriculés, et bien sûr aucune technique pour prévoir le solde des immatriculations n'est envisageable. Cependant, étant donné d'une part le "potentiel des immatriculables", dont les retards de déclaration de naissance fournissent un aperçu, et d'autre part le caractère exceptionnel du retour en France des personnes âgées, il est fort probable que la projection sous estime le nombre de personnes de plus de 60/65 ans à l'horizon 2020.



La superposition des deux fractions de pyramide des plus de 65 ans en 1999 et en 2020 montre qu'il y a peu de changements à attendre dans l'évolution de la structure de cette sous population, mis à part la disparition du déficit des 80-85 ans. Le nombre absolu de personnes âgées resterait stable. Mais cela signifie aussi que, sans modification du solde des immatriculations, l'importance relative des personnes âgées augmenterait.

L'évolution des immatriculations et celle de la situation socio-économique en Argentine amène à formuler la double hypothèse, non quantifiable, mais très probable, d'un niveau faible de nouvelles installations de Français dans ce pays et d'une dégradation sensible des conditions de vie des personnes âgées dans ce pays par effondrement du système de retraite et/ou absence de cotisations.



Le revenu mensuel moyen avant allocation baisse fortement entre la génération née en 1922 et celle née en 1934 ( de 2 500 à 250). Il est à craindre que cette évolution se poursuive. On peut donc anticiper une croissance du nombre des personnes âgées indigentes immatriculées dans les 20 prochaines années.

#### Etude des familles bénéficiaires de bourses scolaires

La sous population des immatriculés constituée par les 156 familles ayant demandé une bourse d'étude pour l'année scolaire 1999/2000 est la seule pour laquelle on dispose de données permettant d'apprécier, d'une façon détaillée, leurs conditions de vie, grâce à la mobilisation et au traitement informatique des informations contenues dans les dossiers élaborés par les services sociaux du consulat.

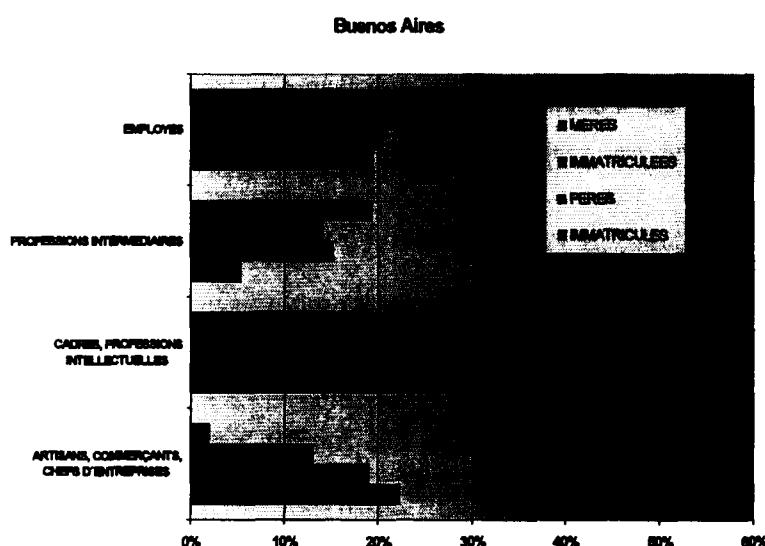
Cet échantillon est biaisé par deux types de contraintes :

- En premier lieu les exigences liées à la fréquentation d'un établissement français par un de leurs enfants pèsent fortement sur la localisation de la résidence de ces familles, ainsi que sur les dépenses qu'elles consacrent à la scolarisation de cet enfant. Par ailleurs, dans un pays où l'enseignement public est médiocre, un tel choix dénote non seulement un attachement à la nationalité française, mais aussi une valorisation de l'éducation qui est souvent le fait de parents ayant eux-mêmes un bon niveau d'éducation.

- En second lieu les règles même d'attribution des bourses introduisent un certain "profil d'échantillon", plafonnement des revenus, nombre minimum d'enfants à charge, etc.

Il n'est donc pas surprenant de constater, dans l'analyse des conditions de vie de ces familles, qu'elles ont en moyenne plus d'enfants que les familles argentines de même niveau social, ou que l'éventail de leurs revenus est plus refermé.

Toutefois la représentativité de l'échantillon qui apparaît dans la répartition socioprofessionnelle montre que la population des parents d'enfants boursiers est conforme, pour cette caractéristique, à la population totale des immatriculés. En effet les cadres et professions intellectuelles dominent avec plus de 47%, suivis par les employés (23%) et les artisans commerçants et chefs d'entreprise (16%).



En dernier lieu, dans le cadre de l'examen des principales caractéristiques des familles boursières, on s'est intéressé à la localisation de la résidence de ces familles. Seuls deux établissements scolaires, tous deux situés dans des quartiers résidentiels de l'agglomération de Buenos Aires, reçoivent des élèves boursiers du gouvernement français. Etant donné la taille de cette agglomération, on peut anticiper que la décision d'inscrire un enfant dans l'un de ces deux établissements fait peser une contrainte forte sur les stratégies résidentielles de la famille. Le traitement des adresses des familles confirme cette hypothèse :

- 48 % des familles vivent dans les zones postales : 1405, 1414, 1425, 1426, 1428, 1429, 1430 et 1431, quartiers résidentiels proches du Lycée Jean Mermoz, lui-même localisé dans le 1428.

- 40 % des familles vivent dans les zones postales : 1601, 1611, 1615, 1626, 1627, 1636, 1638, 1640, 1642-1646 et 1665, quartiers résidentiels proches du Lycée Martinez, lui-même localisé dans le 1640.
- les 12 % restantes vivent dans des quartiers centraux, en particulier à proximité de la gare de Retiro et dans le quartier de la Recoleta.

Il est donc clair que les choix résidentiels des familles sont, dans la grande majorité, plus déterminés par la décision de scolariser leurs enfants dans un établissement français, que par des considérations d'ordre économique. La part de leurs revenus consacrés au logement est donc excessivement élevé.

Par ailleurs, en examinant la localisation de la résidence des enfants d'âge scolaire immatriculés, on peut estimer à 2 300 environ le nombre de jeunes Français et binationaux qui pourraient fréquenter sans contrainte géographique majeure l'un des deux établissements. Or leur nombre d'inscrits français ou binationaux est de 867. Il est donc clair que, une fois levée la contrainte résidentielle, la scolarisation d'un enfant dans le système français est une décision "qui va de soi".

#### **Etude comparée des budgets des familles françaises argentines résidant dans le Grand Buenos Aires et de celles des familles françaises ayant sollicité une bourse d'étude**

L'analyse statistique des structures des ressources et des dépenses des familles boursières ne pouvait en aucun cas faire référence à des normes liées aux conditions de vie des ménages résidant en France. Un cadre de référence pour une comparaison pertinente est fourni par les résultats de l'enquête nationale sur les dépenses des ménages de l' INDEC (institut argentin de statistiques) collectée sur la période 1996/1997. En effet cette opération présente un certain nombre de caractéristiques qui assure une bonne cohérence avec les données collectées dans les services sociaux du consulat :

- une proximité des périodes d'observation satisfaisante dans un pays où l'inflation est faible;
- des champs géographiques comparables, l'enquête de l' INDEC est exploitable au niveau du grand Buenos Aires, les familles dont les enfants fréquentent les deux établissements scolaires français ont des résidences circonscrites dans ce périmètre;
- une grande communauté de concepts, tant du point de vue des composantes de la dépense des ménages que de celle de leur caractérisation.

Cependant les deux sources sont de nature différente. Il serait abusif de considérer que les deux sources sont de fiabilité équivalente, aussi bien sur la qualité des données que sur la précision statistique des estimations que l'on peut en déduire. L'enquête de

l' INDEC est un outil statistique performant, alors que les données recueillies par le consulat n'ont jamais qu'une vocation administrative, contrôlées cependant par une enquête sociale approfondie. Il convient donc de manier les chiffres avec prudence et de ne pas démultiplier les exigences en matière de détail de postes de dépense ou de segmentation des populations.

C'est pour cela que trois rubriques de dépenses seulement ont été retenues dans cette étude, tant en raison de leur disponibilité que de leur intérêt pour les objectifs généraux de la mission :

1. les dépenses des familles relatives à l'alimentation;
2. la totalité des dépenses liées au logement (loyer, charges, eau, énergie, remboursement des prêts liés à l'achat de la résidence principale);
3. les dépenses entraînées par la scolarisation des enfants.

Ces trois rubriques sont toujours mesurées en considérant la part qu'elles représentent dans le revenu des familles. Les seules estimations de "niveau absolu" prises en compte concernent les revenus.

Un élément fondamental à prendre en considération avant toute analyse est la différence qui peut exister entre l'ensemble des familles boursières et un échantillon représentatif de la population du Grand Buenos Aires. En effet, le paragraphe précédent a donné un aperçu du profil de ces familles, actifs qualifiés, habitant des quartiers résidentiels, soucieux de l'éducation de leurs enfants. Par contre l'échantillon de l'enquête de l'INDEC prend en compte des situations extrêmes, familles des "villas miserias" sans aucun statut social. On estime à 15% la part des ménages de la région de Buenos Aires vivant dans des conditions de "non satisfaction des nécessités primaires" (dans : Perfil de los hogares y de la población con necesidades básicas insatisfechas. INDEC 1996).

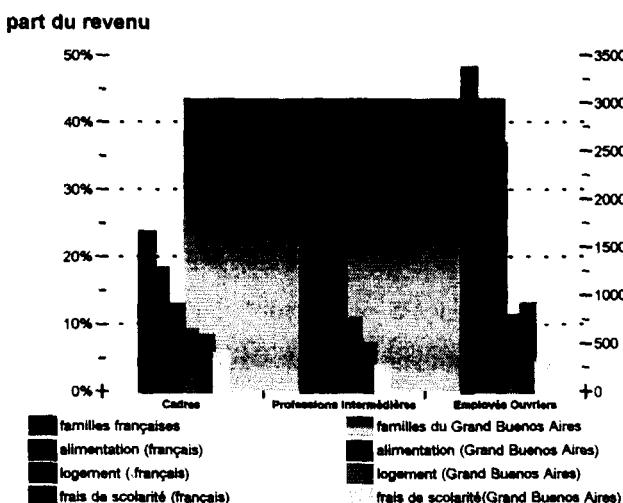
Des segmentations des populations de référence ont été mises en œuvre afin d'atténuer cette différence et rapporter les indicateurs déduits des données consulaires à des normes de dépenses et de ressources pertinentes. La meilleure segmentation est d'ordre géographique, consistant à comparer les familles boursières avec leurs voisins de quartier. Malheureusement l'échantillon tel qu'il a été défini par l'INDEC ne permet pas d'exploitation de niveau géographique inférieur à la province. On a donc été amené à utiliser d'autres critères de segmentation.

### **Segmentation suivant les catégories socioprofessionnelles**

Par soucis de réalisme nous avons regroupé les familles en trois catégories correspondant à des niveaux de qualifications et de savoir-faire des chefs de famille comparables. En réalité il existe une quatrième catégorie, dans la population générale argentine, constituée des familles dont le chef n'a aucune qualification, mais pour ce qui est des familles boursières, elle n'est pas représentée. Par contre, dans l'enquête de l' INDEC, 20 % des chefs de ménage actifs sont dépourvus de qualification, c'est leur élimination, dans le calcul des ratios, qui rendent ces derniers comparables à ceux qui se déduisent des données consulaires.

	cadres et professions intellectuelles		commerçants artisans et professions intermédiaires		ouvriers et employés	
<b>revenu mensuel moyen</b>						
	pesos	francs	pesos	francs	pesos	francs
familles françaises	2313	13879	2261	13569	1005	6033
familles du Grand Buenos Aires	3047	18280	1817	10905	1124	6741
Part du revenu consacré à l'alimentation						
familles françaises	23,92%		27,67%		48,37%	
familles du Grand Buenos Aires	18,52%		24,00%		30,34%	
Part du revenu consacré au logement						
familles françaises	13,03%		24,71%		37,11%	
familles du Grand Buenos Aires	9,42%		10,87%		11,54%	
Part du revenu consacré à la scolarité						
familles françaises	8,45%		7,29%		13,17%	
familles du Grand Buenos Aires	5,88%		4,01%		4,44%	

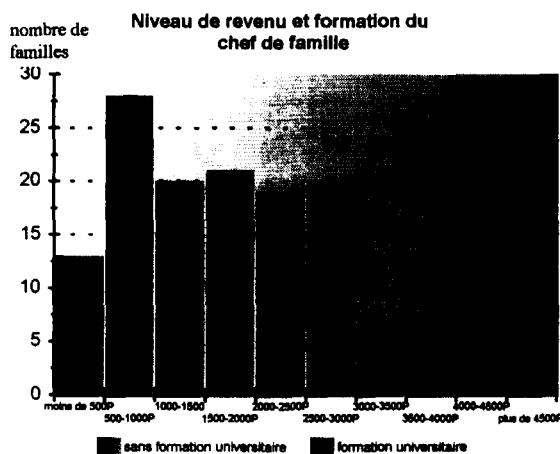
Tableau 3 : Comparaison entre les dépenses des familles boursières et celle des familles du "Grand Buenos Aires" suivant le niveau de qualification du chef de familles.



Pour les deux catégories extrêmes, le revenu moyen des familles françaises est inférieur au revenu moyen des familles argentines appartenant à la même catégorie. Pour ce qui est des cadres et professions intellectuelles, outre l'effet du plafonnement des revenus, induit par les règles d'attribution de bourses, il convient de souligner la présence, dans cette catégorie, de familles françaises à revenu faible.

D'une manière générale on trouve des familles françaises dont le chef est très qualifié dans toutes les classes de revenu. Ainsi :

- Parmi les 13 familles boursières ayant le revenu le plus bas (inférieur à 500 pesos), on compte 6 chefs de famille ayant une qualification universitaire, 4 pratiquant une profession intermédiaire et seulement 3 employés.
- Parmi les 61 familles boursières ayant le revenu le plus bas (inférieur à 1 500 pesos), on compte 31 chefs de familles ayant une qualification universitaire et seulement 14 chefs de famille employés ou ouvriers.



En matière de budget des ménages, la différence la plus marquée entre les deux groupes de familles concerne les dépenses de logement. Les Français consacrent une part plus importante de leur revenu au logement que leurs homologues argentins et cet écart se creuse au fur et à mesure que l'on descend dans les catégories socioprofessionnelles. L'explication de cette différence réside en grande partie dans la différence du statut d'occupation des logements. Le tableau ci-dessous montre que la part des locataires est plus forte dans la population des familles boursières et qu'en outre ils

payent des loyers plus élevés en moyenne que les familles argentines, et ceci bien sûr en raison de la localisation de leur logement dans les quartiers résidentiels.

	demandeurs de bourse			familles du Grand Buenos Aires		
	répartition	dépense mensuelle moyenne		répartition	dépense mensuelle moyenne	
locataires	27,10%	728 pesos	4368	12,77%	424 pesos	2543F
propriétaires	72,90%	97 pesos	584	70,01%	93 pesos	556F
à titre gratuit				17,22%	49 pesos	296F

Tableau 4: Comparaison du statut d'occupation et du niveau moyen de dépense de logement des familles.

Ce second tableau donne le pourcentage de familles boursières locataires par catégorie socioprofessionnelle, ce pourcentage croît en fonction inverse de la position sociale.

	Pourcentage de locataire
cadres et professions intellectuelles	15,5%
commerçants artisans et professions intermédiaires	25,3%
ouvriers et employés	41,6%

Tableau 5: Pourcentage de familles boursières locataires par catégories socioprofessionnelles.

L'autre différence concerne la part des dépenses liées à l'éducation des enfants qui est nettement supérieure pour les familles françaises. Outre le fait que l'échantillon de l'enquête de l'INDEC contient des familles qui n'ont pas d'enfants d'âge scolaire, on peut penser que les chefs de familles argentines défavorisées ont recours à l'école publique (de mauvaise qualité), ou même renoncent à la scolarisation de leurs enfants.

Ces deux différences, en matière de structure des dépenses, se retrouvent constamment dans les diverses approches que l'on peut développer pour comparer les conditions de vie des deux groupes sociaux.

### ***segmentation basée sur la distribution des revenus par tête***

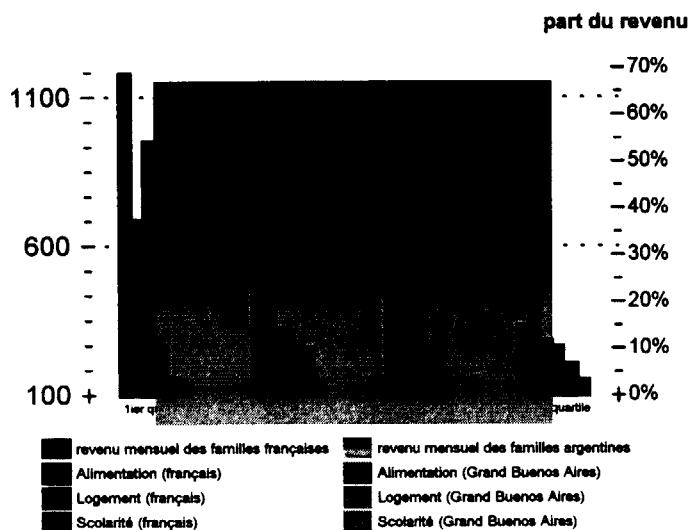
La distribution des revenus par tête (c'est à dire du revenu de la famille rapporté au nombre de ses membres) constitue une segmentation "naturelle" des deux populations comparées. Il faut toutefois prendre la précaution d'éliminer les différences structurelles les plus fortes, et en premier lieu de ne pas prendre en compte les familles argentines qui vivent dans des conditions très éloignées des familles des demandeurs de bourses. Sur la base d'une proportion de 15 % de familles vivant en

dessous du seuil de pauvreté dans la région de Buenos Aires, le premier quintile (les 20 % ayant le revenu par tête le plus bas) a été retiré de l'étude.

Les deux populations à comparer (les familles boursières et les 80 % des familles argentines ayant le revenu par tête le plus élevé) ont été segmentées quartiles (quatre groupes de tailles égales) suivant la position de leur revenu par tête. Il subsiste toutefois une différence structurelle forte entre les deux populations qui se traduit par l'écart du nombre moyen de membre par famille qui est important sur les trois derniers quartiles (cf. tableau ci-dessous). On peut donc en déduire d'une part que le 1/4 des familles ayant le revenu par tête le plus bas dans les deux populations est fortement comparable, et d'autre part que pour comparer les ressources des familles, dans tous les cas, il est préférable d'utiliser le revenu par tête.

	1ier	2ième	3ième	4ième				
nombres de membres de la familles								
familles françaises	3,97	4,23	3,92	3,36				
familles du Grand Buenos Aires	3,72	3,34	2,81	2,42				
revenu mensuel moyen par tête								
	pesos	francs	pesos	francs	pesos	francs	pesos	francs
familles françaises	163	980	386	2317	613	3676	1154	6927
familles du Grand Buenos Aires	196	1175	302	1815	471	2826	1025	6154
Part du revenu consacré à l'alimentation								
familles françaises	69,09%		35,53%		26,68%		15,43%	
familles du Grand Buenos Aires	37,70%		31,51%		27,66%		19,10%	
Part du revenu consacré au logement								
familles françaises	54,57%		14,73%		16,78%		11,97%	
familles du Grand Buenos Aires	11,02%		10,20%		11,41%		11,00%	
Part du revenu consacré à la scolarité								
familles françaises	4,03%		10,55%		17,73%		7,12%	
familles du Grand Buenos Aires	2,88%		3,39%		3,77%		3,71%	

Tableau 6: Comparaison entre les dépenses de quatre groupes de familles boursières et de familles du "Grand Buenos Aires" définis par les quartiles de revenu par tête des familles.



Les principaux enseignements de cette comparaison sont les suivants :

Pour les 25 % "les plus pauvres", groupe pour lequel, comme il a été prouvé précédemment, la comparaison est la plus pertinente, le revenu par tête (et le revenu des familles aussi) des familles boursières est inférieur à celui des familles argentines. Bien qu'ayant un nombre moyen d'enfants comparable, les Français consacrent plus d'un point de revenu supplémentaire aux dépenses de scolarisation. Il faut surtout noter qu'ils dépensent 43 points de plus aux dépenses de logement, la contrainte résidentielle liée à la scolarisation de leurs enfants est maximum. Il est clair par ailleurs que les familles françaises appartenant à ce groupe, afin de maintenir cette structure de consommation, bénéficient de solidarités ou sont endettées.

Les situations des 25 % "les plus riches" français et argentins sont très proches, il faut considérer que les familles boursières de cette catégorie ont en moyenne 1 enfant de plus que leurs homologues argentins.

### Annexe3

#### NEW YORK

Le nombre des Français immatriculés au consulat de France à New York s'accroît régulièrement depuis 5 ans et a atteint en 1998, 18 827 personnes. Mais tous les observateurs s'accordent pour estimer le nombre des non immatriculés à 35000. Certains n'éprouvent pas le besoin de se soumettre à cette formalité. En outre, beaucoup sont binationaux et complètement intégrés à la société américaine.

#### Approche démographique des français immatriculés auprès du consulat général de France.

	total	hommes	femmes
population totale	18838	8767	10071
population expatriée	17817	8246	9571
population détachée	1021	521	500
enfants entre 1 et 13 ans	3462	1777	1685
jeunes entre 14 et 26 ans	2418	1233	1185
adultes entre 27et 39 ans	4939	2369	2570
adultes de 65 ans et plus	2067	771	1296

Tableau 7: Répartition de la population des immatriculés.

	total	hommes	femmes
25% des immatriculés ont moins de	20 ans	18 ans	24 ans
25% des immatriculés ont plus de	55 ans	52 ans	58 ans
Age moyen des immatriculés	36,5 ans	34,5 ans	38 ans

Tableau 8: Caractéristiques démographiques des immatriculés.

Il faut se garder de porter un jugement sur la démographie des personnes immatriculées auprès du consulat de France New York au seul vu des âges moyens que l'on peut calculer. En effet la pyramide des âges de cette population présente deux particularités majeures:

- Le déficit notable des classes d'âges correspondant aux adolescents et aux très jeunes adultes, incluant les "classes universitaires". Cette particularité concerne d'une manière égale les

hommes et les femmes, et se traduit par un " pincement " caractéristique de la pyramide des âges autour des classes 18-19 ans.

- Une forte représentation des classes d'âge avoisinant les 30 ans, incluant en particulier les actifs diplômés en début de carrière, affectant, comme dans le cas précédent, les hommes et les femmes avec une amplitude comparable. Cette représentation se traduit par un " renflement " de la pyramide des âges outre de la classe 30 ans.
- La conjugaison de ces deux phénomènes peut se mesurer par le rapport entre le nombre des individus appartenant à 3 classes d'âges de même durée: 1-13 ans, 14-26 ans et 27-39 ans. On peut alors remarquer qu'il y a deux fois plus d'immatriculés entre 27 et 39 ans qu'entre 14 et 29 ans. Les calculs analogues sur la population totale de l'état de New York confirment ce qui se lit sur la pyramide relative des deux populations, à savoir que ce " pincement " existe aussi sur la population totale mais qu'il est moins accentué.

	population des immatriculés	population de l'état de New York
14-26 ans / 1-13 ans	70%	90%
14-26 ans /27-39 ans	49%	80%
1-13 ans /27-39 ans	70%	89%

Tableau 9: Rapport des dénombrement des classes d'âge 1-13 ans, 14-26 ans et 27-39 ans.

Les pyramides des âges des différentes communautés permettent d'expliquer ce phénomène. En effet, le déficit des 15-24 ans existe dans toutes les communautés, à des degrés divers. Il est très net pour les communautés blanche et asiatique, nettement moins marqué dans les autres. Par contre, il est toujours compensé par une forte représentation de la classe des 10-14 ans, dans toutes les communautés, à l'exception de la communauté française. Notons enfin que pour pratiquement toutes les communautés la classe des 25-34 ans est la plus nombreuse.

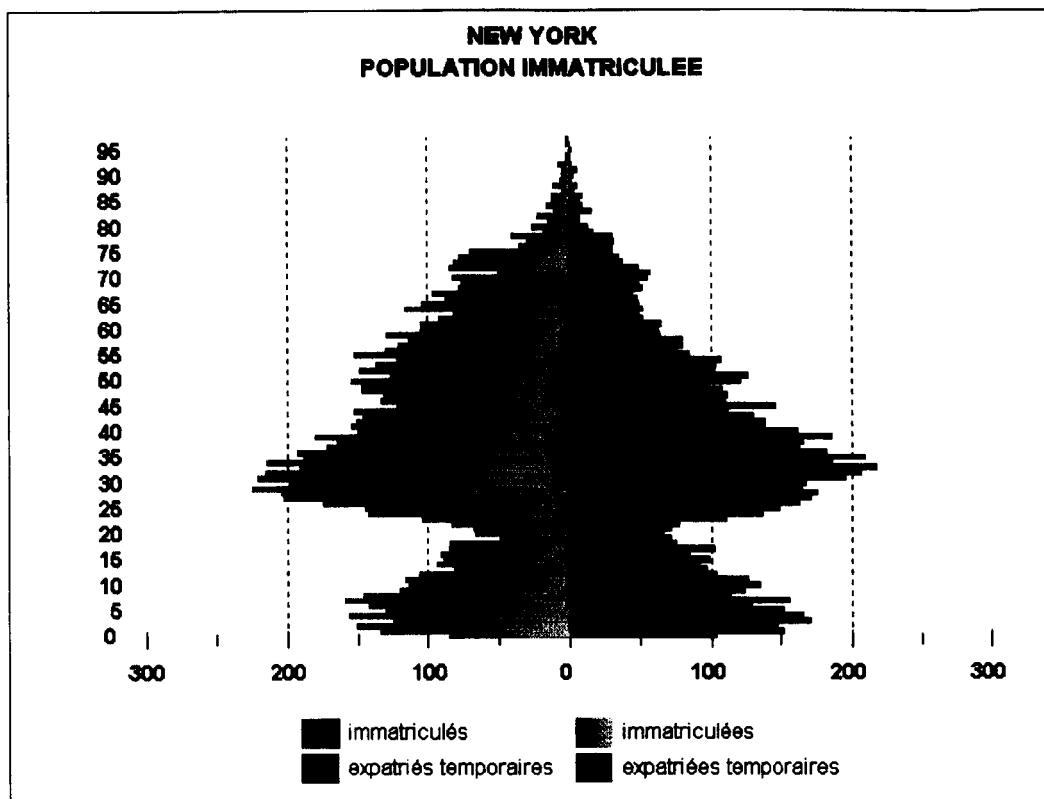
En raison de la présence de la même particularité dans toutes ces populations, on serait tenté de chercher des justifications de la structure d'âge des immatriculés dans les conditions de vies spécifiques à la région de New York.

Bien que la pyramide des âges des immatriculés présente des similitudes avec celles des principales communautés vivant dans l'état de New York, il semble toutefois qu'elle amplifie les particularités communes à l'ensemble de ces représentations graphiques. Afin d'expliquer ceci, il est clair qu'il faut

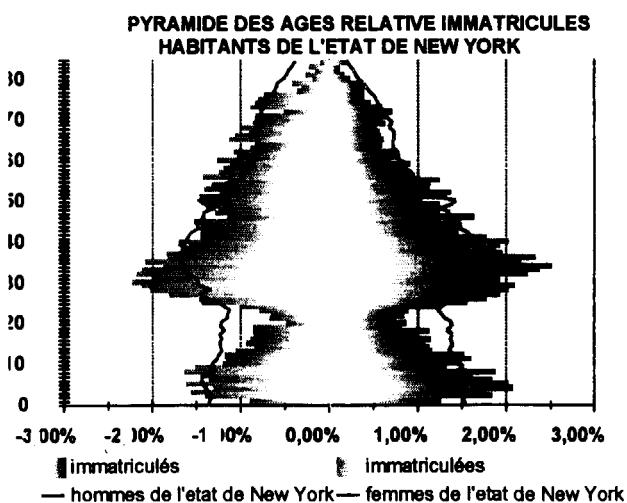
prendre en considération les comportements d'immatriculation, et plus particulièrement le non-renouvellement de leur immatriculation par des jeunes devenus majeurs et qui seraient en voie d'intégration dans la société américaine. Comme il est expliqué dans l'encadré méthodologique ci-dessous, à l'inverse des pyramides des âges des différentes communautés, celle des immatriculés n'est pas issue de l'analyse d'une " cohorte " démographique.

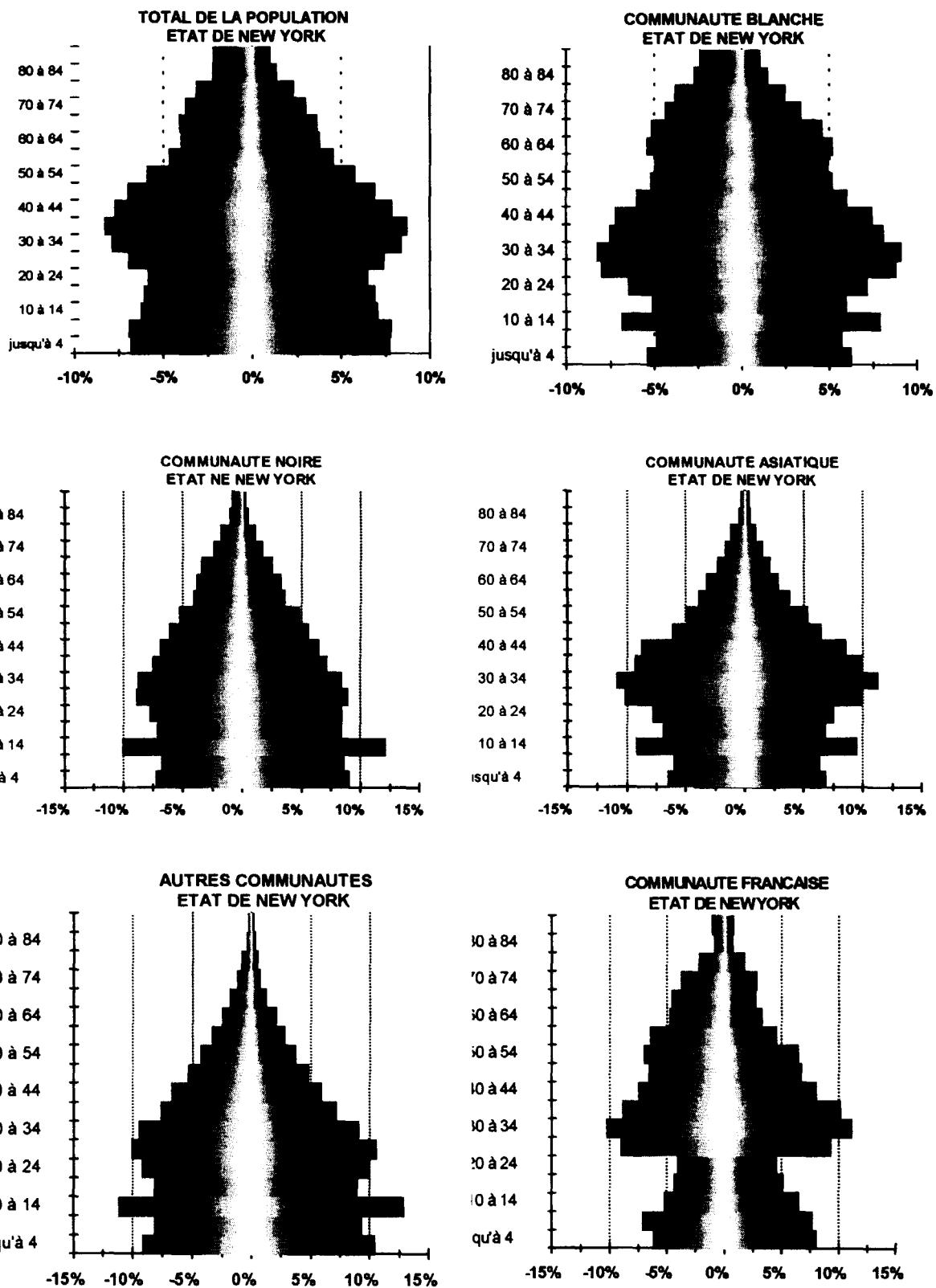
#### **Encadré Méthodologique:**

*Il faut se garder de considérer que la population des immatriculés est une " cohorte " au sens de la théorie démographique, c'est à dire de déduire directement les classes jeunes de la pyramide des âges, de la fécondité des classes qui les précédent. En effet, d'une part, la relative importance des migrations de jeunes adultes isolés (confirmée par les services consulaires) est un fait qui entre en contradiction avec un tel raisonnement, mais aussi et surtout, les comportements d'immatriculation, et en particulier les retards dans la déclaration des naissances (évidente sur un simple examen des registres d'Etat Civil), font que la pyramide des âges est en quelque sorte " inachevée ". Elle se consolide au fil des ans, non seulement par l'apparition de nouvelles classes de " moins de 1 an ", mais aussi par l'ajout, aux classes existantes, d'individus d'âge variable, nés en Argentine. Finalement la pyramide des âges n'est pas une photographie fidèle des français résidant en Argentine, et encore moins celle des personnes résidant dans ce pays et qui peuvent prétendre à la nationalité française. Un certain nombre de redressements pourraient être opérés pour améliorer la connaissance de ces populations, en tenant compte d'estimations des retards dans l'accomplissement des formalités auprès du consulat. Cependant un tel exercice exige une mobilisation d'informations qui ne sont pas aujourd'hui disponibles sur support informatique.*



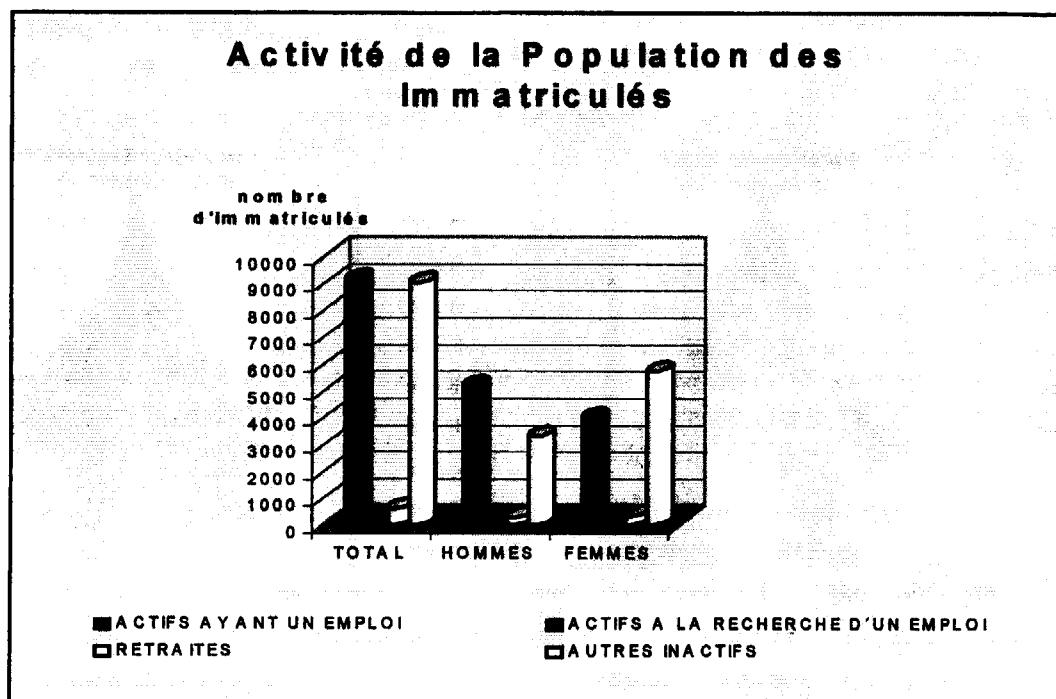
Les 30-45 ans, très nombreux ont un petit nombre d'enfants de 1 à 13ans. Les 45-60 ans beaucoup moins nombreux ont donc peu d'enfants de 13 à 26 ans, dont la majorité fait des études supérieures hors de New York et/ou cessent de s'immatriculer à partir de 18 ans du fait de leur intégration dans la société américaine. Avec une moyenne d'âge de 36 ans la communauté française se présente donc comme une population d'adultes d'âge actif ayant peu d'enfants.





### **Aperçu de la situation économique des immatriculés.**

Les statistiques consulaires rendent compte de la position professionnelle (catégorie socioprofessionnelle) des immatriculés. On peut toutefois regretter que les codifications affairantes n'obéissent pas au méthodologies mises en place par les services du Ministère du Travail, dont les nomenclatures ont force de loi. D'autres part ces codifications ne sont pas mises à jour entre deux renouvellements de l'immatriculation.



Le tableau ci-dessous donne la répartition de l'ensemble des immatriculés entre actifs et inactifs et pour les actifs dans les diverses catégories socioprofessionnelles et les divers secteurs d'activités.

SECTEUR	AGRICULTURE	AGRICULTURE	INDUSTRIE	INDUSTRIE	BATIMENT	BATIMENT	TERTIAIRE	TERTIAIRE	TOTAL	TOTAL	TOTAL
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	
CSP											
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ARTISANS, COMMERÇANTS, CHEFS D'ENTREPRISES	5	4	27	2	2	1	575	236	609	243	852
CADRES, PROFESSIONS INTELLECTUELLES	7	1	123	22	2	3	2749	1605	2881	1631	4512
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	1	2	38	5	1	0	673	967	713	974	1687
EMPLOYES	1	3	48	33	1	0	851	1082	901	1118	2019
OUVRIERS	2	0	12	3	1	0	34	11	49	14	63
RETRAITES	0	0	0	0	0	0	269	38	269	338	607
ACTIFS A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI	0	0	0	0	0	0	30	29	30	29	59
TOTAL	16	10	248	65	7	4	5181	4268	5452	4247	9799
INACTIFS									3304	5724	9028
TOTAL									8756	10071	18827

Tableau 10: Répartition des immatriculés suivant le statut professionnel.

On peut en déduire la répartition primaire suivante:

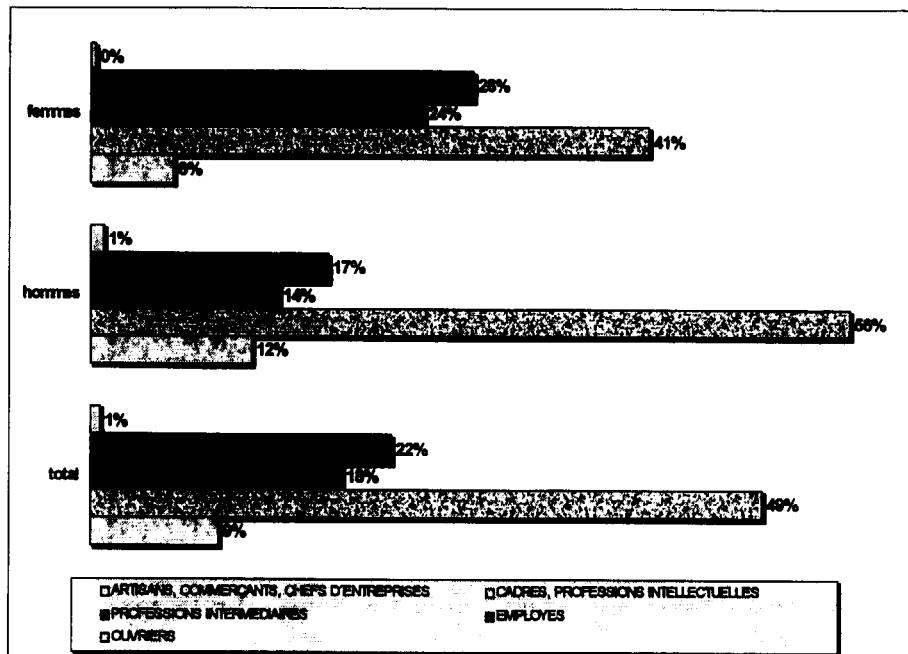
	TOTAL	HOMMES	FEMMES
ACTIFS AYANT UN EMPLOI	9133	5153	3980
ACTIFS A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI	59	30	29
RETRAITES	607	269	338
AUTRES INACTIFS	9028	3304	5724
TOTAL	18827	8756	10071

Tableau 11: Répartition primaire de la population des immatriculés suivant leur statut professionnel.

Le taux d'activité de la population masculine est de 59% et celui de la population féminine de 40%, il faut toutefois tenir compte d'une sous-estimation des chômeurs. Il convient de souligner que seules 26% des femmes de plus de 65 immatriculées sont retraitées, contre 35% des hommes.

**96,5% des actifs ayant un emploi, l'exercent dans le secteur tertiaire, ce taux est de 98% pour les femmes actives ayant un emploi.** La principale raison de la forte concentration des emplois de la population française dans le secteur tertiaire est son bon niveau de qualification.

En effet, la moitié des actifs appartiennent à la catégorie des cadres et professions intellectuelles (56% des hommes actifs). Toutefois plus de la moitié des femmes actives sont employées ou exercent une profession intermédiaire. Notons que dans un pays où l'initiative individuelle reste un trait dominant, la communauté française préfère le salariat puisque 9% à peine des actifs sont commerçants, artisans ou chefs d'entreprise.



#### Etude des conditions de vie des familles ayant sollicité une bourse d'étude pour l'année scolaire 1999/2000.

Grâce à la mobilisation et au traitement informatique des informations contenues dans les dossiers élaborés par les services sociaux du consulat, la sous population des immatriculés constituée par les 108 familles ayant demandé une bourse d'étude pour l'année scolaire 1999/2000, est la seule pour laquelle on dispose de données relatives aux principales ressources et dépenses du ménage. Elles permettent de brosser un tableau des conditions de vie de ces familles. Toutefois on ne peut pas considérer ce sous-ensemble de familles comme un échantillon représentatif des familles françaises installées dans la circonscription consulaire de New York, parce que leur nombre est trop restreint et que deux types de contraintes biaisant fortement les estimations que l'on peut en déduire.

- En premier lieu les exigences liées à la fréquentation d'un établissement français par un de leurs enfants pèsent fortement sur la localisation de la résidence de ces familles. Par ailleurs, dans un pays où l'enseignement de qualité est très coûteux, un tel choix dénote, non seulement un attachement à la nationalité française, mais aussi une volonté de mise en concurrence de l'offre de services éducatifs qui est propre à certains niveaux de revenus.
- En second lieu les règles même d'attribution des bourses introduisent un certain "profil d'échantillon", plafonnement des revenus, nombre minimum d'enfants à charge, etc.

Il n'est donc pas surprenant de constater de fortes différences, lors de la comparaison des conditions de vie de ces familles, soit avec celles de leurs compatriotes résidant dans la même circonscription consulaire, soit avec celles des populations américaines qu'il est légitime de prendre comme référence. Sur ce dernier point, l'information socio-démographique étant disponible, aux Etats Unis, à des niveaux géographiques très fins (en particulier au niveau du code postal ou " ZIP-code "), il est apparu opportun de comparer les familles françaises sollicitant une bourse avec leurs voisins américains. Sur un territoire où les clivages sociaux et communautaires se traduisent par une forte segmentation de l'espace habité, les voisinages sont socialement homogènes.

#### ***Caractéristiques générales des familles ayant sollicité une bourse d'étude.***

La stabilité, sur les 7 dernières campagnes boursières, du nombre moyen d'enfants par famille, illustre bien le biais introduit par les conditions d'accès aux bourses scolaire. En particulier les familles biparentales à enfant unique sont de fait exclues. L'effet de ce biais sur l'indicateur considéré est conforté par une composition des familles typique d'une natalité " occidentale ", où les familles de deux enfants dominent, celles de quatre exceptionnelles, et au-delà, sont inexistantes.

	total des familles	familles monoparentales	familles biparentales	Total des familles	parent célibataire	parent divorcé	parent veuf	familles biparentales
1993\1994	1,90	1,50	2,11	120	19	21	1	79
1994\1995	1,98	1,55	2,16	131	12	24	2	93
1995\1996	1,93	1,60	2,07	137	6	32	2	97
1996\1997	2,01	1,74	2,09	138	6	26	3	103
1997\1998	1,99	1,71	2,11	125	5	32	2	86
1998\1999	1,95	1,60	2,11	117	4	32	2	79
1999-2000	1,99	1,69	2,16	108	2	36	1	69

Tableau 12: Nombre moyen d'enfants par famille et répartition des familles selon le statut matrimonial des parents.

Par contre le taux de familles monoparentales dont le parent unique est divorcé a tendance à augmenter dans le temps, 17% pour la première campagne boursière, 33% pour la dernière.



D'autres informations, plus détaillées, ne sont connues que pour les familles ayant déposé un dossier lors de la dernière campagne boursière. Elles font l'objet de la seconde partie de cette présentation.

#### Distribution des familles suivant la date d'arrivée

C'est en particulier le cas de la distribution des familles suivant leur date d'arrivée dans la circonscription consulaire de New York. On remarquera que la majorité des familles sont arrivée au cours des deux dernières décennies. Par ailleurs l'arrivée a plus ancienne remonte à 1967.

date arrivée	familles
Avant 1980 et après 1967	17
Entre 1980 et 1989	48
Après 1989	43
Total	108

Tableau 13: Distribution des familles suivant la date d'arrivée dans la circonscription consulaire de New York.

#### Localisation des familles boursières

Il est possible enfin de localiser la résidence des familles boursières, comme il a été dit, cette possibilité sera utilisée pour comparer les familles françaises avec leurs voisins américains. Pour l'instant, le calcul d'une simple répartition de ces familles dans leurs comtés de résidence (tableau ci-dessous), met en évidence l'importance des stratégies résidentielles. En effet, la résidence des élèves boursiers est concentrée dans un petit nombre de comtés, la majorité se localise dans Manhattan. De plus, 35 familles vivant loin du cœur de l'agglomération new-yorkaise (dans les comtés de Bergen, Queens et Westchester), ont un profil de revenu et de patrimoine nettement supérieur au 59 familles qui ont choisi de vivre dans Manhattan. Le lieu de résidence n'est pas seulement discriminant pour les caractéristiques économiques des familles, il l'est pour leur structure, le nombre moyen d'enfant par famille étant nettement plus élevé pour les familles dont la résidence

contre, et contre la date d'arrivée dans la circonscription consulaire de New York n'a apparemment pas de relation avec le compté de résidence.

comtés	Nombre de familles	Nombre moyen d'enfants par famille	Revenu moyen par familles en \$	Valeur moyenne du patrimoine des familles en \$
Bergen County (pt.)	4	2,50	56351	116500
Queens County (pt.)	8	2,00	64835	75000
Westchester County (pt.)	23	2,48	73760	119826
Bronx County (pt.)	3	2,00	49048	0
Kings County (pt.)	6	1,50	27384	1333
New York County (pt.)	59	1,80	54932	56231
autres	5	2,20	59066	0
total	108	1,99	58225	66182

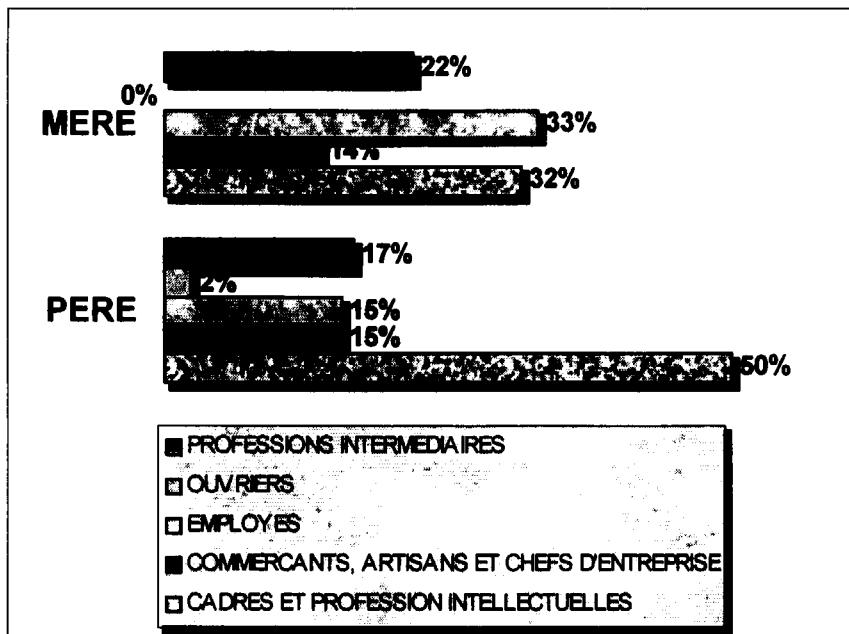
Tableau 14: Distribution des familles suivant le comté de résidence.

#### ***Caractéristiques professionnelles des familles ayant sollicité une bourse d'étude.***

On peut, à partir des informations recueillies pour la campagne boursière 1999/2000, codifier la profession des parents suivant la nomenclature traditionnelle

nombre de familles	MERE						
PERE	CADRES ET PROFESSION INTELLECTUELLES	COMMERCANTS, ARTISANS ET CHEFS D'ENTREPRISE	EMPLOYEES	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	SANS PROFESSION	Total	
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	11	1	8	4	18	42	
COMMERCANTS, ARTISANS ET CHEFS D'ENTREPRISE	2	3	4	2	2	13	
EMPLOYES	1		3	1	8	13	
OUVRIERS				1	1	2	
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	2	1	5	3	3	14	
SANS PROFESSION OU ABSENT	7	5	4	5	3	24	
Total	23	10	24	16	35	108	

Tableau 15 : Distribution des familles suivant les qualifications socio-économiques des parents.



La répartition des parents de famille actifs dans les différentes catégories socioprofessionnelles est proche de celle de la population des immatriculés. En particulier on constate une forte proportion des pères de familles cadres ou ayant une profession intellectuelle (50% contre 56% pour les hommes immatriculés). Pour cette même qualification, l'écart est plus fort entre les mères d'élèves boursiers et les femmes immatriculées (32% contre 41%), on peut y voir l'effet du plafonnement des ressources pour l'obtention d'une bourse. Toutefois, 68% des mères d'élèves boursiers sont actives, alors que seules 40% le sont dans la population des immatriculés.

Le tableau ci-dessous donne, pour chaque catégorie socioprofessionnelle, le revenu moyen par famille, on constate que les deux catégories, "cadres et professions intellectuelles" et "commerçants artisans et chef d'entreprises" sont très proches en terme de revenu et distancent les deux suivantes, "employés" et "professions intermédiaires", d'environ 10000 \$ par an. Il faut bien sur tenir compte, pour interpréter ces indicateurs, de l'effet de plafonnement des revenus des familles boursières.

CSP du chef de famille	revenus moyens par famille en 1998 en \$.
CADRES ET PROFESSION INTELLECTUELLES	62200
COMMERCANTS, ARTISANS ET CHEFS D'ENTREPRISE	65835
EMPLOYES	52742
OUVRIERS	29405
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	50399
SANS PROFESSION	47620
ENSEMBLE DES FAMILLES	58225

Tableau 16: Revenu moyen par famille suivant la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille.

### **segmentation socio-économique des familles ayant sollicité une bourse d'étude.**

Il n'est pas aisés d'établir des critères de segmentation socio-économique efficaces, dans un groupe de famille dont la définition est génératrice de facteurs d'homogénéité. Cependant les témoignages recueillis permettent d'identifier un premier ensemble significatif de familles en situation difficile, celles dont le chef est une mère divorcée. Comme il a été dit précédemment, elles constituent l'essentiel des familles monoparentales. Un second facteur d'inégalité est lié à la protection sociale, et tout particulièrement à la couverture maladie.

Le tableau ci-dessous présente un première analyse des familles suivant les deux types de critères retenus. Les 22 familles ne bénéficiant d'aucune couverture maladie (au nombre de 16), ou du simple medicaid (au nombre de 6), ont des revenus considérablement plus faibles que celles qui bénéficient, à des titres divers) d'une protection sociale. 36% des familles monoparentale sont dans cette situation, contre seulement 11,5% des familles biparentales. Le tableau ci-dessous présente un première analyse des familles suivant les deux types de critères retenus. Les 22 familles ne bénéficiant d'aucune couverture maladie (au nombre de 16), ou du simple medicaid (au nombre de 6), ont des revenus considérablement plus faibles que celles qui bénéficient, à des titres divers) d'une protection sociale. 36% des familles monoparentale sont dans cette situation, contre seulement 11,5% des familles biparentales.

		nombre de familles	revenu brut moyen par famille	revenu brut moyen par tête
familles	pas d'assurance maladie	5	38151	9538
biparentales	medicaid	3	18667	4000
	payé par l'employeur	11	92284	22558
	USA payé par la famille	39	72934	17667
	sécurité sociale française	11	58226	13627
familles	pas d'assurance maladie	11	25671	11295
monoparentales	medicaid	3	15315	5743
	payé par l'employeur	11	40860	14499
	USA payé par la famille	7	66255	22085
	sécurité sociale française	7	42848	14997

Tableau 17: Importance et revenu moyen des groupes de familles définis suivant le type de couverture maladie et la situation matrimoniale du chef.

Bien qu'ayant un revenu par tête légèrement supérieur à leurs homologues biparentales, les familles monoparentales sans protection sociale, dépensent pour se loger, une part de leur revenu presque deux fois plus importante (CF. tableau ci-dessous). Le nombre de familles ayant opté pour une assurance maladie américaine (46), nettement supérieur à celles qui ont opté pour une assurance française (18), s'explique en parti par la différence de coût, 3534\$ contre 4029\$, en moyenne sur l'année.

Le familles biparentales ayant une couverture maladie prise en charge par leur employeur sont dans une situation nettement favorable, avec pratiquement 2000\$ de revenu par mois et par personnes, seuls les impôts leur résultent pénalisants (21,5%).

		impôts	logement	charges sociales	scolarité et garde d'enfants
familles	pas d'assurance maladie	12,90%	24,51%	2,78%	1,05%
biparentales	medicaid	4,64%	24,06%	0,00%	0,00%
	payé par l'employeur	21,42%	23,08%	5,59%	2,61%
	USA payé par la famille	16,75%	25,39%	11,33%	3,06%
	sécurité sociale française	15,37%	29,21%	10,23%	4,06%
familles	pas d'assurance maladie	3,20%	43,66%	1,18%	3,10%
nonparentales	medicaid	0,00%	65,30%	0,56%	9,60%
	payé par l'employeur	12,35%	30,51%	6,02%	8,74%
	USA payé par la famille	21,02%	19,35%	12,22%	2,93%
	sécurité sociale française	8,57%	37,35%	11,61%	7,36%

Tableau 18: Poids des charges fixes des familles boursières dans leur revenu selon le type de couverture maladie et la situation matrimoniale du chef.

Afin d'apprécier les contraintes spécifiques aux familles étudiées, il semblait pertinent de mettre en perspective leurs conditions de vie avec celles de familles américaines comparables. Comme il a déjà été souligné, l'utilisation de critères de proximité résidentielle offrent la possibilité de définir un groupe de familles comparables. Toutefois, malgré la faible mixité sociale sur le zonage choisi (codes postaux), les caractéristiques imposées à l'échantillon étudié par la particularité d'être des parents boursiers sont fortement contraignantes et invalident, dans le cadre d'une telle comparaison, de nombreux indicateurs. Parmi les indicateurs disponibles, la part de leur revenu que les familles consacrent à leur loyer est celui qui est le moins sensible aux effets structurels résiduels.

Pour chaque famille boursière locataire de sa résidence, on a calculé l'écart entre la part de son revenu consacrée au loyer et la part moyenne du budget consacrée au loyer par les familles résidant dans la même zone postale. Afin d'en faciliter l'interprétation, sur chacun des groupes de familles délimités par la nature de la couverture maladie et la structure du noyau parental, on a calculé la moyenne de ces écarts.

	biparental	monoparental
pas d'assurance maladie	-0,15%	-27,93%
medicaid	7,12%	-31,73%
payé par l'employeur	0,97%	-12,85%
USA payé par la famille	-0,42%	-5,98%
sécurité sociale française	-0,46%	-12,39%

Tableau 19: Moyenne des écarts entre la part du revenu que les familles boursières consacrent au loyer et celle de leurs voisins.

L'ensemble des familles biparentales, à l'exception des deux qui bénéficient du medicaid, sont, du point de vue de leur loyer, dans la même position que leurs voisins américains. Par contre, les familles monoparentales sont toujours dans une situation plus défavorable que leurs voisins américains. S'agissant des familles monoparentales sans couverture maladie, cette position est fortement défavorable puisque pratiquement 30 points les séparent de leurs voisins américains. Ce qui revient à dire qu'en moyenne, elles consacrent à leur loyer, une part de leur revenu qui dépasse le double de celle qu'y consacrent leurs voisins américains.

### **Etude sur les revenus des familles boursières de New York**

L'objectif de l'étude est d'apprécier la capacité des familles à assurer seules le coût de la scolarité des enfants dans le système scolaire de l'AEFE. Pour ce faire il fallait reconstituer une structure des dépenses de ces familles, à cette fin deux sources ont été utilisées.

1°) les éléments de dépenses contenus dans les dossiers de demande de bourses, ils concernent :

- les impôts et taxes ;
- les loyers et remboursement d'emprunts immobiliers ;
- la protection sociale ;
- le coût de la scolarité des enfants non scolarisés dans le système AEFE.

2°) l'enquête " Consumer Expenditure Survey, 1996-97 " du Census Bureau. A permis d'estimer les postes de consommation suivant :

- alimentation ;
- vêtements ;
- transport ;
- dépenses santé non couvertes par les assurances ;
- dépenses liées au logement (hors loyers et remboursement d'emprunt) ;
- autres dépenses (loisirs, soins corporels, lecture, formation, tabac, assurances non liées à la protection sociale).

L'enquête donne les niveaux de dépenses pour un ménage " de profil moyen " habitant l'état de New York. Pour les besoins de l'étude ces niveaux ont été modulés en fonction du nombre de personnes de la famille (cf. tableau ci-dessous).

	alimentation	vêtements	transport	santé	logement	autres
2 personnes	5253	1834	4340	2086	4601	5320
3 personnes	5927	2211	5202	1736	4967	5804
4 personnes	6948	2606	5602	1757	5617	6078
5 et plus	7716	2902	5154	1683	5430	5639

Tableau 204 : niveau de dépenses annuelles (en \$US).

Il font donc considérer que pour les dépenses non prises en compte dans les dossiers de demande de bourses on a simulé un comportement de consommation conforme au comportement moyen d'une famille américaine de même taille vivant dans l'état de New York.

Les équilibres entre les ressources et les dépenses des ménages suivant les catégories sont donnés par les tableaux ci-dessous, les soldes négatifs correspondent à des catégories qui ont un standard de consommation dégradé par rapport au standard moyen.

CSP du chef de famille	REVENU	DEPENSE	SOLDE
CADRES ET PROFESSION INTELLECTUELLES	62192	62108	84
COMMERCANTS, ARTISANS ET CHEFS D'ENTREPRISE	65836	61703	4132
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	52742	52453	289
EMPLOYES	29405	37589	-8184
OUVRIERS	50399	55753	-5354
SANS PROFESSION	47620	55318	-7699
ENSEMBLE	58225	58760	-535

Tableau 15 : Revenu et dépenses annuelles moyenne suivant la CSP du chef de famille (en \$US).

Taille de la famille	REVENU	DEPENSE	SOLDE
2 personnes	30559	40189	-9630
3 personnes	58357	53964	4392
4 personnes	62220	65357	-3137
5 personnes et plus	76133	69593	6540

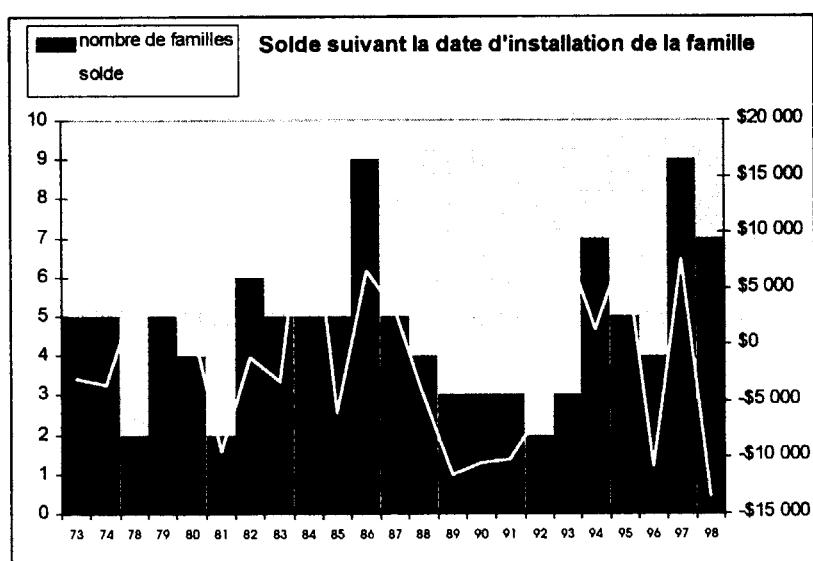
Tableau 16 : Revenu et dépenses annuelles moyenne suivant la taille de famille (en \$US).

Statut matrimonial des parents	REVENU	DEPENSE	SOLDE
mariés	69317	65511	3805
séparés	36134	45236	-9101
divorcés	43715	49024	-5308

Tableau 17 : Revenu et dépenses annuelles moyenne suivant le statut matrimonial des parents (en \$US).

Protection sociale	REVENU	DEPENSE	SOLDE
Aucune	29571	40682	-11111
Medicaid	16991	33203	-16212
A charge de l'employeur	66572	61167	5405
A charge de la famille	66385	64848	1537

Tableau 18 : Revenu et dépenses annuelles moyenne suivant le type de protection sociale (en \$US).



**ANNEXE : Tableau des moyenne mensuelles évaluées en Francs.**

CSP du chef de famille	REVENU	DEPENSE	SOLDE
CADRES ET PROFESSION INTELLECTUELLES	31 096 F	31 054 F	42 F
COMMERCANTS, ARTISANS ET CHEFS D'ENTREPRISE	32 918 F	30 852 F	2 066 F
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	26 371 F	26 227 F	145 F
EMPLOYES	14 703 F	18 795 F	-4 092 F
OUVRIERS	25 200 F	27 877 F	-2 677 F
SANS PROFESSION	23 810 F	27 659 F	-3 850 F
ENSEMBLE	29 113 F	29 380 F	-268 F

Tableau 15bis : Revenu et dépenses mensuelles moyenne suivant la CSP du chef de famille (en FF).

Taille de la famille	REVENU	DEPENSE	SOLDE
2 personnes	15 280 F	20 095 F	-4 815 F
3 personnes	29 179 F	26 982 F	2 196 F
4 personnes	31 110 F	32 679 F	-1 569 F
5 personnes et plus	38 067 F	34 797 F	3 270 F

Tableau 16bis : Revenu et dépenses mensuelles moyenne suivant la taille de famille (en FF).

Statut matrimonial des parents	REVENU	DEPENSE	SOLDE
mariés	34 659 F	32 756 F	1 903 F
séparés	18 067 F	22 618 F	-4 551 F
divorcés	21 858 F	24 512 F	-2 654 F

Tableau 17bis : Revenu et dépenses mensuelles moyenne suivant le statut matrimonial des parents (en FF).

Protection sociale	REVENU	DEPENSE	SOLDE
Aucune	14 786 F	20 341 F	-5 556 F
Medicaid	8 496 F	16 602 F	-8 106 F
A charge de l'employeur	33 286 F	30 584 F	2 703 F
A charge de la famille	33 193 F	32 424 F	769 F

Tableau 18bis : Revenu et dépenses mensuelles moyenne suivant le type de protection sociale (en FF).

## **Conclusion**

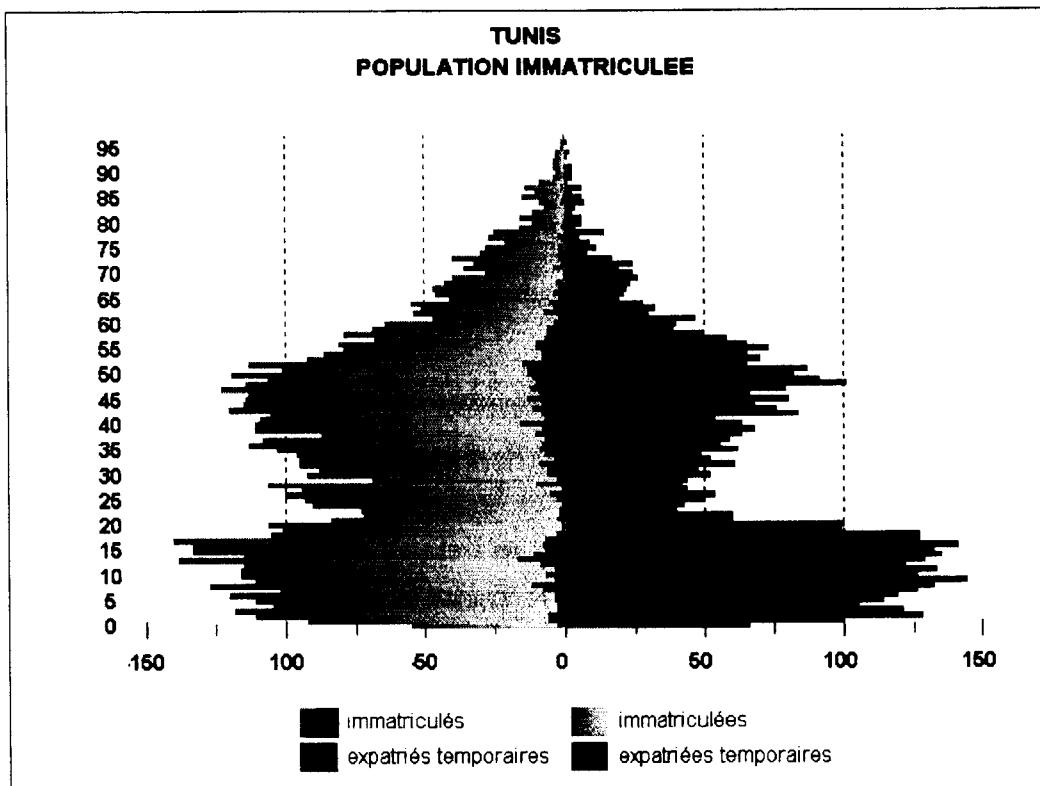
Etant donné le niveau de l'aide sociale américaine, le consulat n'a que 7 allocataires et ne connaît qu'un petit nombre de Français en difficulté. En émergent quelques dizaines dans le public des familles boursières, mais cela ne permet pas de conjecturer l'ampleur de la population française concernée. L'intégration de ceux qui s'installent aux Etats Unis est accentuée par le caractère inaccessible de l'école française. C'est le même phénomène que dans l'Union Européenne où les enfants de Français deviennent massivement monolingues et mononationaux de leur pays de résidence.

#### Annexe 4

##### TUNIS

En 10 ans, la communauté française de Tunis, quasi stabilisée à 11 500 immatriculés, a changé de visage. Dans les années 80 elle se répartissait en trois tiers : les "anciens Français" issus de la période coloniale, les expatriés temporaires (monde des affaires, enseignants, assistants techniques) et les Françaises conjoints de ressortissants tunisiens avec leurs enfants.

Aujourd'hui les "anciens Français", âgés, sont de l'ordre du millier, les expatriés temporaires avec leurs familles constituent une frange négligeable de la population immatriculée (même s'ils en sont la partie la plus "visible") et la majorité des immatriculés (67 %) est composée de binationaux. L'essentiel reste majoritairement féminin mais il s'est considérablement rajeuni.



La première caractéristique des immatriculés est d'être une population jeune, 40 % ont moins de 20 ans (45% pour les hommes). Il y a plus de jeunes de moins de 18 ans que de femmes de 20 à 60 ans. La population des immatriculés de plus de 25 ans accuse une forte dissymétrie, comportant presque deux fois plus de femmes que d'hommes. C'est la résultante des effets conjugués du fort taux de couples mixtes et du différentiel de mortalité. Cette dissymétrie disparaît en effet pour les immatriculés de moins de 20 ans.

Le phénomène de la bi-nationalité est appelé à s'accroître. 93 % des moins de 18 ans sont binationaux en 1999. 2 000 à 3 000 Franco-Tunisiens rejoindraient actuellement la Tunisie chaque année. Les non-immatriculés, évalués à 10 000 à 25 000, sont binationaux. La bi-nationalité est un phénomène culturellement et socialement très diversifié : binationaux élevés en Tunisie par un père tunisien et une mère française qui se sont connus en France pendant leurs études supérieures, Françaises qui ont obtenu la nationalité tunisienne de leur époux, conjoints tunisiens qui ont acquis la nationalité française de leur conjoint français ou franco-tunisien, et de plus en plus de Tunisiens et leurs enfants devenus français par naturalisation lors de leur émigration en France à partir des années 60.

A titre d'exemple, voici la répartition des familles boursières suivant la nationalité respective des deux parents et leurs pays de naissance.

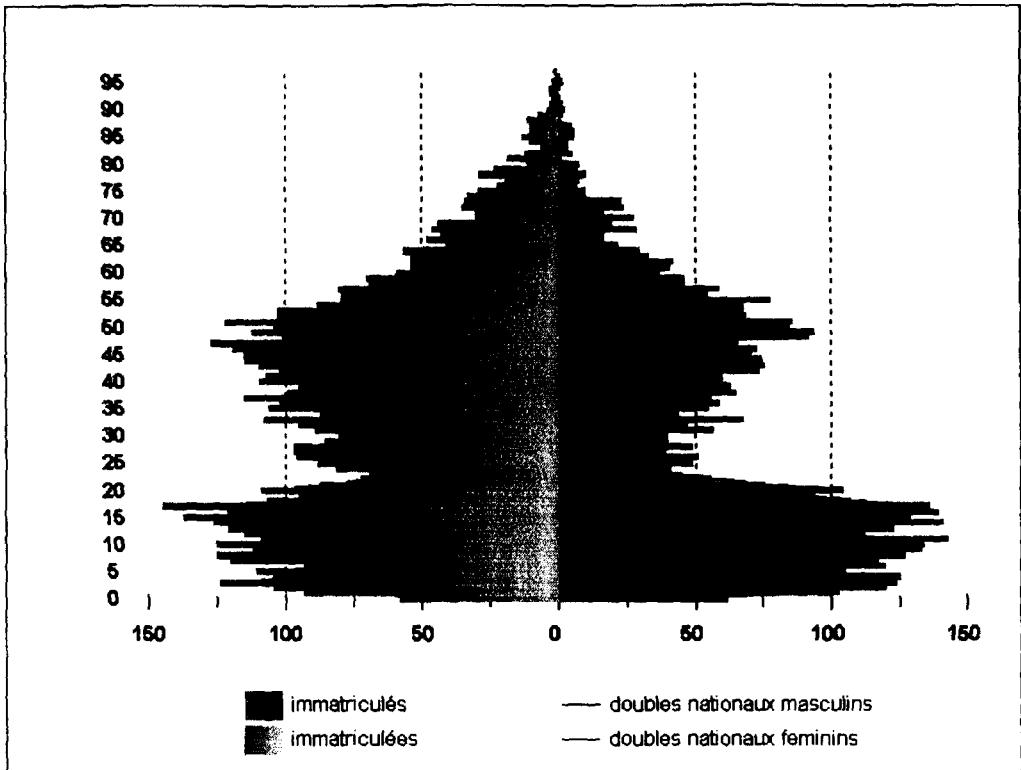
	Mère française	Mère tunisienne	Mère algérienne	ensemble
Père français	125	31	3	159
Père tunisien	112	4	4	120
Père algérien	9	1	0	10
ensemble	246	36	7	289

Tableau 1 : Répartition des familles boursières suivant la nationalité des parents.

Ces considérations sur la nationalité des parents sont à rapprocher de l'analyse de leur pays de naissance. En effet 85 % des pères de famille sont nés en Tunisie, alors que 45 % des mères de famille sont nées en France. C'est certainement pour cela que 44 % des familles se sont constituées en Tunisie et que pour une part importante des 56 % restantes, l'installation en Tunisie a correspondu à un retour du père dans son pays natal. 1/4 des familles dont le père est né en France se sont constituées en Tunisie, la quasi totalité des 3/4 restantes se sont constituées en France et installées en Tunisie après 1982.

	Mère née en France	Mère née en Tunisie	Mère née en Algérie	ensemble
Père né en France	7	19	2	28
Père né en Tunisie	112	116	11	239
Père né en Algérie	4	9	3	16
ensemble	123	144	16	283

Tableau 2: Répartition des familles boursières suivant le pays de naissance des parents.

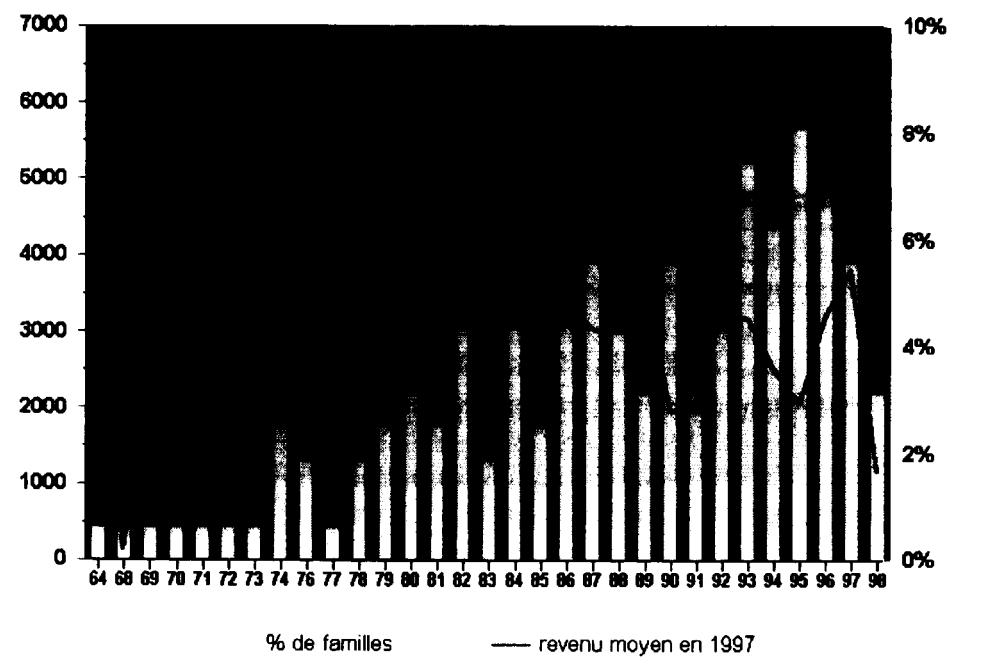


Les binationaux appartiennent dorénavant à toutes les classes de la société alors que le phénomène était restreint à l'élite sociale depuis les années 60. Milieux dirigeants et possédants, intelligentsia et professions libérales, fonctionnaires, employés, petits artisans et commerçants, ouvriers, ils sont présents dans tous les milieux. Leur présence est marquante en province et diminue la concentration de la communauté française à Tunis pour agrandir celle de la côte, de Bizerte jusqu'à Gebès et Djerba.

La communauté française, tout en gardant la dominante de cadres, professions intellectuelles et professions intermédiaires (47%) comporte maintenant des populations à revenus insuffisants, précaires ou franchement exclus. L'analyse des familles bénéficiaires de bourses scolaires (290 en 1998) prouve que le basculement s'est effectué en 1983 : les chefs de famille installés à Tunis avant cette date sont cadres à 59%, 46% seulement le sont pour ceux qui se sont installés ultérieurement.

Le graphique ci-dessous montre que pour les familles qui se sont fixées dans le pays alors qu'elles étaient déjà constituées, le revenu qu'elles ont aujourd'hui n'est pas indépendant de leur date d'arrivée. Alors que jusqu'en 1982 on observe une tendance à l'augmentation des revenus en fonction de la date d'installation, à partir de 1983 cette tendance se renverse.

**REVENU ET DISTRIBUTION DES FAMILLES SUIVANT LEUR DATE  
D'INSTALLATION EN TUNISIE**



Le calcul des principaux indicateurs qui découlent de l'information disponible dans les dossiers (cf. tableau de synthèse) confirment cette segmentation.

Les familles qui se sont installées en Tunisie avant 1983 disposent des revenus les plus élevés. 60 % de leurs chefs sont des cadres ou exercent une profession intellectuelle, de plus la moitié d'entre elles sont propriétaires de leur logement. Les deux autres catégories ont des revenus de même niveau, inférieur à la moyenne sur l'ensemble de la population.

Par contre, les autres indicateurs divergent (les chefs de familles qui se sont constituées en Tunisie ont des qualifications nettement inférieures à celles de l'ensemble de l'échantillon, les professions intermédiaires et les employés - et en particulier les employés du secteur public - y sont représentés). Par ailleurs, une proportion importante de ces familles sont logées gratuitement (deux fois plus que dans les autres catégories). Les chefs des familles installées en Tunisie après 1982 sont plus jeunes que la moyenne, plus souvent nés en France et encore assez qualifiés, bien que présentant un taux de chômage significatif. Plus de la moitié de ces familles louent leur logement et payent les loyers les plus élevés.

Notons que la différence entre les revenus moyens de chacun de ces trois groupes résulte plus d'un effet structurel (différence de qualifications) que d'une différence de salaire à qualification égale, comme le montre le tableau ci-dessous donnant les revenus familiaux pour les trois groupes et les trois qualifications les plus représentées.

	familles constituées en Tunisie		familles installées avant 83		familles installées après 82	
	DT (*)	FF	DT	FF	DT	FF
chef de famille cadre	1341,66	7044	1412,64	7416	1203,44	6318
chef de famille exerçant une profession intermédiaire	879,62	4618	1104,07	5796	922,06	4841
chef de famille employé	780,10	4096	791,10	4153	800,59	4203

Tableau 3: Revenus familiaux suivant la date d'installation en Tunisie.

(\*) DT = dinar tunisien

L'observation fondée uniquement sur des dossiers de bourse sous-estime la mesure de la proportion des chefs de famille moins qualifiés installés en Tunisie après 1982. En effet, l'exclusion systématique de l'échantillon des jeunes adultes célibataires (en particulier de jeunes femmes entre 25 et 30 ans dont la pyramide des âges des immatriculés montre l'importance) et des parents d'enfants en bas âge, biaise vers le haut cette estimation.

L'étude des qualifications des parents d'élèves boursiers offre une autre occasion de constater le biais introduit par les contraintes liées aux règles d'attribution des bourses. En effet, si la catégorie des cadres et professions intellectuelles conserve, dans la population des parents boursiers, un niveau équivalent à celui qu'elle présente dans l'ensemble des immatriculés, il n'en est pas de même des hommes artisans, commerçants et chefs d'entreprises dont la part se voit réduite de moitié. Ce qui signifie que ces milieux qui comportent plus de chefs de famille à revenus faible que les cadres et les professions intellectuelles, qui n'ont pas les mêmes possibilités de fixer leur domicile à proximité des établissements et qui ont une plus faible ambition scolaire pour leurs enfants optent pour l'enseignement tunisien. Les femmes employées sont en revanche nettement sur-représentées dans l'échantillon des familles boursières. Ce qui s'explique probablement par le fait que les maris des femmes employées ont des positions de cadres et de professions intellectuelles. Il est possible de surcroît que beaucoup de femmes employées soient de nationalité française et pèsent dans le choix familial en faveur de l'école française, même si c'est disproportionné au revenu familial.

	hommes immatriculés	femmes immatriculées	pères	mères
agriculteurs	1,27%	0,20%	1,26%	0,00%
commerçants, artisans et chefs d'entreprise	25,27%	6,59%	10,46%	1,41%
cadres et professions intellectuelles	47,92%	35,89%	44,77%	33,80%
professions intermédiaires	5,06%	18,58%	20,50%	18,31%
employés	11,92%	27,14%	14,64%	45,77%
ouvriers	1,22%	0,25%	1,67%	0,00%
chômeurs	1,10%	1,92%	1,67%	0,70%
retraités	6,24%	9,44%	5,02%	0,00%

Tableau 4: Structure des qualifications professionnelles des immatriculés et des parents boursiers.

Un autre groupe de familles boursières se distingue en raison de son bas niveau de revenu; les familles monoparentales (60 % du revenu moyen de l'ensemble des familles, 20 % de chefs de famille inactifs, à peine 18 % de chefs de famille cadres). Dans ce groupe, les familles qui se sont constituées en Tunisie sont les plus défavorisées, elles ont les chefs de famille les plus jeunes, à peine 13 % d'entre eux sont cadres et

9 % seulement sont nés en France. On voit émerger ici les jeunes femmes binationales divorcées, comme beaucoup de leurs homologues tunisiennes de la même génération, et qui n'ont pas bénéficié d'une formation scolaire et professionnelle égale à celle des garçons.

Enfin, les chefs des familles qui se sont constituées en Tunisie ont des qualifications nettement inférieures à celles de l'ensemble de l'échantillon, les professions intermédiaires, les employés (en particulier les fonctionnaires) y sont représentés (48 %) et les artisans et commerçants apparaissent (11 %) alors qu'il n'y en a aucun dans les familles installées avant 1983.

#### **Etude du revenu et des dépenses des familles boursières de Tunis**

On a opéré une simulation de l'équilibre budgétaire des familles, sans prendre en compte les bourses, de manière à évaluer le poids que représenterait la scolarité pour les différentes catégories de familles.

Les dépenses annuelles des familles sont calculées de la manière suivante :

- Pour le consommations hors éducation et logement, le montant des dépenses a été déduit de l'enquête " Budget des Ménages 1995 " de l'INS Tunisien, ces montants sont modulé en fonction de la taille du ménage et de la CSP du chef de ménage. Ils sont connus pour 95, ils ont été extrapolés pour 1997, année pour laquelle sont connus les revenus des familles boursières.
- Pour les dépenses liées au logement, les données disponibles dans les dossiers de bourses ont été pris en compte.
- Pour les dépenses liées à l'éducation, on s'est placé dans une situation où la famille prend en charge intégralement les dépenses de ses enfants scolarisés dans le système AEFE, donc en raisonnant " comme s'ils n'avaient pas de bourses "
- Les dépenses liées aux impôts sur le revenu ne sont pas prises en compte, faute d'éléments pour les calculer.

On obtient donc un solde annuel qui représente " l'épargne avant impôt " des ménages s'ils assumaient les frais scolaires des élèves qui fréquentent les établissements français. Des soldes moyens par familles ont été calculés pour différentes catégories.

CSP du soutien principal du ménage	Revenu mensuel	Dépenses mensuelles	Solde
exploitants agricoles	2 392 F	1 976 F	416 F
patrons des petits métiers	3 970 F	4 044 F	-74 F
artisans et indépendants	3 524 F	2 638 F	886 F
cadres et professions libérales supérieurs	7 585 F	6 313 F	1 272 F
cadres et professions libérales moyens	5 254 F	4 502 F	751 F
autres employés	3 809 F	3 617 F	192 F
ouvriers non agricoles	1 890 F	2 184 F	-294 F
retraités	4 580 F	3 346 F	1 234 F
ensemble	5 531 F	4 741 F	790 F

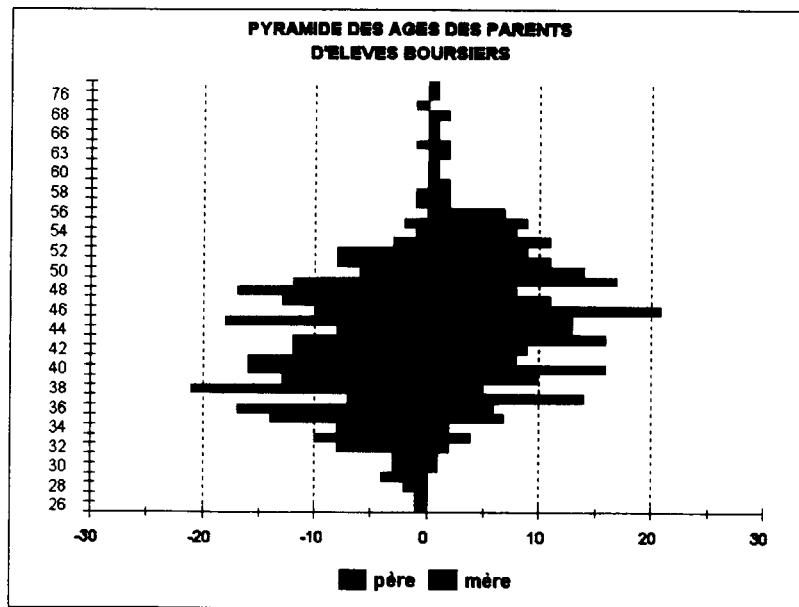
Tableau 5 : Budget mensuel moyen par famille suivant la CSP du chef de famille (en FF).

date d'arrivée en Tunisie	Revenu	Dépense	Solde
après 1982	5 502 F	5 076 F	426 F
avant 1983	6 779 F	5 023 F	1 757 F
natifs	5 131 F	4 363 F	768 F

Tableau 6: Budget mensuel moyen suivant la date d'installation de la famille en Tunisie (en FF).

La paupérisation d'une partie de la communauté française est donc une réalité. La sous-représentation des jeunes parents dans l'échantillon des familles boursières ainsi que les choix culturels, ou contraints par l'habitat éloigné, des milieux les moins favorisés dans l'échantillon constitué par les familles boursières permet de prendre la mesure de la paupérisation, mais la masque en partie. En effet, le choix de l'école française dépend de contraintes économiques, géographiques et de choix culturels qui tirent l'échantillon vers le haut. Ouvriers, artisans, commerçants, Français de province s'écartent ou sont écartés de l'école française.

La pyramide des âges des parents d'élèves boursiers montre que seules les familles dont le père est âgé d'au plus 55 ans et d'au moins 35 ans sont pleinement représentées. La non-représentation des jeunes parents amène certainement à sous-estimer les difficultés des familles installées récemment en Tunisie, en se fiant à la seule population boursière. Toutes les données montrent en effet que plus les familles sont jeunes et tardivement installées en Tunisie, plus leur revenu baisse. C'est évidemment lié aux bas revenus des débuts de carrière, mais la plus faible qualification intellectuelle et professionnelle doit y avoir sa part.

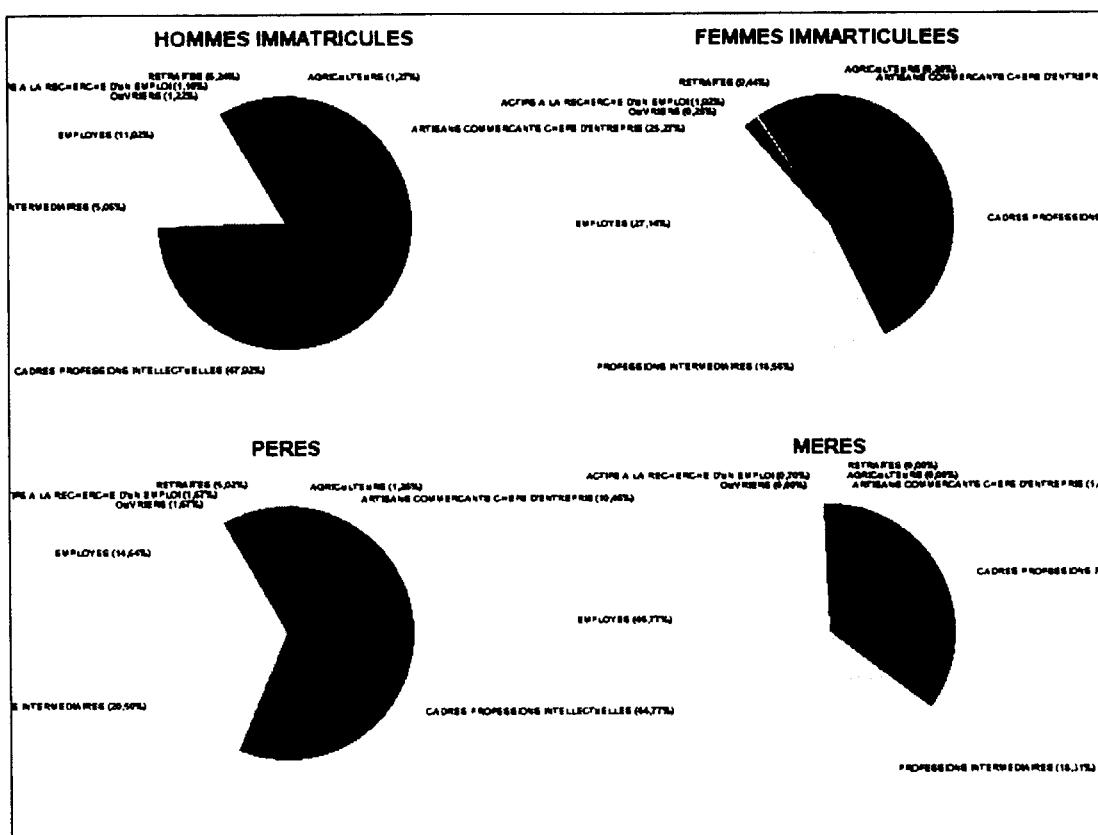


#### Activité : répartition socioprofessionnelle

Le taux d'activité des immatriculés est de 36 %. Ce niveau particulièrement bas s'explique par la proportion élevée des moins de 18 ans. Les femmes occupées représentent plus de la moitié des immatriculés de plus de 24 ans et moins de 66 ans.

	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
AGRICULTEURS	31	4	35
ARTISANS COMMERCANTS CHEFS D'ENTREPRISES	619	134	753
CADRES PROFESSIONS INTELLECTUELLES	1174	730	1904
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	124	378	502
EMPLOYES	292	552	844
OUVRIERS	30	5	35
ACTIFS A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI	27	39	66
RETRAITES	153	192	345
ENSEMBLE	2450	2034	4484

Tableau 7: Répartition des immatriculés suivant le statut professionnel.



Le niveau de qualification de la population occupée est bon, puisque 47 % sont des cadres ou exercent une profession intellectuelle (52 % pour les hommes et 41 % pour les femmes). Plus du 1/4 des hommes actifs sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise, alors que plus de la moitié des femmes actives sont employées ou exercent une profession intermédiaire.

En dépit du développement économique de la Tunisie depuis les années 60, la précarité et l'exclusion sociale se sont donc développées dans la communauté française suite aux modifications sociologiques décrites ci-dessus. Le phénomène est appelé à s'aggraver.

Aujourd'hui si 40 % des Français sont recensés dans la catégorie des cadres et professions intellectuelles, un tiers des actifs (professions intermédiaires, employés, artisans et commerçants) ont un revenu inférieur à 3 000 FF par mois.

*" Une diffusion de la population française existe dans les diverses couches sociales. Percevant généralement un salaire modeste au regard des salaires versés en France pour des emplois de même ordre, la majorité des actifs français semble plus sensible à l'évolution de la situation économique et sociale du pays d'accueil.*

*D'une part, certains Français ressentent une lente mais tangible érosion de leur pouvoir d'achat. Une difficulté croissante à "joindre les deux bouts" s'explique souvent par le fait que l'évolution des salaires locaux ne suit pas forcément celle du coût de la vie, l'inflation tunisienne étant estimée en 1997 ainsi que pour 1998 à près de 4 %. A titre d'exemple, un loyer absorbe parfois près de 50 % du montant du salaire. Un cas de figure relativement répandu verra un ménage aux revenus mensuels de 3 000 à 3 500 F dépenser plus de 1 200 F de loyer.*

*Signalons dans ce contexte de paupérisation, le coût élevé de la cotisation à la CE (423 F par trimestre) au regard du budget des ménages défavorisés. La Tunisie ne disposant pas d'un système sanitaire public performant, une couverture médicale de bonne qualité ne peut être obtenue que par la sollicitation de dispensateurs de soins du secteur privé dont les frais ne sont pas pris en charge par la Sécurité Sociale tunisienne. Etant donné le maintien en l'état de cette situation, l'affiliation à la CFE qui permet un remboursement de 60 à 80 % des frais de soins devient un enjeu véritable.*

*De manière générale, la sollicitation d'aides financières, afin de répondre à des dépenses imprévues ou trop élevées, est susceptible d'évoluer à la hausse d'autant plus que les allocations-logement ou les allocations familiales sont respectivement inexistantes ou de faible montant en Tunisie.*

*D'autre part, une pénurie de l'emploi touche l'économie tunisienne : on évalue à près de 17 % le taux de chômage tunisien. Il convient de remarquer que cette proportion augmente pour la catégorie des jeunes qui subirait un taux de chômage d'environ 30 %. L'avenir des jeunes franco-tunisiens ou des femmes françaises épouses de Tunisiens semble d'ores et déjà compromis, en particulier pour les personnes les moins qualifiées et/ou maniant la langue arabe malaisément.*

*La Tunisie ne dispose pas d'un réel système d'assurance-chômage; or les conséquences habituellement liées au chômage sont problématiques. L'absence ou la rupture de revenus implique une couverture sociale aléatoire, l'impossibilité de faire face à des dépenses pourtant incompressibles (alimentation,*

*loyer...) quand ne s'y mêlent pas des problèmes familiaux. Ce cas de figure est d'ailleurs répandu pour une centaine de couples mixtes, la misère matérielle rendant d'autant plus dure l'adaptation psychologique et culturelle de la conjointe française.*

*Des prévisions à court-moyen terme incitent à plus de pessimisme encore. Il est communément évalué que la mise en oeuvre de l'accord d'association entre la Tunisie et l'union Européenne devrait donner lieu à 150 000 chômeurs supplémentaires, ou du moins 100 000 chômeurs en plus et 50 000 autres personnes obligées de suivre une reconversion.*

*La baisse du nombre de fonctionnaires détachés et de coopérants civils ou militaires (1 350 en 1992, 1 130 en 1997 sans compter les familles) s'effectue simultanément à un accroissement du nombre de ménages dont le niveau de vie se rapproche de celui des familles tunisiennes. Une partie des résidents français risque de connaître l'alternance de périodes d'emploi et de chômage. La précarité résulte donc de la dégradation du niveau de vie de certains ménages français aux revenus déjà modestes. Cela n'est pas compensé, pour les cas les plus extrêmes, par l'aide sociale tunisienne. Les évolutions possibles en matière économiques et sociale concernant la Tunisie incitent à prévoir une augmentation du nombre de Français dans le besoin matériel. "*

*1998- rapport du consulat général de France à Tunis sur la paupérisation de la communauté française.*

En dépit du développement économique de la Tunisie depuis les années 60, la précarité et l'exclusion sociale se sont donc développées dans la communauté française, suite aux modifications sociologiques décrites ci-dessus. Le phénomène est appelé à s'aggraver.

Aujourd'hui si 40% des Français sont recensés dans la catégorie des cadres et professions intellectuelles, un tiers des actifs (professions intermédiaires, employés, artisans et commerçants) ont un revenu inférieur à 3000 FF par mois.

*" Une diffusion de la population française existe dans les diverses couches sociales. Percevant généralement un salaire modeste au regard des salaires versés en France pour des emplois de même ordre, la majorité des actifs français semble devenir plus sensible à l'évolution de la situation économique et sociale du pays d'accueil.*

*D'une part, certains français ressentent une lente mais tangible érosion de leur pouvoir d'achat. Une difficulté croissante à " joindre les deux bouts " s'explique souvent par le fait que l'évolution des salaires locaux ne suit pas forcément celle du coût de la vie, l'inflation tunisienne étant estimée en 1997 ainsi que*

*pour 1998 à près de 4%. A titre d'exemple, un loyer absorbe parfois près de 50% du montant du salaire. Un cas de figure relativement répandu verra un ménage aux revenus mensuels de 3000 à 3500 F dépenser 1200 F de loyer.*

*Signalons dans ce contexte de paupérisation, le coût élevé de la cotisation à la CFE (423F par trimestre) au regard du budget des ménages défavorisés. La Tunisie ne disposant pas d'un système sanitaire performant, une couverture médicale de bonne qualité ne peut être obtenue que par la sollicitation de dispensateurs de soins du secteur privé dont les frais ne sont pas pris en charge par la Sécurité Sociale tunisienne. Etant donné le maintien en l'état de cette situation, l'affiliation à la CFE qui permet un remboursement de 60 à 80% des frais de soins devient un enjeu véritable.*

*De manière générale, la sollicitation d'aides financières, afin de répondre à des dépenses imprévues ou trop élevées, est susceptible d'évoluer à la hausse d'autant plus que les allocations-logement ou les allocations familiales sont relativement inexistantes ou de faible montant en Tunisie.*

*D'autre part une pénurie de l'emploi touche l'économie tunisienne : on évalue à près de 17% le taux de chômage tunisien. Il convient de remarquer que cette proportion augmente pour la catégorie des jeunes qui subirait un taux de chômage d'environ 30%. L'avenir des jeunes franco-tunisiens ou des femmes françaises épouses de Tunisien semble d'ores et déjà compromis, en particulier pour les personnes les moins qualifiées et (ou) maniant la langue arabe malaisément. La Tunisie ne dispose pas d'un réel système d'assurance-chômage ; or les conséquences habituellement liées au chômage sont problématiques. L'absence de rupture de revenus implique une couverture sociale aléatoire, l'impossibilité de faire face à des dépenses pourtant incompressibles (alimentation, loyer...) quand ne s'y mêlent pas des problèmes familiaux. Ce cas de figure est d'ailleurs répandu pour une centaine de couples mixtes, la misère matérielle rendant d'autant plus dure l'adaptation psychologique et culturelle de la conjointe française.*

*La baisse du nombre de fonctionnaires détachés et coopérants civils et militaires (1350 en 1992, 1130 en 1997 sans compter les familles) s'effectue simultanément à un accroissement du nombre des ménages dont le niveau de vie se rapproche de celui des familles tunisiennes. Une partie des résidents français risque de connaître l'alternance de périodes d'emploi et de chômage. La précarité résulte donc de la dégradation du niveau de vie de certains ménages français aux revenus déjà modestes."*

*1998- rapport du consulat général de France à Tunis sur la paupérisation de la communauté française.*

La composition sociologique de la communauté française est donc aujourd’hui très diversifiée. Si la majorité des Français continuent à appartenir aux milieux favorisés et à la classe moyenne – qu’ils soient mononationaux ou binationaux – ils sont présents dorénavant dans les classes populaires et les milieux défavorisés. On peut estimer que 15% environ d’entre eux, soit 2000 personnes, appartiennent à l’un ou l’autre des groupes en difficulté recensés dans le rapport et qu’elles relèvent d’une action d’aide ou d’insertion sociale. Si le développement économique de la Tunisie se poursuit au rythme des 25 dernières années, le nombre de ces Français, qui seront majoritairement binationaux d’ici là, pourrait ne pas trop s’accroître. Tout dépend des effets macro-économiques de l’accord de partenariat signé en 1995 entre la Tunisie et l’Union Européenne.

## **Annexe 5**

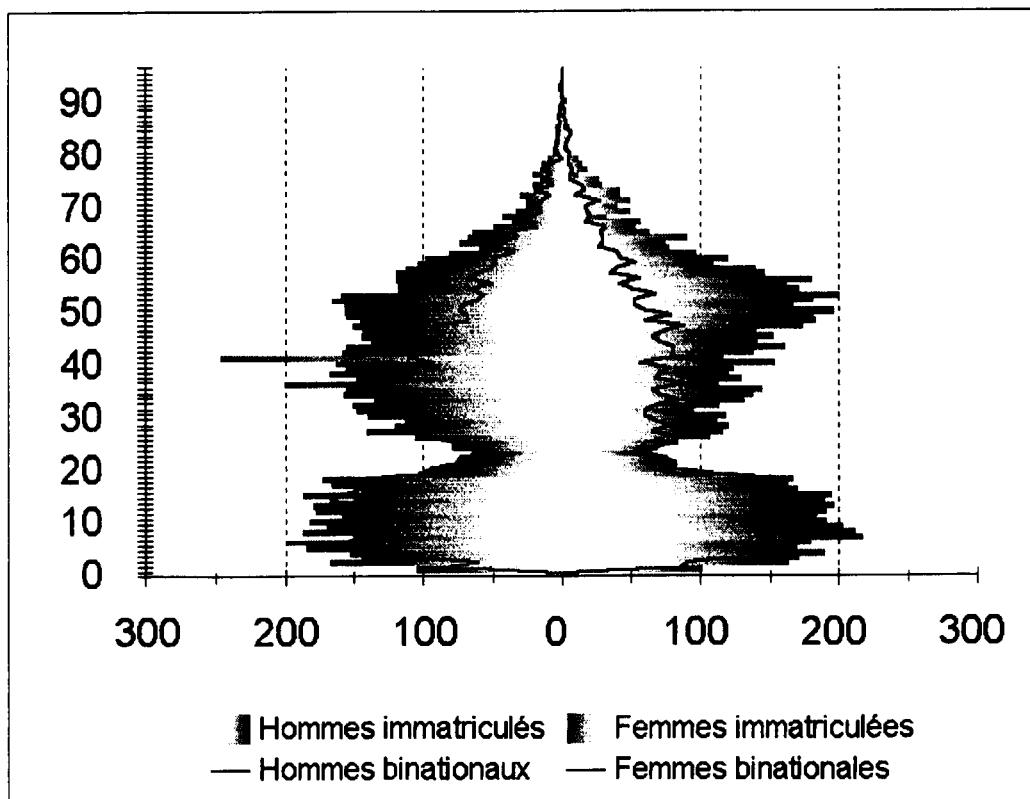
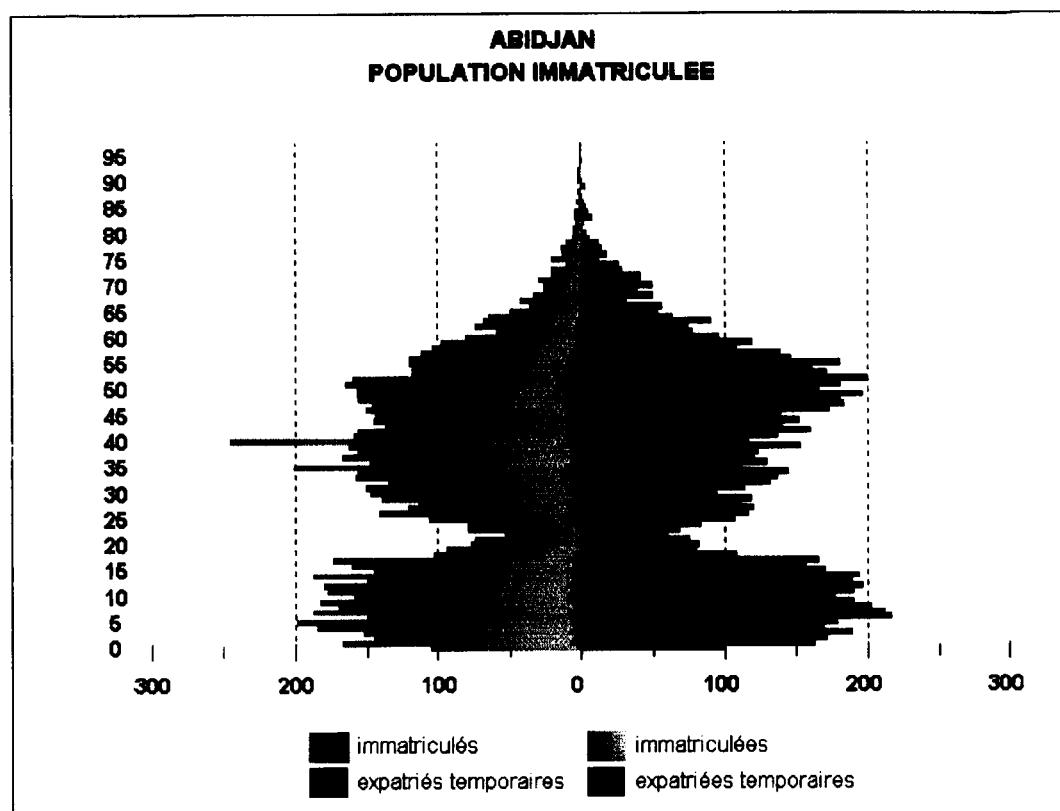
### **ABIDJAN**

18922 Français été immatriculés au consulat d'Abidjan en décembre 1998. Les non-immatriculés étaient évalués à 2000, il y aurait environ 21000 Français résidant en Côte d'Ivoire.

A l'inverse de la population des immatriculés auprès du consulat de Tunis, la population immatriculée auprès du consulat d'Abidjan est "équilibrée", chaque sexe représentant environ la moitié de la population totale. **Cependant, fait exceptionnel, les hommes sont majoritaires parmi les personnes âgées**, 55% pour les plus de 50, de 60 et même de 65 ans. Mais il faut souligner que cette population est jeune, 35% des immatriculés ont moins de 20 ans, et accuse le déficit traditionnel des classes d'âge 20-28 ans, propre à la plupart des communautés de Français résident à l'étranger.

*Les expatriés temporaires constituent une frange négligeable de la population immatriculée. Par contre, la sous-population des doubles-nationaux représente 66% des immatriculés (62% pour les hommes et 70% pour les femmes). Les doubles-nationaux de moins de 25 ans représentent 87% des immatriculés du même âge. Pour les plus de 20 ans, la part des doubles nationaux est de 63% chez les femmes contre seulement 50% chez les hommes.*

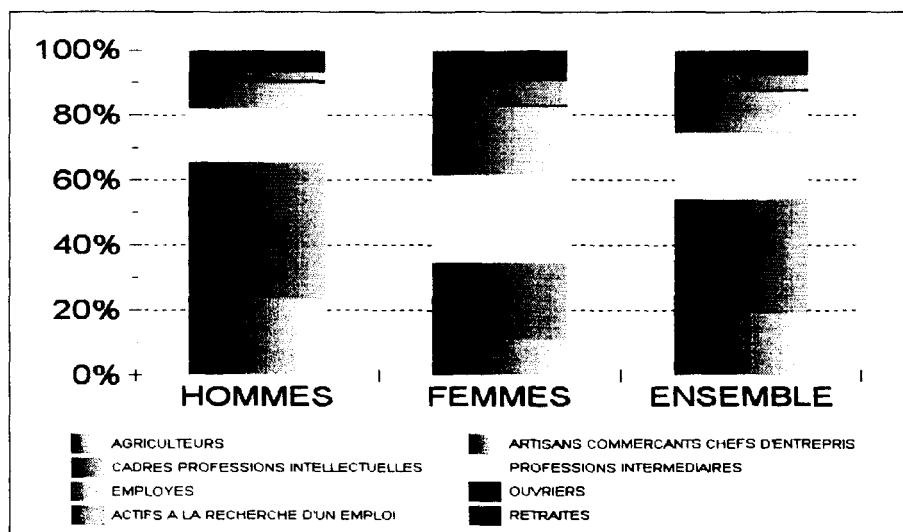
**Approche démographique des français immatriculés auprès du consulat général de France.**



Le taux d'activité des immatriculés est de 45%, 56% pour les hommes et 33% pour les femmes. Les femmes occupées représentent plus 55% des immatriculées de plus de 24 ans et de moins de 66 ans. Le taux de chômage déclaré de 4,8% sous estime certainement ce phénomène, cependant il est nettement plus élevé que dans les autres circonscriptions consulaires étudiées.

	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
AGRICULTEURS	54	6	60
ARTISANS COMMERCANTS CHEFS D'ENTREPRISES	1332	372	1704
CADRES PROFESSIONS INTELLECTUELLES	2458	809	3267
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	967	904	1871
EMPLOYES	445	723	1168
OUVRIERS	44	10	54
ACTIFS A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI	159	249	408
RETRAITES	378	318	696
ENSEMBLE	5837	3391	9228

Tableau 4 : Répartition des immatriculés suivant la catégorie socioprofessionnelle.



**Le niveau de qualification de la population occupée est plus faible que pour les autres circonscriptions consulaires étudiées, à l'exception de Tananarive**, puisque 38% des actifs sont cadres ou exercent une profession intellectuelle (45% pour les hommes et 26% pour les femmes). 70% environ des hommes actifs sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise, cadres ou exercent une profession intellectuelle, alors que plus de la moitié des femmes actives sont employées ou exercent une profession intermédiaire.

La prépondérance du secteur tertiaire dans les stratégies d'emploi des immatriculés est écrasante, avec 88% des actifs occupés (95% pour les femmes).

### **Etude des familles ayant sollicité une bourse.**

#### ***Principales caractéristiques des familles boursières.***

*689 familles ont déposé une demande de bourse scolaire pour 1998-1999. Plus de 90% d'entre elles résident à Abidjan, la contrainte de la proximité d'un établissement français en est la raison principale. Il est donc clair que les familles boursières ne constituent pas un échantillon parfaitement représentatif des familles françaises résident en Côte d'Ivoire.*

*Parmi les caractéristiques saillantes de la population des familles boursières, il convient en premier lieu de souligner que près de 35% d'entre elles sont monoparentales, près de 100 familles, sur les 700 dossiers sont constituées par une mère célibataire.*

Types de familles	nombre
mères célibataires	99
mères divorcées ou séparées	92
mères veuves	32
pères célibataires	5
pères divorcés ou séparés	3
pères veufs	6
sous-total (familles monoparentales)	237
familles biparentales	450
Structure indéterminée	2
total	689

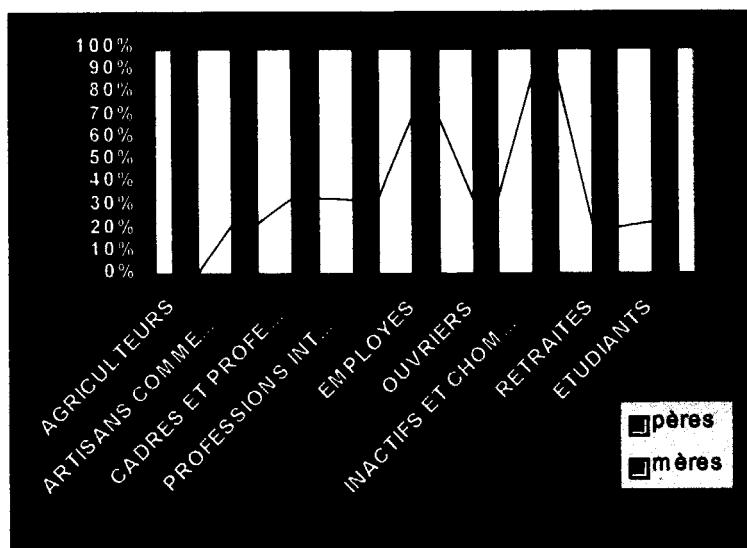
Tableau 5: Distribution des familles suivant le statut matrimonial des parents.

C'est en raison de l'importance des familles monoparentales que le nombre d'enfants moyen par famille n'est que de 2,4, en effet, sur les seules familles biparentales il est de 2,7, en effet plus de 50% des familles boursières biparentales ont 3 enfants ou plus, alors que 40% des familles monoparentales n'ont qu'un enfant. Ces caractéristiques résultent en grande partie des règles d'attribution des bourses.

Nombre d'enfants	répartition des familles		
	monoparentales	biparentales	ensemble
1 enfant	40,2%	16,1%	24,5%
2 enfants	34,3%	32,8%	33,2%
3 enfants	18,8%	29,2%	25,5%
4 enfants	5,4%	14,5%	11,5%
5 enfants	1,3%	4,5%	3,3%
6 enfants		1,8%	1,2%
7 enfants		1,1%	0,7%

Tableau 6: Distribution des familles suivant le statut matrimonial des parents et le nombre d'enfants.

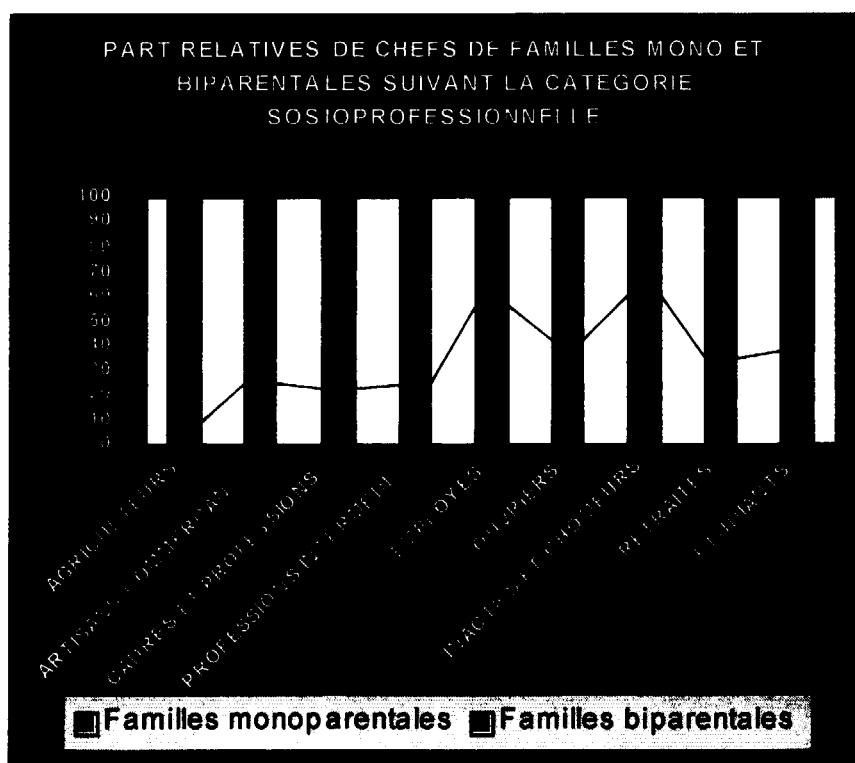
15% des chefs de familles boursières n'occupent aucun emploi, parmi lesquels 5% sont des retraités et 10% sont d'autres inactifs dont certains déclarent être à la recherche d'un emploi. Sur les 85% restant exerçant une profession, 40% sont employés ou exercent une profession intermédiaire et 30% sont cadres ou exercent une profession intellectuelle. Notons que, comme pour les pères de famille, 40% des mères de familles sont employées ou exercent une profession intermédiaire, par les proportions entre ces deux postes sont inversées, les femmes étant plus largement employées. Cette inégalité de statut entre homme et femmes est encore plus flagrante pour les professions supérieures, 36% des hommes appartenant aux cadres et professions intellectuelles, contre 18% des femmes.



CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES	chefs de famille	mères	pères
AGRICULTEURS	1,6%	0,0%	2,1%
ARTISANS COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	5,2%	1,8%	6,4%
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	31,7%	18,7%	36,3%
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	23,8%	13,3%	27,1%
EMPLOYES	17,4%	27,7%	12,3%
OUVRIERS	4,1%	2,0%	4,3%
INACTIFS ET CHOMEURS	10,0%	34,6%	4,5%
RETRAITES	4,9%	1,5%	5,8%
ETUDIANTS	1,2%	0,4%	1,3%

Tableau 7: Distribution des chefs de familles, des pères et des mères suivant leur catégorie socioprofessionnelle.

**Ces inégalités se reflètent dans les différences entre les positions professionnelles des chefs de familles mono et biparentales.** Pour les premiers, plus de 22% sont sans emploi (chômeurs, retraités et autres inactifs), contre 10% pour les seconds. 37% des chefs de familles biparentales sont cadres ou exercent une profession intellectuelle, seuls 21% des chefs de familles monoparentales sont dans ce cas. Enfin 29% des chefs de familles monoparentales sont employés, cette proportion, pour les chefs de familles biparentales n'atteint pas 12%.



CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DU CHEF DE FAMILLE	Familles monoparentales	Familles biparentales
AGRICULTEURS	0,4%	2,2%
ARTISANS COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES	3,8%	6,0%
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	21,3%	37,3%
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	16,7%	27,7%
EMPLOYES	28,9%	11,4%
OUVRIERS	5,0%	3,6%
INACTIFS ET CHOMEURS	17,2%	5,8%
RETRAITES	5,0%	4,9%
ETUDIANTS	1,3%	1,1%

Tableau 8: Distribution des chefs de famille suivant leur catégorie socioprofessionnelle et leur statut matrimonial.

Enfin, *la différence de statut professionnel des chefs de famille est liée à la structure de la famille*. Ainsi les cadres, professions intellectuelles et intermédiaires qui sont souvent chefs de famille biparentale et moins désavantagés ont en moyenne 2,7 enfants par famille, alors que les employés et les inactifs, souvent seuls responsables du foyer, ont en moyenne 2 enfants. Notons le comportement atypique des commerçants et entrepreneurs qui n'ont que 2,17 enfants par famille.



CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DU CHEF DE FAMILLE	Nombre moyen d'enfants par familles
AGRICULTEURS	2,36
ARTISANS COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES	2,17
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	2,71
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	2,70
EMPLOYES	2,02
OUVRIERS	2,07
INACTIFS ET CHOMEURS	1,91
RETRAITES	2,56
ETUDIANTS	1,63

Tableau 9: Nombre moyen d'enfants par famille suivant la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille.

*Les deux critères, de la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille et de du statut matrimonial (bi ou monoparental), semblent segmenter significativement la population des familles boursières. C'est donc sous ce double point de vue que seront analysées les conditions de vie de ces familles.*

#### ***Etude des conditions de vie des différentes catégories de familles boursières.***

Le calcul des revenus annuels moyens confirme la forte segmentation qu'établissent les deux critères. En effet le revenu moyen des familles monoparentales représente la moitié du même revenu calculé sur les familles biparentales. Si l'on tient compte du nombre de personnes dans le calcul, il reste inférieur à celui des familles monoparentales. Alors qu'un membre d'une famille boursière dispose en moyenne de 1400F par mois, dans le cas d'une famille dont le parent unique est inactif ou chômeur, ce montant tombe à 300F et à 330F dans le cas d'une famille biparentale dont le chef est étudiant. En dehors de ces cas extrêmes, on constatera que l'éventail des revenus par tête est assez resserré.

CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DU CHEF DE FAMILLE	Familles monoparentales	Familles biparentales	Ensemble des familles
AGRICULTEURS	60 000 F	61 799 F	61 635 F
ARTISANS COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES	37 511 F	73 436 F	64 454 F
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	59 688 F	91 395 F	83 977 F
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	54 327 F	85 549 F	77 934 F
EMPLOYES	47 493 F	66 761 F	55 682 F
OUVRIERS	41 590 F	66 658 F	55 915 F
INACTIFS ET CHOMEURS	10 109 F	62 644 F	29 612 F
RETRAITES	39 481 F	60 747 F	53 242 F
ETUDIANTS	19 767 F	15 038 F	16 811 F
ENSEMBLE	43 307 F	80 320 F	67 248 F

Tableau 7: Revenu annuel moyen par famille (en Francs Français) suivant le statut matrimonial et la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille.

CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DU CHEF DE FAMILLE	Familles monoparentales	Familles biparentales	Ensemble des familles
AGRICULTEURS	20 000 F	14 045 F	14 425 F
ARTISANS COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES	11 641 F	17 703 F	16 456 F
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	19 266 F	18 682 F	18 776 F
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	17 111 F	17 592 F	17 508 F
EMPLOYES	17 339 F	15 200 F	16 179 F
OUVRIERS	13 489 F	16 408 F	15 349 F
INACTIFS ET CHOMEURS	3 734 F	14 943 F	9 081 F
RETRAITES	12 468 F	12 728 F	12 659 F
ETUDIANTS	8 471 F	3 957 F	5 173 F
ENSEMBLE	14 765 F	17 151 F	16 524 F

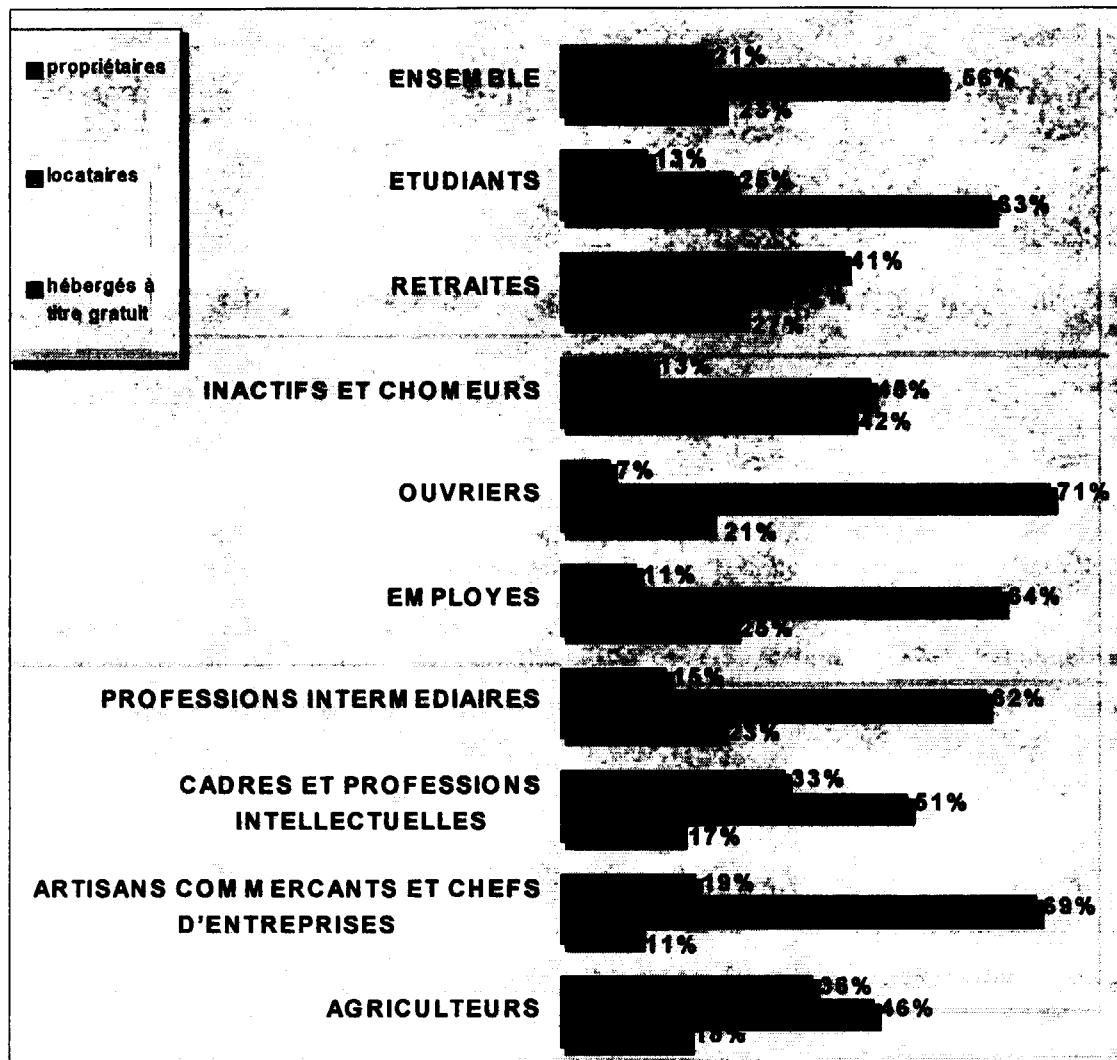
Tableau 8: Revenu annuel moyen par tête (en Francs Français) des familles suivant le statut matrimonial et la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille.

**C'est en premier dans les conditions de logement que se reflètent les inégalités entre les différentes catégories de familles.** La part des ménages bénéficiant de solidarités familiales pour se loger est de 30% pour les familles monoparentales qui ne sont propriétaires qu'à 18%, alors que ces taux sont respectivement de 20% et 23% pour les familles monoparentales.

	logée à titre gratuit	locataire	propriétaire
famille monoparentale	29,7%	52,7%	17,6%
famille biparentale	19,6%	57,1%	23,2%

Tableau 9: Distribution des familles suivant le statut d'occupation du logement et le statut matrimonial.

**Ces inégalités en matière de condition de logement se déclinent au niveau des catégories socioprofessionnelles.** Près de ¼ des familles sont hébergées à titre gratuit ; Ce sont les étudiants, les chômeurs et les autres inactifs non retraités qui bénéficient le plus de ces solidarités. A peine plus de 20% des ménages boursiers sont propriétaires de leur logement, toutefois cette proportion est doublée dans le cas des retraités, les agriculteurs ainsi que les cadres sont le plus de 30% (36% et 33% respectivement) à posséder en propre leur logement. Plus de la moitié (55%) des familles boursières sont locataires.



CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DU CHEF DE FAMILLE	hébergés à titre gratuit	locataires	propriétaires
AGRICULTEURS	18,2%	45,5%	36,4%
ARTISANS COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES	11,1%	69,4%	19,4%
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	17,0%	50,5%	32,6%
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	23,2%	61,6%	15,2%
EMPLOYES	25,0%	64,2%	10,8%
OUVRIERS	21,4%	71,4%	7,1%
INACTIFS ET CHOMEURS	42,0%	44,9%	13,0%
RETRAITES	26,5%	32,4%	41,2%
ETUDIANTS	62,5%	25,0%	12,5%
ENSEMBLE	23,3%	55,5%	21,2%

Tableau 10: Distribution des familles suivant le statut d'occupation du logement et la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille.

Si l'on examine plus en détail *les 202 familles qui déclarent être accédantes à la propriété*, on constate qu'environ 80% d'entre elles ont des chefs appartenant à trois catégories, cadres et professions intellectuelles (43%), professions intermédiaires (23%) et employés (14%). Ce sont donc les groupes pour lesquels les données du tableau 10 sont significatives, elles montrent que pour chacune des trois catégories, le revenu mensuel moyen excède de peu la mensualité correspondant aux remboursements des emprunts. Il est donc clair que même si les revenus sont sous déclarés, et les mensualités sur déclarées, étant donnée le nombre de familles concernées, le poids de la dette foncière demeure importante.

CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DU CHEF DE FAMILLE	familles monoparentales			familles biparentales			ensemble des familles		
	% de familles	Coût mensuel du crédit	revenu mensuel	% de familles	Coût mensuel du crédit	revenu mensuel	% de familles	Coût mensuel du crédit	revenu mensuel
AGRICULTEURS	0,50%	2 000 F	1 667 F	1,49%	2 751 F	1 516 F	1,98%	2 563 F	1 544 F
ARTISANS COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES	0,99%	375 F	706 F	2,97%	2 427 F	2 489 F	3,96%	1 914 F	2 070 F
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	7,43%	1 066 F	2 035 F	35,15%	1 157 F	1 375 F	42,57%	1 141 F	1 448 F
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	3,96%	1 377 F	1 756 F	18,81%	735 F	1 498 F	22,77%	1 148 F	1 531 F
EMPLOYES	8,91%	1 288 F	1 627 F	4,95%	1 450 F	1 280 F	13,86%	1 342 F	1 475 F
OUVRIERS	1,98%	1 288 F	2 597 F	0,99%	1 021 F	1 977 F	2,97%	3 784 F	2 315 F
INACTIFS ET CHOMEURS	2,48%	690 F	270 F	3,47%	1 157 F	576 F	5,94%	963 F	490 F
RETRAITES	1,49%	1 116 F	1 180 F	3,96%	1 021 F	1 003 F	5,45%	3 784 F	1 043 F
ETUDIANTS	0,00%	--	--	0,50%	900 F	71 F	0,50%	900 F	71 F
ENSEMBLE	27,72%	1 890 F	1 658 F	72,28%	1 254 F	1 390 F	100,00%	1 430 F	1 440 F

Tableau 11: Accédants à la propriété, niveau des mensualité et des revenus par catégorie socioprofessionnelle et type de familles.

### Rémunération du travail domestique

Les familles boursières dépensent en moyenne 300F par mois pour rémunérer le travail domestique ; cependant ce montant varie fortement selon les catégories de familles, de moins de 70F pour une famille monoparentale dont le chef est chômeur, inactif ou étudiant, à plus de 400F pour une famille biparentale dont le chef est artisan, commerçant ou chef d'entreprise. Si l'on exclue les agriculteurs, trop peu nombreux pour être représentatifs, à catégorie socioprofessionnelle identique, ce montant est systématiquement plus faible pour les familles monoparentales

CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DU CHEF DE FAMILLE	Familles monoparentales	Familles biparentales	Ensemble des familles
AGRICULTEURS	500 F	359 F	371 F
ARTISANS COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES	350 F	421 F	403 F
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	329 F	370 F	360 F
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	301 F	354 F	341 F
EMPLOYES	292 F	304 F	297 F
OUVRIERS	158 F	298 F	238 F
INACTIFS ET CHOMEURS	62 F	340 F	165 F
RETRAITES	185 F	351 F	292 F
ETUDIANTS	50 F	86 F	73 F
ENSEMBLE	249 F	352 F	316 F

Tableau 12: Dépense moyenne par famille relative à la rémunération du personnel domestique suivant la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille.

#### ***Protection sociale***

En matière de protection sociale, même pour les groupes sociaux les plus favorisés, la part des familles couvertes n'excède pas 40%. Il est pratiquement nul pour les groupes les plus défavorisés.

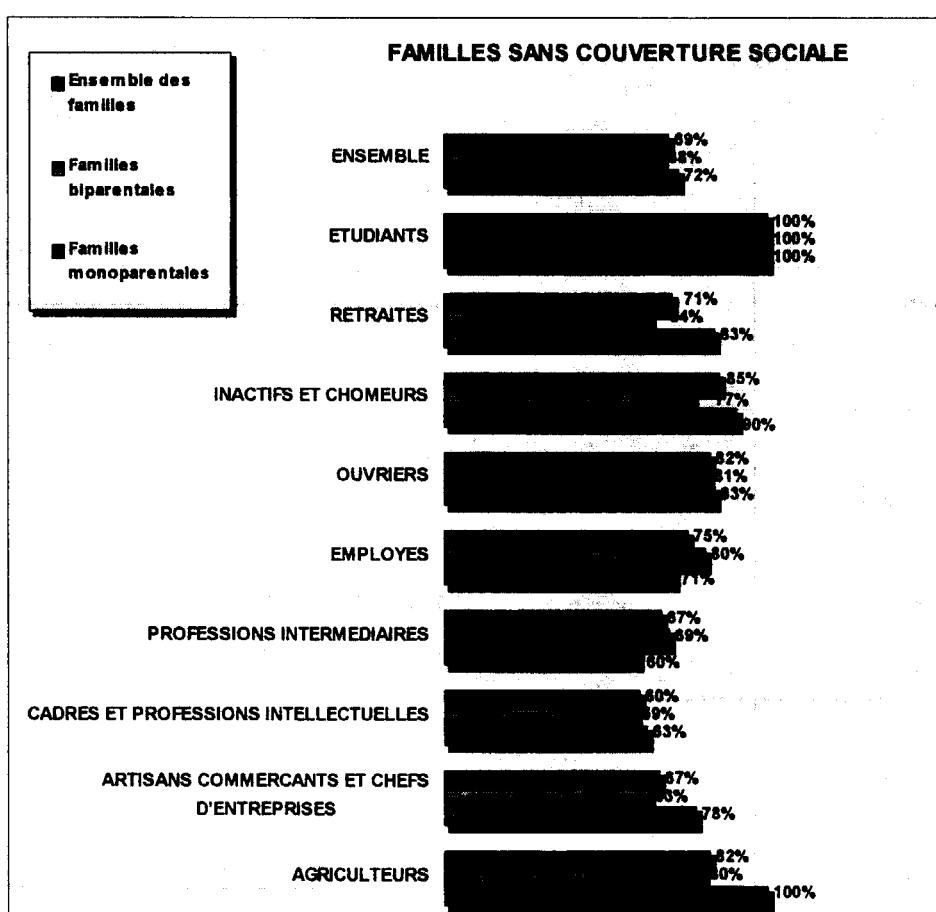
CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DU CHEF DE FAMILLE	Familles monoparentales	Familles biparentales	Ensemble des familles
AGRICULTEURS	100,0%	80,0%	81,8%
ARTISANS COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES	77,8%	63,0%	66,7%
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	62,7%	59,3%	60,1%
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	60,0%	69,4%	67,1%
EMPLOYES	71,0%	80,4%	75,0%
OUVRIERS	83,3%	81,3%	82,1%
INACTIFS ET CHOMEURS	90,2%	76,9%	85,1%
RETRAITES	83,3%	63,6%	70,6%
ETUDIANTS	100,0%	100,0%	100,0%
ENSEMBLE	72,4%	67,6%	69,3%

Tableau 13: Part des familles ne bénéficiant pas de protection sociale.

Le coût de cette protection pour les familles qui en bénéficient représente en moyenne 6% du revenu, presque 10% pour les inactif, chômeurs et ouvriers.

CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DU CHEF DE FAMILLE	Coût annuel de la protection sociale	Revenu annuel moyen des familles concernées
AGRICULTEURS	non significatif	
ARTISANS COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES	7 905 F	101 818 F
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	3 599 F	80 106 F
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	6 034 F	80 566 F
EMPLOYES	4 314 F	62 627 F
OUVRIERS	6 356 F	67 786 F
INACTIFS ET CHOMEURS	7 266 F	78 775 F
RETRAITES	4 112 F	71 050 F
ENSEMBLE	4 782 F	78 007 F

Tableau 14: Coût annuel moyen par famille de la protection sociale selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille.



**La possession d'un ou plusieurs véhicules est le seul indicateur du "train de vie" contenu dans les dossiers de demande de bourses qui soit réellement exploitable sous l'angle statistique.** 60% des familles biparentales possèdent au moins un véhicule, seules 6,5% en possèdent plus d'un. Pour ces familles ce sont les cadres et professions intellectuelles qui sont les mieux équipées, avec un taux de 70%, les ouvriers, les inactifs, les chômeurs et les étudiants étant les moins bien équipés. Seuls 40% des familles monoparentales possèdent un véhicule. La carence des transports en commun à Abidjan explique que les familles conservent un poste important de leur budget à la possession d'un véhicule.

	Familles monoparentales		Familles biparentales			
	pas de véhicule	1 véhicule	pas de véhicule	1 véhicule	2 véhicules	3 véhicules
CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DU CHEF DE FAMILLE						
AGRICULTEURS	0,0%	100,0%	50,0%	40,0%	10,0%	0,0%
ARTISANS COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES	77,8%	22,2%	37,0%	51,9%	11,1%	0,0%
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	39,2%	60,8%	29,9%	59,3%	10,2%	0,6%
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	57,5%	42,5%	45,2%	51,6%	3,2%	0,0%
EMPLOYES	60,9%	39,1%	41,2%	58,8%	0,0%	0,0%
OUVRIERS	75,0%	25,0%	68,8%	25,0%	6,3%	0,0%
INACTIFS ET CHOMEURS	85,4%	14,6%	69,2%	26,9%	3,8%	0,0%
RETRAITES	58,3%	41,7%	31,8%	63,6%	4,5%	0,0%
ETUDIANTS	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
ENSEMBLE	61,5%	38,5%	40,8%	52,7%	6,3%	0,2%

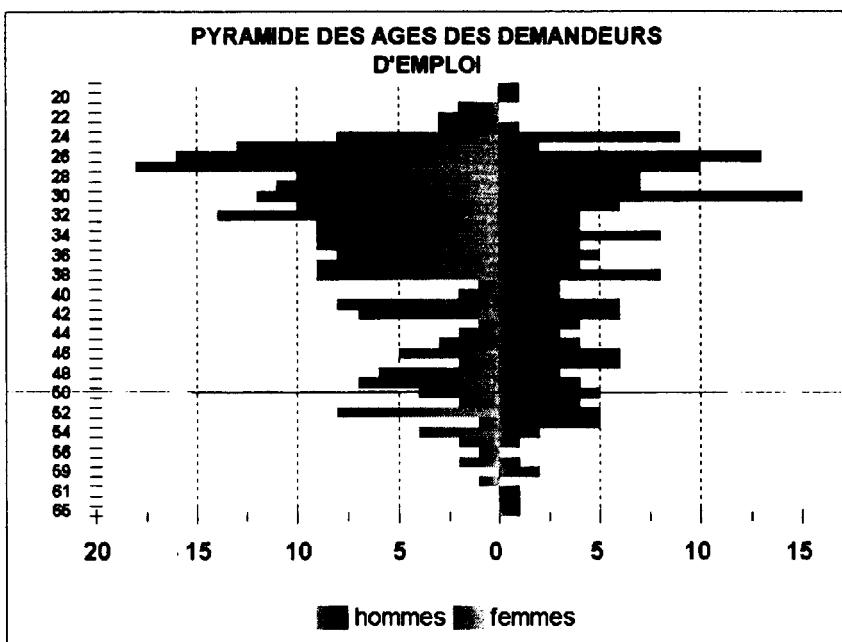
Tableau 15 : Part des familles possédant un ou plusieurs véhicules suivant le statut matrimonial et la catégories socioprofessionnelle du chef de famille.

### **Etude des dossiers des demandeurs d'emploi.**

Les dossiers relatifs aux personnes qui ont eu recours à la mission pour l'emploi et la formation du consulat Général de France à Abidjan sur une période de deux ans fournissent une masse de données suffisante pour dessiner les principales situations.

#### ***caractéristiques générales des demandeurs d'emploi.***

Sur les 427 demandeurs d'emploi qui se sont adressés aux services consulaires 57% sont des femmes, 70% ont moins de 40 ans et 30% ont moins de 30 ans. Moins de 30% des demandeurs d'emploi sont binationaux, 80% des binationaux sont franco-ivoiriens.



Afin de décrire les principales caractéristiques, la population des demandeurs d'emploi a été divisée en trois groupes d'âges d'importance semblable :

moins de 30 ans	135	31,6%
plus de 29 ans et moins de 40 ans	151	35,4%
40 ans et plus	141	33,0%

Puis on a calculé la distribution des divers groupes d'âge dans les principaux critères contenus dans les dossiers.

âge	durée du séjour en Côte d'Ivoire				
	inférieur à 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	6 ans et plus	natif
moins de 30 ans	36,3%	23,0%	15,6%	14,8%	10,4%
plus de 29 ans et moins de 40 ans	16,6%	21,9%	36,4%	18,5%	6,6%
40 ans et plus	8,5%	17,7%	25,5%	44,0%	4,3%
ensemble	20,1%	20,8%	26,2%	25,8%	7,0%

Tableau 16 : distribution des groupes d'âges suivant la durée de séjour en Côte d'Ivoire.

Dans l'ensemble des demandeurs d'emploi, les natifs ne représentent que 7%, les quatre autres groupes sont d'égale importance. 60% des demandeurs de moins de 30 ans sont en Côte d'Ivoire depuis moins d'un an. La moitié des demandeurs d'emploi de plus de 40 ans sont natifs de Côte d'Ivoire ou y résident depuis plus de 6 ans.

âge	situation du demandeur d'emploi				
	emploi précaire	sans emploi depuis moins de 3 mois	sans emploi depuis plus de 3 mois et moins d'un an	sans emploi depuis plus d'un an	
moins de 30 ans	37,8%	25,2%	28,1%	8,9%	
plus de 29 ans et moins de 40 ans	45,7%	11,3%	25,8%	17,2%	
40 ans et plus	41,8%	16,3%	28,4%	13,5%	
ensemble	41,9%	12,2%	27,4%	18,5%	

Tableau 110 : Distribution des groupes d'âges en fonction de la situation au regard de l'emploi.

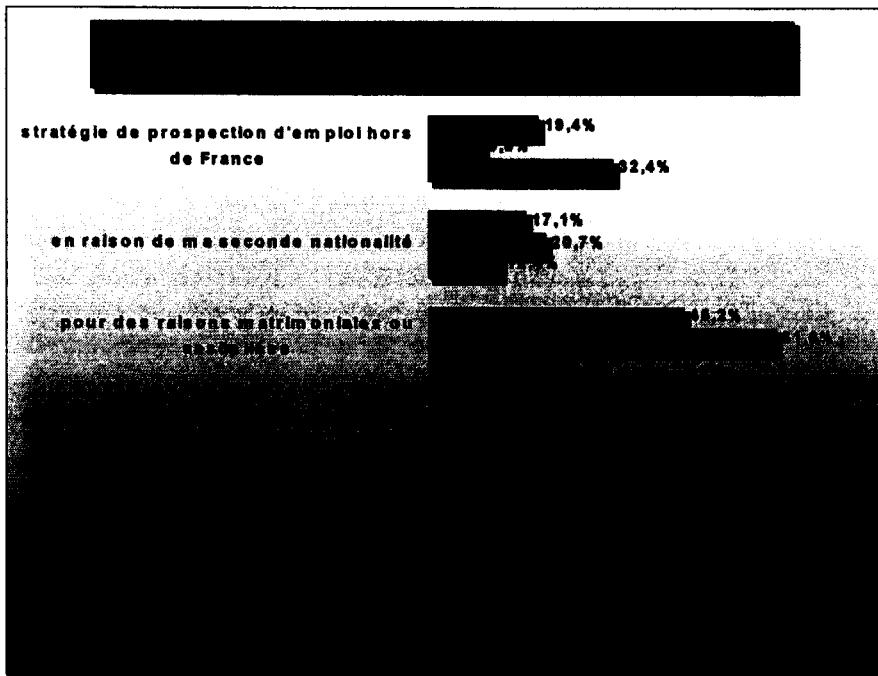
*L'âge semble influer peu sur la situation au regard de l'emploi, la seule différence notable concerne les moins de 30 ans qui sont plus nombreux dans une situation de chômage de courte durée. C'est en fait le sexe qui est discriminant pour la situation au regard de l'emploi, comme le montre le tableau 17 ci-dessous. Moins de femmes ont un emploi, 36%, alors que 50% des hommes ont un emploi, et plus de femmes sont au chômage depuis plus d'un an.*

	situation du demandeur d'emploi				
	emploi précaire	sans emploi depuis moins de 3 mois	sans emploi depuis plus de 3 mois et moins d'un an	sans emploi depuis plus d'un an	
hommes	49,7%	14,6%	28,1%	7,6%	
femmes	36,0%	21,5%	26,9%	15,7%	

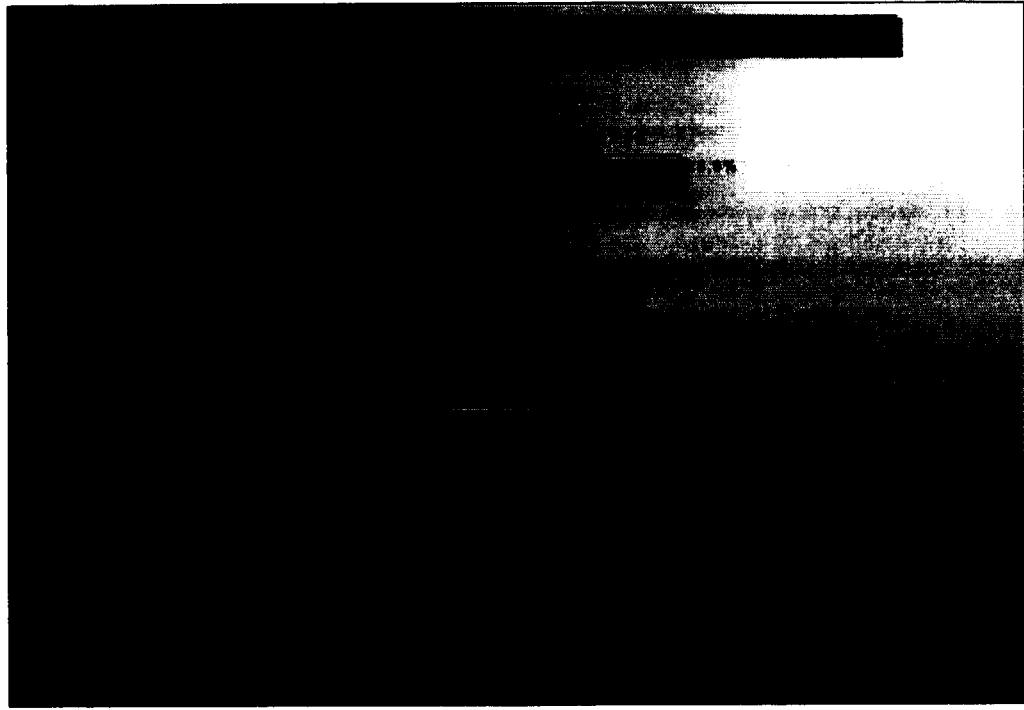
Tableau 111 : Distribution des hommes et des femmes en fonction de la situation au regard de l'emploi.

#### **analyse des motivations des demandeurs d'emploi.**

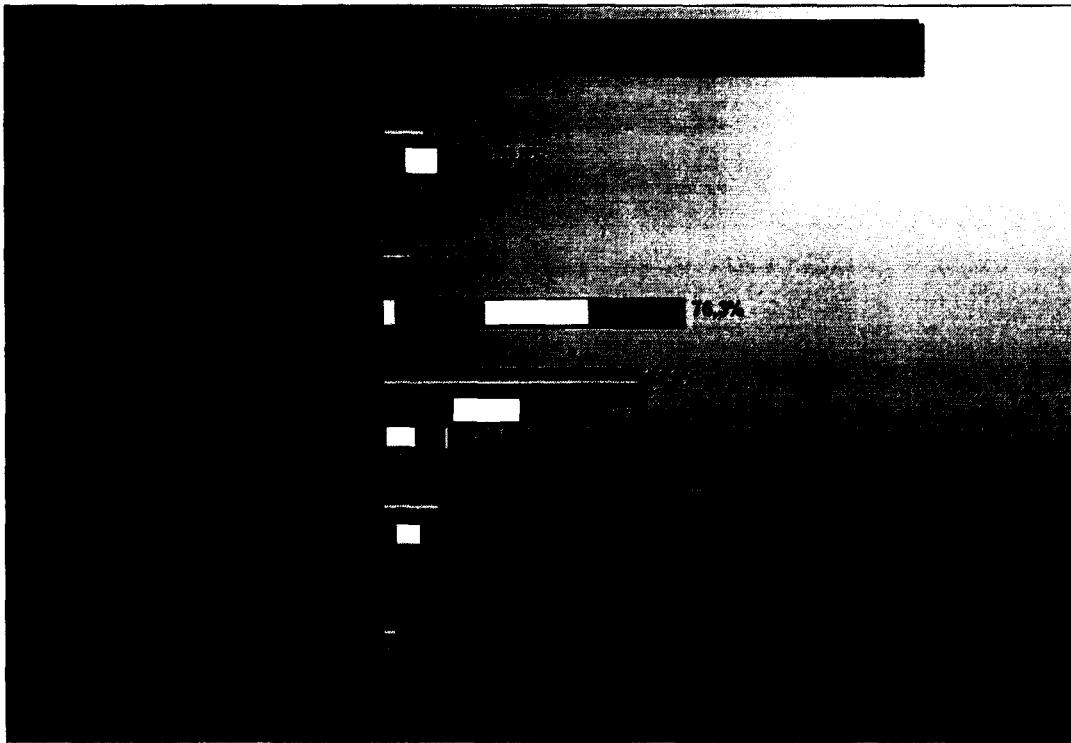
A la question " pourquoi cherchez-vous un emploi en Côte d'Ivoire ? ", **60% des femmes et 24% des hommes invoquent le rapprochement avec leur conjoint.** 32% des hommes et seulement 9,5% des femmes déclarent avoir une stratégie spécifique de recherche d'emploi hors de France



La nature des réponses varie aussi avec l'âge, ce sont les plus jeunes qui font le plus souvent référence à une stratégie de recherche d'emploi hors de France, et à contrario, ce sont les plus âgés qui font référence à des préoccupations d'ordre économiques.



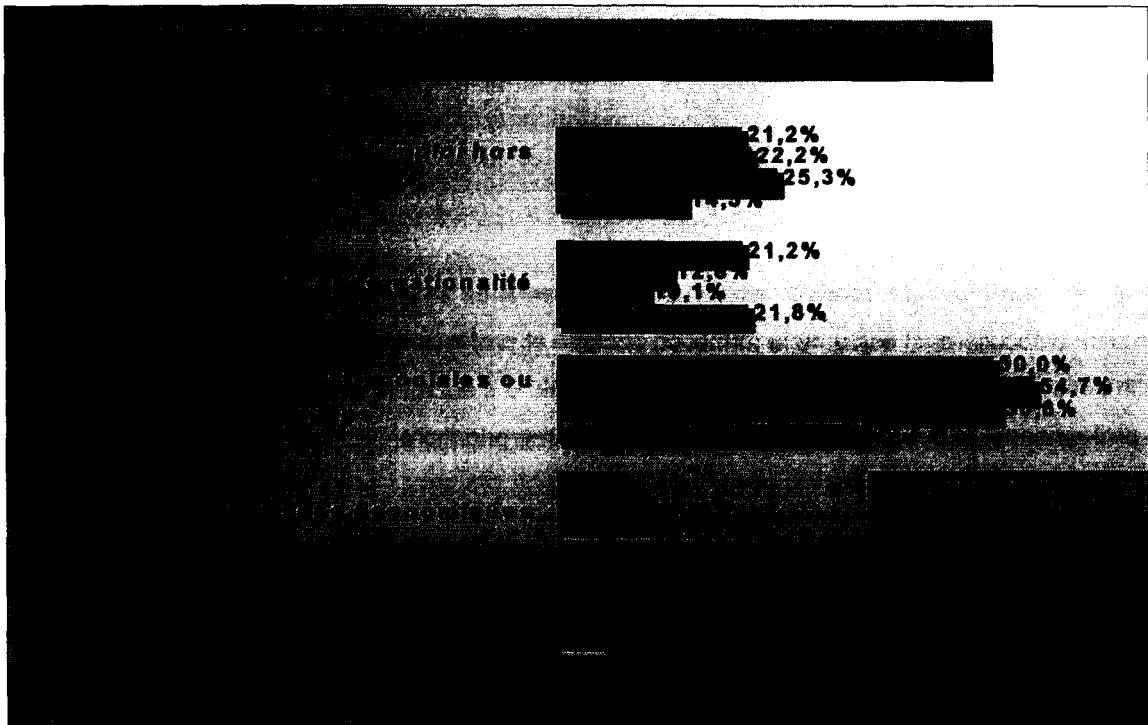
*La nationalité du demandeur discrimine aussi fortement les motivations. Ainsi les franco-ivoiriens font-ils massivement (plus de 76%) référence à leur seconde nationalité, ce qui peut s'interpréter comme un refus d'envisager une installation en France. La moitié des demandeurs exclusivement français invoque des raisons matrimoniales, 25% la volonté de cherches du travail hors de France.*



L'examen des motivations en fonction de la durée de séjour en Côte d'Ivoire confirme que *les binationaux natifs considèrent comme une priorité la recherche d'emploi en Côte d'Ivoire, soit directement (73%) soit en raison des attaches matrimoniales (17%)*. Les motivations qui font référence à une prospection hors de France sont fonction inverse de la durée de séjour en Côte d'Ivoire. Il en va de même de celles qui relèvent du rapprochement de conjoints. Enfin les raisons économiques priment chez les demandeurs non natifs mais ayant séjourné pour plus d'un an dans le pays.

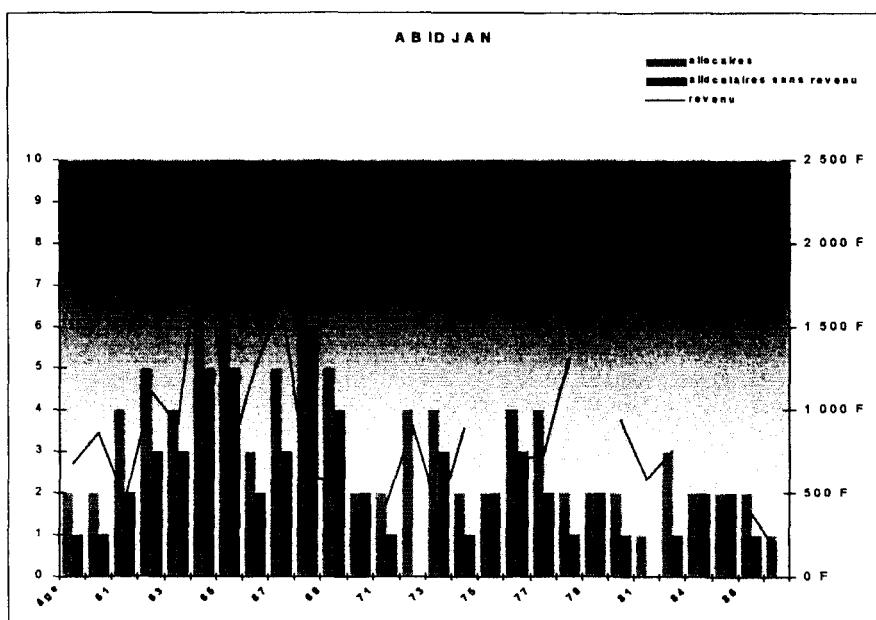


*Si l'on examine l'influence de la durée du chômage sur les motivations de la recherche, on constate que, quelle que soit la durée du chômage, plus de la moitié des chômeurs avance des raisons matrimoniales. Les quatre motivations principales divisent l'ensemble des personnes qui ont un emploi (occasionnel, temporaire, ou en fin de contrat) en quatre groupes d'importance comparable. Par ailleurs les demandeurs d'emploi qui déclarent avoir une stratégie de recherche hors de France se retrouvent pratiquement également répartis entre les quatre situations envisagées. Enfin les motivations d'ordre économique semblent jouer en raison inverse de la durée du chômage.*



#### Analyse des données relatives aux personnes âgées allocataires du CCPAS

Sur 96 allocataires en 1999 on comptait 50 hommes et 46 femmes, la moyenne d'âge étant de 71 ans pour chacun des deux sexes. 60% des allocataires ne disposent d'aucun revenu hors allocation. Les caractéristiques de ce sous-groupe ne le distinguent pas de l'ensemble des allocataires, il est formé à parts égales d'hommes et de femmes dont l'âge moyen est 71 ans. Pour les 40% restant le revenu mensuel moyen avant allocation est de 608 F, 700F pour les hommes et 530F pour les femmes.



## **Conclusion**

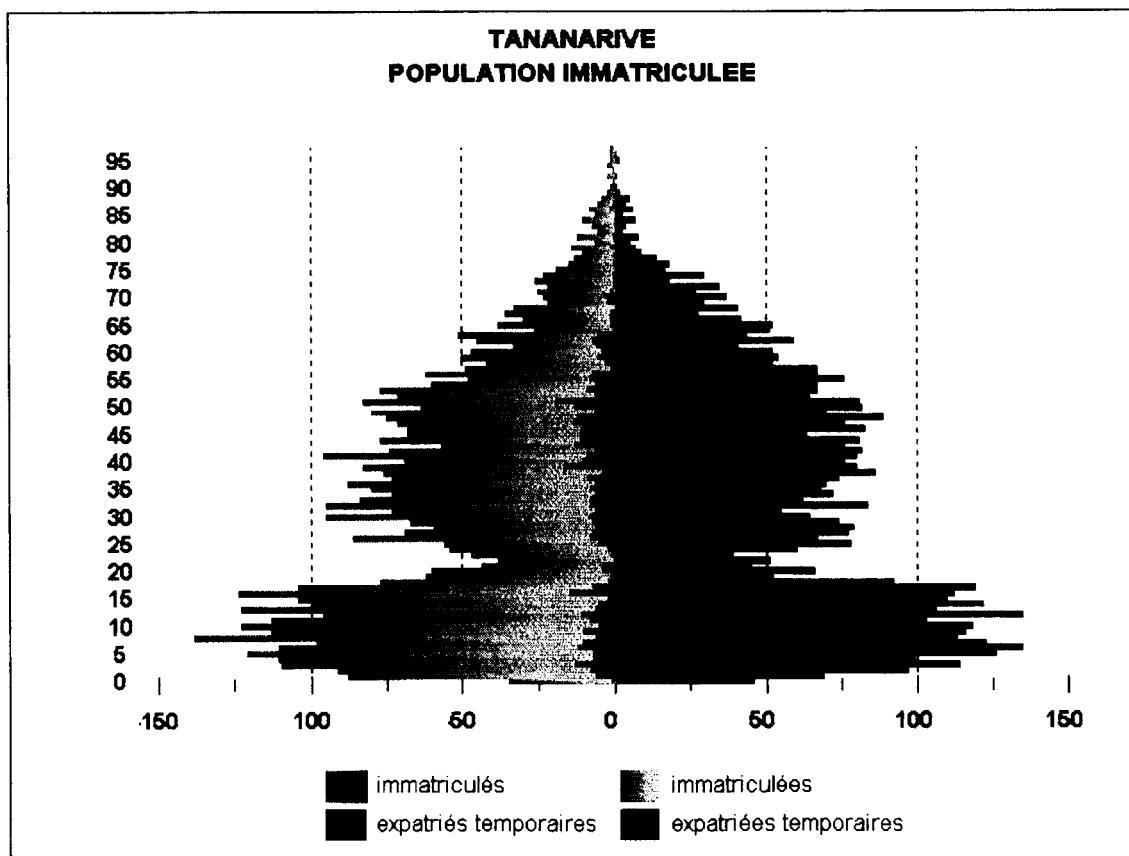
La jeunesse de la communauté française ivoirienne, l'importance de sa composante binationale, donnent une importance particulière à l'enjeu de la formation scolaire et professionnelle. L'élargissement de l'offre scolaire s'impose, le budget des bourses scolaires est appelé à s'accroître et la création d'un centre de formation professionnel pour adulte doit être considérée comme prioritaire.

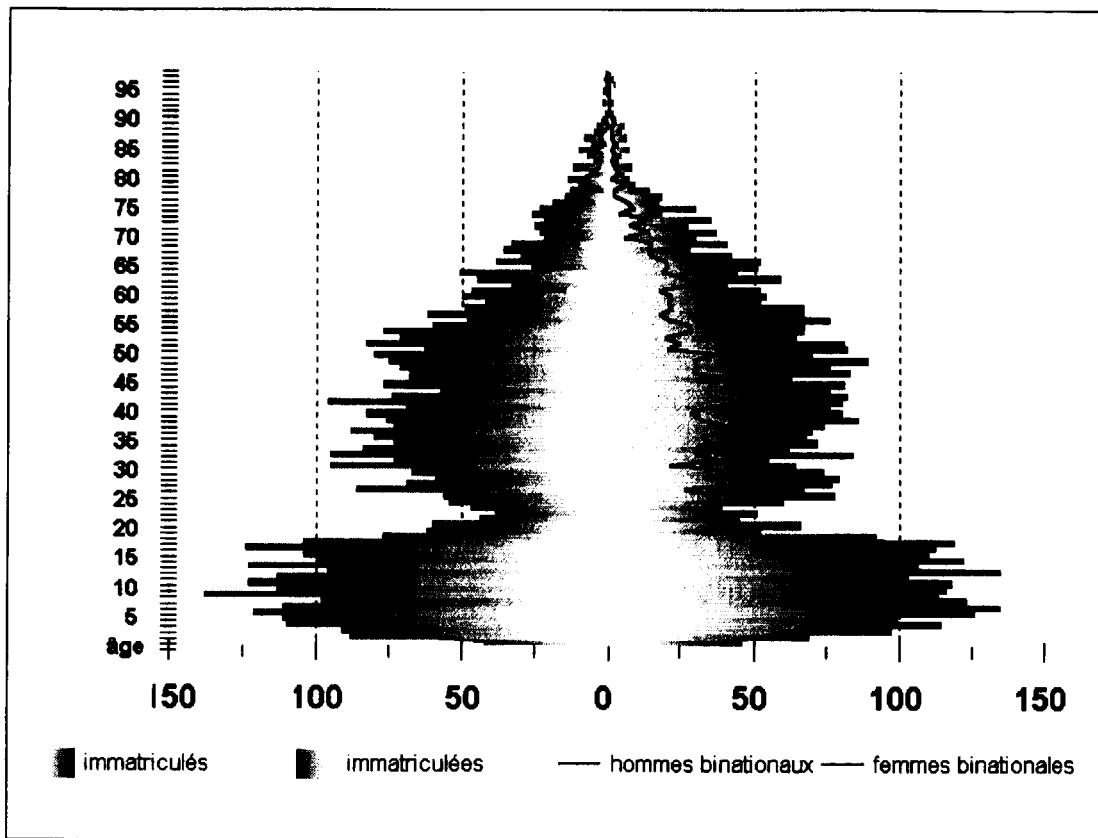
## Annexe 6

### TANANARIVE

La communauté Française à Madagascar dont 11200 sont immatriculés à Tananarive à recommencé à croître. Plusieurs facteurs concourent à cette croissance : une forte natalité, la libéralisation du régime qui permet aux binationaux de se déclarer d'où le grand nombre de certificats de nationalité française que le tribunal de Saint Denis de la Réunion délivre après une longue période de blocage. 3000 à 4000 personnes s'immatriculeront dans les prochaines années, dès réception de leur CNF, on estime à 2000 ceux qui pourraient régulariser leur situation sur la même période. Même en tenant compte des départs vers la Réunion, la communauté française de Madagascar pourrait atteindre le chiffre de 25000 dans les 5 années à venir. C'est une communauté très pauvre, prolétarisée dès avant l'indépendance et dont les conditions se sont beaucoup dégradées depuis.

#### Approche démographique des français immatriculés auprès du consulat général de France.





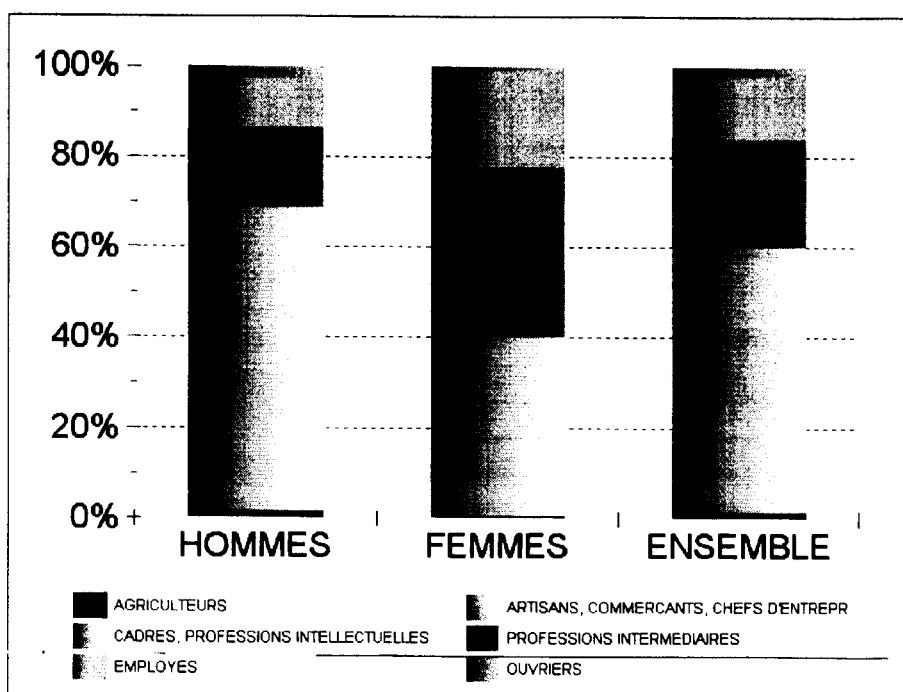
La population immatriculée au près du consulat de Tananarive est jeune (plus de 35% à moins de 18ans) et "équilibrée", chaque sexe représentant environ la moitié de la population totale. Cet équilibre se maintient au-delà de 65 ans, les hommes de plus de 65 ans étant légèrement plus nombreux que les femmes du même âge. On retrouve le déficit traditionnel des classes d'âge 20-28 ans, propre à la plupart des communautés de français résident à l'étranger.

Les expatriés temporaires ne représentent que 10% de la population immatriculée. Par contre, la sous-population des doubles-nationaux représente 57% des immatriculés (53% pour les hommes et 61% pour les femmes). Les doubles-nationaux de moins de 25 ans représentent 67% des immatriculés du même âge. Pour les plus de 30 ans, la part des doubles nationaux est de 57% chez les femmes contre seulement 42% chez les hommes.

Le taux d'activité des immatriculés est faible : 34%, 46% pour les hommes et 21% pour les femmes. Les femmes occupées représentent 41% des immatriculées de plus de 24 ans et de moins de 66 ans. Il est clair que les 12 chômeurs immatriculés ne sont pas représentatifs, et que bon nombre d'inactifs sont en fait des demandeurs d'emploi.

	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
AGRICULTEURS	46	10	56
ARTISANS COMMERCANTS CHEFS D'ENTREPRISES	774	178	952
CADRES PROFESSIONS INTELLECTUELLES	952	266	1218
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	451	421	872
EMPLOYES	281	237	518
OUVRIERS	65	9	74
ACTIFS A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI	8	4	12
RETRAITES	205	77	282
AUTRES INACTIFS	2828	4203	7031
ENSEMBLE	5610	5405	11015

Tableau 12: Répartition des immatriculés selon la position professionnelle.



	hommes	femmes	ensemble
AGRICULTEURS	1,79%	0,89%	1,52%
ARTISANS, COMMERCANTS, CHEFS D'ENTREPRISES	30,13%	15,88%	25,80%
CADRES, PROFESSIONS INTELLECTUELLES	37,06%	23,73%	33,01%
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	17,56%	37,56%	23,63%
EMPLOYES	10,94%	21,14%	14,04%
OUVRIERS	2,53%	0,80%	2,01%

Tableau 13: Poids relatif des catégories socioprofessionnelles.

Avec 33% de cadres et de professions intellectuelles, le niveau de qualification de la population occupée, si on la compare aux autres populations françaises de l'étranger, doit être considérée comme particulièrement faible. Par ailleurs, la proportion élevée d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises,

26% pour l'ensemble et 30% pour les hommes, masque en fait des stratégies de survies, beaucoup d'entre eux ayant des activités informelles (petit artisanat, broderie, couture, vente ambulante, etc.).

C'est aussi sous cet angle qu'il faut interpréter la prépondérance du secteur tertiaire qui regroupe 88% des actifs occupés (95% pour les femmes).

#### **Etude des familles ayant sollicité une bourse.**

L'étude porte sur 746 dossiers choisis aléatoirement parmi 1027, le taux de couverture de 72,5% assure une bonne fiabilité des estimations. 60% seulement des familles étudiées résident à Tananarive.

#### ***Caractéristiques générales des familles boursières.***

	%	nombre moyen d'enfants
FAMILLES BIPARENTALES	69,1%	2,68
FAMILLES MNOPARENTALES	30,9%	2,53
dont		
parent célibataires	52,7%	
parents divorcés	27,8%	
parent veuf	19,6%	
ENSEMBLE		2,65

Tableau 14: Nombre moyen d'enfants selon la structure de la famille.

Plus de 30% des familles boursières sont monoparentales, plus de la moitié de ces familles se sont constituées autour d'un parent célibataire.

Le nombre moyen d'enfants par familles est élevé (2,65) et le différentiel entre familles monoparentales et familles biparentales est faible. 48% des familles ont 3 enfants ou plus (46% pour les monoparentales, 49% pour les biparentales). 18% des familles ont 4 enfants ou plus (21% pour les familles monoparentales !).

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants et plus
familles biparentales	12%	39%	31%	12%	3%	3%
familles monoparentales	22%	32%	25%	15%	3%	3%
ensemble	14%	38%	30%	12%	3%	3%

Tableau 15: Distribution des familles en fonction du nombre d'enfants.

82% des pères de familles boursières et 87% des mères ont la nationalité française. Cependant, 90% des pères et 92% des mères sont nés à Madagascar. 83% des familles biparentales ont deux parents nés à Madagascar, elles ont en moyenne 2,71 enfants. 11% des familles ont au moins un des deux parents nés en France, elles ont en moyenne 2,41 enfants (cette moyenne tombe à 2 pour les familles dont les deux parents sont nés en France).

#### **Condition de vie des familles boursières.**

#### **Le statut professionnel des parents.**

16% des pères de familles déclarent n'avoir aucun statut professionnel. Parmi les 84% restant, la répartition entre les différentes positions diverge fortement de la même répartition calculée sur l'ensemble des hommes immatriculés, moins de cadres de commerçants et d'artisans, plus d'ouvriers et d'employés. Avec 41% de mères occupées, les mères de familles boursières ont un comportement qui correspond à l'ensemble des immatriculées. Toutefois, comme pour les hommes, leur répartition dans les divers emplois diverge de la même répartition calculée sur l'ensemble des immatriculées, les catégories qualifiées étant moins représentées. Il semble donc que les critères d'attribution des bourses d'une part, et l'offre du système scolaire français d'autre part, facilite plus la scolarisation d'enfant de familles plus défavorisées que la moyenne des immatriculés que dans les autres pays étudiés.

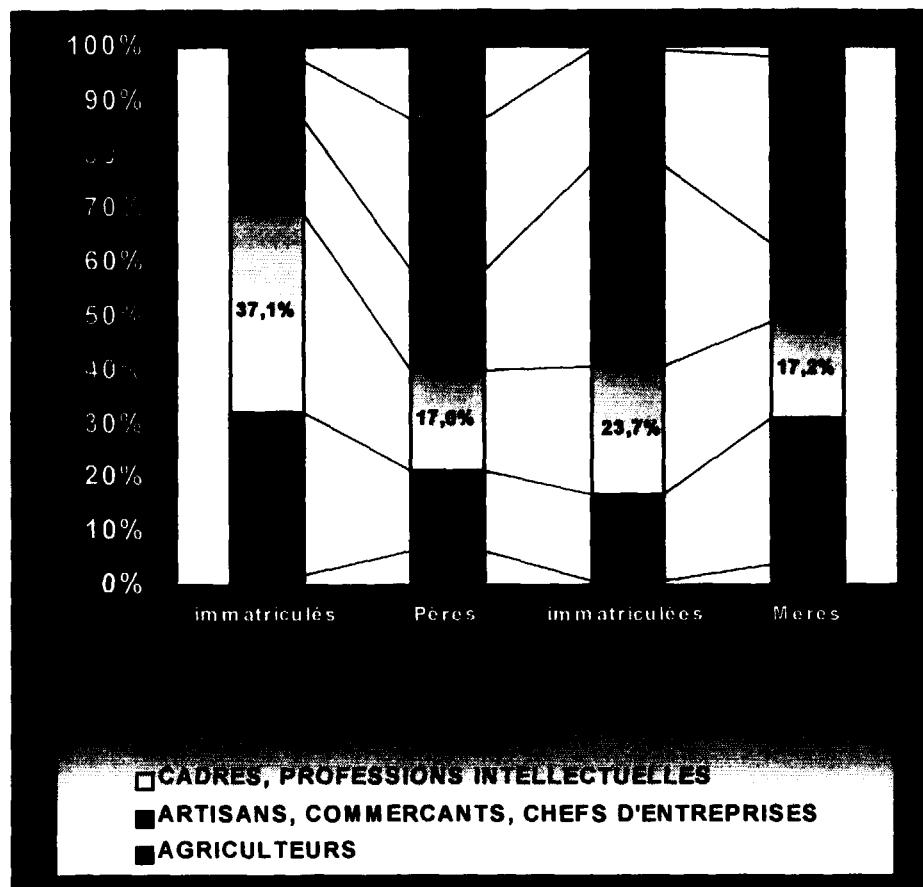
	Pères	Mères
Se déclarent sans professions	15,9%	58,9%
Déclarent avoir ou avoir eu une profession	84,1%	41,1%
dont :		
Agriculteurs exploitants	5,9%	3,7%
Commerçants, artisans et chefs d'entreprises	13,8%	25,9%
Cadres et professions intellectuelles	17,0%	17,2%
Professions intermédiaires	17,2%	14,1%
Employés	25,7%	33,3%
Ouvriers	12,3%	1,7%
Chômeurs	3,0%	3,0%
Retraités	5,1%	1,0%

Tableau 16: Répartitions des parents en fonction du statut professionnel.

	Pères	Mères
AGRICULTEURS	5 317,33 F	1 258,00 F
ARTISANS, COMMERCANTS, CHEFS D'ENTREPRISES	11 207,68 F	3 443,53 F
CADRES, PROFESSIONS INTELLECTUELLES	16 264,71 F	6 403,00 F
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	16 767,85 F	9 721,62 F
EMPLOYES	8 284,88 F	6 535,04 F
OUVRIERS	4 854,24 F	6 753,00 F

Tableau 17: Revenu annuels moyen des deux parents en fonction de la catégorie socioprofessionnelle.

Tableau 17: Revenu annuels moyen des deux parents en fonction de la catégorie socioprofessionnelle.



Les revenus moyens respectent à peu près la hiérarchie des qualifications, l'inversion entre les cadres, professions intellectuelles et professions intermédiaires est liée au fait que beaucoup de cadres exercent leur activité dans le secteur public, ce qui n'est pas le cas des professions intermédiaires. S l'on excepte la catégorie des ouvriers, l'écart entre homme et femme est considérable. Cet écart est particulièrement élevé pour la catégorie des artisans et commerçants en raison du caractère précaire d'une part importante d'emplois féminins dans cette position professionnelle.

L'importance de la catégorie des commerçants et artisans, moindre il est vrai pour les familles boursières que pour l'ensemble des immatriculés, est largement due à des situations que l'on peut considérer comme précaires. La précarité des emplois occupés a été appréciée à partir des déclarations des familles. Ont été considérés comme précaires les emplois suivant :

Pour les femmes : brodeuse, aide brodeuse, couturière, aide couturière, femme de ménage, vendeuse ambulante ou de produits faits à la maison, "gargotière" et "bricoleuse".

Pour les hommes : bénévole, brodeur, bateleur, vendeur ambulant ou de produits faits à la maison, collecteur de produits locaux, petit planteur, pêcheur, " tâcheron ", " bricoleur " et " gargonier ".

22,4% des femmes occupées ont un emploi précaire, contre seulement 7% des hommes occupés. 68% des femmes qui ont un emploi précaire sont chef d'une famille monoparentale.

La précarité de l'emploi s'accompagne d'une forte différence de revenu :

	Pères	Mères
Emplois non précaires	11 194,22 F	4 033,28 F
Emplois précaires	6 017,75 F	1 516,17 F

Tableau 18: Revenus et précarité de l'emploi.

#### **les revenus des familles.**

14% des familles déclarent n'avoir aucun revenu et pour la moitié de ces familles aucun parent ne déclare d'activité professionnelle.

Pour les 86% des familles restantes le revenu mensuel moyen est de 856 F et varie sensiblement en fonction de la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille.

CS DU CHEF DE FAMILLE	Revenu mensuel moyen
AGRICULTEURS ..	392 F
ARTISANS, COMMERCANTS, CHEFS D'ENTREPRISES	682 F
CADRES, PROFESSIONS INTELLECTUELLES	1 275 F
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	1 292 F
EMPLOYES	678 F
OUVRIERS	449 F
ENSEMBLE	856 F

Tableau 19: revenu total des familles en fonction de la catégorie socioprofessionnelle du chef.

#### **les conditions de logement.**

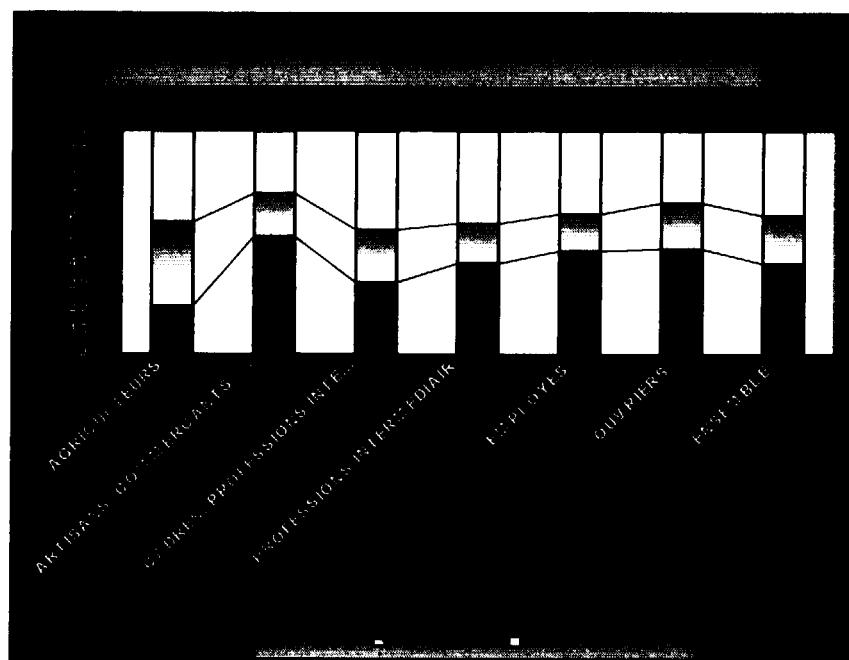
Près de 38% des familles sont logées gratuitement, à peine plus de 20% sont propriétaires de leur logement. Ce sont les cadres qui bénéficient le plus de logements gratuits (44%), les agriculteurs qui sont le plus souvent propriétaires (40%) et les artisans et commerçants qui sont le plus souvent locataires (53%).

CS du chef de famille	locataires	propriétaires	logés à titre gratuit
AGRICULTEURS	8	14	15
ARTISANS, COMMERCANTS, CHEFS D'ENTREPRISES	61	22	32
CADRES, PROFESSIONS INTELLECTUELLES	31	23	43
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	44	19	45
EMPLOYES	88	31	70
OUVRIERS	31	14	21
ENSEMBLE	312	161	287

Tableau 20: distribution des familles en fonction du statut d'occupation du logement et de la catégorie socioprofessionnelle du chef.

Statut d'occupation du logement	Revenu mensuel moyen
LOCATAIRES	852,65 F
PROPRIETAIRES	836,43 F
LOGES A TITRE GRATUIT	727,18 F

Tableau 21: Revenu mensuel des familles en fonction du statut d'occupation du logement.

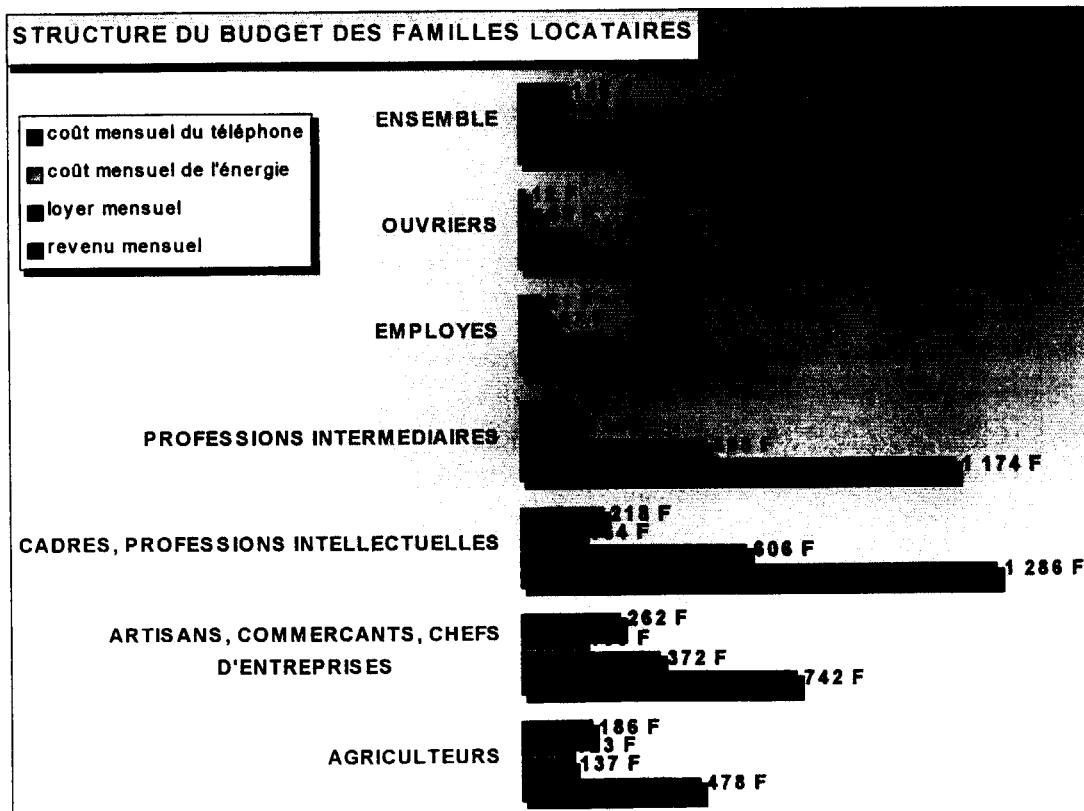


Le revenu moyen varie peu en fonction du statut d'occupation du logement. Il faut donc s'attendre à ce que les familles locataires soient défavorisées.

En effet, il reste en moyenne 259F par mois à une famille locataire une fois payés les frais liés au logement à l'énergie et au téléphone, alors qu'il reste 577 F à une famille logée gratuitement et 511 F à une famille propriétaire de son logement. Ce sont les commerçants et artisans qui sont les plus défavorisés, puisqu'ils n'équilibrent pas leurs comptes, rappelons que c'est parmi eux que l'on compte le plus d'emplois précaires.

CS du chef de famille	revenu mensuel	loyer mensuel	coût mensuel de l'énergie	coût mensuel du téléphone
AGRICULTEURS	478 F	137 F	123 F	186 F
ARTISANS, COMMERCANTS, CHEFS D'ENTREPRISES	742 F	372 F	163 F	262 F
CADRES, PROFESSIONS INTELLECTUELLES	1 286 F	606 F	164 F	218 F
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	1 174 F	498 F	160 F	153 F
EMPLOYES	624 F	225 F	87 F	51 F
OUVRIERS	443 F	159 F	58 F	12 F
ENSEMBLE	853 F	353 F	115 F	126 F

Tableau 22: Eléments du budget des familles locataires.



#### Etude des personnes âgées allocataires du CCPAS.

Sur 206 personnes âgées allocataires du CCPAS, 46 sont sans revenu (43%). Leur âge moyen est de 75 ans. Parmi elles on trouve les 8 allocataires pensionnaires de la maison de retraite.

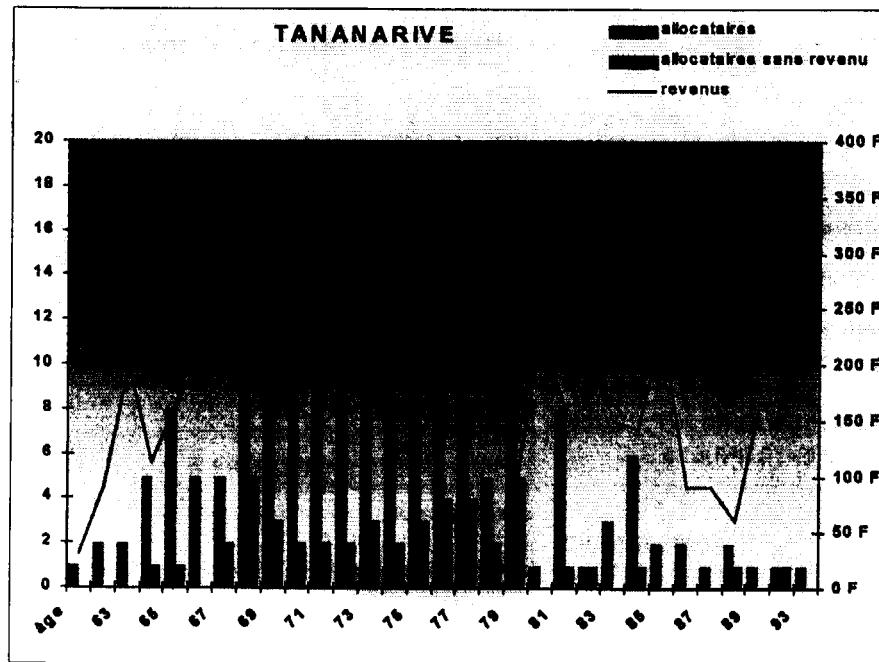
Les 160 allocataires restant disposent en moyenne d'un revenu mensuel avant allocation de 173,60 F.

Si l'on compare les revenus sous l'angle du statut matrimonial Les allocataires mariés sont moins défavorisés que les autres catégories, avec 201 F par mois, (218 F pour les femmes mariées). Avec respectivement 166 F et 181 F de revenu mensuel moyen avant allocation, les femmes et les hommes se différencient peu.

	Nombre d'allocataires	Revenu moyen avant allocation
divorcés ou séparés	7	140 F
célibataires	18	105 F
mariés	69	201 F
veufs	65	166 F

Tableau 23: Revenu avant allocation selon le statut matrimonial.

L'étude des revenus moyens avant allocation en fonction de l'âge montre qu'à partir de 66ans, le revenu à tendance à décroître avec l'âge. Notons que le faible nombre d'allocataires de moins de 66 ans ne permet pas de considérer comme représentatifs les moyens de ces catégories.



## **Conclusion**

40% au moins des français immatriculés à Madagascar vivent dans des conditions infranormales. Tout l'effort doit porter sur les enfants et les jeunes afin que leur formation scolaire et professionnelle les amènent à rompre la spirale de la reproduction de la misère dans laquelle cette communauté s'enfonce depuis quatre générations.

UPIC	Unité Polyagogique et Informatique du CEMAMU
URA	Unités de Recherches Associées
UTC	Université Technologique de Compiègne
ZKM	Zentrum für Kunst und Medientechnologie (Centre d'Art et de Technologie
Média de Karlsruhe)	